

ANNALES 1  
DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CHATEAU-THIERRY

Année 1898



*Per 8°*

10 009

CHATEAU-THIERRY. — IMPRIMERIE LACROIX, Père et Fils  
26, RUE SAINT-MARTIN, 26

MDCCCLXXXVIII

SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CHATEAU-THIERRY

---

*Année 1898*

~~no 1-~~ 8 L 21 16 5

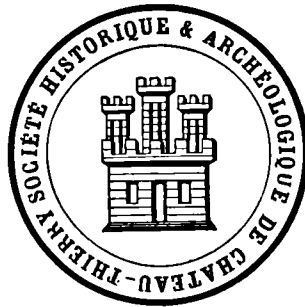
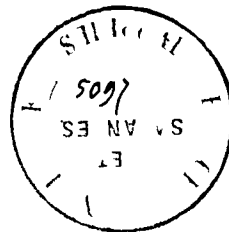
---

*La Société laisse aux auteurs des travaux  
insérés dans ses Annales  
la responsabilité de leurs opinions.*

---

ANNALES  
DE LA  
**SOCIÉTÉ HISTORIQUE**  
ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CHATEAU-THIERRY

Année 1898



CHATEAU-THIERRY. — IMPRIMERIE LACROIX  
26, RUE SAINT-MARTIN, 26

MDCCCLXXXVIII

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1898

## BUREAU

*Date d'admission*

MM.

- 1866 Juillet... MOREAU, Frédéric (\* ☉ I. P.) *Président d'honneur.*  
1898 Août..... Mgr DERAMECOURT, évêque de Soissons, *Membre d'Honneur.*  
1872 Octobre... J. HENRIET, (\* conseiller général, maire de Chierry. *Président.*  
1875 Avril..... Fr. HENRIET, *Vice-Président.*  
1865 Mars..... MOULIN, à Château-Thierry, *Secrétaire-Trésorier.*  
1876 Mai..... JOSSE, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire.*

## MEMBRES HONORAIRES

MM.

LE PRÉFET DE L' AISNE.

LE SOUS-PRÉFET de Château-Thierry,

- 1869 Janvier... DE BARTHÉLEMY, Anatole (\*), Membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.  
1894 Avril..... BONNO (l'abbé), curé de Chenoise (Seine-et-Oise).  
1872 Octobre... DE LAUBRIÈRE, 6, rue St-Clément, Nantes (Loire-Inférieure).  
1874 Janvier... PÊCHEUR (l'abbé), en retraite, à Oulchy-le-Château.  
1894 Mai..... MARSAX (l'abbé), chanoine, 38, rue des Jacobins, Beauvais.  
1893 Août..... DE MARSY (comte) (☉ I. P.), Directeur de la Société Française d'Archéologie à Compiègne.  
1889 Avril..... SÉBLINE (O \*), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.

## MEMBRES TITULAIRES

## MM.

- 1881 Janvier.... BAHIN (l'abbé) († A.), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
- 1881 Janvier.... BAUDOIN (\* † A.), Libraire-Éditeur, passage Dauphino, Paris.
- 1873 Février.... BIDAUT, ancien Capitaine, 229, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- 1897 Septembre. BRIET, à Charly.
- 1884 Février.... CARRÉ (\*), Maire d'Épieds, par Château-Thierry.
- 1881 Février.... DES CARS (comte), 91, rue de Grenelle-Saint-Germain, Paris.
- 1894 Octobre... CLAIRIN, avocat, conseiller municipal à Paris.
- 1872 Mars..... CORLIEU (\* † I. P.) Docteur en médecine, 24, rue Montpensier, Paris.
- 1895 Juillet .... CORNEILLE, licencié ès sciences. Principal du Collège à Château-Thierry.
- 1877 Octobre... COUTURE, Avocat, 3, square des Batignolles, Paris.
- 1897 Juin..... DELORME, Georges, notaire, Fère-Champenoise (Marne).
- 1897 Novembre. DUBOURG, commissaire-priseur, Château-Thierry.
- 1898 Décembre. FIAUX, docteur-médecin, 3, boulevard Belleville, Paris ;
- 1893 Octobre... GRIOLET DE GEER, numismate, 36, rue Washington, Paris.
- 1898 Mai..... GUÉRIN, juge de paix à Château-Thierry.
- 1887 Février.... HACHETTE, Maurice, 7, rue Louis-le-Grand, Paris.
- 1875 Avril..... HENRIET, Frédéric, à Château-Thierry.
- 1872 Octobre.... HENRIET, (\*) conseiller général, à Chierry.
- 1876 Mai..... JOSSE, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry.
- 1869 Septembre. JOUSSAUME-LATOUR, Docteur-Médecin à Château-Thierry.
- 1894 Avril... .. DE LARIVIÈRE († I. P.), receveur des finances à Sedan.
- 1896 Juillet.... LÉBOIME, pharmacien à Château-Thierry.
- 1872 Octobre.... LÉGUILLETTE, Charles, 116, boulevard Saint-Germain, Paris.

*Date d'admission*

## MM.

- 1894 Avril . . . . . LIEBBE, Elias, archéologue, 48, r. Pergolèse, Paris.  
 1876 Août . . . . . MACIET, Jules, à Château-Thierry.  
 1896 Décembre. DE MONTESQUIOU (comte), à Longpont (Aisne).  
 1875 Mars . . . . . MOREAU, Auguste, Conseiller général de l'Aisne,  
 à Fère-en-Tardenois.  
 1889 Novembre. MOREAU-NÉLATON, Étienne, à Fère-en-Tardenois.  
 1864 Septembre. MORSALINE, Architecte à Château-Thierry.  
 1865 Mars . . . . . MOULIN, à Château-Thierry.  
 1877 Novembre. PAILLARD, Notaire à Château-Thierry.  
 1883 Avril . . . . . PAILLET, Eugène (\*), Conseiller à la Cour d'ap-  
 pel, Paris.  
 1890 Novembre. PAILLET, Jean, Avocat à Paris, conseiller général  
 de l'Aisne.  
 1864 Octobre . . . . . PETIT, Docteur en médecine à Château-Thierry.  
 1872 Mars . . . . . PETIT, Léon, à Mont-Saint-Père.  
 1864 Septembre. PIGNON, (l'abbé), curé-archiprêtre à St-Quentin.  
 1898 Juillet . . . . . PLAAR († I. P.), maire de Barzy, par Jaulgonne;  
 1874 Décembre.. POINSIER, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix,  
 Château-Thierry.  
 1898 Avril . . . . . RAISON, avoué à Château-Thierry.  
 1879 Octobre . . . . . RÉMIOT, Directeur d'assurances, à Ch.-Thierry.  
 1873 Août . . . . . ROMAGNY, ancien Receveur de l'Enregistrement  
 à Charly.  
 1885 Juillet . . . . . TAUPIN, licencié en droit, à Château-Thierry.  
 1898 Février . . . . . VÉRETTE, Marcel, docteur-médecin à Besançon.  
 1884 Février . . . . . VARIN, Eugène, Artiste Graveur, à Crouettes par  
 Charly.  
 1898 Mars . . . . . VILCOQ, († A.), docteur-médecin à Château-Thierry.

## MEMBRES CORRESPONDANTS

## MM.

- 1898 Octobre. . . . . Frère AUXENCE, directeur du Pensionnat Saint-  
 Eugène à Château-Thierry.  
 1889 Février . . . . . BERCET, Gaston, à Solre-le-Château (Nord).  
 1894 Avril . . . . . BERTIN, Architecte, à Château-Thierry.

*Date d'admission*

## MM.

- 1876 Janvier.... BLANC († I. P.), Ancien Inspecteur des écoles, à Château-Thierry.
- 1898 Décembre. BOUCHARDEAU, gérant du journal « l'Echo de l'Aisne » à Château-Thierry.
- 1886 Avril..... BOUDIN, Émile, Commissaire-priseur, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.
- 1898 Novembre. Mme BOURGEOIS, directrice de l'école de la rue de la Jussienne, Paris.
- 1883 Juin..... BOVE, L'on, Avoué à Château-Thierry.
- 1895 Mai..... BRAYER, Entrepreneur à Nogent-l'Artaud.
- 1896 Janvier.... BRIANT († A.), ancien professeur de viticulture, à Romeny.
- 1893 Avril..... BRUNEL, Directeur de la ferme-école, Crézancy.
- 1886 Novembre. BULAND, Eugène, (\*), Artiste Peintre, à Charly.
- 1873 Février.... CALLOU, ancien Notaire, à Fère-en-Tardenois.
- 1890 Mars..... CARLIER, à Château-Thierry.
- 1893 Octobre... CARRÉ, Notaire à Viels-Maisons.
- 1891 Octobre... CARTON, membre de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, à Meaux, *correspondant honoraire*.
- 1872 Novembre. CHALOIN, Avoué, à Château-Thierry.
- 1891 Avril..... CHARBONNIEZ, Paul, à Fère-en-Tardenois.
- 1893 Mars..... CHOVEAUX, Notaire à Château-Thierry.
- 1880 Juillet.... COMBIER, 1, place des Terreaux, Lyon.
- 1890 Décembre. COLMONT-VÉROUDARD, Négociant, Château-Thierry.
- 1884 Septembre. DELETTRE, Notaire honoraire, à Château-Thierry.
- 1873 Mai..... DEQUIN (\*), Président à la Cour d'Appel d'Amiens.
- 1893 Novembre. DÉPOST, à Essômes.
- 1877 Août..... DEVAULX, Ernest, Statuaire, 99, rue de Vaugirard, Paris.
- 1892 Août..... DUBOIS-POMMIER, à Château-Thierry.
- 1894 Octobre... DUDRUMET, Charles, Négociant à Ch.-Thierry.
- 1896 Février.... DUMOULIN, Notaire à La Ferté-Milon.
- 1898 Novembre. DUMONT-NITOT, Négociant, 118, rue de Rivoli, Paris.
- 1878 Février.... DUPONT, Vétérinaire, à Château-Thierry.
- 1887 Décembre . DUPRAT, Élie, ancien Avoué, à Château-Thierry.
- 1895 Mai..... DUPUIS, Négociant à Villers-Cotterêts.
- 1893 Octobre... DUTERNE, Antiquaire à Viels-Maisons.



*Date d'admission*

MM.

- 1887 Décembre. DUTRIPON, Lucien, Chef de bureau au Chemin de fer de l'Est, à Paris.
- 1887 Septembre. FAQUIS (l'abbé), Curé de Torey.
- 1889 Février.... FERTON, Charles, Capitaine d'Artillerie, à Bonifacio.
- 1883 Juin..... FILLIETTE, Banquier, à Château-Thierry.
- 1889 Août..... DE FLORIVAL, Président du Tribunal à Abbeville.
- 1897 Janvier.... FRÉMONT, Médéric, notaire, Montreuil-aux-Lions.
- 1874 Octobre... FONTE, à Fère-en-Tardenois.
- 1892 Septembre. GABIOT, fils, Entrepreneur, à Château-Thierry.
- 1896 Mars... .. GAILDRY, ancien ingénieur à Château-Thierry.
- 1894 Août..... GALLICE (l'abbé), Curé d'Essômes.
- 1878 Novembre. GAULET, 62, rue Saint-Lazare, Paris.
- 1894 Février.... GOBERT, Notaire à Charly.
- 1885 Septembre. GRISON, Receveur de l'Enregistrement, à Vervins.
- 1892 Novembre. GROSJEAN, ancien Receveur des finances, à Gland.
- 1893 Mai.... .. GUÉNET, ancien Magistrat à Château-Thierry.
- 1872 Novembre. GUÉRIN, Archiviste aux Archives nationales, Paris.
- 1895 Juillet.... GUIART, Préparateur à la Sorbonne, Paris.
- 1874 Décembre. GUILLAUME, Agent-Voyer, d'arrondiss., à Vervins.
- 1898 Novembre. GUYOT (l'abbé), docteur en théologie, curé d'Essômes.
- 1898 Novembre. Mme HACHETTE, à Gland.
- 1887 Juillet.... HENRIET, Maurice, Procureur à Senlis(Oise).
- 1892 Mars..... HENRIET (l'abbé), Doyen honoraire, Ch.-Thierry.
- 1898 Octobre... HENRIET, Gustave, propriétaire à Château-Thierry.
- 1891 Juillet.... HANUS (H. A.), Professeur au Collège et Bibliothèque de la ville de Château-Thierry.
- 1882 Novembre. JEAN, Conducteur des Ponts-et-Chaussées, Château-Thierry.
- 1887 Septembre. JOUSSAUME-LATOUR, Henri, Ancien Économe des Hospices, Château-Thierry.
- 1881 Janvier.... JOVENAY (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Château-Thierry.
- 1889 Mars..... JOVENAY, Licencié en droit, à Château-Thierry.
- 1896 Février.... KINTZEL, ancien ingénieur à Château-Thierry.
- 1885 Août..... DE LADOUCKETTE (Baron Étienne) (\*), à Viels-Maisons.
- 1895 Juillet..... LAFERRIÈRE, ancien professeur, Château-Thierry.

*Date d'admission*

## MM.

- 1887 Juin ..... LARANGOT, Propriétaire, à Coupigny-Montlevon, par Condé.
- 1870 Août..... LECESNE, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
- 1890 Juillet ..... LEGRAND, Auguste, à Château-Thierry.
- 1894 Juin..... LEMAIRE (l'abbé), Curé-Doyen de La Fère.
- 1891 Février .... LENOIR, Henri, Directeur d'assurances, à Château-Thierry.
- 1897 Janvier .... LESAGE, notaire à Fère-en-Tardenois.
- 1898 Novembre . Mme LHOMME-VÉRETTE, 18 bis rue Brunel, Paris.
- 1898 Octobre .. LHOMME, professeur de rhétorique, 13 rue Cortambert, Paris.
- 1875 Octobre.... LINET-DROUET, à Château-Thierry.
- 1887 Septembre. LIONNET, Architecte, à Château-Thierry.
- 1898 Décembre . MAILLARD, propriétaire à Château-Thierry.
- 1898 Septembre. MARCHAND, libraire à Château-Thierry.
- 1889 Février .... MARIZIS, Notaire, à Château-Thierry.
- 1896 Février.... MARLAUT, entrepreneur à Château-Thierry.
- 1893 Octobre ... MARSAX, Ernest, Propriétaire à Château-Thierry.
- 1893 Octobre ... MARSAX, Albert, Propriétaire à Nesles.
- 1898 Novembre. MARTIN, Inspecteur des finances, à Paris, propriétaire à Charly.
- 1891 Avril..... MAUCHAMP, Alphonse, commissaire-priseur à Reims.
- 1876 Juillet..... MAUSSENET, Instituteur en retraite, à Chesnay, par Gueux (Marne).
- 1886 Avril ..... MENNESSON, Ancien Notaire, à Jaulgonne.
- 1896 Février .... MERCIER, docteur-médecin, 15, Avenue MacMahon, Paris.
- 1882 Mai..... MILON, Directeur de l'école communale, 10, rue Rollin, Paris.
- 1889 Août..... MONNOYER, Agent-Voyer principal, à Ch-Thierry.
- 1880 Septembre. MORLOT, Député, Conseiller Général de l'Aisne, Maire de Charly.
- 1875 Septembre. MOULIN, Juge, à Sainto-Ménéhould, (Marne).(O. 4)
- 1890 Mai..... MOULIN, Juge de Paix à Beine (Marne).
- 1882 Décembre.. PALANT (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
- 1873 Mai..... PECQUE, Notaire honoraire, à Château-Thierry.
- 1879 Février.... PIGALLE, Conseiller de Préfecture, à Alger (\*).
- 1891 Octobre.... PILLIARD, Propriétaire, à Cramaille.

*Date d'admission*

## MM.

- 1894 Décembre.. PILLOY (I. P.), Agent Voyer honoraire, à St-  
Quentin.  
1891 Août..... POMMIER Georges, propriétaire, Château-Thierry.  
1896 Mars..... RIBOULOT, Léon, Ingénieur au chemin de fer à  
Vesoul.  
1891 Octobre.... DE SADE (Comte), au château de Condé-en-Brie.  
1894 Mai..... DE SAPINCOURT, Ferdinand, à Château-Thierry.  
1895 Mai..... SALÉ (I. P.), Inspecteur primaire, Château-  
Thierry.  
1891 Juin..... SALESSE (A.), Principal du Collège de Verdun  
(Meuse).  
1886 Juillet .... SIMON, Maurice, Attaché au Ministère des Fi-  
nances, 5, rue de Médicis, à Paris.  
1892 Novembre. VARIN, Raoul, Artiste Graveur, à Crouettes.  
1895 Septembre. VELY, Notaire à Château-Thierry.  
1893 Juin ..... VIGNON, Aristide, Maire de Bonnes.

## ASSOCIÉS LIBRES

## MM.

- 1879 Novembre. BERTHELÉ (I. P.) Archiviste de l'Hérault, à  
Montpellier.  
1884 Mai..... CHERPIN, professeur à Beaume-les-Dames.  
1892 Janvier.... DROUIN, Ancien Instituteur, à Château-Thierry.  
1886 Janvier.... MINOUFLET, Instituteur, à Romony, par Charly.  
1880 Janvier.... PIHAN, Eugène, (A.), Ex-Sous-Chef de bureau  
à l'Imprimerie Nationale, Paris.  
1898 Mai..... RIOMET, instituteur à Villeneuve-sur-Fère.

LISTE DES MEMBRES DÉCÉDÉS  
DANS LE COURS DE L'ANNÉE 1898

- M. MOREAU, Frédéric, Président d'honneur ;  
M. l'abbé PÉCHEUR, membre honoraire ;  
MM. BAUDOIN, docteur JOUSSAUME-LATOUR, MORSALINE, membres titu-  
laires.  
MM. BLANC, DEQUIN (\*), abbé GALLICE, GUÉNET, abbé HENRIET, mem-  
bres correspondants.  
M. PIHAN, associé libre.

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

---

1. Société académique de Laon (Aisne).
2. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société archéologique, *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société des sciences naturelles et historiques, à Privas (Ardèche).
6. Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
7. Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
8. Société historique et archéologique, à Angoulême (Charente).
9. Commission archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
10. Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
11. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).
12. Commission archéologique, à Besançon (Doubs).
13. Comité du bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
14. Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bernay (Eure).
15. Société Dunoise d'archéologie et d'histoire, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
16. Académie du département, à Nîmes (Gard).
17. Société académique de Brest (Finistère).
18. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
19. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
20. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).

21. Académie des sciences et belles-lettres, à Angers (Maine-et-Loire).
22. Société d'archéologie, d'agriculture et d'histoire naturelle, à Saint-Lô (Manche).
23. Académie nationale, à Reims (Marne).
24. Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
25. Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).
26. Société d'archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
27. Société polymathique, à Vannes (Morbihan).
28. Commission historique, à Lille (Nord).
29. Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (Nord).
30. Société d'émulation de Cambrai (Nord).
31. Société d'archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Comité archéologique de Noyon (Oise).
33. Comité archéologique de Senlis (Oise).
34. Comité archéologique de Compiègne (Oise).
35. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
36. Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
37. Société du Musée Guimet, à Paris.
38. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Macon (Saône-et-Loire).
39. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
40. Société historique et archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
41. Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
42. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
43. Société havraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).
44. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun (Seine-et-Marne).
45. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Meaux (Seine-et-Marne).
46. Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
47. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
48. Société de statistique, sciences, lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
49. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
50. Société d'Émulation d'Abbeville (Somme).
51. Société littéraire d'Apt (Vaucluse).
52. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
53. Société d'Émulation, à Épinal (Vosges).
54. Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
55. Société archéologique de Sens (Yonne).

56. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
57. Société historique et archéologique du Gatinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
58. Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
59. Société historique algérienne, à Alger (Algérie).
60. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).
61. Société académique de Chauny (Aisne).
62. Société académique de Troyes (Aube).
63. Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
64. Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités, à Stockholm (Suède).
65. Société archéologique du Finistère, à Quimper.
66. Société *les Amis des sciences et arts*, à Rochechouart (Haute-Vienne).
67. Société archéologique de l'Oise, à Beauvais.
68. Société d'archéologie et d'histoire, à Provins (Seine-et-Marne).
69. *Recue d'Ardenne et d'Argonne* à Sedan (Ardennes).
70. *Correspondance Historique et Archéologique*, 14, rue des Poitevins, Paris.

# PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1898

# Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1898

---

SÉANCE DU MARDI 4 JANVIER 1898

PRÉSIDENCE DE M. POINSIER

---

De nombreuses lettres de condoléances ont été adressées à la suite du faire part du décès de M. Vérette ; le secrétaire donne lecture de quelques-unes, émanant soit de nos collègues qui n'ont pu assister aux obsèques, soit des présidents des Sociétés correspondantes : MM. le chanoine Pignon, de Saint-Quentin ; Léguillette, de Paris ; Fertou, capitaine d'artillerie à Bonifacio ; Glinel, président de la Société Académique de Laon ; comte de Dion, président de la Société de Rambouillet, etc., etc.



Ouvrages reçus pour la bibliothèque :

- 1° Conseil général de l'Aisne. — Session d'août 1897. — Rapport du Préfet. — Délibérations du Conseil;
- 2° *Correspondance historique et archéologique*. n° 40;
- 3° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, novembre 1897, 5<sup>e</sup> année, n° 1;
- 4° *Alliance française*, deux fascicules, nos 66 et 67;
- 5° *Revue de Champagne et de Brie*, juillet et août, une livraison, 22<sup>e</sup> année:
  - 6° *Bulletin de la Société académique de Brest*, tome xxii, 1896;
  - 7° *Bulletin de la Société historique du Finistère* (Quimper), 10<sup>e</sup> livraison de 1897;
  - 8° *Bulletin de la Société des Amis des Arts et des Lettres de Rochecouart*, tome vii, n° 4;
  - 9° *Recueil de l'Académie des sciences, lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne*, tome xii, 1896;
  - 10° *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble, Viviers*, 6 fascicules comprenant l'année 1897, le dernier est relatif à l'abbé Albani.

Le secrétaire donne connaissance de la mort de M. Renaud, membre fondateur de la Société, et rappelle les services qu'a rendus ce regretté collègue comme imprimeur des Annales, comme vice-secrétaire, comme trésorier. M. Renaud, dont la bonté et l'obligeance étaient très grandes, laisse d'universels regrets; décédé le 29 décembre à l'âge de 67 ans, il a été inhumé le vendredi 31 décembre.

L'auteur de l'histoire de Château-Thierry, M. l'abbé Poquet, historiographe du diocèse de Soissons, membre honoraire de notre Société à laquelle il appartenait depuis 1868 est décédé à Berry-au-Bac, où il était doyen depuis 1857, le 29 décembre et a été inhumé dans sa paroisse le lundi 3 janvier. Nous rendrons compte des travaux de cet infatigable annaliste.

A ces noms il nous faut ajouter celui de M. l'abbé Guiliot, ancien curé d'Essômes, ancien doyen d'Oulchy-le-Château, doyen de Flavy-le-Martel depuis 1887. M. l'abbé

Guilliot, qui vient d'être enlevé par une congestion, était membre de notre Société depuis l'année 1868 ; il montrait le plus grand intérêt à nos travaux auxquels il a parfois pris part.

Et pour terminer cette triste liste nécrologique, nous devons aussi enregistrer la mort de M. Jean Monod, conseiller à la Cour de cassation, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique. M. Monod, beau-père de notre sympathique collègue M. de Larivière, est décédé le 3 janvier, à l'âge de 61 ans. La Société offre ses sincères condoléances à la famille cruellement frappée dans ses affections.

Il est donné lecture du « Rapport sur les Travaux de la Société en 1897 ». En commençant, payons un juste tribut de regrets à ceux de nos Membres dont nous avons à déplorer la perte : MM. Vérette, Delorme, Harant, Renaud, Lélou, etc. A cause de l'extension donnée aux analyses consignées dans les procès-verbaux mensuels, le compte rendu de fin d'année ne peut être que fort concis. On ne peut passer sous silence, néanmoins, les diverses notices de M. Fr. Henriet : le château de Montmort ; le peintre Henri Pille ; le graveur Adolphe Varin ; la collection d'un amateur ; pas plus que l'attrayant rapport, présenté par M. Maurice Henriet, sur les fêtes du centenaire de la Société d'Emulation d'Abbeville. Quelques autres mémoires ne sont point indignes de l'attention des amis de notre histoire locale : le Tombeau de la Peyronie ; la vie d'Anne de Caumont, comtesse de Saint-Pol, duchesse de Château-Thierry ; une nouvelle thèse sur La Fontaine ; puis des documents ayant un véritable intérêt sur les anciens usages de Fère-en-Tardenois. C'en est assez, ce semble, pour démontrer, que cette année, si funeste par les deuils qu'elle nous a causés, n'est point inférieure aux

précédentes quant aux productions destinées aux Annales de 1897.

L'Assemblée décide que la notice biographique consacrée à notre regretté président, M. Vérette, sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance. A cette date aura lieu également le renouvellement du bureau.

M. Berthclé a adressé une communication qu'il doit à l'obligeance de M. Riomet, instituteur à Villeneuve-s.-Fère.

---

## SÉANCE DU MARDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1898

---

La funeste influenza qui frappe tant de familles n'a point épargné notre Société ; la séance s'en est ressentie tout naturellement ; néanmoins, malgré l'absence trop motivée, hélas ! de nos auditeurs ordinaires, le secrétaire n'hésite point à donner son compte-rendu mensuel.

M. le vice-président Henriot, retenu à Laon à cause de ses fonctions de membre de la Commission départementale, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. — M. de Larivière, malgré le deuil cruel qui vient de frapper sa famille, a tenu à vous déclarer qu'il unissait ses regrets aux nôtres, à propos de la perte de nos chers collègues MM. Renaud, Vielle, Lélou et surtout Vérette « intelligence d'élite et homme de cœur » — M. Barrière-Flavy, de la Société archéologique du Midi de la France, afin de compléter « un important travail d'ensemble sur l'industrie des peuples barbares des innovations du v<sup>e</sup> siècle » demande des renseignements précis sur les objets de l'époque, dite mérovingienne, conservés au musée de la Société, ou dans les collections particulières. La réponse était facile : Le secrétaire a indiqué à l'honorable correspondant le « Catalogue des objets d'antiquité, et de la collection Caranda » catalogue édité par M. Fr. Moreau en 1895.

Ouvrages reçus dans le mois de janvier :

- 1° *Musée Guimet*. — Annales, tome xxvi, deuxième et troisième partie ; Guide, travail du Coréen ; Découverte du temple de Ramsès II (le fameux Sésostris) ;
- 2° *Musée Guimet* : Revue de l'Histoire des religions, tome xxxvi, N° 1 et 2 ;
- 3° *Alliance française*. N° 68 ;
- 4° *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 1897, 73<sup>e</sup> année ;
- 5° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* ; onzième livraison de 1897 ;
- 6° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, numéro 20, du 23 mars au 13 juillet 1897 ;
- 7° *Académie d'Hippone*, séance du 30 septembre 1897.
- 8° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 5<sup>e</sup> année, décembre 1897 ;
- 9° *La nécropole d'Ananino* (Russie), don de l'auteur, M. de Baye ;
- 10° Nouvelles observations sur l'instinct des hyménoptères gastrilégides de France et de Corse, par M. Fertou, (don de l'auteur).

Remerciements.

A recommander, dans le n° 68 de l'*Alliance française* la lecture du « Rapport sur l'enseignement à Madagascar ». ce Rapport établit de la façon la plus nette ce que l'on savait déjà par les journaux — l'hostilité des missionnaires anglicans contre l'expansion de l'influence française dans l'île qui nous est soumise. — Dans le bulletin de la Société du Midi, M. Barrière-Flavy, d'après les notes de M. Lelaurain, un fouilleur heureux de notre département, décrit le mobilier funéraire trouvé dans des tombes récemment découvertes à Courbes (canton de La Fère) et à Aulnois-sous-Laor. — M. le baron J. de Baye a été autorisé à faire des fouilles dans des sépultures... russes, à Ananino ; il a trouvé des bijoux, des fibules, des boucles qui ont une bien grande ressemblance avec les bijoux funéraires recueillis dans nos nécropoles.

Les notices biographiques de M. Vérette par M. Moulin, de M. l'abbé Poquet par son ami M. le chanoine Palant sont renvoyées à la Commission des Annales. Personne n'était plus autorisé que M. l'abbé Palant pour parler, comme il le fallait, du caractère sacerdotal et du travail immense de M. Poquet. Justice a été rendue, depuis longtemps déjà, à ce pionnier de l'histoire contemporaine, dans lequel on n'avait tout d'abord voulu voir qu'un habile... compilateur.

La mort continue à frapper, à coups redoublés, parmi nous. Deux de nos collègues viennent d'être enlevés presque subitement par une pneumonie infectieuse, à deux jours de distance; MM. Vielle et docteur Joussaume-Latour...

M. Vielle, juge de paix de Château-Thierry était un vaillant adepte de l'archéologie préhistorique et laisse une collection des plus intéressantes. Il a découvert aux environs de Fère-en-Tardenois outre un tumulus, un certain nombre d'ateliers préhistoriques. Depuis 15 ans surtout, il avait recueilli des spécimens nombreux d'un type de flèches en silex d'une forme particulière, (Voir Annales 1890, page 173). Sa collection, moins importante qu'elle ne l'était devenue en ces derniers temps, avait été exposée à l'Exposition universelle de 1889 et lui avait valu, de la part du ministère, un diplôme et une médaille. En 1895, à l'Exposition rétrospective de Reims, M. Vielle avait exposé quelques-unes de ces flèches barbelées et à pédoncule.

L'aménité de son caractère, sa bienveillance, lui avaient mérité l'estime et la sympathie de nos compatriotes.

Né à Gournay en 1837, M. Vielle est décédé le 11 janvier à la suite de quelques jours de maladie.

S'il était un homme universellement aimé et estimé, c'était bien le docteur Joussaume-Latour, né à Château-

Thierry en 1832, décédé le 13 janvier. Depuis plus de cent ans la famille Joussaume exerce la médecine dans notre contrée : Montreuil-aux-Lions et Château-Thierry. Notre regretté docteur laisse la réputation, non seulement d'un savant et prudent praticien, mais aussi d'un homme essentiellement bon, charitable, modeste, faisant le bien sans réclame, sans ostentation ; c'était la providence des pauvres. Aussi une affluence considérable se pressait à son service dans l'église de Château-Thierry. M. Joussaume-Latour fatigué, malade même, n'écoutant que son dévouement pour ses malades, est mort victime de son devoir ; il n'a été alité qu'une seule journée.

Ses occupations ne lui permettaient guère d'assister à nos réunions, mais il aimait sa ville natale et s'intéressait à tout ce qui pouvait lui donner du relief ; depuis l'année 1868, il faisait partie de notre Société qui le regrette sincèrement.

M. Marcel Vérette, docteur-médecin à Besançon, fils de notre regretté président, avait demandé instamment à faire partie de notre Société ; c'est avec grand plaisir que ses collègues ont souscrit à cette demande qui nous permettra de conserver un nom cher à tous. M. M. Vérette est né à Château-Thierry en 1848 ; il espère bien revenir dans sa ville natale et habiter la maison paternelle.

M. Dupont, secrétaire de la Société de l'Arquebuse, fait, au nom du bureau de cette Société, remise des documents qui la concernent. Un état des pièces qui constituent ce dépôt sera établi en double dont un exemplaire restera dans nos archives. M. Dupont doit, pour la prochaine réunion tracer l'historique de la fondation de l'Arquebuse et rappeler les différents incidents relatifs à cette Société. Cette notice viendra s'ajouter aux notes que M. Rollet a présentées sur l'Arquebuse (voir Annales 1881, page 59).

SÉANCE DU MARDI 1<sup>er</sup> MARS 1898

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, VICE-PRÉSIDENT

---

M. Pilloy, correspondant à Saint-Quentin, met à la disposition de M. Dupont, un petit opuscule de M. Delbarre, publié en 1853, ayant pour titre : « Notice historique sur l'Arquebuse de Château-Thierry, depuis son origine jusqu'à nos jours ». M. Dupont pour mettre la dernière main à la Notice qu'il prépare, accepte de grand cœur la proposition de M. Pilloy. — M. Berthelé a adressé diverses communications qu'il doit à la bienveillance de M. Riomet, instituteur à Villeneuve-sur-Fère, et qui seront classées et inscrites avant que d'être déposées aux Archives. — M. Duprat, père, ancien avoué, donne sa démission.



La Bibliothèque a reçu en Février les ouvrages suivants :

- 1° *Histoire de Paris et de l'Isle de France*, 24<sup>e</sup> année, 6<sup>e</sup> livraison;
- 2° *Correspondance historique et archéologique*, n° 49, 25 janvier 1898;
- 3° *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise*, à Beauvais, tome xvi, 3<sup>e</sup> partie;
- 4° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1897, 51<sup>e</sup> volume;
- 5° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 113, octobre 1897;
- 6° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 183<sup>e</sup> livraison;
- 7° *Notices, Mémoires et documents de la Société d'archéologie de la Manche*, 15<sup>e</sup> volume;
- 8° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1<sup>re</sup> livraison de 1898;
- 9° *Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais*. — Cinq fascicules de 1896; douze de 1897;
- 10° *Catalogue du Musée départemental de Moulins*, 2<sup>e</sup> partie, édité par la Société d'Emulation du Bourbonnais;
- 11° *Bulletin de la Société des Amis des Arts de Rochechouart*, tome vii, n° 5;
- 12° *Académie d'Hippone*; réunion du 30 novembre 1897;
- 13° *Académie royale des Antiquités de Stockholm*, 1894;
- 14° *Petits édifices historiques*, n° 66; *L'Oratoire Saint-Honoré à Paris; Renaissance du xvii<sup>e</sup> siècle*;
- 15° *L'histoire du Monde* de Plin second, traduite par A. du Pinet; *Lyon* MVLVII, deux volumes in-folio (don de M. Vérette);
- 16° *L'Archéologie grecque*, par Max Collignon (don de M. Vérette).  
Remerciements à l'aimable donateur.

Dans les ouvrages ci-dessus relatés, le secrétaire signale : « Les chevaliers de l'Oiseau à Moulins (à rapprocher de la notice de M. Dupont); « Les Gardes d'honneur de l'Allier en 1813 », lesquels se sont distingués dans la campagne de France en 1814 à Montmirail, Reims, Champaubert, Château-Thierry, Craonne, Laon (Société d'Emu-

lation du Bourbonnais). — Il est donné ensuite lecture de la note suivante :

M. Marcel Vérette, comme don de « Joyeux avènement » et en souvenir de son regretté père, fait remettre pour notre bibliothèque l'un des plus anciens ouvrages classiques que notre vénérable président avait collectionnés. Ce sont deux volumes in-folio de M<sup>o</sup>LXII, imprimés à Lyon par Claude Senneton, A la Salamendre (sic) gravure xylographique (je pense) d'un aspect terrible avec ces mots en exergue : durer, mourir et non périr.

Quant à l'ouvrage c'est « l'Histoire du Monde » de C. Pline, second, collationnée, corrigée sur plusieurs vieux exemplaires ». J'interromps le libellé du titre qui se termine par ces mots : « Le tout fait et mis en français par Antoine de Pinet, seigneur de Noroy » avec très longue épître dédicatoire au Roy très chrétien (Charles IX); une autre non moins étendue « Au lecteur débonnaire », accompagnées d'une ode de 88 vers à la louange de du Pinet par un ami qui déguise sa personnalité sous les initiales N. R. T. Les dessins qui ornent les chapitres, les entêtes de lettres sont curieux parfois dans leur naïveté; les mêmes sujets ont été répétés; plusieurs semblent avoir été composés pour l'ornementation de la Bible. L'éditeur Senneton, seigneur de la Reclaye — ne vous déplaise — n'a pas tenu à faire de grands frais. Comme dans le privilège octroyé par le jeune roi Charles IX, il n'est pas question de l'auteur, et seulement de l'imprimeur, je soupçonne qu'il y a là-dessous une question de foi religieuse.

L'excellent commentaire de Littré sur Pline ne dit absolument rien du seigneur de Noroy, ni de sa traduction. Larousse a été plus explicite. Antonin Dupinet né vers 1515 à Besançon ou à Beaume-les-Dames, mort à Paris en

1584, était devenu un protestant ardent. C'était un infatigable travailleur ; en dehors de sa traduction de Pline qui compte plusieurs éditions, il a à son actif grand nombre de livres de sciences, voire même de prosélytisme religieux. On peut citer sa « Taxe de la pénitencerie et chancellerie romaine », devenu plus tard : « Taxe des parties casuelles de la boutique du pape. Le protestantisme français le compte avec honneur comme l'un de ses plus dignes représentants.

Nos sincères remerciements à notre nouveau membre qui a ajouté à ce cadeau le « Manuel d'archéologie grecque de Max Collignon ».

La plus grande partie des communes de notre arrondissement a sa compagnie d'archers ; et ses corporations qui fêtaient le triomphe du bouquet chaque année, nous paraissent encore pleines de vie et d'entrain. Il n'en est plus de même de la Société de l'Arquebuse, fondée avant le xvi<sup>e</sup> siècle et réglementée par lettres-patentes de François I<sup>er</sup>, de Henri II, de Henri IV, de Louis XIII (alors à Château-Thierry) et de Louis XV. Les sociétés de tir, dont l'utilité justifie le succès ont remplacé les confréries de l'Arquebuse. Ces confréries ont eu, néanmoins, une histoire qu'il était bon de rappeler, des privilèges souvent excessifs qui amenaient de violentes contestations. Les archers ont toujours eu un rôle modeste ; les arquebusiers qui se recrutaient parmi les notables étaient fiers de leurs droits, de leurs attributs. Les derniers beaux jours de notre compagnie, comme de toutes celles qui existaient dans la province, ont été racontés par M. Rollet, dans la fête des arquebusiers à Châlons, en 1754. La notice que M. Dupont a consacré à l'Arquebuse de Château-Thierry, est une page fort intéressante et très bien traitée de notre

histoire locale. Nous en attendons le complément pour la séance d'Avril.

M. le docteur Vilcoq, fixé à Château-Thierry, gendre du regretté M. Delorme, est nommé membre titulaire. — Avis lui en sera donné.

---

SÉANCE DU MARDI 5 AVRIL 1898

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, VICE-PRÉSIDENT

---

En adressant à M. le Ministre de l'Instruction publique les 75 exemplaires des Annales 1896 destinées aux bibliothèques de la Sorbonne et aux Sociétés savantes correspondantes, le Secrétaire a sollicité une subvention pouvant permettre de subvenir aux frais de gravure de planches de monnaies gauloises, etc. — Il a été répondu que « dans la situation précaire des crédits affectés aux Sociétés savantes, il n'y avait aucune possibilité, *pour le moment*, de répondre à notre demande ».

M. Lhuillier, président de la Société archéologique de Melun, donne quelques détails précieux sur « le fief de St-Leu (près de Cesson) et la famille de Romanet ». Ces renseignements consignés plus loin, sont mis à la disposition de M. Maurice Henriet et des remerciements ont été adressés au bienveillant et savant correspondant,

Un Congrès international d'histoire s'ouvrira à La Haye (Hollande), le 12 septembre, sous la présidence de M. de Beaufort, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas et de M. de Maulde de la Clairière, secrétaire-général de la Société d'histoire diplomatique de Paris. M. Le Glay, secrétaire du Comité central de ce Congrès demande l'adhésion de notre Société, « il est à souhaiter que la Science française soit dignement représentée ». Notre Société réserve son adhésion.

Ouvrages reçus dans le mois de Mars :

- 1° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1896, 3<sup>e</sup> livraison;
- 2° *Correspondance historique et archéologique*, deux fascicules, numéros 50 et 51;
- 3° *Comité archéologique de Senlis*, 4<sup>e</sup> série, tome 1, 1896;
- 4° *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, Bulletin n° 160, année 1897;
- 5° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* : Cartulaire du Chapitre de la cathédrale d'Amiens, 1<sup>re</sup> partie;
- 6° Bulletin de cette même Société, n°s 1 et 2, 1897;
- 7° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 2<sup>e</sup> livraison de 1898;
- 8° *Société des Antiquaires de la Morinie*, 184<sup>e</sup> livraison;
- 9° *Revue de Champagne et de Brie*, septembre et octobre 1897;
- 10° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 5<sup>e</sup> année, n° 3;
- 11° *Une statue de flamme transformée en St-Joseph*, par M. le chanoine Marsaux (don de l'auteur).

Remerciements.

Le Secrétaire signale dans le Bulletin archéologique (1896, 3<sup>e</sup> livraison) de M. Pilloy. 1<sup>o</sup> : « Boucle avec inscription découverte à Auguilcourt-le-Sart »;

2° Le Cartulaire de la cathédrale d'Amiens, utile et intéressante publication;

3° Dans les Annales de 1896, page 43, M. Corlieu, en faisant don d'un volume : *Coup d'œil sur l'histoire du Valois*, par M. de Fleury, ancien préfet, rappelait ce que ce volume avait d'intéressant pour nous, puisque une partie du Valois faisait partie de notre circonscription. Or, le volume du Comité de Senlis (1896) renferme une suite « Antiquités du Valois », avec des notes dues à un savant archéologue, M. Guizot — que je crois être le petit-fils de l'ancien et célèbre ministre du roi Louis-Philippe. — La Châtellenie de La Ferté-Milon « qui était un bailliage avec seigneurie particulière » y figure (page 51 à page 70) avec tout ce qui constitue son histoire, sa juridiction, ses fiefs, revenus, offices, etc. Cette Histoire des Antiquités du Valois avait pour auteur Antoine Bataille, procureur du Roi au bailliage et duché de Valois, décédé le 11 novembre 1608 et inhumé dans l'église St-Denis de Crépy. Le président Minet a fait paraître (1743), principalement pour Crépy, sa résidence, la plus grande partie de l'Histoire d'A. Bataille. Je ne mentionne cet ouvrage que pour annoncer que M. Guizot se propose de publier les Antiquités du Valois, en y comprenant La Ferté-Milon et en relevant les inexactitudes commises par Carlier dans son Histoire. Un autre archéologue, de grande valeur, M. Caix de St-Agnan, joint à propos de Carlier, une critique très vive à celle que présente M. Guizot. Ces débats nous intéressent et notre Société sera mise au courant des travaux qui auront été tentés.

Ainsi que nous l'avons mentionné, M. Th. Lhuillier, président de la Société historique de Melun nous adresse une note fort intéressante qui sera publiée *in-extenso* dans nos Annales. Dans son mémoire sur « la fortune immo-

bilière de Racine », M. Maurice Henriet regrettait de n'avoir pu identifier le St-Leu où Catherine de Romanet, femme de l'illustre poète, avait quelques biens en mariage. Nous extrayons les passages suivants du travail de notre aimable correspondant :

« Il s'agit de Saint-Leu, hameau de Cesson, petite commune près de Melun. La seigneurie de St-Leu appartenait avec un prieuré aux Bénédictins de St-Père de Melun et Jean-André de Romanet, trésorier de France en la généralité de Picardie, possédait là le fief du Petit St-Leu. Le 20 mars 1667, Jean-André de Romanet et Madeleine de Dournel, sa femme, cèdent en partie leurs droits à Anne Foy, veuve de François de Santeul. Madeleine de Dournel, devenue veuve, est mentionnée comme censitaire des susdits Bénédictins de Saint-Leu, entre 1680-1699. En 1691, elle déclarait que ce fief vaut trois mille livres de revenu. Entre 1699 et 1719, on trouve comme censitaire des susdits Bénédictins de St-Leu et des chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem à Savigny-le-Temple (village limitrophe), Marie-Charlotte Vittart, dame de Passy-en-Valois, veuve de Claude de Romanet. Il est probable que Racine, n'ayant pas conservé les biens de St-Leu que lui avait apportés Catherine de Romanet, les avait cédés à son beau-frère Vittart ».

Nous sommes, on le voit, en plein dans notre histoire locale.

Note de M. l'abbé Jovenay, curé de Verdilly, membre correspondant :

« Vers la fin d'octobre dernier, M. Olivier, débitant à Verdilly, tirant du sable dans l'une de ses propriétés, lieudit Les Patenostres, mettait à jour deux squelettes humains.



« Ce lieudit est situé sur le penchant de la colline sur laquelle est bâti le village, à l'exposition du midi, en face du hameau des Roches, séparé de ce dernier par la route de Château-Thierry à Fère-en-Tardenois.

« Les squelettes étaient peu profondément enterrés et se trouvaient cependant dans un état de conservation parfaite; l'un avait la position accroupie et la figure tournée vers l'est; l'autre placé à environ un mètre en avant était couché horizontalement dans la même orientation et entouré d'une rangée de petits blocs de grès affectant des formes bizarres. C'est à la base d'un énorme grès — qui est peut-être un dolmen — que cette trouvaille a été faite. M. Olivier croit avoir trouvé également au même endroit des silex taillés qu'il a négligé de recueillir; malgré mes recherches, je n'en ai pu rencontrer aucun.

« Je me suis approprié l'un des crânes; les mâchoires sont garnies de toutes leurs dents et, à la manière dont elles sont usées, il y aurait lieu de conclure que ces squelettes remontent à l'Age préhistorique. Mais, cette conclusion a besoin d'être confirmée; je veux seulement ici signaler le fait à la Société, pensant qu'il peut être utile et intéressant d'examiner les choses de plus près ».

« Inventaire des monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Château-Thierry ». Ce mémoire sera lu au prochain Congrès de la Sorbonne, section d'archéologie. M. Minouflet, de Romeny, qui en est l'auteur, a visité plusieurs collections particulières et recueilli ce qui a été publié par M. Fr. Moreau, dans l'Album Caranda, ainsi que dans nos Annales. On se souvient que notre regretté collègue, M. de Vertus, avait décrit quelques monnaies gauloises trouvées dans notre circonscription et les avait interprétées..... à sa guise. M. Minouflet, suivant le conseil des représentants les plus autorisés de la science

numismatique : MM. A. de Barthélemy et E. Babelon, a entrepris et mené à bonne fin l'inventaire de ces monnaies. Il s'en faut, néanmoins, au dire de M. Josse, que ce travail soit complet; beaucoup de particuliers possèdent des échantillons assez remarquables et ne songent point à les faire connaître; un complément s'impose, on nous le promet pour l'an prochain. L'inventaire de M. Minouflet comprend 49 pièces, 3 en or, les autres en potin ou en bronze; la plupart sont des types connus, quelques-unes sont fort curieuses, telle celle qui a été découverte à Nanteuil-Notre-Dame, perforée et qui a dû servir de pendeloque; telle celle qui a été découverte aux Caquetons, dépendance de La Chapelle-sur-Chézy et appartenant à notre collègue, M. Dutertre, de Viels-Maisons. M. Adrien de Longpérier avait interprété la légende  $A \Gamma H \Delta$ , *Agendicum*. Une autre en or, avec la légende *Criciru* est l'objet d'un intéressant commentaire..... La collection Caranda a fourni 16 spécimens; les 33 autres trouvés isolément appartiennent à divers amateurs : MM. Doyen, Minouflet, Duterne. Nos félicitations à notre laborieux collègue dont les recherches lui ont mérité les encouragements des savants les plus autorisés.

M. Raison, avoué à Château-Thierry, successeur de M. Duprat, est nommé membre titulaire. Avis lui en sera donné par le secrétaire.

M. Guérin, juge de paix à Château-Thierry, successeur de notre regretté confrère M. Vielle (dont nous avons annoncé la mort si rapide au mois de janvier), sollicite son admission comme membre de la Société; il sera procédé à son élection le mois prochain.

---

## SÉANCE DU MARDI 3 MAI 1898

---

PRÉSIDENCE DE M. POINSIER

---

M. Moulin, ne pouvant assister à la réunion, présente ses excuses et demande que la communication des ouvrages offerts à la Société et le rapport sur quelques-uns des ouvrages soient renvoyés à la prochaine séance.

M. le D<sup>r</sup> Vilcoq adresse ses remerciements à ses collègues qui l'ont élu membre titulaire.

Pendant les loisirs forcés que vient de lui faire une maladie, heureusement courte et assez bénigne, M. Maurice Henriet a *paraphrasé* (le mot est de M. Fr. Henriet) pour nous le livre récemment paru de M. G. Larroumet sur Racine. C'est une bien intéressante analyse ; nous regrettons qu'un plus grand nombre de nos collègues n'ait pu l'entendre ; on la retrouvera dans nos Annales de 1898.

M. Larroumet établit que Racine a profondément subi

l'influence de son éducation, de ses passions, de ses amitiés, de sa vie privée et sociale... sa poétique doit beaucoup à sa foi... Si, comme poète, Racine est toujours au premier rang parmi les plus illustres, il laisse deviner, comme homme privé, un caractère, d'une entière bonne foi, mais d'une perpétuelle inconstance. Les preuves viennent à l'appui de ce portrait. Après avoir rendu la justice qu'il mérite à l'auteur de *Phèdre*, d'*Athalie*, etc., M. Larroumet ajoute ; « S'il a peu mis d'Archéologie dans ses pièces, c'est que, outre la médiocre importance de la mise en scène dans la tragédie, spectacle plus intellectuel que matériel, il se rendait compte que le théâtre est chose vivante, tandis que l'archéologie est chose morte... Au lieu de connaissances archéologiques, Racine nous offre le sentiment de l'histoire, ce qui est plus difficile et de plus grand prix... »

Nous nous inclinons devant ce jugement qui est bien vrai, quelque grave que soit le coup porté à la mère de nos études. L'assemblée qui a suivi, avec le plus vif intérêt, la lecture de cette analyse, adresse à M. Maurice Henriot ses remerciements et ses sincères félicitations.

Il résulte des nombreuses pièces que M. Riomet, instituteur à Villeneuve-s.-Fère, associé-libre, a eu l'obligeance de communiquer au secrétaire, que suite n'a pu être donnée aux intentions charitables de l'abbé Le Luc et de sa sœur. Ces deux personnes faisaient donation, 19 avril 1773, de leurs biens et, notamment, d'une maison qu'elles possédaient à Fère, à l'effet de fonder un Hôtel-Dieu. M. l'abbé Le Luc avait survécu à sa sœur ; à sa mort, un procès s'est élevé entre les héritiers et les corps et communauté de la ville ; puis sont survenus les événements de 1789 à 1793, la maison qui devait être le siège de l'Hôtel-Dieu a été vendue *révolutionnairement*, comme

bien national. Les débats se sont prolongés entre les communes de Fère et de Villeneuve jusqu'en 1848. Par décision du Préfet, en août 1846, le partage des revenus affectés aux pauvres des deux localités avait été fixé comme suit : 2/3 au bureau de bienfaisance de Fère et l'autre tiers au bureau de Villeneuve. Le 17 janvier 1848, M. Laylavoix, sous-préfet de Château-Thierry, donnait connaissance de cette décision à M. le Maire de Villeneuve. Comme ces documents gagneraient à être présentés par un légiste comme notre collègue, M. Poincier!

M. Guérin, juge de paix à Château-Thierry, est élu membre titulaire.

---

## SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 1898

---

Le Congrès archéologique de France, tiendra sa 65<sup>e</sup> session à Bourges, du 6 juillet au 12. Outre la visite de la ville, de ses curieux monuments, des musées et diverses collections, le Congrès visitera Dun, les châteaux de Meillant, d'Ainay, de Mehun, de Montrout à Saint-Amand, abbaye de Noirlac. De nombreuses adhésions sont déjà parvenues à M. le comte de Marsy, président du Congrès, directeur de la Société. — La Société d'archéologie Lorraine à Nancy célèbre cette année le cinquantenaire de sa fondation et convie à cette fête les délégués des Sociétés correspondantes. Les visites aux monuments, aux musées, avec excursion à Toul, occuperont les journées du 28, du 29 et du 30 juin.

Livres reçus dans les mois d'Avril et de Mai :

1<sup>o</sup> *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1897, 1<sup>re</sup> livraison ;

2<sup>o</sup> *Musée Guimet* : Bibliothèque d'études, tome VI ; Mission Etienne Aymonier dans le Laos, tome VII ; Les Parsis, histoire des communautés zoroastriennes de l'Inde par D. Menant ; Revue de l'histoire des religions, tome XXXVI, n<sup>o</sup> 3 : tome XXXVII, n<sup>o</sup> 1 ;

- 3° *Société française de Numismatique* : Procès-verbaux de l'année 1897 (A la page 1<sup>re</sup> il est question de monnaies gauloises recueillies par M. Minouflet, voir Annales 1895);
- 4° *Académie nationale de Reims*, 93<sup>e</sup> volume; L'Eglise et l'Abbaye de Saint-Nicaise de Reims par M. Ch. Givelet;
- 5° *Société historique de Compiègne* : Procès-verbaux et Rapports de l'année 1897; de la même Société: Les Francs-Archers de Compiègne, 1118-1524 par M. de Bonnault;
- 6° *Société historique et archéologique de l'Orléanais*, tome XI, n° 161;
- 7° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 9; Pierres tombales et inscriptions tumulaires des chanoines;
- 8° *Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine*, tome XLVII, 1897;
- 9° *Bulletin n° 3*, année 1897 de la Société des Antiquaires de Picardie;
- 10° Même société: Album archéologique, 13<sup>e</sup> fascicule;
- 11° Même société: La Picardie historique et monumentale; arrondissement d'Amiens. canton de Couly et de Picquigny, 5<sup>e</sup> livraison;
- 12° *Société des Antiquaires de la Morinie*, 185<sup>e</sup> livraison;
- 13° *Société d'Emulation d'Abbeville*: 1<sup>er</sup> Mémoires, tome XIX<sup>e</sup>, 1897;
- 2° Bulletin trimestriel, deux fascicules de 1896, quatre fascicules de 1897; 3<sup>e</sup> Le Castulaire du Comte de Ponthieu, tome n°;
- 11° *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, tome XXV, 1897;
- 15° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> livraison de 1898;
- 16° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome XLVI<sup>e</sup>;
- 17° *Dictionnaire topographique du Cantal*, par M. Emile Ancé;
- 18° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochecouard*; tome VII<sup>e</sup>, n° 6; tome VIII<sup>e</sup>, n° 1;
- 19° *Société archéologique de Bordeaux*, tome XXI<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> fascicules;
- 20° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8°, n° 21;
- 21° *Académie d'Alger*, à Bône (Algérie), séance du 31 mars 1898;
- 22° *Congrès archéologique de France*, 56<sup>e</sup> session à Saintes;
- 23° *Congrès archéologique de France*, 57<sup>e</sup> session à Clermont-Ferrand;
- 24° *Correspondance historique et archéologique*, n° 52 et 53, 25 avril et 25 mai 1878, deux fascicules;
- 25° *Revue de Champagne et de Brie*, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> livraisons de 1897;
- 26° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 5<sup>e</sup> année, n° 4;
- 27° *Alliance française*, n° 69, 15 avril 1898;
- 28° *Petits édifices historiques*, n° 67; Hôtels-de-Ville de Compiègne

et de Noyon, n° 63; Eglise Saint-Michel de Lescure (Tarn), roman du xi<sup>e</sup> siècle, n° 69; Temple de Neptune à Poestum dorique-grec;

29° *Flore de la Thiérache et divers opuscules sur la flore médicinale du Nord*, par M. Riomet, associé-libre (don);

30° *Boucle avec inscription découverte à Anguilcourt-le-Sart* (canton de la Fère) par M. Pilloy, correspondant (don);

31° *De l'enseignement du Russe en France et du rôle commercial de la France en Russie*, par Ch. de Larivière, titulaire (don).

Des remerciements sont votés aux bienveillants donateurs.

Le compte-rendu des nombreux et intéressants ouvrages enregistrés ce mois-ci ne peut pas être une simple formule. Le secrétaire signale notamment la belle étude de M. D. Menaut sur les Parsis (Histoire des communautés zoroastriques de l'Inde) musée Guimet; il semble qu'un grand avenir soit réservé aux Parsis.

Reims nous touche de trop près pour que l'histoire de ses monuments et de ses hommes remarquables n'apporte pas quelque contribution à notre histoire locale; à ce titre la monographie de M. Ch. Givelot sur, l'église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, mérite une mention spéciale. — A la suite d'un mémorable concours, dix verrières relatives à la vie et au supplice de Jeanne d'Arc ont été placées dans la cathédrale d'Orléans; la Société savante de cette ville relate ce fait avec un élan patriotique auquel nous nous associons complètement. — Votre secrétaire n'est pas le seul qui ait tiré parti de l'histoire d'Anne de Caumont, duchesse de Longueville et de Château-Thierry, par le R. P. Chérot. Un membre de la Société des Antiquaires de Picardie, M. Brandicourt, a extrait de cet ouvrage ce qui concerne particulièrement Amiens et la circonscription. Le sentiment de notre confrère d'Amiens vient confirmer celui que nous avons donné sur la prodigalité du comte de Saint-Pol et sur la générosité et la



vertu d'Anne de Caumont. On épuiserait, ce semble, toutes les formules de l'admiration, si l'on essayait de donner une idée juste du luxe des belles publications de la Société d'Amiens. L'album archéologique (13<sup>e</sup> fascicule) comprend descriptions et dessins en bas-relief gallo-romain en pierre; l'adoration du Veau d'or, tapisserie de Bruxelles du xvii<sup>e</sup> siècle, appartenant au tribunal de Montdidier; la chasse de Saint-Fierzy à Guerschard (Somme), en argent estampé du xiv<sup>e</sup> siècle; le calice en argent doré (fin du xv<sup>e</sup> siècle) à Vergies.

La cinquième livraison de la Picardie, historique et monumentale, ne le cède en rien aux précédentes. Les notices sont dues à MM. de Guyencourt et J. Roux; les dessins de gravures de toute beauté rehaussent le travail de ces savants archéologues. Picquigny a principalement intéressé votre secrétaire-rapporteur qui n'a point oublié la savante conférence de M. J. Lair sur l'assassinat de Guillaume-Longue-Epée, 943, traîtreusement assassiné par le comte de Flandre.

Quel bon usage les collègues de M. Soyez font de la libéralité de ce Mécène! N'est-ce pas le meilleur moyen de le remercier? La Société des Antiquaires est, sans contredit, au premier rang des académies de province.

Si j'avais à me tourner du côté du soleil levant, je fournirais à notre estimable collègue, historiographe du diocèse de Soissons, la note suivante relative à notre nouvel évêque dont le sacre doit avoir lieu le 24 courant. « Jehan de Sarves était Seigneur de... et de Ramécourt (page 302, Picardie historique) ». Cette mention ne se rapporte-t-elle pas à la famille du nouveau prélat?

Le Bulletin de la Société du Finistère fait l'éloge du compte rendu publié dans nos Annales sur le Congrès de Morlaix et de Brest.

Notre aimable et distingué collègue, M. de Larivière, éloigné de nous, nous adresse comme souvenir sympa-

thique sa notice sur « l'Enseignement du russe en France, etc. » Il réclame avec nombre de bons esprits, l'enseignement de la langue russe dans nos établissements d'instruction publique : facultés, lycées, etc. La première condition pour connaître un pays n'est-elle pas d'en parler la langue ?

M. Corlieu a eu la bonne fortune de mettre la main, aux Archives nationales sur le manuscrit intitulé : « Expertise pour l'abbaye de Chézy en 1781 ». Cette expertise faite sous les ordres de l'abbé commendataire Pierre Guillot, de Mondésir, commencée en juin, fut terminée en octobre ; elle comprenait la description détaillée de l'abbaye et de ses dépendances : fermes, moulin, etc. Le devis des réparations à exécuter s'élevait à la somme de 93,996 liv. 17 s. 9 d. En dehors des biens situés dans la circonscription, l'abbaye possédait la ferme de Villeroy, canton de Claye (Seine-et-Marne) ; c'était la plus importante de ses fermes ; l'expertise fixait à 19,496 liv. la réparation des bâtiments ruraux. Une autre ferme était sise à Charleville, près de Sézanne (Marne). Cette nouvelle contribution à l'histoire de Chézy viendra grossir les chapitres que nous possédons déjà, grâce à MM. Corlieu et abbé Poquet et qui sont consignés dans nos Annales.

Au mois d'avril dernier, il a été donné lecture de la Notice de M. Minouflet sur les « Monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Château-Thierry ». L'auteur, qui avait soumis son travail à M. A. de Barthélemy, avait été invité par le savant membre de l'Institut à le communiquer au Congrès des Sociétés savantes. Notre collègue pouvait compter sur un « tour de faveur ». En effet, le jeudi 14 avril, M. Minouflet, dominant son émotion, lisait cette notice qui lui a valu les félicitations de l'Assemblée ; c'est donc une bonne journée pour lui et pour vous ;

c'est ce que ont dû lui dire nos collègues MM. Corlicu et Légrillette présents à la séance de la Sorbonne.

Avant de prendre la parole, notre collègue avait entendu les communications suivantes dont il nous donne un fidèle compte rendu : de M. Adrien Blanchet, un mémoire sur l'atelier monétaire du Prince Noir, à Limoges, en 1365 et 1366 ; de M. l'abbé Bossebœuf, de la Société de Tours, ses critiques sur certaines interprétations de M. Corroyer, le restaurateur de l'Abbaye du Mont Saint-Michel. C'est le président de la séance, M. A. de Barthélemy, qui défend M. Corroyer aux applaudissements de l'auditoire. M. Demaison, que ses études sur la cathédrale de Reims ont mis hors de pair, compare les chevets de Notre-Dame de Châlons et de Saint-Remi de Reims et prouve que le plan et les détails d'architecture offrent la plus frappante analogie. M. Gauthier, archiviste du Doubs, dont nous avons eu déjà à louer les importants travaux, parle de l'Ambon de la cathédrale de Besançon dont les bas-reliefs ont été encastés dans la porte romaine, dite *porte noire*. Cet ambon qui peut remonter au x<sup>e</sup> ou au xi<sup>e</sup> siècle est le seul spécimen aussi ancien qui ait été signalé en France. La démonstration de M. Gauthier lui a valu les félicitations du Bureau.

---

## SÉANCE DU MARDI 5 JUILLET 1898

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, VICE-PRÉSIDENT

---

Le secrétaire donne avis qu'en réponse à la lettre de M. le Sous-Préfet du 25 juin, il a adressé le Rapport sur les travaux de la Société depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1897 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1898; ce Rapport doit être soumis au Conseil d'arrondissement dans sa prochaine réunion pour de là être adressé au Conseil général. Le maintien de la subvention départementale (200 fr.) a été demandé et un nouvel appel fait à la bienveillance des deux Conseils; en même temps des remerciements ont été adressés à propos de la subvention de 1898 dont le mandat vient d'être remis au secrétaire-trésorier.

Ouvrages reçus dans le courant de juin :

1<sup>o</sup> Conseil général de l'Aisne : Rapport de M. le Préfet, délibération du Conseil — session d'avril 1898;

•

- 2° *Comité des travaux historiques et scientifiques* : Bulletin historique et philologique, année 1897, numéro 1 et 2 ;
- 3° *Comité des travaux historiques et scientifiques* : Bulletin archéologique, 1897, 2° livraison ;
- 4° *Comité des travaux historiques et scientifiques* : Bulletin de la Section des sciences économiques et sociales, année 1897 ;
- 5° *Bulletin de l'histoire de Paris et de l'Île de France* : 2° livraison de 1898 ;
- 6° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, tome xx° ;
- 7° *Bulletin de la Société Dunoise*, N° 114 — avril 1898 ;
- 8° *Revue historique et archéologique du Maine*, tome xxxii°, 1897 ;
- 9° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 5° livraison de 1898.
- 10° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 186° livraison ;
- 11° *Correspondance historique et archéologique*, N° 54, 25 Juin 1898 ;
- 12° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 5° année, N° 5 ;
- 13° *Petits édifices historiques*. Palais municipal de Brescia (Italie). Renaissance italienne du xvi° siècle ;
- 14° *Œuvres de Mlle Sophie Manéglier*, 5 volumes in-8° : *Poésies chrétiennes, Fables, Poésies diverses, Comédies en prose et en vers, Pensées morales et philosophiques* (don de M. Raison, membre titulaire).

#### Remerciements.

Sous ce titre « La Fontaine et Racine, d'après un poète champenois du xix° siècle ». M. Moulin rend compte des œuvres si diverses, si multiples de Mlle Sophie Manéglier « la muse champenoise » au dire de Béranger. Les poésies chrétiennes de l'auteur ont été appréciées et jugées favorablement par des poètes et des critiques de mérite. L'œuvre est considérable et embrasse, pour ainsi dire, toutes les connaissances humaines : religion, philosophie, politique, littérature ; c'est ce qui a déterminé le secrétaire à présenter une notice assez étendue en s'appliquant surtout à mettre en relief le sentiment de l'auteur sur ces deux immortels compatriotes La Fontaine et Racine. Les fables

de Mlle Manéglier, sans contredit, ne peuvent être comparées à celles du Bonhomme; la tragédie de Virginie présente bien quelques réminiscences de Phèdre et d'Iphigénie, mais c'est tout; les comédies sont des proverbes qui rappellent — de loin — ceux de Th. Leclercq; la bonne volonté, les sentiments élevés sont évidents, mais aucune comparaison n'est possible. Il n'est pas besoin de dire non plus que les pensées — dont quelques-unes paraissent autobiographiques — n'approchent pas de celles de Pascal ou de la Rochefoucauld, quoiqu'il en soit, certaines parties ne sont pas sans mérite et la Société racinienne — dont nous parlerons prochainement — a accordé une médaille d'argent à l'auteur, pour son étude sur Racine, dans sa séance publique du 26 juin 1843. La famille de Mlle Manéglier habitait le domaine d'Igny, commune d'Arcy-le-Ponsart (Marne) confinant au canton de Fère. Ce domaine était une ancienne abbaye fondée en 1126, reconstruite en 1780; il est occupé actuellement par des religieux. C'est à Igny que l'auteur a composé la plus grande partie de ses œuvres.

#### CENTENAIRE DE M. FR. MOREAU

#### PRÉSIDENT D'HONNEUR

Mes chers collègues, en 1896, fidèle à ses habitudes de bienveillant souvenir, notre vénérable président d'honneur, adressait à ses amis le Catalogue des objets d'antiquité de la collection Caranda avec description sommaire; l'année suivante, nous recevions le Petit Album faisant suite à ce Catalogue et reproduisant les dessins des vues et objets les plus intéressants de la collection; aujourd'hui, complétant sa centième année, avec un *memento* émouvant, nous enregistrons le dernier ouvrage qui vient de paraître :

Bibliothèque et archives de la collection Caranda. J'ai dit *émouvant souvenir* et vous serez certainement de mon avis, en effet, la carte qui accompagne la brochure porte : A l'occasion du centenaire de la naissance de l'auteur de la collection Caranda, aujourd'hui on fait hommage de son dernier travail, dont la livraison avait été retardée, tant en province qu'à Paris.

Paris, 1<sup>er</sup> juillet 1798. — Paris, 1<sup>er</sup> juillet 1898.

J'ai répondu en votre nom et au mien, en présentant nos remerciements et nos félicitations au glorieux centenaire qui, à la suite de la gravure représentant le clocher de la ville de Fère ajoute : nous arrêtons ici nos reproductions en faisant nos adieux à la ville de Fère qui a été pendant vingt ans le centre et le siège de nos travaux archéologiques dans 6 départements de l'Aisne.

Paris. le 15 mars 1897.

Il n'est point inutile de rappeler que M. Fr. Moreau a commencé ses travaux à Caranda dans le courant de l'été 1873 ; après avoir fouillé avec succès le dolmen, signalé par M. Barbey et quelques-uns de nous, les explorations ont été continuées dans les localités avoisinantes. 2,000 tombes gauloises, romaines et franques ont été mises à jour ; le nombre des objets recueillis dans les sépultures que renfermaient les nécropoles de Sablonnière, d'Arcy, de Trugny, Breny, etc., s'élève à 15,000. Plus de 4,000 pièces ont été données à divers musées. Les armes et instruments en silex, donnés en grande partie aux collections de plusieurs villes et aux musées scolaires s'élevaient à 32,000.

M. Fr. Moreau poursuivait dans la distribution de ses recherches archéologiques ses traditions de générosité et celles de sa famille. Honneur à lui !

MOULIN.

M. Dequin, ancien président du tribunal civil de Château-Thierry, membre correspondant de la Société depuis le mois de mai 1873, est décédé à Amiens le 31 mai dernier, à l'âge de 69 ans.

Le regretté défunt, qui remplissait depuis plusieurs années les fonctions de Président de chambre à la Cour d'appel d'Amiens venait d'être nommé Président honoraire. La Société s'est associée au deuil de la famille en présentant ses sincères condoléances à M. Dequin, fils, avocat à la Cour d'appel d'Amiens, ainsi qu'à Madame veuve Dequin, le souvenir de cette excellente famille est loin d'être éteint dans notre ville.

M. Plarr, maire de Barzy-sur-Marne, présenté par MM. J. Henriet et Josse est nommé membre titulaire; avis lui sera donné de son élection.

A la diligence du secrétaire, le prix destiné à l'élève du collège qui se distingue par son aptitude en histoire et en géographie, sera remis à M. le Principal du collège La Fontaine.



## SÉANCE DU MARDI 2 AOUT 1898

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, VICE-PRÉSIDENT

---

M. Plarr, élu membre titulaire, adresse ses remerciements et promet un concours dévoué. — M. Pilloy adresse les dessins d'après Chastillon de l'abbaye d'Essômes et des châteaux de Viels-Maisons et Passy-sur-Marne. Remerciements.

Livres reçus pour la bibliothèque :

- 1° *Histoire de Ver vins, depuis l'invasion de la Gaule jusqu'en 1789*, par M. Mermesson, président de la Société Archéologique de Ver vins, ouvrage édité par cette Société ;
- 2° *Mémoires de la Société Académique de l'Aube, tome LXI* ;
- 3° *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Langres*, n° 57, 1<sup>er</sup> juillet 1898 ;
- 4° *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres de 1898 : *Histoire de l'abbaye de Ferrières* ;

- 5° *Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, tome xii°, n° 162 ;  
6° *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tome xxvi° *Les Evêques de Saint-Omer de 1553 à 1619*, par M. l'abbé Bled ;  
7° *Société Havraise d'études diverses*, six fascicules dont deux de 1896 et quatre de 1897 ;  
8° *Société archéologique du Finistère*, 6° livraison de 1898 ;  
9° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 5° année, n° 6 ;  
10° *Alliance Française*, n° 70 ;  
11° *Revista do Museu nacional do Rio de Janeiro*, volume 1<sup>er</sup>, 1896.

Nous notons avec plaisir le sentiment de Mgr Deramecourt sur le travail de M. l'abbé Bled : les évêques de Saint-Omer. « C'est une œuvre historique de grande valeur et qui marquera dans les Annales religieuses de l'Artois de la même façon que le cartulaire et la monographie de St-Bertin ». — On lira également avec intérêt les notes de M. A. Donnay (*Revue d'Ardenne*) sur le folklore walon. Bien des locutions se retrouvent dans les marches de la Champagne tout près de la Meuse, ainsi que dans les campagnes du Rethélois.

M. Riomet est un infatigable correspondant et notre Société doit s'applaudir de l'avoir admis dans ses rangs. Il dépouille, à notre profit, les archives de Villeneuve-sur-Fère, archives souvent intéressantes, ainsi que nous avons pu le voir par les discussions et les procès qu'a soulevés l'exécution du testament de l'abbé Le Luc. Il s'agit aujourd'hui de pièces qui ne manquent pas non plus de curiosité : les libéralités 1° de M. de Bastard, à l'occasion de la refonte des cloches de Villeneuve en 1804 ; 2° de Simon Girardin et de Henriette Coutelier, sa femme, en faveur des pauvres ; un testament du 15 messidor an XIII (4 juillet 1805), passé en l'étude de M<sup>e</sup> Lacan, notaire à Fère, confirme une donation de 300 fr. Il n'est point inu-

tile de rappeler ce nom de Lacan qui est celui d'une vieille et honorable famille de notre contrée.

Parmi les pièces remises par M. Riomet deux me semblent mériter une mention spéciale : la première porte pour titre « Rentes sur les revenus du Roy reconstituées en exécution de la déclaration du 23 février 1786 » ce document porte la date du 22 septembre 1792. La formule — le protocole, pour mieux dire — est intéressante à constater ; Mlle Gromet, fille majeure, une bienfaitrice de Villeneuve, a été autorisée, en échange d'un contrat de rentes de 200 fr. perpétuelles exemptes de toute retenue sur la ville de Paris à reprendre la somme de 4,000 francs au denier 20 qu'elle reverse ensuite à Messire Louis-Marie-Joseph-Jullien de Lisle, administrateur de la Trésorerie Nationale à l'effet de jouir d'un nouveau titre. « Par proclamation du 11 novembre 1789. S. M. a subrogé les maire, lieutenants de maire et membres de la municipalité de la ville de Paris aux pouvoirs ci-devant donnés aux Prévôts des marchands, échevins et à MM. les Commissaires du Conseil ». C'était une réforme nécessaire ; que n'aient-elles été toutes aussi sages.

La seconde pièce est « Le compte des revenus de l'église paroissiale de Villeneuve présenté par le procureur fabricien receveur, le 29 septembre 1765 et par lui affirmé véritable ». Le fabricien — si bien titré — était le sieur Antoine Brismontier, garde de M. le marquis d'Harman-tière (*sic*). Je dois dire qu'au moment actuel on peut douter que le compte de la fabrique de Villeneuve et de bien d'autres, sans doute, soient dressés avec autant de soin que celui que je vous signale. Je reviendrai plus tard sur les biens et recettes de la fabrique et de quelques paroisses circonvoisines.

M.

Nous avons emprunté à l'un de nos membres hono-

raires les plus érudits, M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, quelques passages de son compte rendu d'une excursion faite à Villers-Cotterêts et à La Ferté-Milon.

La statue d'Alexandre Dumas, due au ciseau de Carrier-Belleuse, rappelle bien la figure énergique du fécond romancier. L'église est un édifice de peu d'importance, trop exigüe pour la population de la cité, et appartenant à tous les styles — une salade — du roman au xviii<sup>e</sup> siècle. Au cimetière, des dalles ou des colonnes avec les noms des Dumas, de Desmoutiers, l'auteur des « Lettres à Emilie », etc. Le château est une des premières œuvres de la Renaissance; commencé en 1520 pour servir de rendez-vous de chasse à François I<sup>er</sup> et à sa Cour, il fut terminé en 1535. Au-dessus de la porte principale est la chapelle, superbe pièce remise à neuf il y a quelques années et dans laquelle fut signée la célèbre Ordonnance de 1539 qui réorganisait la Justice en France, prescrivait l'emploi de la langue française dans les actes de procédure et établissait les registres de l'état-civil.

La Ferté-Milon, avec ses deux églises ornées de bien curieux vitraux, les ruines du château, le haut-relief qui surmonte la porte ogivale, représentant « le couronnement de la Vierge », la statue de Racine par David d'Angers, devaient attirer l'attention des visiteurs. Nous avons eu déjà, pour notre part, à la suite d'une excursion faite par notre Société, à mentionner tout ce que cette bourgade renferme de remarquable, sans oublier les maisons, que l'on assure avoir été habitées par la famille Racine et Mme de La Fontaine, née Héricart.

Le Musée de la ville — réorganisé par les soins intelligents de M. Fr. Henriot, — occupe actuellement dans la Maison La Fontaine les salles du 1<sup>er</sup> étage en face de celles

qu'occupe notre Société ; ce Musée commence à provoquer la visite des amateurs. Hier, nous avons eu la bonne fortune d'y rencontrer M. le baron Dupin (de la famille des trois Dupin de Varzy (Nièvre). La suscription de « Baron de Nervo » mise au bas d'un buste en terre cuite représentant un officier du premier Empire ou de la Restauration, intriguait le visiteur qui est entré, par une alliance, dans la famille de Nervo. Ce buste avait tout d'abord été attribué à M. de Juniac, dont la famille a longtemps habité notre ville ; M. Fr. Henriet a démontré que cette attribution n'était point fondée ; celle de M. de Nervo est-elle certaine ? C'est ce que va démontrer l'enquête à laquelle va se livrer M. le baron Dupin qui va consulter les portraits de la famille de Nervo, autrefois propriétaire du château d'Etampes ; la rue principale de ce village porte encore le nom « de Nervo ».

L'Assemblée, appelée à se prononcer sur le choix d'une excursion archéologique, décide que cette excursion aura lieu le samedi 13 août et comprendra la visite de Senlis et de Chantilly. M. Maurice Henriet veut bien se charger d'être le cicérone des excursionnistes ; les membres présents se sont fait inscrire ; à la prochaine réunion, nous rendrons compte de cette visite qui ne peut être que fort intéressante.

Mgr Deramecourt, évêque de Soissons et Laon, a pris depuis peu de temps possession de son siège, il invite chaleureusement les prêtres de son diocèse à prendre part aux travaux des Sociétés savantes de leur région. Nous augurons bien de cette sage recommandation qui nous vaudra sous peu, espérons-le, le concours d'auxiliaires précieux. Sa Grandeur avait, comme vicaire-général

d'Arras, donné l'exemple et depuis quelques années présidait la Société académique de cette ville; nous aurons à mentionner prochainement les travaux historiques dus à la plume de notre nouvel évêque qui, sur la proposition du secrétaire, est acclamé *Membre d'honneur*. M. le vice-président Henriet se charge de transmettre au prélat l'annonce de sa nomination.

---

SÉANCE DU MARDI 6 SEPTEMBRE 1898

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

M. le Ministre de l'Instruction publique donne avis que le prochain Congrès des Sociétés savantes, le trente-septième, se tiendra à Toulouse dans la semaine de Pâques 1899. Des programmes, annexés à cette circulaire, sont mis à la disposition des membres. M. le Sous-Préfet annonce que le Conseil général a voté, pour l'année 1899, le maintien de l'allocation de 200 francs qui nous est faite depuis plusieurs années. Remerciements. Le *Courrier de la Presse* a relevé l'article de M. Sarcey : « Grains de bon sens » sur la maison natale de P. Corneille à Rouen ; le critique fait allusion à la lettre qu'il a reçue de notre collègue, M. le docteur Corlieu. « Pourquoi Rouen ne ferait-il pas pour Corneille ce que Château-Thierry a fait pour La Fontaine ? » Mgr Deramecourt, évêque de Soissons,

élu membre d'honneur, remercie en ces termes : « Je suis très flatté de l'honneur que me fait la Société; je l'en remercie cordialement. Reste à me rendre digne de cet honneur. C'est difficile, quand on connaît les gloires de votre Société : s'il suffisait d'aimer La Fontaine, j'aurais déjà payé ma dette dès mon enfance; vous m'aidez à l'acquitter dans l'âge mûr. Votre bien reconnaissant et dévoué collègue. »

Ouvrages reçus dans le courant du mois d'août :

1° *Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne*, 16 avril 1898. — Discours de M. Darlan, et de M. Rambaud, ministre de l'Instruction Publique;

2° Liste des membres du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques;

3° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1897, n° 4;

4° *Bulletin de la Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure*, tome XI, 1<sup>re</sup> livraison;

5° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 115, juillet 1898;

6° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 7<sup>e</sup> livraison de 1898;

7° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts*, tome VIII, n° 2;

8° *Académie d'Hippone* : séance du 30 juin 1898;

9° *Correspondance Historique et Archéologique*, n° 55, 25 juillet 1898;

10° *Revue de Champagne et de Brie*, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> livraisons de 1898;

11° *Petits Edifices Historiques* : Eglise Notre-Dame de Senlis, gothique du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle;

12° *Châlons-sur-Vesle (Marne, canton de Fismes); Recherches Historiques et Statistiques* par M. Maussenet, ancien instituteur, membre correspondant (don de l'auteur);

13° *La Cloche de l'ancienne prison de la Fère*, par M. Berthélé (don);

14° *Croquis Archéologiques et Pittoresques*, par M. C. F. Truchy, 100 planches en 20 fascicules (don de M. Vilcoq, membre titulaire);

15° *Smithsonian*, report 1895.

Des remerciements sont votés aux bienveillants donateurs.



Le don de M. Vilcoq a une véritable valeur et nous lui en savons le plus grand gré. Dans les 100 planches renfermant autant de sujets représentés par M. Truchy, 17 appartiennent à notre arrondissement : Fère, La Ferté-Milon, Armentières, Chézy-en-Orxois, Mézy, Val-Chrétien, etc. ; beaucoup d'autres se rapprochent de nous : Longpont, Oulchy-la-Ville, Arcy-Sainte-Restitue, Branges, Lhuys, Braisne, etc. La plupart de ces dessins sont bons, tous peuvent nous être utiles. La *Revue de Champagne*, en dehors des articles qui intéressent notre région et, par conséquent, nous intéressent nous-mêmes, consacre quelques mots à notre regretté Président, M. Vérette. Il faut noter que le dernier numéro, paru ces jours-ci, se rapporte aux deux premiers mois de cette année. Le *Smithsonian Report*, nous l'avons déjà dit, est un gigantesque recueil. Les Américains aiment à faire grand ! le rapport du secrétaire à lui seul constituerait un volume. Je signale les antiquités de la race indienne, celles du Canada ainsi que les innombrables phototypies qui illustrent le volume. A propos du Canada, est-ce que le sort de Cuba serait réservé à notre ancienne colonie qui est restée si française de sentiment comme de langage ? La correspondance historique renferme de M. le comte Ch. de Beaumont un compte rendu du Congrès de Bourges ; le secrétaire en présentera un résumé à la réunion d'octobre.

L'assemblée procède aux élections différées depuis plusieurs mois : M. J. Henriot est proclamé président ; M. Fr. Henriot, vice-président. Ces Messieurs adressent leurs remerciements à leurs collègues qu'il assurent d'un concours dévoué. Il sera pourvu ultérieurement à l'emploi de trésorier. M. L. Marchand, libraire, présenté par MM. J. Henriot et Moulin, est élu correspondant. Avis lui en sera transmis par le secrétaire.

M. de Champeaux, ami de M. Maciet, a communiqué à M. Corlieu un volumineux manuscrit duquel celui-ci a extrait des notes relatives aux réparations faites au château de Château-Thierry en 1639. Voici, sans contredit la plus intéressante : « Payé à Jossé, sculpteur, la somme de 600 livres pour la figure du défunt Roy en marbre blanc, qui avait été commencée par le sieur Tremblay, son beau-père et a été achevée par le dit Jossé ». Ce buste de Henri IV est au Musée du Louvre, sculpture Renaissance, salle Michel-Colombe, et porte le nom de Tremblay.

Les pages que M. Fr. Henriet vient de consacrer au Musée de Château-Thierry sont la préface obligée, préface fort intéressante, du catalogue qu'il prépare. Notre Musée était ignoré; quelques visiteurs étrangers, peu de nos concitoyens le connaissaient. L'administration municipale a eu l'intelligence d'en confier la réorganisation à notre distingué collègue — nous l'en félicitons sincèrement. — Les salles du 1<sup>er</sup> étage ont été mises à la disposition du nouveau conservateur qui s'est empressé de recommander son œuvre à différents artistes, ses amis, qui n'ont pas tardé à lui donner satisfaction. Avant tout, n'est-ce pas, nos félicitations à M. Fr. Henriet.

Le véritable fondateur de notre Musée est notre distingué et généreux collègue, M. Jules Maciet; aussi M. Henriet demande-t-il, et avec raison, que la principale salle porte le nom de « Salle Jules Maciet ». M. Edouard Moreau, vers 1865, a fait don à la ville de « l'*Esquisse allégorique de la guerre de Crimée*, par Hillemacher », M. Maciet entre en scène en 1876 par un premier envoi; il renouvelle ses libéralités en 1877 et 1879 : série de portraits de La Fontaine; portraits gravés des ducs de Bouillon, de Turenne, etc., par Edelinck, Drevet, Morin; tableaux, dont quelques-uns font l'ornement de la Salle des Fêtes à l'Hôtel de Ville.

Tout récemment, du même, nouvel envoi et doublement précieux : « Les accords matrimoniaux » de Henri Pille et « Avant le Bal » de notre compatriote Gabriel Revel. Nous relevons également plusieurs bons portraits; leur auteur et personnages inconnus; Chéron, chanteur à l'Opéra; l'acteur Brizard; Beffroy de Reigny. MM. Moreau-Nélaton, Cesson (de Coincy), Armand Cassagne, Jean Desbrosses, Alex. Bouché, Léon Loire se sont fait un plaisir de répondre à l'invitation de leur ami et confrère. On ne sera point étonné d'apprendre que M. Eugène Varin a donné « un choix de gravures en épreuves d' amateur, de premier état, où sont brillamment représentés tous les membres de cette famille, aussi sympathique par le caractère que distingué par le talent : Amédée Varin, Adolphe Varin dont nous possédons l'œuvre presque complet, Alfred Delauncy, aquafortiste de premier ordre et Raoul Varin qui n'est sans doute pas le dernier de la série ». Avec de tels éléments de prospérité, grâce au zèle et à la compétence du nouveau conservateur, le Musée de Château-Thierry ne tardera pas à être apprécié des amateurs; nos concitoyens viendront plus nombreux aux collections de la Maison La Fontaine.

Il y avait plusieurs années que, malgré son ardent désir, la Société n'avait pu faire d'excursion : les deuils qui se sont succédé presque sans interruption, le départ de membres zélés, bien des causes étaient venues à la traverse de plans déjà concertés. Cette année, à la voix d'un jeune et charmant collègue, un programme a été arrêté; programme qui ne comprenait rien moins que Senlis et Chantilly, bien éloignés de Château-Thierry, et qui, malgré la chaleur, a été ponctuellement exécuté. Donc, le 13 août à 4 h. 1/2 du matin — retenez bien cette heure-là — vingt personnes, dont sept dames, prenaient le train à la gare

des Chesneaux. Après les étapes obligatoires de La Ferté-Milon, Villers-Cotterêts, Crépy-en-Valois, la caravane arrivait à Senlis à 7 h 1/2. Sous la direction de deux aimables Senlisionnes-Sylvanestes, si vous voulez le terme archéologique, MM. Valin et Fautrat, ainsi que sous celle de l'organisateur de l'excursion, M. Maurice Henriet, procureur de la République à Senlis, nous avons parcouru la cité. Bien curieuse cette petite ville avec ses trois enceintes, son château royal — que nous avons pu visiter grâce à la bienveillance du propriétaire M. Turquet de Boisserie — ses Arènes, sa cathédrale dont les parties les plus belles, comme la tour de droite et le portail méridional remontent à St-Louis, ses anciennes chapelles de couvents appropriées à des usages bien profanes : Saint-Aignan transformé en théâtre ; Saint-Frambourg, propriété particulière ; Saint-Pierre, manège. Seul, Saint-Vincent avec sa superbe chapelle est resté une institution. L'évêché en partie est devenu la Chambre des notaires ; la chapelle du x<sup>e</sup> siècle, le siège du Comité historique ; la Charité, ancien hôpital, est maintenant la Sous-Préfecture, le Tribunal, le Musée municipal, la prison et.... une école. Tout a été curieusement examiné et a laissé à chacun l'impression la plus agréable, un souvenir durable. On ne pouvait se séparer à Senlis sans adresser à MM. Valin et Fautrat un remerciement bien cordial. A midi, le train emportait les excursionnistes à Chantilly. Quelle merveilleuse résidence ! Le château, les pelouses, le parc, les pièces d'eau, tout frappe d'admiration ; mais l'admiration redouble quand on visite ces splendides collections qui dépassent ce que l'on peut imaginer : tableaux, tapisseries, gravures, livres rarissimes, meubles richement ornementés, objets d'art et... souvenirs de famille qu'on ne peut contempler sans faire de graves réflexions. Chantilly appelle la visite des amateurs auxquels nous recommandons l'excellent « Itinéraire » dressé par M. Macon, conservateur. Honneur

au grand citoyen, non-seulement qui a su mettre en ordre tant de richesses en tous genres, mais surtout qui, oubliant les injustices des hommes, laisse à la France un trésor artistique inestimable!

Nous avons à enregistrer, ce mois-ci, trois deuils qui nous sont bien sensibles :

1<sup>o</sup> M. Morsaline, ancien architecte de la ville et de l'arrondissement, membre fondateur de la Société. Depuis plusieurs années atteint de paralysie, il ne pouvait plus prendre part à nos travaux. Le regretté défunt avait essayé, vers 1885, une restitution de l'ancien château, de son enceinte, de la cité castrothéodoricienne au xv<sup>e</sup> siècle et de ses enceintes. Au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en cette même année 1885, les plans que M. Morsaline a présentés, les explications qu'il a données lui ont valu un grand succès. L'auditoire l'a acclamé et a demandé que les parties restant encore debout fussent classées parmi les monuments historiques. Il n'en fut rien; notre collègue ressentit vivement cet échec, nous l'avons déploré nous-mêmes et réclamé en vain le classement de ces ruines intéressantes;

2<sup>o</sup> M. Blanc, officier de l'Instruction publique, inspecteur primaire honoraire, était entré dans la Société au moment même où il prit possession de son poste en janvier 1876. Il fut pour nous un membre utile, stimulant le zèle des instituteurs, assistant à nos réunions autant que ses fonctions pouvaient le lui permettre, nous recrutant des adhérents avec un bon vouloir qui ne s'est point lassé. Frappé, il y a peu de temps, par une congestion, il a été enlevé, à l'âge de 66 ans, à l'affection d'une nombreuse famille qu'il avait admirablement élevée et dirigée; il emporte avec lui l'estime et la sympathie de toutes les personnes qui l'ont connu. M. Blanc était entré au Consei

municipal de Château-Thierry, lors des dernières élections, et déployait dans les nouvelles fonctions qui lui étaient dévolues le zèle qu'il avait mis dans son devoir comme instituteur et comme inspecteur ;

3° En janvier 1880, sur la recommandation de M. Bigault d'Arscot, ancien correcteur à l'Imprimerie Nationale, était admis comme associé-libre M. Eugène Pihan qui avait à la dite Imprimerie les plus beaux états de service : sous-chef des travaux typographiques (section orientale) puis nommé officier d'Académie. M. Pihan prenait un grand intérêt aux travaux de notre Société et nous transmettait complaisamment les renseignements qu'il savait devoir nous être utiles ; on était sûr de le revoir, chaque année, aux Congrès de la Sorbonne (section d'histoire ou d'archéologie), prenant des notes qu'il communiquait au secrétaire. Notre bibliothèque s'est enrichie de plusieurs volumes importants dont l'exécution typographique faisait honneur à l'habile sous-chef. M. Pihan est décédé à Paris dans sa 65<sup>e</sup> année.

---

## SÉANCE DU MARDI 4 OCTOBRE 1898

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

MM. Fr. Henriet et Plarr s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Ouvrages reçus dans le courant de septembre.

- 1° *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 25<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> livraison ;
- 2° *Correspondance historique et archéologique*, 25 août 1898, n° 56 ;
- 3° *Travaux de l'Académie Nationale de Reims*, 100<sup>e</sup> et 101<sup>e</sup> volumes ; ce dernier contient la table des cent premiers volumes ;
- 4° *Bulletin de la Société Archéologique de Sens*, tome XVIII ;
- 5° *Le Cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Sens*, par M. J. Perrin (sous les auspices de la Société de Sens) ;
- 6° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart*, tome VIII, n° 3 ;

7° *Petits édifices historiques*, n° 72; Eglise de Saint-Nectaire-le-Haut (Puy-de-Dôme) style roman auvergnat, XI<sup>e</sup> siècle.

A propos de ce dernier ouvrage, nous devons rappeler que le Congrès archéologique de France dans la session tenue à Clermont a fait une étude complète de cette belle église, ainsi que de ses similaires; Notre-Dame-du-Port à Clermont, les églises d'Issoire, de Brioude, etc.

M. Corlieu a relevé plusieurs notes intéressant l'histoire de Charly et qui proviennent, pour la plupart, des archives de l'Aisne : 1653, 19 février, information contre des individus qui, au mépris des ordres du lieutenant de justice à Charly, se sont permis d'enlever nuitamment avec violence le moulinet de la porte de Châlons et de rompre la barricade et la serrure.— 1727 : droits perçus à Charly, par l'abbesse de Notre-Dame de Soissons : droits de vin, d'affouage, de rouage par pièce de vin, de place à la halle, de péage par livre de marchandise, d'aulnage, d'esgard (dû par chaque corps de marchands), de languoyage de porc, etc. — 1738-1741 ; libéralités par Mme De la Haye, veuve de l'ambassadeur et Grenier, originaire de Charly, pour l'acquisition et la réparation du grand autel. — 1747, réparation considérables faites à l'église aux frais de l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes, de l'abbesse de Notre-Dame de Soissons et du prieur-curé de Charly...

Aucun membre de notre Société n'ayant pu assister au Congrès de Bourges, nous empruntons à l'excellent compte rendu de M. A. Dalligny, directeur du Journal des Arts, le résumé des deux articles parus dans cette feuille le 13 et le 20 août. Inutile de dire que l'auteur nous a octroyé, avec la meilleure grâce, l'autorisation que nous avions sollicitée.

Le 6 juillet, la séance s'est ouverte dans la salle des fêtes du lycée, sous la présidence de M. de Marsy, assisté de MM. de Laugardière, des Méloizes, Mater, Roger, De



Gay, etc., de la Société savante du Cher, Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, délégué du ministère de l'Instruction publique, un grand nombre d'archéologues français et étrangers ; des dames, des officiers avaient répondu à l'appel du Comité d'organisation.

Après les discours d'ouverture, première visite des monuments de la ville : ancien *hôtel de ville* devenu l'annexe du lycée, avec ses deux guetteurs sculptés aux fenêtres de l'escalier octogonal ; l'*hôtel Lallemant*, bijou de la Renaissance, avec sa cheminée monumentale : cet hôtel est le siège des Sociétés savantes du Cher ; le *Palais de Justice*, ancien hôtel Jacques Cœur, une des plus précieuses constructions civiles du xv<sup>e</sup> siècle ; la *Cathédrale*, un des édifices les plus majestueux de l'architecture gothique du xiii<sup>e</sup> siècle, que signalent à l'admiration la hardiesse de sa voûte intérieure et la splendeur de ses vitraux ; Notre-Dame ; Saint-Bonnet ; d'anciennes maisons dans l'une desquelles — l'ancien hôtel du savant jurisconsulte du xvi<sup>e</sup> siècle Jacques Cujas — a été installé le musée de la ville.

Les excursions ne pouvaient manquer d'être intéressantes : d'abord Dun-sur-Auron, jadis Dun-le-Roi où les congressistes visitent le vieux château, l'église St-Etienne, du xii<sup>e</sup> siècle, sans transept, chapitaux curieux ; puis Meillaut, château bâti par le cardinal Georges d'Amboise pour son neveu Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, devenu la propriété du marquis de Mortemart qui en a fait un véritable musée ; ensuite Celle-Bruère et Attichamps, église du xi<sup>e</sup> siècle qui rappelle le style roman auvergnat, restes de l'antique abbaye de Noirlac. A Plainpied, examen de la belle église romane cistercienne qui a rendu ce petit village célèbre dans la région. A Ainay-le-Vieil, le château attire l'attention. L'enceinte polygonale flanquée de tours du xiv<sup>e</sup> siècle est très bien conservée ; le logis du

xv<sup>e</sup> siècle possède une cheminée monumentale intéressante, le linteau est semé de fleurs de lys et d'hermines, il porte au centre l'écu de France couronné, etc.

Les lectures et communications ont été, comme il fallait s'y attendre, des plus goûtées ; nous en relevons quelques-unes. A propos d'une discussion numismatique soulevée entre M. Caron, président de la Société de numismatique française et M. Mater, conservateur du musée de Bourges, il paraît résulter que des pièces de monnaies du temps de Philippe I<sup>er</sup> et de Louis-le-Gros, au lieu d'avoir été frappées à Dun, comme le prétendait M. Caron, ces monnaies, dis-je, en très petit nombre, à spécimen unique, pour mieux dire, seraient plutôt originaires du Maine, parce qu'on n'en a jamais trouvé de semblables dans le Berry. A Dun, à l'époque de Louis VI, on ne payait pas en monnaie de Dun, mais en monnaie de Bourges. M. Mater semble avoir rallié les savants à son opinion.

M. de Laugardière, répondant à la première question du programme, donne « l'Etat des études archéologiques dans le département du Cher depuis 30 ans ; » M. de Saint Venant établit « Quels sont les monuments ou vestiges des âges de la pierre qui ont été reconnus dans le Cher ? » M. de Goy : « Quelles sont les découvertes faites en Berry depuis 30 ans concernant l'âge de bronze et les âges du fer ? » M. Gauchery répond à une autre question : « Rechercher quelle a été l'influence des ducs de Berry sur le développement des Arts et, en particulier, de l'architecture dans la province ». M. C. Lair donne de savantes explications sur un obituaire manuscrit des Bénédictins de Bourges du xv<sup>e</sup> siècle ; M. Ad. Blanchet, l'habile numismate, sur les camées de la croix de la Sainte-Chapelle de Bourges ; M. de Boismarmier, sur la maison de Jeanne d'Arc à Mehun-sur-Yèvre.

Il y aurait encore beaucoup à dire, mais il nous semble que ce résumé, tout incomplet qu'il est, montre quels services rend à la science la Société française d'archéologie.

Nous avons, hélas ! deux nouveaux deuils à enregistrer : M. l'abbé Emile Henriet, doyen honoraire, vient de s'éteindre à l'âge de 63 ans, laissant la réputation d'un prêtre instruit, zélé, spirituel. Après avoir résigné ses fonctions de doyen d'Oulchy, il avait accepté la place d'aumônier du pensionnat Saint-Eugène, qu'il dut abandonner par raison de santé.

M. l'abbé Henriet était membre correspondant depuis l'année 1892.

M. l'abbé Pécheur, chanoine honoraire de Soissons, lauréat de l'Institut, officier de l'Instruction publique, ancien secrétaire, vice-président de la Société archéologique de Soissons est décédé à Oulchy-le-Château, son pays natal où il avait pris sa retraite, le 1<sup>er</sup> octobre, à l'âge de 85 ans. Entr'autres travaux importants pour l'histoire du diocèse de Soissons, M. l'abbé Pécheur a publié en dix gros volumes in-8° « les Annales du diocèse » véritable œuvre de bénédictin. M. l'abbé Pécheur était depuis 1874 membre honoraire de la Société.

La Société vote l'admission, comme membres correspondants, de MM. Gustave Henriet, propriétaire à Château-Thierry, Lhomme, professeur de rhétorique au lycée Janson-de-Sailly, et Frère Auxence, directeur du Pensionnat Saint-Eugène, à Château-Thierry.

La séance du mois de novembre est remise au 8 de ce mois à cause de la fête de la Toussaint.

-----

SÉANCE DU MARDI 8 NOVEMBRE 1898

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

M. Gobert nous recommandait de cette façon la candidature de M. Lhomme qu'il a présenté à nos suffrages : » La Société accueille assez facilement les candidats qui lui sont recommandés; mais, aujourd'hui, elle est bien plus heureuse puisqu'elle a bien voulu accueillir un professeur distingué à qui la retraite fera, d'un jour à l'autre, des loisirs dont elle pourra profiter. Elle goûtera alors la causerie aimable d'un homme compétent dans les études qu'elle poursuit; elle goûtera son style qui rappelle le temps où quelques-uns seulement, sachant penser et écrire, imprimaient — le temps heureux où l'on imprimait si peu ! — Elle aura enfin la rare satisfaction de faire connaissance d'un lettré à idées droites et élevées et osant ne pas les dissimuler (voir la Comédie d'Aujourd'hui). Les volumes qu'a publiés M. Lhomme, s'il veut bien les ajouter à la

collection des ouvrages qui ont été offerts à la Société, ne la dépareront pas assurément ». — De son côté, M. de Lari-vière, nous adresse ce souvenir : » J'espère que notre Société poursuit son utile carrière ; soyez persuadé que je ne l'oublie pas et que je ne cesserai de m'y intéresser, » que de disparitions déjà depuis mon départ ! J'ai bien pensé à nos malheureux défunts en ces tristes moments ». — M. le Fr. Auxence remercie en fort bons termes ses nouveaux collègues ; il promet, autant que ses occupations professionnelles le lui permettront, de donner un concours utile. — Mesdames Hachette, Lhomme-Vérette et Bourgeois qui ont sollicité leur admission comme correspondantes sont élues. MM. l'abbé Guyot, docteur en théologie, curé d'Essômes ; Martin, inspecteur des finances, en résidence à Charly et Dumont-Nitot, négociant à Paris, sont également nommés correspondants.

La remise et le compte rendu des volumes, reçus depuis la dernière réunion, à la demande du secrétaire auront lieu dans la séance de décembre. Il est fait exception pour le volume supérieurement illustré que M. le docteur Vilcoq dépose sur le bureau ; il s'agit de la publication de l'ouvrage de MM. Rainal, frères : le Bandage herniaire — jadis et aujourd'hui. A première vue, il semblerait d'après ce titre, que ce livre ne traite que de l'industrie de M. Raynal, que c'est une *réclame* ; c'est mieux, à coup sûr, pour la partie ancienne sous la dénomination *jadis*. L'archéologue y trouve son compte ; aussi la Société remercie sincèrement M. le docteur Vilcoq.

Nous consacrerons une étude étendue à la vie et aux travaux de M. Frédéric Moreau. Le doyen des archéologues français — notre vénéré Président d'honneur —

s'est éteint à Paris, le 21 octobre dernier ; depuis le 1<sup>er</sup> juillet il était entré dans sa cent-unième année.

M. Fr. Moreau avait été longtemps à la tête d'une importante maison pour le commerce des bois et, après avoir acquis une fortune considérable, dont il fit le meilleur usage, il avait donné son temps aux fonctions publiques ou consulaires : conseiller municipal de Paris, membre des Conseils généraux de la Seine, puis de l'Aisne et membre du tribunal de commerce de la Seine, censeur de la Banque de France. Nous ajouterons que pendant tout le temps qu'il résida à Fère-en-Tardenois, il se montra aussi zélé pour les intérêts de la ville que généreux à l'égard des pauvres.

C'est en 1872, lors de la 1<sup>re</sup> visite à Caranda, en Compagnie de la Société archéologique de Château-Thierry, que M. Fr. Moreau commença à s'occuper d'archéologie. Pendant près de vingt ans il publia ces magnifiques albums qui font honneur au maître, ainsi qu'à ceux qu'il intéresse à ses travaux ; parmi ceux-ci, nous donnerons la première place à M. Pilloy, notre compatriote et notre collègue. Nous renouvelons le vœu que la collection Caranda, devenue l'héritage du jeune Fr. Moreau, reste ouverte au public d'élite qui trouvait un si bienveillant accueil à l'hôtel de la rue de la Victoire.

Un autre deuil vient s'ajouter à celui-ci. M. Baudouin, qui s'est fait une grande situation à Paris comme éditeur-militaire, est décédé au commencement du mois de novembre. M. Baudouin avait eu de modestes débuts qu'il se plaisait à rappeler : né à Oulchy-le-Château en 1838, il avait débuté comme employé de librairie classique chez M. Ceret-Brière ; il entra ensuite chez M. Aubry, libraire-expert, puis, en 1860, chez M. Dumaine. Il avait trouvé sa voie ; après plusieurs années d'un travail assidu, intelli-

gent, il devint l'associé, puis le successeur de M. Dumaine et augmenta encore l'importance de cette vieille et célèbre maison.

M. Baudoin avait été admis dans notre Société, sur la présentation de son compatriote M. Mayeux, au mois de janvier 1881. A diverses reprises, il nous donna des preuves de sa bienveillante sympathie. Parmi les nombreux ouvrages que notre bibliothèque a reçus de lui, nous citerons, en première ligne, les antiquités de Millin; la Campagne de France en 1814 par le commandant Weill; les Commentaires de César, édition de l'empereur Napoléon III; Polybe, avec les commentaires du chevalier de Folard.

Notre Société s'associe au deuil que la mort prématurée de M. Baudoin cause à sa famille et à ses amis.

### LA FONTAINE AUX ARCHIVES DE CHANTILLY

Ce mémoire de M. Maurice Henriot est l'épilogue de notre visite à Chantilly du 13 août dernier. L'auteur annonce modestement que ce ne sont point des *documents* qu'il a recueillis, mais « de simples notes extraites des papiers des Condé, notes relatives à La Fontaine et à ses ouvrages ».

M. le Prince tenaient essentiellement à la nomination de La Fontaine à l'Académie française. Le « faiseur de fables », comme le lui manda son médecin Bourdelot, fut élu à la place de Colbert, au grand déplaisir du Roi qui, ayant désiré voir nommer son historiographe Boileau, voulut surseoir à la ratification de l'élection jusqu'à ce que son protégé pût prendre place à l'Académie. M. de Bezons étant mort le 12 mars 1684, Boileau fut élu le 20 avril. Il fut possible à La Fontaine de prendre séance en même temps que son ami, le législateur du Parnasse; à ce sujet, il adresse à Louis XIV une ballade qui est la

glorification des grandes actions du monarque. La Fontaine avait-il brigué dix ans plus tôt un siège à l'Académie? C'est bien possible, mais il dut s'effacer devant Quinault qui, cette même année 1674, l'avait emporté sur son concurrent dans la composition de l'opéra *Daphné* dont Lulli avait fait la musique.

Notre « faiseur de fables » était-il chasseur? Sa lettre à M. le Prince pour obtenir l'autorisation de chasser à Montluel (sans doute Monthurel, près de Condé) le donnerait à penser. Des citations rappelées par M. Henriot appuient cette supposition : La Fontaine tenait essentiellement à l'opinion, comme à la bienveillance de Condé ; aussi demandait-il « comment il avait trouvé les vers qu'il lui envoyait »... M. le Prince encourageait ces communications et manifestait son plaisir de les recevoir.

La suite de cette étude intéressante est renvoyée à la séance de décembre.

Procès, condamnation et mort de l'abbé Thirial, curé de Saint-Crépin.

Les Archives Nationales ont fourni à M. le docteur Corlieu les documents sur lesquels il s'est appuyé pour tracer cet émouvant tableau de la mort d'un digne prêtre en 1794. Par là il rectifie la version donnée par l'abbé Hébert et reproduite par M. l'abbé Poquet.

L'abbé Jean-François Thirial, né à Compiègne en 1755, docteur en Sorbonne, avait professé la théologie à Paris, puis à Lyon. En 1785, après avoir passé par la cure de Vauchamps, près de Montmirail ; il avait été nommé curé de Château-Thierry succédant à l'abbé Nivert. Très estimé de ses collègues l'abbé Thirial fut élu délégué du clergé aux Etats-Généraux de 1789. En décembre 1790 il prêta le serment à la Constitution, mais quelques jours après fit des restrictions qui ne furent point agréées. On lui avait



donné un successeur à Château-Thierry, aussi se retira-t-il d'abord à Paris, puis à Versailles où il exerça la médecine. Le 25 octobre 1793 reconnu à Paris par trois membres exaltés du Conseil du district de Château-Thierry, il fut dénoncé, arrêté et livré au Comité de sûreté générale de la Convention. Après avoir subi un premier interrogatoire le 21 brumaire an II (11 novembre 1793), il resta incarcéré jusqu'au 15 prairial an II (3 juin 1794); ce jour-là, il passa en jugement et sur le réquisitoire du trop fameux Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public, fut condamné à mort et exécuté le lendemain. Deux de ces dénonciateurs ont dû faire amende honorable; Lemaitre et Gaudard. Le premier a été greffier du tribunal de notre ville de 1801 à 1808; le second, juge de paix à Viels-Maisons, alors chef-lieu de canton. On cherche en vain, dit M. Corlieu, les motifs sérieux d'une condamnation et l'on ne peut voir dans l'abbé Thirial qu'une des victimes innocentes fournies par le clergé de notre département.

---

## SÉANCE DU MARDI 6 DÉCEMBRE 1898

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

Mesdames Hachette et Lhomme-Vérette, remercient de leur nomination. M. Martin adresse également ses remerciements. — M. le docteur Fiaux fils, de Paris, sollicite son admission. — Deux circulaires ministérielles, la première émanant de la direction des Beaux-Arts et demandant de déterminer les noms des délégués qui assisteraient au Congrès de Toulouse, dans le cas où la session des Beaux-Arts se tiendrait dans cette ville. MM. J. Henriet, président et Plarr, se font inscrire. La deuxième circulaire du 24 décembre dernier, a une grande importance : « J'ai un vif désir, dit M. le Ministre de voir les Sociétés savantes prendre part à l'Exposition Universelle de 1900. A cet effet, la Commission du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques a rédigé un programme auquel

chaque Société est appelée à répondre ». On peut ramener ce questionnaire aux deux points suivants :

1° L'histoire de la Société depuis sa fondation, son développement, etc ;

2° En même temps que l'envoi des publications depuis 1889, signaler les mémoires ou les travaux les plus importants.

En réponse à ces deux questions M. Moulin présente un projet de rapport qui reçoit l'agrément de l'assemblée. Il rappelle les débuts modestes de la Société — septembre 1864 — les premiers travaux de l'abbé Gourmain, fondateur, puis de MM. de Vertus, Barbey, Mayaux, Nusse. Il insiste particulièrement sur le soin pris par la compagnie d'une souscription, autorisée par M. Duruy, ministre, et dont le produit devait être affecté à l'acquisition de la maison natale de La Fontaine. Quant aux travaux accomplis depuis 1889, le rapporteur signale ceux de MM. Corlieu, Fr. Henriet, Salesse, abbé Marsaux, etc., en première ligne, il rappelle les fouilles tentées à Caranda par la Société en 1872, puis reprises par M. Fr. Moreau et qui lui ont permis de commencer cette superbe collection véritable monument local qui s'est augmenté depuis de ses trouvailles dans les nécropoles d'Arcy, Armentières, Breny, Ciry, etc., etc.

Liste des livres reçus dans les mois d'octobre et de novembre :

1° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*; année 1897, 3<sup>e</sup> livraison ;

2° *Musée Guimet* : Sépulture et funérailles dans l'ancienne Égypte par M. Ancelineau, 2 volumes, in-4°, 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> de cette collection ;

3° *Musée Guimet* : Revue de l'Histoire des religions, 3 volumes, 1898 ;

4° *Conseil général de l'Aisne* : Session d'août 1898. — Rapport de M. le Préfet. — Délibération du Conseil ;

- 5° *Correspondance historique*, 4 fascicules — 25 juillet — 25 septembre — 25 octobre — 25 novembre :
- 6° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 2 fascicules, octobre et novembre 1898 ;
- 7° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*. — Tome xx ;
- 8° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 3<sup>e</sup> trimestre de 1898 ;
- 9° *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, tome xxvii ;
- 10° *Bulletin de la Commission historique du Nord*, 3 volumes in-4°, tomes xix, xx et xxi ;
- 11° *Revue agricole, industrielle, historique de Valenciennes*, 1897, 4<sup>e</sup> année, neuf fascicules ;
- 12° *Société des Antiquaires de la Morinie* : Les Chartes de Saint-Bertin, tome iv ;
- 13° *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, tome xviii, 1896-1898 ; en plus 2 fascicules n<sup>os</sup> 5 et 6 ;
- 14° *Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, tome xviii, de 1893 à 1896
- 15° *Annales de la Société d'Émulation des Vosges*, Année 1898 ;
- 16° *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie, de littérature de Beaune*. Année 1897 ;
- 17° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*. 2<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 10, 1897 ;
- 18° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> livraisons 1898 ;
- 19° *Recueil de l'Académie des sciences, belles lettres de Montauban* (Tarn-et-Garonne), 1897 ;
- 20° *Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochecouart*, tome viii, n<sup>o</sup> 4 ;
- 21° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 22 ;
- 22° *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, tome xx, année 1897 ;
- 23° *Revue de Champagne et de Brie*, mars-avril 1898, un numéro ;
- 24° *Semaine religieuse de Soissons*, n<sup>o</sup> 39, 24 septembre 1898. — Nécrologie de M. l'abbé Henriet, par M. l'abbé Bauchard ;
- 25° *Alliance française*, numéros 71 et 72 ;
- 26° *Petits édifices historiques*, n<sup>o</sup> 73 (le premier de l'année 1898). Maisons en pans de bois du xvii<sup>e</sup> siècle à Giessen (Hesse-Darmstadt), Hildesheim (Hanovre) ; du xvi<sup>e</sup> siècle à Brunswick (Allemagne), à

Auray, Lisieux, Morlaix, Abbeville; du xv<sup>e</sup> siècle à Josselin, Thiers, Châteaudun.

Est-ce une nouvelle histoire de Château-Thierry que M. Minouflet a le dessein de publier et dont il soumet à la Société les premiers cahiers ? Non, assurément. Il compte bien se servir des matériaux que lui offrent les mémoires de l'abbé Hébert, l'histoire de l'abbé Poquet, ainsi que des documents que renferment nos Annales ; mais, ce qu'il a voulu essayer c'est un guide destiné au touriste qu'attire notre pittoresque cité. Bien des villes intéressantes, Senlis entre autres dans la personne de l'abbé Muller, ont trouvé leur Adolphe Joanne.

M. Minouflet prend son voyageur à la gare, lui fait traverser le pont bâti par Peronnet, l'emmène à Balhan, à l'Hôtel de Ville, à l'Hôtel-Dieu, au vieux Château, à la porte Saint-Pierre, etc. Il rappelle l'histoire de ces monuments, signale les curiosités, les œuvres d'art. A Saint-Crépin, d'après M. Fr. Henriot, il décrit les quelques tableaux remarquables que renferme notre église paroissiale. Puis, viendront les divers établissements, anciens ou actuels, nos villages voisins, si gracieusement étalés sur les rives de la Marne, notamment Essômes...

Quelques observations ont été faites à l'auteur, mais observations toutes de détail, et qui lui prouveront que son plan est bien conçu et qu'il y a tout lieu d'espérer que le touriste sera enchanté de son guide.

MM. docteur Fiaux fils, de Paris ; Maillard, propriétaire à Château-Thierry ; Bouchardeau, gérant du journal l'« Echo de l'Aisne » sont élus correspondants. Avis leur en sera transmis par le Secrétaire.

---

Voici la composition du Bureau pour l'année 1898 :

MM. HENRIET, *Président*;  
HENRIET Frédéric, *Vice-Président*;  
MOULIN, *Secrétaire perpétuel*;  
JOSSE, *Vice-Secrétaire*;  
HENRIET Gustave, *Trésorier*;  
DROUIN, *Bibliothécaire*;  
L. PETIT, *Conservateur des monnaies, médailles, collections.*

---



# TRAVAUX ET RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1898





## RAPPORT

# Sur les Travaux de la Société

EN 1897

Mes chers collègues, en écrivant les premières lignes de ce rapport, je ne puis éloigner de mon esprit les souvenirs tristes qui l'assiègent. Il me semble que ce serait manquer absolument à mon devoir de fidèle interprète de nos sentiments, si je n'exprimais d'abord nos profonds regrets à l'égard de ceux de nos membres que nous avons perdus cette année, et, ils sont nombreux, hélas!

L'ordre du jour porte cette fois « Eloge funèbre de M. Vérette » enlevé il y a un mois à peine à l'affection des siens, alors que nous pouvions espérer le voir plusieurs années encore, à notre tête, écoutant religieusement nos communications, prodiguant des encouragements, soulignant avec finesse certains passages, heureux de nos efforts, de notre entente; heureux aussi quand nous le félicitions, ce magnifique vieillard, de son éternelle jeunesse. Avant lui, c'était M. Harant, membre fondateur,

qui nous était ravi à la suite d'une longue et cruelle maladie, en nous léguant ses collections. Il avait fourni pour nos Annales des notices précieuses, en particulier, sur l'emplacement d'Otmus, sur les voies romaines qui sillonnaient notre contrée. Au commencement de l'été, c'était M. Delorme, autre membre fondateur, qu'une affection, qui ne pardonne pas, enlevait pour ainsi dire subitement alors qu'il nous rendait de grands services en s'occupant avec zèle de l'administration de nos modestes finances. A côté de ces hommes si utiles pour notre Société, il nous faut citer : M. Lélou, ancien correspondant, élu membre honoraire, receveur des finances à Lorient, auteur d'une monographie du bourg et du château de Saint-Simon; d'une savante étude sur « l'or dans l'antiquité ». Nous apprenions la mort subite de ce distingué confrère alors que nous accompagnions le vénéré M. Vérette, à sa dernière demeure; M. Adolphe Varin, de cette admirable famille d'artistes et dont M. Frédéric Henriet nous a retracé la vie et les œuvres; M. Henri Pille, un autre grand artiste, resté briard, fin, original et dont la notice biographique due également à notre collègue M. Henriet, est le mémoire le plus intéressant, sans contredit, des Annales de 1897; mon ami M. Delteil, un passionné de La Fontaine, qui, pendant plusieurs années alimentait notre recueil; M. Douchy, ancien instituteur à Brumetz et qui nous a donné d'intéressantes monographies de quelques communes du canton de Neuilly-Saint-Front.

Vous le voyez, MM., comment ne pas s'attrister en face de ce funeste nécrologe? Puisse-t-il nous inspirer, tout en conservant le souvenir de nos chers disparus, le désir de nous serrer avec plus de zèle encore, de travailler au maintien de la bonne réputation qui nous est faite, d'amener à nous de précieux collaborateurs capables. Cette triste liste semblait close quand, coup sur coup, trois nouveaux deuils sont venus frapper notre famille. Un ouvrier de la

première heure, que nous avons tous connu et aimé, M. Renaud, nous a été enlevé le 30 décembre dernier. Quelques jours auparavant, je recevais une lettre de lui exprimant ses regrets de n'avoir pu assister aux obsèques de M. Vérette. Depuis deux ou trois ans, sa santé chancelait, il pressentait sa fin et s'inquiétait surtout de l'absence de son fils, jeune officier d'infanterie de marine au Sénégal. Ai-je besoin de faire valoir l'obligeance, la serviabilité, le dévouement, la modestie de notre cher collègue qui mérite de garder une bonne place dans nos souvenirs?

Le même jour, 30 décembre, M. l'abbé Poquet, membre honoraire, depuis 1868, curé-doyen de Berry-au-Bac, s'éteignait à l'âge de 90 ans. M. Poquet avait été curé de Nogentel vers 1836 et avait publié l'histoire de Château-Thierry — un abrégé de l'histoire de l'abbé Hébert — puis des monographies de La Ferté-Milon, Chézy, Nogent, Essômes, etc. C'était un travailleur infatigable, nous nous réservons de présenter plus tard une étude plus complète.

M. l'abbé Guilliot, ancien curé d'Essômes, puis doyen d'Oulchy et de Flavy-le-Martel, nous appartenait depuis le mois d'octobre 1864, c'est-à-dire depuis le mois qui a suivi la fondation de la Société; une paralysie vient prématurément de l'enlever au clergé diocésain dont il était un des membres les plus distingués. M. l'abbé Guilliot était très attaché à notre Société et se plaisait à nous féliciter de nos travaux, de maintenir, ou mieux d'élever le mérite de nos travaux!

Ce mérite, du reste, mes chers collègues, l'année 1897 ne l'a pas vu décroître. Je parlais tout à l'heure de M. Frédéric Henriet et des notices qu'il a consacrées à MM. Pille et Varin; nous devons, en outre, à cet aimable et savant confrère, une monographie complète du bourg et du château de Montmort, puis un travail plein d'intérêt sur « Les derniers travaux de M. J. Berthelé », un autre sur « la collection d'un amateur ». Cet amateur qui a réuni en un

petit musée beaucoup de choses : meubles, tableaux, pendules, pièces de céramique, livres, gravures, est notre collègue M. Ch. Dépost, d'Essômes. Les plus belles pièces de cette collection ont été appréciées et décrites de façon à déterminer l'heureux possesseur à préparer un catalogue descriptif et complet.

Le fils de M. Henriet, M. Maurice Henriet, n'a point oublié qu'il avait été magistrat à Abbeville. Comme la Société d'Emulation conviait ses voisins à célébrer avec elle le centenaire de sa fondation et à visiter les monuments et les musées de la ville, M. Maurice Henriet a représenté notre Société et nous a donné une charmante notice qu'on relira avec plaisir. Dans une autre voie, le fils marche sur les traces de son père *passibus æquis*; nous l'en félicitons et nous nous en réjouissons pour nous-mêmes. « Pas de politique, nous crie le D<sup>r</sup> Corlieu, c'est ce qui divise ». Combien il a raison! Aussi dans l'essai historique qu'il nous présente sur « Les députés de Château-Thierry depuis 1789 », il se contente de raconter, tout en soulignant les heureuses prédispositions de nos représentants de Sade, A. Paillet, de Ladevèze, de Tillancourt, Waddington, etc. Notre arrondissement n'aurait rien à souhaiter si les bonnes intentions de nos députés — manifestées dans leurs professions de foi — avaient pu se réaliser... mais... mais...

C'était à M. Josse que revenait de droit le soin de nous rappeler ce qu'avait été l'un de ses prédécesseurs, M. Harant, comme fonctionnaire. Cette biographie si vraie, si nette, si sobre ne nous fait-elle pas regretter, MM. que mon cher suppléant ne puisse pas donner plus de temps à une collaboration effective?

Les Congrès! quelle sources d'études véritablement précieuses! Combien je désirerais qu'ils fussent suivis par nos jeunes collègues! M. l'abbé Marsaux, un fort aimable correspondant, nous donne ses impressions sur le Congrès

de Malines; il se plaît à rappeler qu'il y a rencontré nombre de nos amis. Vous vous doutez bien qu'avec sa compétence bien connue, il a traité supérieurement la question de la fabrication de la dentelle à Malines, de la broderie des beaux ornements d'église qu'il a curieusement examinés à Saint-Rembaux, comme dans d'autres remarquables églises, de la finesse du travail de gravure artistique dans les vases sacrés et objets du culte qui ont été soumis au Congrès. M. le chanoine est un disciple de M. de Farcy, le fameux auteur de la Broderie du siècle.

C'est le rôle habituel de votre secrétaire que le compte rendu des Congrès. Cette année, un deuil de famille ne lui a point permis de se rendre à Nîmes; C'est d'après les notes, transmises obligeamment par MM. de Marsy et Liebbe que le résumé a pu vous être présenté. C'était, cependant, au point de vue archéologique, l'une des plus importantes sessions: Nîmes, Arles, Orange, Uzès, Avignon, sans oublier Tarascon, dont on ne prononce le nom qu'avec un sourire depuis que le regretté Alphonse Daudet a immortalisé le fameux Tartarin.

Un autre Congrès, plus modeste, si vous voulez, mais qui a une bien grande importance est celui de la Sorbonne. Chaque année, de nouvelles questions y sont traitées, il y en a pour tous les goûts: histoire, géographie, archéologie, sciences politiques, sciences naturelles, etc. Notre délégué n'assiste qu'aux séances de la section d'archéologie; il trouve, néanmoins, que le programme est suffisamment vaste; préhistoire, monuments mégalithiques, légendes, habitudes locales consacrées par l'usage, résultats des fouilles, etc. A chaque session, je puis vous l'assurer, revient le nom du vénérable centenaire, votre Président d'honneur, M. Frédéric Moreau qui s'est immortalisé par ses fouilles et la création du Musée Caranda. Permettez-moi, mes chers collègues, de revenir encore sur le souhait,

que j'ai exprimé plusieurs fois, de voir quelques-uns de nous suivre les Congrès de la Sorbonne.

N'oubliez pas la date : le mardi de Pâques, avril 1898.

Château-Thierry ne pouvait être oublié dans nos Annales de 1897. Grâce à des documents nouveaux et inédits, le R. P. Chérot a tracé un tableau vrai du comte de Saint-Pol, duc de Château-Thierry et d'Anne de Caumont, sa femme. L'historien n'avait en vue que de faire connaître la célèbre fondatrice de l'ordre de Saint-Thomas de Viileneuve ; en ajoutant aux documents qu'il produisait d'autres éléments qui étaient à la connaissance de votre secrétaire il devenait facile de retracer cette période de notre histoire locale dont le souvenir n'est point effacé dans la contrée.

Si chacun mettait la bonne volonté que nous avons rencontrée chez MM. Debarle et Marignier, de Fère-en-Tardenois, il deviendrait facile de faire connaître des faits et des usages disparus. Ainsi nous avons pu relater les droits de *hallage*, les droits *d'écuelle* (1552) réclamés par le puissant seigneur Anne de Montmorency, aux laboureurs et marchands de grains de la contrée. Ainsi nous avons pu reconnaître quels étaient les droits de *gruerie* de la forêt de Rys, sous le dernier seigneur de Fère, Philippe-Egalité, père du roi Louis-Philippe.

De la thèse de M. Arnould, professeur de littérature à la Faculté de Poitiers, sur la « popularité constante et actuelle de La Fontaine, il a semblé à votre secrétaire qu'il était de toute justice, non de faire des réserves sur les sentiments exprimés par le panégyriste, mais au contraire, d'ajouter, aux bonnes et durables raisons qu'il a fait valoir. Vous avez, du reste, reconnu l'opportunité et la justice de cet exposé qui nous ont permis de mettre en lumière le mérite d'un excellent professeur en Sorbonne, M. Gerusez, de nous élever contre l'indifférence dont ses contemporains ont fait preuve envers lui. J'ai

rappelé les leçons de l'érudit rémois sur La Fontaine, les excellentes notes sur l'édition qu'il a publiée ; vous m'avez permis d'ajouter que c'était de ma part œuvre de reconnaissance, puisque j'ai eu l'honneur et l'avantage d'être un instant l'auditeur du savant universitaire.

Je n'ai pas tout dit et n'ai pas l'intention de tout dire ; cependant, je me garderai bien d'oublier l'étude de M. de Larivière sur « Catherine II et Buffon ». Si nous n'avons pas perdu un membre titulaire, par suite du départ de notre ancien vice-président, nous avons perdu non seulement un auditeur bienveillant et fidèle, mais aussi, mais surtout un collaborateur sérieux et utile qui conservera dans nos souvenirs la part d'estime et de sympathie qu'il mérite. Le Secrétaire vous a donné quelques notes : 1° Sur le tombeau de La Peyronie, le chirurgien bienfaiteur, ancien propriétaire du château de Marigny ; 2° Sur les ouvrages, si généreusement offerts à notre bibliothèque, par M. Baudoin, notre collègue, propriétaire de la librairie militaire, comme le Polybe si bien commenté par le chevalier de Folard ; les sermons d'Olivier Maillard, aumônier de Louis XI, sermons en style macaronique et qui caractérisent une bien singulière époque, puisque la liberté de langage y frise parfois en chaire une indécence quasi rabelaisienne.

D'après les manuscrits de M. l'abbé Cornilus, nous avons abordé la monographie de Mont-Saint-Père ; c'est à l'obligeance de M. Petit que nous devons la communication de ces intéressants cahiers qui nous ont permis de de vous présenter d'abord ce que l'on sait de l'historique et de la construction du fameux château ; d'autres chapitres, notamment ceux qui sont relatifs à l'histoire de la commune, à l'église, viendront prochainement s'ajouter à celui-ci.

Si je crois, en terminant, mes chers collègues, devoir m'abstenir de vous donner les noms de ceux de nos mem-



bres, qui, sans raison sérieuse, ont cessé de faire partie de la Société, il me plaît, comme à vous sans doute, de féliciter ceux qui nous restent fidèles, ceux qui de correspondants ont été promus titulaires : MM. J. Henriet; Baudoin, Bidaut, Delorme, G., Griolet, chanoine Pignon, Dubourg. Puisse ce bon exemple être suivi ! Puisse notre Société se recruter de façon à lui assurer une longue et honorable existence ?

MOULIN.

---

## Mort du docteur Joussaume-Latour

C'est avec une véritable stupeur que nous avons appris la mort de l'excellent docteur Latour. Depuis quelque temps, on s'apercevait bien que l'excès de travail amenait chez lui une grande fatigue suivie de somnolence; on disait partout qu'il avait besoin de repos. Mais, est-ce que le repos était compatible avec cette volonté qui voulait vaincre la nature? Est-ce que ses malades ne l'attendaient pas? Quelle vie! Quelle fin! Mercredi, il donnait encore ses consultations, faisait ses visites; jeudi, il tombait malade et au confrère qui était accouru à son chevet, il recommandait le malade qui avait reçu sa dernière visite; le soir même, il mourait, victime de son zèle, victime de son devoir. Ah! si tous ceux, riches ou pauvres, pauvres surtout, qui étaient ses clients assistent à ses obsèques, le cher docteur aura lundi une assistance digne de lui. C'est partout un concert de regrets; notre ville, une fois de plus, témoignera de sa reconnaissance à l'égard de l'un de ses enfants qui lui fit le plus d'honneur.

Le docteur Latour était né à Château-Thierry, en octobre 1832; il exerce la médecine dans sa ville natale depuis 1858; sa mort vient clore la liste de médecins utiles que sa famille a fournis : son grand-père a été médecin à Montreuil-aux-Lions de 1790 à 1836; son père, après avoir quitté Montreuil a exercé la médecine ici jusqu'à sa mort en 1875. Que de services rendus! Puisse-t-on ne pas l'oublier!

Nous offrons à Mesdemoiselles Latour nos bien respectueuses et bien sincères condoléances.

---

## BIOGRAPHIE DE M. VÉRETTE

---

Mes chers collègues,

C'est un triste privilège pour votre secrétaire d'avoir à vous présenter, dans une courte notice, la vie et l'œuvre de notre vénéré président, M. Vérette. Triste privilège, en effet ! Pour la troisième fois, en onze ans, je suis chargé de l'éloge funèbre de ceux qui, depuis plus d'un tiers de siècle, ont dirigé nos travaux et donné à notre chère Société, toute modeste qu'elle reste, l'excellente réputation dont elle jouit dans le monde savant. Mais aussi, quels hommes nous avons eus à notre tête ! D'abord, M. Hachette qui unissait à une science profonde, une bienveillance rare, une simplicité plus rare encore, un désir d'être utile que l'on rencontre peu, malheureusement. Puis, M. Barbey, un véritable archéologue, taillé à la Quicherat, sachant manier la plume et le crayon. Enfin, celui que la mort vient de frapper, alors que sa verte vieillesse, sa santé robuste nous donnaient l'espoir de le conserver plusieurs années encore.

La vie de M. Vérette ! elle est consignée, pour ainsi dire, tout entière dans les discours si émouvants prononcés devant son cercueil et, en particulier, par notre ami M. Corlieu, un élève qui faisait honneur à son maître et par la reconnaissance qu'il lui avait vouée et par les services rendus à l'établissement qui avait abrité sa jeunesse !

M. Jean-Baptiste-Edouard Vérette est né à Hautrives, près de Vervins, en octobre 1810. Après d'excellentes études au séminaire de Laon, il entra, pour ses débuts dans l'enseignement, comme sous-maître — petit professeur disait-on, — à l'institution Maillard à Soissons. L'année suivante, devenu bachelier il était nommé, sur sa demande, professeur de 8<sup>e</sup> en même temps que maître d'études au collège de Château-Thierry, Château-Thierry qui devait devenir sa seconde et véritable patrie ! Château-Thierry où il allait, pendant de longues années, développer au profit de l'instruction et de l'éducation, tout ce qu'il avait de talent, d'énergie, et de dévouement ! Le collège La Fontaine, dont il devait être l'honneur et la gloire a été le premier théâtre de ses efforts, de ses luttes. Le professeur de huitième, soutenu, encouragé par un collègue, plein de zèle et d'intelligence, voulait conquérir les grades qui devaient l'amener au premier rang. Que de fois M. Vérette m'a raconté les difficultés qu'il lui avait fallu surmonter pour arriver à la licence ! Combien d'efforts pour obtenir une mention d'admissibilité au concours d'agrégation ! A un travail qui exigeait une grande contention d'esprit, le soin d'une classe quotidienne ne venait-il pas rendre impossible le succès si désirable, tant souhaité ? On s'est étonné que notre cher président eût la mémoire si bien meublée de textes, que les citations de nos anciens auteurs le servissent si heureusement et dans ses allocutions et dans ses conversations. A-t-on réfléchi à tout ce qu'il a fallu à cet homme doués d'une grande intelligence, pour arriver, sans éprouver aucune déception, en sortant de la huitième à faire une classe de rhétorique. Or, M. Vérette était, on peut l'assurer, le professeur de rhétorique tel qu'on le comprend : mémoire heureuse, élocution facile, style plein de verve, d'originalité, nourri de réminiscences classiques. Il ne faut donc point être surpris — qu'il ait fait de bons élèves — nous

pouvons en juger : il avait le feu sacré, il savait communiquer à ses jeunes auditeurs son amour pour les lettres. Son goût pur le mettait en garde contre les exagérations de certaines écoles qui recherchent le brillant et négligent le solide. Il avait sucé la moelle de notre bonne et sage littérature du xvii<sup>e</sup> siècle et se gardait bien des hors-d'œuvre qui tendent à pervertir le goût et ne nous feront pas descendre, il faut l'espérer, jusqu'à admettre les productions des « décadents ». Cette gloire n'est pas de petite importance, Messieurs, puisque la doctrine du maître a été recueillie par ses élèves et nous en avons entendu plusieurs qui restent fidèles à ces principes de haute et saine raison.

Notre professeur de rhétorique trouve une compagne digne de lui dans une jeune orpheline, de bonne famille, vouée aussi à l'enseignement. Un pensionnat fut fondé dans cette antique demeure où nous avons si souvent visité le patriarche universitaire. La réussite ne pouvait être douteuse : la jeunesse, la science, le dévouement tout devait concourir au succès. Cependant, la direction du collège La Fontaine était vacante; M. Vérette fut nommé principal; ses brillantes qualités, son talent, sa rondeur amenaient des élèves à l'établissement. N'y avait-il pas de quoi être fier de cette situation ?

Les événements politiques ne pouvaient manquer d'avoir leur contre-coup sur le caractère, sur les actes du jeune professeur. Une imagination vive, ardente, la fréquentation d'amis qui faisaient consister leur patriotisme dans un libéralisme à outrance et aussi, cette grande facilité que nous avons signalée, tout à ce moment poussait M. Vérette à se faire l'apôtre des idées nouvelles. Plusieurs ont recherché dans ces manifestations à l'aurore de la République de 1848, des moyens d'avancement; la France passait après leur intérêt. Il n'en était pas de même de notre ami; son ardeur l'entraîna un peu loin; il le comprit et l'avoua plus tard. Mais, qu'est-ce que cette

ombre sur cette existence si bien remplie, si utile ? Nous n'en aurions point parlé si notre devoir de biographe ne nous avait forcé à souligner cette période. Nos compatriotes nous auraient accusé de vouloir faire un portrait inexact, incomplet.

L'Administration, en récompense du zèle que M. Vérette avait déployé dans la direction du collège de Château-Thierry le plaça à la tête de celui de Laon.

« Le souvenir de son séjour ici comme principal, écrit M. Glinel, ancien notaire, président de la Société académique de Laon, n'est pas encore effacé. Cette existence si longue, et si honorablement remplie, mérite d'être donnée en exemple. » Ce témoignage, si honorable, nous a été confirmé par plusieurs correspondants de la région quand la nouvelle du décès a été connue.

C'est le collège important de Valenciennes qui fut la dernière étape de notre principal ; c'était une récompense ou mieux la sanction d'une carrière irréprochable. Après quarante ans de bons et loyaux services, M. Vérette se retira à Château-Thierry, pour y jouir du repos du sage. En 1848, il était nommé officier d'Académie ; en 1866 promu officier de l'Instruction publique et, au moment de sa retraite, on lui décernait l'honorariat qu'il avait bien mérité. Vous savez de quelle façon, il utilisa ses loisirs ; outre les conseils, les leçons, si vous voulez, qu'il donnait aux jeunes gens qui préparaient leurs examens, il avait accepté d'être le professeur à l'institution de M. Delhomme, à Crézancy et se rendait, avec la régularité professionnelle à l'établissement où ses instructions étaient si goûtées. Avant de se retirer, il avait publié spécialement pour cette maison « les Récréations intellectuelles » recueil d'énigmes historiques, géographiques ».

Nous n'avons qu'à mentionner son zèle comme secrétaire-trésorier du Comice agricole, ses rapports si finement spirituels sur les concours de moralité. En fort bons

termes, M. Carré, président du Comice, a rendu justice au dévouement, au talent de l'aimable rapporteur.

Pour nous, mes chers collègues, nous ne pouvons oublier de quelle façon M. Vérette a présenté notre Société lors de la visite de M. Poincarré, ministre de l'Instruction publique. Le vieil universitaire, au seuil de la maison La Fontaine, félicitant le jeune grand Maître de l'Université (18 juin 1893), regrettait que son âge ne lui permît pas de le faire comme il l'aurait désiré ; néanmoins, M. le Ministre, ajoutait-il, ce jour est un jour de fête pour la Société ; *justa dies albo notanda lapillo*. « Mais, c'est une coquetterie, répondait aimablement le Ministre, que de mettre votre âge en avant ; vous avez la mémoire, l'attitude d'un jeune ». C'était justice.

Deux ans après, hélas ! la mort frappait à la porte de notre président : Madame Vérette, malade depuis plusieurs années, s'éteignait, laissant seul celui qui avait été plus de 50 ans le compagnon de ses travaux, de ses joies, de ses peines, le consolateur dans ses souffrances si chrétiennement supportées. J'ai dit de ses peines : en effet, en 1868, le fils aîné, Marie-Edmond Vérette, né à Château-Thierry en 1840, médecin aide-major, périssait à Mostaganem, emporté par le typhus, victime de son devoir. Un autre deuil était venu plus tard frapper sa fille Madame Lhomme, dans ses affections les plus chères, la mort prématurée de son mari.

De cette belle famille, il reste un fils Marcel-Omer, né à Château-Thierry en 1848, fixé d'abord comme médecin à Sézanne, puis plus tard à Besançon et s'occupant spécialement des maladies des enfants.

Le nom et le souvenir de M. Vérette ne disparaissent pas de notre Société ; M. Marcel réclame l'honneur d'être inscrit sur nos listes et peut-être que plus tard il lui sera possible d'accomplir le désir sincère qu'il a de revenir avec les siens, au milieu de ses compatriotes, de retrouver

comme amis ceux qui ont connu son père et qui lui restent attachés.

Nous sommes de ceux-là, Messieurs. Nous n'oublierons pas la distinction que M. Vérette apportait dans la présidence de nos séances, la bienveillance qu'il témoignait à chacun de nous, le rare bon sens de ses observations. Il a souvent regretté que ses études n'aient point été, depuis sa rentrée à Château-Thierry, tournées du côté de l'archéologie; sa profonde connaissance de l'histoire générale lui eût rendu facile le culté des événements locaux, le dépouillement des archives qui constituent notre domaine, l'examen et la description des monuments qui illustrent notre contrée. C'est notre rôle, Messieurs, et avec le souvenir de l'homme vénérable qui a été notre président, conservons la volonté de rester amis et soucieux de notre rôle d'historiens.

MOULIN.



# NOTICE SUR L'ARQUEBUSE

**de Château-Thierry**

---

Messieurs et chers Collègues,

Ce n'est pas sans une certaine tristesse que je viens vous notifier la disparition de la très vénérable Arquebuse de Château-Thierry.

Quoique bien déchue de son ancienne splendeur, cette institution était restée, depuis un demi-siècle, le rendez vous recherché des gens de bonne compagnie.

Chaque semaine, nemrods valeureux et pacifiques bourgeois venaient, dans leur hostel des Petits-Prés, faire assaut d'adresse et même d'esprit à l'occasion ; ces deux sports ne s'excluant pas que je sache, mutuellement.

C'est fini de ces réunions cordiales et charmantes que cimentait, pour la clôture annuelle, le traditionnel et humoristique banquet où la verve gauloise se donnait libre cours.

En 1894, déjà, les séances de tir se trouvaient si peu fréquentées, que l'on décida de les suspendre provisoirement, pour éviter les frais devenus onéreux pour le nombre réduit des sociétaires.

Depuis quatre ans, l'oubli, l'indifférence ont achevé l'œuvre néfaste et imposé la dissolution qui a été votée dans la séance du 27 décembre 1897. « Et le combat finit, faute de combattants. »

Toutefois, gardiens jaloux des droits et privilèges séculaires de notre intéressante Compagnie, nous avons cru devoir confier nos parchemins à la Société d'archéologie.

Ces documents de l'histoire locale, ne pouvaient, d'ailleurs, passer en de meilleures mains et, au nom de mes collègues, je vous remercie, Messieurs, d'avoir bien voulu en accepter le dépôt.

Ce n'est pas la première fois que l'Arquebuse suspend, de gré ou de force, ses nobles exercices; mais, nouveau Phénix, elle a toujours ressuscité de ses cendres, et nous exprimons le vœu que pareille surprise nous soit réservée, dès que l'occasion propice se manifesterá.

En attendant, permettez-moi, de vous raconter en quelques mots, ce que m'ont appris les savants, les érudits, sur l'Arquebuse, en général, et nos parchemins, sur notre Société, en particulier.

Vers la fin du Moyen-Age et les commencements de la Renaissance, des corporations semi-militaires, semi-civiles se sont établies sous les noms d'archers, d'arbalétriers, d'arquebusiers, dans la plupart des villes de France dont elles étaient la seule garde.

Dès qu'une ville était affranchie, elle équipait une milice bourgeoise chargée de réprimer les brigandages des alentours et de faire la police à l'intérieur.

Parfois aussi le roi requérait, soit pour son usage personnel, soit pour la guerre, le service de cette milice; mais il prenait son entretien à sa charge lorsqu'il lui faisait franchir certaines limites en dehors de la ville.

Avant Charles VII, l'armée n'était qu'une réunion hétérogène de milices bourgeoises et seigneuriales, de troupes du domaine royal et enfin de troupes soudoyées qui ne

marchaient qu'autant qu'elles étaient payées. Ajoutons à cela que les milices bourgeoises étaient fort lentes à se mouvoir et surtout fort difficiles à contenir.

Frappé de tous ces inconvénients, et pour donner plus d'unité, plus de cohésion à l'armée, Charles VII créa les Compagnies dites d'ordonnance, entretenues et soldées au moyen d'un impôt nommé taille de guerre.

L'arme la plus communément employée était l'arc dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

Sous le règne de Louis-le-Gros on commença à faire usage de l'arbalète. La nouvelle arme est montée sur un fût qui reçoit le trait ou la balle, et l'arc d'acier est bandé au moyen d'un ressort. Grâce à cette disposition, la flèche est lancée avec plus de force, de précision, de justesse.

Mais, justement, en raison de ses effets plus meurtriers, l'usage de l'arbalète est interdit par le second Concile de Latran (1134). Louis VII se conforma rigoureusement à cette sentence, et Philippe-Auguste ne se décida à l'enfreindre que lorsque Richard Cœur de Lion, qui avait trouvé bon d'éprouver l'arbalète contre les Sarrasins, perfidement l'utilisa contre ses ennemis personnels, qu'il assimilait, sans doute, aux infidèles.

Dès ce moment l'arbalète, qu'on appelait, au début, arbalestre, devint l'arme préférée.

Sagement organisées et occupant dans l'armée une position honorable, les Compagnies d'arbalétriers formaient, dit Victor Fouque, un corps d'élite qui obtint des privilèges plus ou moins étendus. Il est déjà question du Grand-Maitre des Arbalétriers en 1230 sous le règne de Saint-Louis, et cette charge était la plus considérable après celle de Maréchal de France; aussi a-t-elle été toujours possédée par des hommes de haute distinction.

Les documents que nous possédons actuellement sur l'organisation de ces Compagnies ne sont pas antérieurs au XIV<sup>e</sup> siècle, et cela s'explique par les pillages, les bou-

leverments dont toutes nos villes de France ont été victimes dans ces époques troublées. Toutefois, nous savons par les parchemins qui nous sont restés et qui confirment des privilèges antérieurs, que ces confréries ou corporations, composées de bourgeois et autres habitants des villes, étaient en même temps des institutions d'utilité et d'amusement.

En 1367, sous Charles V, les arbalétriers avaient à leur tête un connétable et se trouvaient exempts des aides, des impositions, des tailles, des subsides, excepté seulement des aides ordonnées pour payer la rançon du roi Jean.

Je note que, cette même année, pour manifester sa reconnaissance aux habitants de la ville de Laon, qui lui avaient rendu de grands services pour la délivrance des châteaux de Saponay, Sissonne, etc., le roi rétablit, dans la ville, une connétablie ou compagnie de 25 arbalétriers.

Charles VII institua, en 1448, les francs archers qui devaient, de préférence à tous autres corps armés, servir en temps de guerre. Leur nom vient du grand nombre de franchises et de privilèges qui leur furent accordés. On les choisissait parmi les plus robustes, les plus adroits et aussi les aisés des habitants de chaque paroisse. Ces francs archers ont été les prédécesseurs de la *milice* d'avant 1789, remplacée, à son tour, par la *garde nationale* à cheval qui disparut en 1870.

Mais voici venir le xiv<sup>e</sup> siècle et avec lui les armes à feu. François I<sup>er</sup> est un des derniers rois qui se servirent des archers et des arbalétriers dans les armées régulières.

On cite les exploits extraordinaires du seul arbalétrier que possédait l'armée française, et qui, en 1536, au siège de Turin, tua à lui seul, plus d'ennemis que les meilleurs arquebusiers de la place.

Déjà, en 1534, les arquebusiers, au nombre de douze mille, formaient près des deux tiers de l'armée.

Les Gascons, cependant, continuèrent longtemps encore à se servir de l'arc et de l'arbalète; de même, d'ailleurs, que les Anglais.

A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et au commencement du xv<sup>e</sup> les armes à feu varient leurs formes à l'infini : les unes sont courtes et larges comme des tonneaux et lancent des boulets de pierres énormes; d'autres sont longues et très étroites.

Entre ces deux extrêmes il y a une foule de subdivisions intermédiaires. De là, ces expressions de canons, bombardes, bâtons à feu ou bâtons de canonnage, canons à mains ou coulevrines.

Ces dernières étaient devenues suffisamment légères pour être portées par un cheval. Les canons réduits ou coulevrines, se montaient sur de petits affûts. On les braquait sur une espèce de trépied ou fourchette à pivot qui permettait de diriger l'arme sur le point qu'on désirait atteindre.

Plus tard, ces canons furent montés sur des fûts à crosse mais encore très lourds et on leur donna le nom d'arquebuse. Cependant l'arquebuse ne devint guère pratique que deux siècles environ après l'invention du canon.

Machiavel, mort en 1527, parle dans son art de la guerre, de cette invention nouvelle de son temps : « L'arquebuse, dit-il, qui est un baston inventé de nouveau, comme vous savez, est bien nécessaire par le temps qui court. »

L'auteur de la *Discipline militaire* raconte qu'au siège de Parme, en 1521, on fit usage de l'arquebuse, récemment inventée, et qu'on tirait sur une fourchette.

Déjà Louis XI avait aboli la milice des francs archers, tombée en discrédit, et l'avait remplacée par un corps de piquiers et d'arquebusiers soldés.

La nouvelle arme était donc en pleine vogue.

Vers 1554, le général d'Andelot lui apporta certains per-

fectionnements, la rendit moins massive, plus légère, par conséquent plus portable.

A l'origine elle était à mèche, c'est-à-dire que le soldat tenait toujours une mèche allumée pour enflammer la poudre. L'inconvénient de mettre le feu à la main, ce qui d'ailleurs empêchait de viser, ne tarda pas à être en partie écarté par l'adaptation au canon nu, d'un fût pour épauler l'arme, et d'un porte-mèche ou *serpentin* qu'on n'avait qu'à abaisser pour que la poudre de la lumière s'enflammât. Ce fut l'*arquebuse à mèche*, dont certains peuples de l'Orient se servent encore de nos jours, qui décida, paraît-il, du succès de la bataille de Pavie gagnée en 1525 par les Espagnols sur François I<sup>er</sup>. Plus tard elle devint à rouet, et prit la forme du mousqueton.

Une petite roue d'acier, manœuvré par une clé qui s'adaptait à son essieu, servait à bander un ressort par l'intermédiaire d'une chaînette. Cette chaînette en s'enroulant soulevait le chien et attirait une petite coulisse de cuivre qui couvrait le bassinet contenant la poudre.

En lâchant la détente, le chien, armé d'une pierre de mine, tombait sur la roue d'acier, faisait jaillir l'étincelle et enflammait l'amorce.

Bientôt on substitua la batterie à silex au rouet si compliqué, et l'arquebuse ne tarda pas à devenir une arme semblable aux fusils de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Toutefois, comme le prix en était excessif, en dehors des soldats, seules, les personnes riches, pouvaient s'en permettre l'acquisition.

Le xvi<sup>e</sup> siècle vit se créer et s'établir, sur tous les points du territoire, des corporations ou confréries, ou compagnies d'arquebusiers, à l'imitation des corporations des archers et des arbalétriers.

Instituées, à leur origine, pour la défense de leur ville natale, et, parfois aussi pour le service de l'Etat, les Com-

pagnies d'arquebusiers se livrèrent plus tard, plus particulièrement aux plaisirs et aux amusements.

Généralement elles étaient composées d'hommes vigoureux, actifs, et, surtout, habiles tireurs.

Une lettre patente de Henri IV, datée de 1609, justifie de la façon suivante, la création d'une corporation d'arquebusiers : « ...Tant pour divertir les habitants de l'oisiveté, débauche et jeux dissolus, qu'aussi, avec la récréation qu'ils y prendront, acquérir l'expérience et assurance de s'aider des dites armes, et fussent plus certains de nous servir en cas de guerre et nécessité. »

Les Compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers existaient concurremment dans la plupart des villes, et, bien entendu, se jalouaient comme il se doit, entre rivales.

Cependant les archers, plus modestes, se tenaient à l'écart et n'intervenaient guère dans les querelles des arbalétriers et des arquebusiers, sans cesse renouvelées par des questions de préséance et de prérogatives.

Songez donc, les arquebusiers n'avaient-ils pas pris les titres de « Jeu royal », « Noble jeu », « Noble et gentil jeu » possédés de temps immémorial, par les arbalétriers !

De là, des chicanes interminables, avec des alternatives de succès et de désarroi dans les deux camps.

Cette rivalité se manifestait surtout dans les cérémonies publiques.

Les arquebusiers, qui se recrutaient parmi l'élite des habitants, aimaient le faste, la magnificence, et mettaient de l'ostentation dans leurs exercices et dans tous leurs actes. Aussi, plus d'une fois, en vinrent-ils aux mains avec la milice bourgeoise qui refusait de leur céder le pas et, plus d'une fois aussi, fallut-il que l'autorité royale intervint pour arrêter ou prévenir ces scènes de désordre.

Puis vient la Révolution qui porte à toutes les corporations un coup fatal.

A partir de cette époque, les Compagnies d'arquebusiers vont, déclinant d'une façon continue, puis s'éteignent successivement.

Et, juste retour des choses d'ici bas, les antiques Compagnies d'archers, bien vivaces encore dans nos alentours, assistent indifférentes à la disposition de ces rivales, jadis si redoutables, aujourd'hui oubliées et, depuis longtemps sans prestige.

Nous avons assisté à la naissance des Compagnies d'arquebusiers, rappelé le rôle qu'elles ont joué, les services qu'elles ont rendus avant de disparaître ; parlons un peu de leur organisation.

Un règlement, élaboré vers 1735, nous apprend que Château-Thierry est la capitale de la haute Brie.

Elle a titre de duché, siège présidial, bailliage, élection, grenier à sel ; elle dépend de la généralité de Soissons, etc., toutes choses, n'est-ce pas, Messieurs, qui vous sont connues. L'Arquebuse de notre ville est de la province de Brie et du Concordat fait à Chauny le 9 juillet 1680, homologué par S. A. le Prince de Bourbon, gouverneur de Brie et Champagne le 18 septembre 1775.

Les membres ou chevaliers, étaient choisis parmi les notables et, pour être admis, il fallait montrer patte blanche

Ainsi, l'article X dit textuellement :

Ne seront reçus, en ladite Compagnie, aucuns artisans ou gens mécaniques.

Et, pour justifier cet ostracisme, il ajoute :

Attendu que par les assistances et services qu'ils seraient tenus de rendre aux occasions, ils pourraient être souvent distraits de *leur travail et obligés de payer pour les droits et frais des deniers plus nécessaires à leur famille.*

Comme vous le voyez, on ne pouvait mieux souligner le vif intérêt que les arquebusiers portaient aux classes labo-



rieuses. Ils avaient élevé, d'ailleurs, des barrières assez sérieuses pour décourager les artisans ou gens mécaniques, qui auraient pu avoir des vellétés de pénétrer au sein de la distinguée Compagnie.

Aussi les chevaliers s'imposaient d'un droit d'entrée de 30 livres et d'un droit annuel de 6 livres.

Il fallait, en outre, acquitter un droit de 3 livres pour acquérir le droit de tirer à l'oiseau et payer une amende de 10 livres, quand pour une cause quelconque, on ne suivait pas la Compagnie au prix général ou provincial.

Enfin, il en coûtait 6 livres pour remercier.

Appartenir à la religion catholique, apostolique et romaine, être de bonnes vies et mœurs et surtout, se faire présenter par deux anciens; tels étaient les titres et formalités imposés pour l'admission.

*...Tous les chevaliers reconnaissent Sainte-Barbe pour leur patronne et ils en font la feste, ainsi qu'il est d'usage.*

...Défense de tirer les jours de Pâques, de l'Ascension, etc.

..L'arme usitée est une arquebuse à *visière*.

L'oiseau se tire à 38 pieds de haut et 276 pieds du tirage. Il est de plomb creux rempli de sable. Il se tire sur une perche contre une plaque de fer blanc.

Ce qui décide de la royauté c'est quand il (l'oiseau) est blessé par la balle et qu'il fait sable.

Le roy a une médaille d'or qu'il porte pendant son année.

Il prend place après les officiers de l'état-major.

Celui qui était roy, c'est-à-dire qui abattait l'oiseau plusieurs années consécutives était nommé empereur et exempt d'impôts durant toute sa vie.

Le tir à l'oiseau était le prétexte de grandes réjouissances. Ce jour-là, la ville était en liesse, et le maire lui-même, ou son représentant présidait à l'ouverture du tir. Il tirait le premier coup d'arquebuse, recevait pour la

peine et à titre de remerciement *un ruban*, une décoration sans doute, puis il était invité à dîner.

« En 1755, dit un document, il y a deux Compagnies de l'arc, attendu qu'il y a deux paroisses et que chacune a la sienne.

Il y a aussi un jeu de fusiliers.

Toutes ces compagnies possèdent chacune leur terrain.

L'on n'a pas connaissance de l'arbalète. »

Le même document fait une description fidèle de l'hôtel de l'Arquebuse qui n'a guère subi de modifications depuis cette époque.

En ce temps là encore les chevaliers portaient l'épée et leur costume était superbe.

Dans les cérémonies publiques on les plaçait toujours au poste d'honneur. Cette prérogative n'était pas le résultat d'une mesure générale. En effet, dans beaucoup d'autres localités, la milice bourgeoise avait le pas sur les arquebusiers.

Dans la séance du 4 janvier 1881, notre regretté collègue Rollet, vous a entretenus de la part prise par les Compagnies d'arquebuse de notre arrondissement, (celles de Château-Thierry, de Condé et de Fère-en-Tardenois) au prix général de l'arquebuse de Châlons-sur-Marne en 1754. Mettant à profit les documents puisés dans une brochure de Beschefert, savant chanoine de Châlons, il donne des détails fort intéressants sur le costume, l'organisation et enfin les succès de ces trois Compagnies.

Il y a beau temps que les chevaliers de Château-Thierry ne revêtaient plus l'habit rouge à boutons et boutonnières d'or, le chapeau tricorne brodé d'or, avec une feuille de houx; ni ceux de Condé, l'habit céleste à veste et parements rouges avec agréments d'argent, à plumet blanc et chapeaux bordés d'argent; ni enfin ceux de Fère-en-Tardenois, l'habit brun à boutons d'or, les chapeaux bordés d'or à plumets blancs.

Et lorsque par la pensée, on évoque le souvenir de ces 40 Compagnies parcourant les rues de Châlons, aux sons bruyants des tambours et des fifres, on regrette de n'avoir pas été témoin de ces mémorables défilés.

Nul mortel sans doute n'assistera plus jamais à une si imposante réunion d'empereurs, de rois, de capitaines, de chevaliers, nul regard humain ne contempera plus une telle variété d'aussi brillants uniformes.

M. Rollet nous donne les noms des officiers et chevaliers qui ont pris part à ce concours.

Voici ceux des membres qui composaient notre Compagnie vers 1785, c'est-à-dire quelques années à peine avant la Révolution.

Officiers d'état-major brevetés par le Prince de Bourbon prince du sang, pair et grand-maître de France, gouverneur de Champagne et Brie 1782.

- 1<sup>o</sup> *Lieutenant-Colonel* : Messire Antoine-Alexandre CHAMBRÉ-NAU de SAINT-SAUVEUR, écuyer, capitaine d'infanterie;
- 2<sup>o</sup> *Capitaine en chef* : François CHAUVEL, conseiller du roy, lieutenant en l'élection, (existait en 1754);
- 3<sup>o</sup> *Lieutenant* : Louis GAULLIER, procureur au Parlement;
- 4<sup>o</sup> *Major* : Pierre SAUVIGNE, officier chez S. A. le comte d'Artois (existait en 1754).
- 5<sup>o</sup> *Ayde-Major* : Cosme TRUET, receveur général de l'abbaye royale de Val-Secret;
- 6<sup>o</sup> *Secrétaire* : Jean-François-Nicolas MANGIN, procureur;
- Chevaliers* : Jean-Simon CRAPART, marchand de fers;  
Pierre-François SAUVIGNE, fils du major;

*Chevaliers :*

Remy-François LEGROS, changeur  
du Roy;

Denis BOURAICHE, marchand épi-  
cier;

Louis-Augustin POAN, avocat au  
Parlement;

Antoine COPINEAU, conseiller du  
Roy, grainetier au grenier à sel;

Simon LEVASSEUR, directeur des  
carosses et messageries royales;

Etienne de la HAYE, marchand  
orfèvre (déjà en 1754);

Louis Du BOURG, notaire;

Cosme TRUET, fils de l'ayde-major;

Charles-Claude AUBRY, marchand  
apothicaire;

Jean-Pierre THIRION, officier chez  
le Roy;

Augustin de LOUVROIS, bourgeois,  
Roy en 1754;

François GÉRARDOT, marchand  
épiciers;

Olivier SAUVÉ, principal du Col-  
lège, aumônier.

Un concierge dans l'hostel de l'Arquebuse.

Trois tambours, un fifre lesquels portent la livrée du  
Roy.

A propos du lieutenant Gaullier, une noté nous apprend :  
« qu'il a 51 ans de chevalier et 50 ans de mariage. A cette  
occasion, les officiers et chevaliers de l'Arquebuse ont fait  
poser au-dessus de sa porte, une estampe laquelle repré-  
sente un ange qui couronne deux cœurs et le temps qui  
met sa faux de côté et montre du doigt 50.

Les officiers et chevaliers en grand uniforme sont venus,

tambour battant, conduire Gaullier à l'hostel de l'Arquebuse où se trouvait l'estampe.

Gaullier a rendu son prix après lequel on a tous soupé ensemble. »

Ce chevalier, qui bravait ainsi les outrages du temps, était devenu un personnage quasi légendaire.

D'une adresse peu commune, il semblait avoir conclu avec la *royauté* un bail perpétuel.

Or la situation de roy l'exemptait, outre de la taille, des impôts sur le vin de son cru, ou le vin acheté, jusqu'à concurrence de vingt-cinq muids.

J'imagine que tous les chevaliers devaient moult boire de ce vin ainsi détaxé; et leurs amis sans doute, les secondèrent quelque peu. Tant et si bien, qu'à l'instigation des mastroquets de la ville, un certain collecteur du nom de Pillavoine, traita les roys Gaullier et Taillefer comme de vulgaires aubergistes, les poursuivit et les fit condamner à payer l'impôt au mépris des exemptions royales.

Cette condamnation était inique et bouleversait entièrement les droits acquis.

Elle provoqua des protestations indignées et le maire perpétuel de Château-Thierry, M. Charles-Isaac de la Forte, adressa au roi Louis XVI, une supplique énergique et fortement documentée.

Il démontra que le sieur Pillavoine avait altéré sciemment la vérité; que, du reste, aucun acte royal n'était venu infirmer les privilèges attribués par les lettres-patentes des souverains précédents, et que les exemptions n'étaient nullement tombées en désuétude.

Enfin il plaida sa cause avec tant de talent qu'un arrêt de la Cour des Aydes, de 1763, restitua à ces braves chevaliers toutes leurs prérogatives.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de fouiller parmi nos archives, et d'en extraire les faits les plus inté-

- ressants que je vais vous exposer par rang de date.
- 1544-1548 Henri II renouvela en 1548 les lettres-patentes données par son prédécesseur, François I<sup>er</sup> en 1544, et qui avaient été perdues par les guerres.
- Il érigea la Compagnie au nombre de 60 chevaliers qui lui avaient servi de garde en son chasteau de Chasteau-Thierry.
- 1606 Les chevaliers, d'accord avec MM. les officiers et bourgeois de la Ville, exposent, au roi Henri IV, que les précédentes lettres-patentes ont été perdues par les guerres des Lorrains. « En 1606, la ville fut mise à sac pour le service de sa majesté et ses habitants, dont la plus grande partie y périrent par le fer et le feu, donnèrent des marques de leur fidélité, de leur courage et de leur valeur... »
- Supplique au roi Louis XVI.
- Henri IV accorda les nouvelles lettres et l'arrêt fut enregistré à la Cour des Aydes en 1608.
- Louis XIII confirme, à son tour, tous les privilèges et exemptions.
- 1631 Le Conseil d'Etat du Roy, sur la remontrance des officiers et chevaliers de l'Arquebuzes, qui estant au nombre de cent ou six-vingt chevaliers, et journellement menacés d'être troublés à cause de la perte de leurs lettres pendant les guerres, se trouvent sur le point de discontinuer les exercices, renouvelle les lettres-patentes.
- 1636 Toutes les Arquebuzes du royaume sont supprimées.
- 1660 Louis XIV, s'estant fait rendre compte de l'utilité des Arquebuzes, a érigé et confirmé la Compagnie de l'Arquebuzes de Château-

- Thierry, dans tous les privilèges dont elle avait joui ou dû jouir, etc.
- 1662 Nouvelle lettre de Louis XIV sur la demande du capitaine Guyart, à propos de l'entrée de Sa Majesté dans sa bonne ville de Château-Thierry.
- 1698 Louis XIV règle les difficultés sur le pas et la préséance des Arquebuziers vis-à-vis de la milice bourgeoise qui sera obligée de laisser six pas de distance entre elle et les Arquebuziers.
- 1714 Confirmation de la précédente par le Prince de Rohan, gouverneur de Brie et Champagne.
- 1715 Ordre formel du Roy qui désire que toutes contestations cessent à ce sujet.
- 1718 M. le Prince de Soubise, gouverneur, permet aux Compagnies d'Arquebuziers de prendre 20 hommes dans la milice bourgeoise convenables pour les incorporer dans leurs Compagnies lorsqu'il y a des cérémonies publiques. Le roi autorise à continuer le jeu de l'Arquebuze « comme très utile à former la jeunesse, à la rendre capable non seulement de la défense de nos villes, mais encore à nous servir en d'autres occasions. »
- 1733 Ordonnance de M. le Prince de Rohan où il permet à la Compagnie de faire battre la générale lors de la Sainte-Barbe, et autres jours où les chevaliers s'assemblent.
- 1735 Arrêt du Conseil d'Etat du Roy qui supprime toutes les arquebuzes de la généralité de Soissons.
- La même année « Sa Majesté s'estant fait représenter l'arrêt précédent qui avait supprimé les Compagnies d'arquebuze des villes de

- Soissons, Braine, Vailly, Noyon, Chauny, Crépy et Château-Thierry; et, trouvant bon que la Compagnie établie dans la ville de Château-Thierry continue ses exercices comme par le passé... »
- 1752 Brevet accordé par Son Altesse le comte de Clermont, gouverneur de Brie et Champagne, à M. Jean-Maurice Pintrel de Louverny, premier président et lieutenant général du bailliage et siège présidial de ladite ville, de la place de Capitaine en chef de la Compagnie d'arquebuziers.
- 1761 Les collecteurs de la ville imposent le Roy de l'Arquebuzé sous prétexte qu'il tient auberge.  
Supplique du Maire de la ville qui rappelle à Louis que son bis-ayeul Louis XIII chérissait Château-Thierry et l'honorait souvent de sa présence. « La dernière fois que les habitants eurent cet avantage, leurs bourgeois firent une montre (parade) qui plût à Sa Majesté. Pour leur montrer combien il était content leur fit dire que s'ils avaient quelques grâces à exposer, etc... »
- 1762 Déclaration du Roy portant règlement entre les Arquebuziers et les cavaliers de la maréchaussée où il est dit que les Arquebuziers dans les cérémonies auront le poste d'honneur et la maréchaussée le dehors.
- 1763 Arrêt de la Cour des Aydes qui défend aux collecteurs de la ville de comprendre le Roy de l'Arquebuzé dans leurs rôles et les condamne aux dépens.
- 1790 Décret qui réunit pour le service les Compagnies d'Arquebuzé à la garde nationale.



- An IV Séance de l'Administration départementale de  
13 thermidor l'Aisne, où il est dit que le terrain, appelé Ar-  
quebuzé de Château-Thierry, est excepté de la  
vente des domaines nationaux et que toutes  
soumissions, faites ou à faire pour acquérir  
ces terrains, sont déclarées nulles.
- 1826 Réorganisation de la Société d'Arquebuse de  
12 Juin Château-Thierry. Sous-préfet : Des Mazis.  
Son maintien jusqu'en 1835, si elle a cessé de  
tirer, dit un secrétaire, elle n'a jamais été  
dissoute.
- 1827 Procès-verbal d'arpentage, dressé par M. Re-  
2 et 4 août nault arpenteur, dudit terrain appartenant à  
l'arquebuse. Ce procès-verbal est fait à la  
requête du maire de la ville, membre de la  
Société.
- 1851 Réorganisation de la Société par arrêté de  
27 juillet M. le Préfet. Ouverture du tir par M. Doumerc  
sous-préfet; Paillet président du Tribunal et  
Lacan 1<sup>er</sup> adjoint, ce dernier gagnant du  
bouquet.
- 1853 Fusion de ladite Société avec de nouveaux  
membres, Bordé secrétaire, de qui nous  
tenons les derniers détails.
- 1894 Suspension des séances de tir.
- 1897 Dissolution volontaire de la Société.

#### LETTRE-PATENTE DE LOUIS XV

##### RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS

« Louis, par la Grâce de Dieu, Roy de France et de Na-  
varre, à tous présents et à venir salut.

Nos très chers et très amis les arquebuziers de notre  
ville de Château-Thierry nous ont fait très humblement  
représenter que le Roy Louis XIII, par ses lettres-

patentes du mois de novembre 1631 et en dernier lieu le feu Roy, notre très honoré seigneur et bizayeul par celles du mois d'octobre 1662, leur auraient pour les causes et considérations y mentionnées promis et accordé à l'instar des autres villes de notre Royaume de continuer l'exercice du Jeu de l'Arquebuse, comme très utile à former la jeunesse, à la rendre capable non-seulement de la défense de nos villes, mais encore de nous servir en d'autres occasions, comme aussi accorder au Capitaine de ladite Compagnie présent et à venir et à celui qui aurait abattu l'oiseau, pendant le courant de l'année active seulement l'exemption de toutes tailles, aydes, huitième, vingtième et autres impositions quelconques. Mais d'autant que depuis notre avènement à la couronne ils ont obtenu nos lettres de confirmation, ils nous ont très humblement fait supplier de vouloir les leur accorder. Pour ces causes et autres considérations à ce, nous . . . . . après avoir fait venir en notre Conseil les *originaux* desdites lettres de 1631 et 1662 y attachés, sous le Conseil de notre chancelier, de l'avis de notre très cher et très ami oncle le duc d'Orléans, petit-fils de France, Régent, de notre très cher et très ami le duc de Bourbon, de notre très cher et très aimé cousin le Prince de Conty, Princes de notre sang; de notre très cher et très aimé oncle le duc du Maine, de notre très aimé le comte de Toulouse, Princes légitimes et autres Pairs de France, Grands et notables personnages de notre Royaume et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons continué, confirmé, approuvé et autorisé, et par ces présentes signées de notre main, continuons, confirmons, approuvons et autorisons lesdits privilèges, franchises et exemptions, pour en jouir lesdits exposants et leurs successeurs de la même manière ainsi qu'ils en jouissaient au décès du feu Roy, notre seigneur et bisayeul, pourvu toutefois que les privilèges

n'aient point été révoqués par aucuns édits, déclarations ou arrêtés.

Sy donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers etc., que par ces présentes ils ayent à faire registrer et du contenu en y celles jouir et user lesdits exposants et leurs *successeurs* pleinement, paisiblement et *perpétuellement* cessant et faisant cesser tous troubles et empeschements.

Car tel est notre bon plaisir, etc.

A Paris, au mois d'août, l'an mil sept cent dix-huit, de notre règne le troisième.

Par le Roy  
et le duc d'Orléans, Régent présent.  
PHILIPPEAU.

---

## **SOCIÉTÉ DE L'ARQUEBUSE**

**De Château-Thierry**

---

*Séance du 27 Décembre 1897*

---

Les, soussignés, Sociétaires présents ou représentés à la réunion du 27 décembre 1897, et formant la majorité des Membres composant la Société de l'Arquebuse, tous régulièrement convoqués par le Bureau provisoire constitué le 15 octobre 1894 ;

Après délibération, ont décidé que :

1° Vu le procès-verbal du 15 octobre 1894, qui constate que les séances de tir n'étant plus régulièrement suivies, les Sociétaires ont décidé de suspendre provisoirement les réunions hebdomadaires ;

2° Attendu que depuis cette époque aucune tentative ayant pour but le relèvement et la mise en activité de la Société ne s'est produite ;

Il y avait lieu de liquider entre eux la situation et de considérer la Société comme dissoute.

La présente décision sera transmise au Conseil Municipal de Château-Thierry ; les plus expresses réserves étant faites auprès de la Ville au sujet des droits et privilèges acquis et justifiés par titres depuis l'origine de l'Arquebuse.

Le dépôt des titres confirmant ces droits et privilèges sera proposé à la Société Archéologique de Château-Thierry, et en cas de refus ces documents seront remis à la Ville.

La vente du matériel sera faite au profit des Sociétaires, les médailles de réserve seront partagées entre eux.

La direction de la vente et la répartition sont confiées au Bureau provisoire.

Un extrait de la présente décision sera joint à ceux remis à la Ville et à la Société Archéologique qui sont priées de l'insérer aux procès-verbaux.

Fait à Château-Thierry, hôtel de l'Arquebuse, le vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

*Le Président,*

H. LENOIR,

*Le Vice-Président,*

GABIOT,

*Le Secrétaire,*

DUPONT, vétérinaire.

*Le Trésorier,*

GABIOT fils,

*Les Membres,*

A. BALATRE, A. MOUSSÉ,

A. THOMAS, Emile PIERROT.

---

# La Seigneurie de Saint-Leu

---

Monsieur et cher Confrère,

J'ai reçu hier, 21 mars, les « Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry », année 1896, et j'ai lu immédiatement le volume où je suis toujours sûr de trouver des travaux intéressants.

Dans un mémoire de M. Maurice Henriet sur la fortune immobilière de J. Racine, l'auteur regrette de n'avoir pu identifier le Saint-Leu où Catherine de Romanet avait eu quelques biens en mariage. J'ai pensé que M. Henriet recevrait favorablement des renseignements à ce sujet, et je viens vous prier de vouloir bien les lui fournir à l'occasion.

Il s'agit de Saint-Leu, hameau de la petite commune de Cesson, près Melun.

La Seigneurie de Saint-Leu appartenait, avec un prieuré, aux Bénédictins de Saint-Père de Melun, et Jean-André de Romanet, trésorier de France en la généralité de Picardie, possédait là le fief du Petit-Saint-Leu ; il se qualifie seigneur de ce lieu dans un acte de baptême du

15 juin 1662, où il comparait comme parrain à l'église Saint-Aspais de Melun.

Le 20 mars 1667, Jean-André de Romanet et Madeleine de Dournel, sa femme, cèdent une partie de leurs droits sur la Seigneurie de Saint-Leu, à Anne Foy, veuve de François de Santeul, trésorier de France, général des finances en la généralité de Paris. (Archives de Seine-et-Marne, H, 239). Ils conservaient des biens en ce lieu, et c'est évidemment une fraction qui fut donnée en dot à leur fille.

Entre 1680 et 1699, on trouve encore mentionnée comme censitaire des Bénédictins, à Saint-Leu, Cesson, Verneau et Bréviande : Madeleine Dournel, veuve de maître Jean-André de Romanet, conseiller du roi, président-trésorier de France et général de ses finances en la généralité de Picardie établie à Amiens. (Archives de Seine-et-Marne, E. 1468).

En 1691, lors d'une convocation de l'arrière-ban du bailliage de Melun, Madeleine Dournel, dame de Saint-Leu et du fief de Coulevrain, déclare : 1° Que son fief vaut 3000 livres de revenu ; 2° Qu'elle est d'ailleurs exempte de l'arrière-ban comme bourgeoise de Paris.

Entre 1699 et 1719, on trouve comme censitaire des Bénédictins à Saint-Leu, et des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Savigny-le-Temple (village limitrophe) : Marie-Charlotte Vitart, dame de Passy, veuve de Claude de Romanet, écuyer, seigneur de Coulevrain, trésorier de France en la généralité d'Orléans, remariée à Pierre Gallois, écuyer, conseiller secrétaire du roi, conservateur des hypothèques sur les ventes et augmentations de gages dus par S. M. (Arch. de S. et-M. E. 1485). Cette dame a convolé en troisième nocces avec Alexandre Briçonnel, capitaine aux gardes.

Racine n'a-t-il pas conservé les biens de St-Leu que lui avait apportés Catherine de Romanet ? Il est probable qu'il

les céda à son beau-frère ; en tout cas son nom ne figure pas dans les documents, où se retrouvent ainsi Claude de Romanet, puis la veuve et le second mari, Pierre Gallois.

Une fille de Claude Romanet, — Marguerite, s'est mariée dans le voisinage de Melun, — à Claude de Besnard, seigneur des Bergeries, à Chartrettes, de Brolles, Sermaise et Bois-le-Roi en partie, capitaine au régiment de La Fère.

Claude de Besnard mourut en janvier 1729, laissant une fille mineure de 2 ans et 10 mois. Pour le Conseil de famille convoqué à Melun en vue de nommer un curateur et un subrogé-tuteur à la mineure Louise-Marguerite de Besnard des Bergeries, les parents domiciliés à Paris envoyèrent une procuration notariée collective (22 janvier 1729). Parmi les signataires de cette procuration figure Jean-Baptiste Racine, ancien gentilhomme ordinaire du roi, demeurant carré Sainte-Geneviève, paroisse St-Etienne du Mont, — cousin germain.

La veuve de Besnard, née Romanet, conserva le fief des Bergeries, qui passa à sa fille lorsqu'elle épousa, en décembre 1741 Racault de Reully.

Le 2 janvier 1743 Marie de Romanet, dite sœur Saint-Charles, religieuse ursuline de Melun, est morte au château des Bergeries, chez sa nièce, — car c'était une sœur de la femme de J. Racine. C'est d'ailleurs à ce couvent des Ursulines de Melun que la seconde fille du poète (Anne, appelée en famille Nanette) avait pris l'habit de novice le 16 octobre 1697 et fait profession le 8 novembre 1698.

Ce n'est pas précisément 4,000 livres que le poète eut à payer pour la dot de sa fille. Le couvent exigeait 5,000 livres. Racine en parle dans sa correspondance : « Nous n'en pensions donner que quatre, mais on a tant chicané qu'il nous en coûtera cinq, tant pour bâtir et



meubler une petite cellule que d'autres choses, sans compter les dépenses du voyage et de la cérémonie. »

Dans les comptes provenant de ce monastère, pour l'année 1698 (Archives de l'Hôtel-Dieu de Melun), on lit : « Reçu 4,700 livres pour la dotte et accomodement d'une de nos sœurs professes. » Le nom n'est pas indiqué, mais il n'y eut pas d'autre prise de voile cette année-là.

La famille dût de plus payer une pension annuelle de 200 livres qui figure aux comptes jusqu'en 1715. Les comptes des années suivantes jusqu'en 1720 ne sont pas détaillés. En 1703 (folio 1329) est cette mention : « Madame Racine doit tous les ans 200 livres pour la pension de nostre chère sœur Racine dite de Ste-Scholastique, sa fille, cy — 200 livres. »

On ignore la date exacte du décès d'Anne Racine ; les registres mortuaires tenus chez les Ursulines ont disparu. Mais en 1720 le personnel entier du couvent a signé le compte de l'année et la signature d'Anne Racine fait défaut : c'est donc entre 1715 et 1720 qu'elle a dû mourir.

*Signé* : Th. LHUILLIER,

Président de la Société d'Archéologie  
de Seine-et-Marne.

---

# M. l'abbé POQUET

**Ancien Doyen de Berry-au-Bac**

*Membre honoraire depuis 1868*

---

*A Messieurs les Membres de la Société Archéologique  
de Château-Thierry.*

Messieurs et chers Collègues,

En l'année 1897 qui vient de finir, la mort a décimé vos rangs. Elle y a fait hélas une large trouée, un vide considérable. La disparition de nombreux et éminents collègues vous afflige, Messieurs, et à bon droit, car ces âmes-là, pour vous, étaient des âmes-sœurs ; ces esprits-là rêvaient et jouissaient du même idéal ; ces cœurs-là battaient à l'unisson des vôtres.

D'ordinaire vous exprimez vos regrets dans une *Notice* nécrologique, biographique et bibliographique que vous insérez dans vos « Annales ». Sur le désir vraiment trop confiant qu'a bien voulu me témoigner votre excellent Secrétaire perpétuel, le dévoué M. Moulin, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous communiquer quelques simples souvenirs, quelques modestes notes sur M. l'abbé Poquet, décédé le 29 décembre 1897, à l'âge de 90 ans, doyen de Berry-au-Bac, l'un des vôtres depuis 1868, l'un des vétérans de notre clergé ; l'un des patriarches de notre diocèse.

M. Poquet, a fait, Messieurs, ses premières armes chez vous. Pendant 15 ans il a été votre compatriote, habitant de votre pays, tout Laonnois qu'il était. De 1833 à 1843, curé de Nogentel, à vos portes, — dix années entières, — et après une administration de dix autres années en l'Asile des sourds-muets de Saint-Médard, de Soissons, il vous est revenu, pendant près de cinq ans, encore à Villers-Cotterêts, en plein Valois. C'est de là qu'en 1867 il était envoyé à Berry-au-Bac et qu'en 1868, il demandait une place parmi les Membres honoraires de votre nouvelle Société. Sa biographie est donc bien facile à établir et à retenir : elle est peu compliquée.

Comment expliquer le feu sacré, l'ardeur archéologique, le culte des antiquités locales dont il fut tout rempli dès que, jeune prêtre, il mit le pied sur votre sol.

Rien ne le préparait cependant, dans son *passé*, aux enthousiasmes qu'il éprouva ni aux études qu'il entama.

Le temps même était contraire.

En 1833, elle n'avait point encore pris fin cette injuste guerre au style *gothique*, laquelle, pendant 200 ans, même pendant le grand siècle, — répudiant les chefs-d'œuvre de l'Ogive, — ne craignait pas d'y mettre la pioche. Tout au moins une opinion étrangement dénaturée, ne les envisageait qu'avec dédain. Tout ce qui était gothique était réputé barbare, même par Bossuet et Fénelon.

Sans doute de grandes voix commençaient à surgir, à se faire entendre ; Montalembert, Victor Hugo, et peu après MM. de Caumont et Viollet-le-Duc.

M. Poquet vraiment brave devança son temps, et fut *initiateur* quand même, d'abord dans votre région. Comment donc ?

\*  
\*\*

Ce fut en face des insignes monuments du Moyen-Age

dont le Valois, la Brie et le Soissonnais sont tout pleins ; ce fut même en face de leurs ruines grandioses il est vrai et de leurs églises, même rurales, même mutilées, que M. Poquet, — laissant dire et laissant rire les *archéologues*, — fut pris d'une profonde émotion artistique, tout autant que d'une généreuse indignation.

Un jour nous le rencontrons au milieu des ruines du château de Fère, y gravant cette inscription vengeresse :

*Splendida tecta quibus Cælum tempus que pepercit,  
Hæc ausa est hominum vertere cæca manus*

Et le Ciel et le temps les avaient épargnés ;  
L'aveuglement de l'homme osa les renverser.

En 1839, le premier témoignage du culte généreux que le jeune antiquaire avait déjà voué au passé, fut l'*Histoire de Château-Thierry*.

Elle lui suscita hélas ! — malgré la reconnaissance d'un grand nombre, — d'amères et d'injustes accusations.

Vous avez eu, Messieurs, le mérite et la loyauté de le défendre alors.

En votre premier Bulletin qui date de 1864, une voix autorisée, celle de M. Gourmain, curé de Chézy, s'éleva, avec votre assentiment pour dire :

Non il n'y a pas eu *plagiat* ; la préface est formelle ; elle le dément.

Non il n'y a pas eu violation des lois de la grammaire et du style ; c'est l'œuvre d'un débutant, c'est un fruit vert voilà tout.

Non, elle n'est point trop ecclésiastique cette histoire ;

Dans le passé la Religion et l'Eglise étaient tout, étaient partout. — Pour accuser l'auteur de plagiat, certains détracteurs obstinés faisaient allusion aux manuscrits d'Hébert que possèdent la cure de Château-Thierry et le Grand-Séminaire de Soissons. Mais M. Poquet ne déclara-

rait-il pas nettement, dans la préface de son livre, vouloir éditer ces manuscrits, les reviser et les compléter pour les populariser, pour les mettre ainsi à la portée et entre les mains de tous, s'il nommait l'auteur ?

Quoi de plus net ? Quoi de plus opportun ?

Vous savez, Messieurs, que l'abbé Hébert, l'auteur des manuscrits en question était un prêtre quasi de votre voisinage, né à Meaux, que la Révolution, comme un vent d'orage, emporta en un jour de terreur chez vous, chez un parent, l'un des vôtres, maire alors de votre ville M. Houdet. Il y conquist droit de cité, s'y fixa, s'y acclimata, et occupa tout d'abord les loisirs que lui fit le malheur des temps, à composer deux gros volumes, restés manuscrits, qu'il consacra entièrement à Château-Thierry. Curé de La Chapelle Monthodon en 1807, et de Lucy-le-Bocage en 1808, il décéda en 1818 à Lucy, universellement estimé. Certaines thèses rigoristes sur l'usure et l'intérêt l'ayant fait tenir en suspicion jusqu'en 1807, il n'en continua que plus soigneusement ses recherches locales jusqu'à cette époque.

\*  
\*\*

C'est pendant son séjour à Nogentel qu'après l'histoire de Château-Thierry, M. Poquet publia ses intéressantes *monographies d'Essommes et de Chézy*. On les a dit trop descriptives et pas assez documentées, mais c'était alors, pour ainsi dire, l'enfance de l'art, l'aurore de l'archéologie.

Il recueillait en même temps des documents sur votre *Abbaye de La Barr* qu'il ne publia pas alors mais que plus tard, accrues de pièces et de chartes importantes, il donna je crois, à la mairie de votre ville.

A ces travaux ne faut-il pas joindre un *Projet d'Album*

*Monumental* dont votre ville et votre région, Messieurs, recueillerez les premières et uniques publications. Rappelez-vous la Monographie illustrée du Château historique de votre cité, — celle du Château de *Fère-en-Tardenois* plus largement illustrée encore, — le magnifique Panorama de *Château-Thierry* et de *Villers-Cotterêts*, — l'Etude sur *La Ferté-Milon, Valsery, Bazoche, Bourgfontaine...*

Que de travaux déjà pour un débutant, et qu'ils accusent d'activité, d'initiative ardente et surtout d'amour du pays !

Et quand le curé de Nogentel fut transplanté à Saint-Médard, en 1843, pendant ses dix années d'administration mouvementée, quasi fiévreuse, négligea-t-il l'histoire locale, les études archéologiques ? Non, il sut les mener de front avec le rude souci qui lui fut imposé alors « de battre monnaie pour une communauté besogneuse, » d'ouvrir surtout l'intelligence des plus déshérités de la nature, des aveugles, des sourds et des muets.

Mais j'oublie qu'alors il avait su trouver dans votre pays, à Nogentel, un autre lui-même, ou plutôt façonner à son image et ressemblance un coadjuteur précieux.

Honneur en passant à M. l'abbé Darras qui fut aussi l'un des pionniers de l'Histoire et de l'Archéologie locales, tout à la fois une plante de votre sol, Messieurs, un enfant de votre pays ! Honneur à ses études sur *Morienval, Nogent, etc.*, et maints cartulaires !

\*

\*\*

J'achève, Messieurs, en énumérant simplement les différents travaux qui, après la reprise faite à Villers-Cotterêts, signalent M. Poquet à la reconnaissance non seulement de la Brie et du Valois, mais tout à la fois du Soissonnais et du Laonnois.

Achevons, Messieurs, en jettant un coup d'œil rapide sur les publications archéologiques, très variées et très nombreuses de M. l'abbé Poquet. Ainsi que votre Bulletin, ceux de Soissons et de Laon ont fait une large place à l'infatigable archéologue.

\*  
\* \*

A *Soissons*, ce sont des conférences suivies sur la période Gauloise, — des recherches sur les titres de Soissons aux Archives départementales — des précis historiques sur Fère, — sur Vic-sur-Aisne, — Notre-Dame de Soissons, — Valsery, — Saint-Thibaud et Bazoches, — le camp de Mauchamp, — Nisy-le-Comte, — Cerny-en-Laonnois, — Pargnan, — Bourfontaine, — Passy-en-Valois, — la crypte de Saint-Médard, — Saint-Léger de Soissons, — le Rituel de Nicolas, — l'œuvre de Gautier de Coincy, — sur la manière de relever les suscriptions etc..., sans compter de longs et intéressants rapports sur les excursions faites à Mont-Notre-Dame, Quierzy, Fère, Nesles, Ambleny, Armentières, Saint-Remy-Blanzy, Vauclerc, Arcy, Maast, La Ferté-Milon, etc.

Mais n'oublions pas tout ce qu'a fait et écrit M. Poquet pour la *création d'un Musée* à Soissons, pour sauver les ruines de Saint-Jean-des-Vignes, le tombeau de St Drausin, etc. — Mentionnons surtout ses deux monumentales publications : le Rituel de Nivelon et l'admirable manuscrit de Gautier de Coincy, deux gros in-4<sup>e</sup> édités, annotés, illustrés... Et avec tout cela que de menus *fretins*, que de charmantes pages ! C'est l'arbre de Jessé et le couteau historique de Longpont, diverses médailles, certaines chasses curieuses, certains coffrets artistiques, etc.

\*  
\*  
\*

A Laon, Messieurs, le stock archéologique de M. Poquet, sans être aussi considérable est important encore. Il y transporte un gros travail sur Longpont et sur la Ferté-Milon, souvenirs du Soissonnais et du Valois, resté cher au pieux Laonnois. Puis, c'est une étude sur l'introduction du Christianisme dans nos contrées, sur Saint-Lambert, Saint-Nicolas-aux-Bois, — et dans le journal de l'Aisne un gros travail sur les *Légendes Populaires* lequel forma plus tard deux volumes importants et documentés. Entre temps, il revenait à vous, Messieurs; il vous envoyait pour votre Bulletin Val-Secret, La Barre, Marizy-Saint-Mard, Epieds, Essommes encore, la Révolution à La Ferté-Milon...

Quelle activité fiévreuse, surtout, quand à ces travaux de surérogation, il lui fallait joindre le souci de la communauté des sourds-muets, des pauvres du dépôt de Villers-Cotterêts, les occupations, plus absorbantes qu'on ne croit, d'un ministère sacerdotal qui veut se dépenser en chaire, au confessionnal, au chevet des malades, et, chaque semaine, bégayer avec les petits, etc...

\*  
\*  
\*

Indépendamment des pièces *imprimées*, M. Poquet laisse aussi un assez grand nombre de manuscrits et de copies de manuscrits. M. Brancourt, vicaire capitulaire, son parent, son compatriote et légataire en fera sans nul doute un judicieux usage. Nous avons exprimé le vœu, par ailleurs, qu'il y ait une part donnée à l'importante *collection Périn* qui a centralisé à la Bibliothèque de la ville de Soissons tant d'épaves, tant de pièces rares dont le catalogue ne comprend pas moins de 3 vol. in-8° imprimés.



Et lui même, M. Poquet, malgré la modicité des ressources qu'il pouvait se créer ou qui lui étaient venues d'une modeste famille agricole, lui même s'était fait une bibliothèque de choix et de valeur. C'était là, à Berry-au-Bac surtout, qu'il s'éternisait, assis ou debout, sur un froid carrelage, et qu'il y a contracté ces plaies variqueuses qui lui donnaient chaque jour tant de souci et finalement qui le condamnèrent non seulement à la marche pénible mais en ces derniers temps, à la réclusion et à l'immobilité complète. Heureusement il avait un intérieur à souhait, une sœur et une nièce dévouées, et il pouvait dire comme il l'a dit : *J'ai chez moi la paix et l'honneur.*

\*  
\* \*

Je ne fais que signaler en terminant, Messieurs, une grande œuvre de M. Poquet, la construction d'une église monumentale, dont le clocher surtout, magnifique œuvre de pierre avec sa flèche tout en pierre est un vrai chef-d'œuvre, et tout cela a été fait sans appoint communal !

C'est lui encore qui a inspiré en son pays natal la délicieuse église de Chalandry, confiée à M. Bénard, de Saint-Quentin, l'architecte et l'archéologue éminent. Il s'est intéressé aussi à l'église de Saint-Waast de Soissons.

Combien je regrette, Messieurs, de ne pouvoir vous entretenir des relations de M. Poquet avec l'empereur Napoléon III, au sujet du camp de César que revendiqua Berry-au-Bac, des visites de l'Empereur à Berry-au-Bac, des consultations demandées etc. !

\*  
\* \*

Mais il est temps de finir, nous avons beaucoup dit mais M. Poquet a tant fait !..

Je lisais un jour à Rome sur une tombe une inscription singulière. Sans contredire le *Requiescat in pace*, elle en paraît vraiment le contrepied. Au lieu d'être le souhait d'un repos, c'était le regret d'un repos, mais d'un repos en cette vie. Elle disait, d'après l'Écriture Sainte d'ailleurs ; *Plora super mortuum quoniam requievit*, pleurez sur ce mort parce qu'il s'est reposé. Evidemment nous regretterons le repos imposé par la mort à M. Poquet, tout en disant : *Requiescat in pace* — Merci, Messieurs, de m'avoir associé à vos regrets. J'ai répondu de grand cœur, malgré mon insuffisance, à votre appel, mais j'y ai répondu avec amour, car je devais à M. Poquet l'hommage d'une filiale reconnaissance, aussi bien que celui de l'admiration. Il en est peu qui aient porté à nos monuments plus d'amour, et sur les ruines de nos monuments une main plus dévouée, plus active et parfois même... plus meurtrie.

---

## Extrait de Vapereau

---

Poquet (Alexandre-Eusèbe) né vers 1810, directeur de l'institution de St-Médard, correspondant du Comité historique a publié un grand nombre de recherches sur sa province. Nous citerons : Histoire de Ch.-Th. (Ch.-Th. et Paris, 1839-1840) 2 vol. in-8, d'après les manuscrits d'un ancien curé de Lucy-le-Bocage ; Notice historique et archéologique sur le bourg et l'abbaye de Chézy (in-8, 1844) ; Notice sur l'abbaye royale de N.-D. de Soissons (1846) ; Pèlerinage à l'ancienne abbaye de St-Médard-lès-Soissons (1849, in-8) , Extrait des Annales de l'institution des sourds et muets de St-Médard ; Notice historique et descriptive de l'abbaye St-Léger de Soissons (1851, in-4°, avec dessins et gravures, 2<sup>e</sup> édition en 1852, in-12) ; Les Gloires archéologiques de l'Aisne (1853, in-f°) ; Précis historique et archéologique sur Vic-sur-Aisne, suivi du poème de Ste-Léocade, par Gauthier de Coincy (1854, in-8) ; Le caveau historique de l'abbaye de Longpont (1856) ; Jules César et son entrée dans la Gaule-Belgique (1865, in-8) etc., etc.

---

# EXTRAIT DES LÉGENDES DE LA PIERRE

Par l'abbé POQUET

---

## La pierre de Courmont

Non loin des bords si pittoresques de la Marne, dont il vient d'être question, mais en remontant plus au Nord-Est, vers les plateaux accidentés du Tardenois, existait, dans la dépendance des villages de Courmont et de Ronchères, un monument qui datait d'une haute antiquité. C'était une pierre lourde et massive, placée debout, auprès d'une source qui prenait naissance dans la forêt de Rys.

Cette pierre, d'une teinte noire et étrangère au pays, qui ne produit que de minces galets, meulières rougeâtres qu'on trouve au milieu de ces terrains humides et glaiseux, présentait donc une physionomie particulière et originale. Mais elle était surtout remarquable en ce qu'elle portait, dit-on, un signe distinctif, l'empreinte bien marquée d'une patte d'ours.

Les historiens ont longtemps cherché l'explication de cet emblème et ils se sont sérieusement demandé s'il ne fallait pas attribuer à cette circonstance le nom d'une petite rivière qui s'est appelée de tout temps l'Ourcq, soit que cette domination résulte de la présence de ces bêtes fauves qui ont pu jadis habiter ces grands bois, ou de quelque-

vènement tragique arrivé en ces lieux. Quand on se jette dans le domaine des conjectures, toutes les interprétations paraissent admissibles.

Quoiqu'il en soit, un fait a survécu à toutes les explications tentées jusqu'à ce jour : c'est la vénération ou plutôt une sorte de respect craintif, que le peuple conservait encore au siècle dernier pour cette Pierre mystérieuse, au point qu'une jeune fille n'aurait pas osé s'y hasarder, seule et sans être accompagnée, même en plein jour.

Cependant, si l'on en croit la tradition, cette Pierre si longtemps respectée et demeurée debout comme gardienne des sources de l'Oureq, n'en avait pas moins couru de grands dangers, malgré la peur qu'elle inspirait. Voici dans quelle circonstance, mais sans en bien préciser l'époque :

On rapporte donc, que quatre habitants de Ronchères, autant par effet de jeunesse, sans doute, que dans le but de guérir le pays de cette superstition et peut-être aussi de la peur dont elle était l'objet, complotèrent ensemble d'enlever un beau jour la Pierre Noire du lieu qu'elle occupait depuis tant de siècles. Armés de leviers puissants et accompagnés d'une charrette attelée de deux vigoureux chevaux, ils s'étaient joyeusement dirigés vers la fontaine. Bientôt ils avaient essayé de soulever la pierre et de la charger sur leur voiture. Malgré les difficultés qu'avait présentées cette opération hardie, tout avait jusqu'à présent marché à souhait ; il ne s'agissait plus que de faire avancer la véhicule. Mais ce fut inutilement, car en dépit des efforts des hommes et des chevaux qui tiraient à plein collier, tandis que les autres aidaient à faire tourner les roues, la voiture refusa d'avancer.

Frappés de cette résistance inattendue, mais non découragés dans leur entreprise, nos hommes songèrent à se diriger vers une ferme voisine pour y demander des chevaux de renfort. Mais hélas ! nonobstant ce nouveau

secours et les coups de fouet qui ne sont pas épargnés à ces pauvres bêtes, la charrette n'en resta pas moins immobile.

En présence d'un phénomène que rien n'explique et qui ne consiste ni dans la lourdeur spécifique de la pierre, ni dans la nature du sol, nos entrepreneurs, naguère si vaillants, commencèrent à faiblir et à prendre peur; mais une peur étrange, qui les jettent dans un trouble indicible. Et, cependant, ces héros d'un nouveau genre étaient sans doute quelques esprits forts du village, qui s'étaient promis de ramener et peut-être de promener en triomphe la Pierre Noire, la Pierre devant laquelle s'étaient signées les générations précédentes lorsqu'elles passaient le soir en cet endroit ou qu'elles venaient s'y désaltérer ou puiser une onde bienfaisante.

Bien convaincus cette fois de l'impossibilité où ils étaient d'exécuter un projet si périlleux, dominés de plus à leur tour par une de ces vieilles croyances auxquelles on ne peut guère échapper, tout incrédule qu'on soit vis-à-vis d'elles, ils s'empressèrent, dans leur effroi, de décharger la pierre et de la remettre respectueusement à sa place. Puis, comme s'ils avaient redouté quelques punitions pour cet acte sacrilège à leurs yeux, ils s'enfuirent à travers la campagne, n'osant rentrer au hameau, qui eût certes applaudi à la vengeance de la Pierre.

Mais, heureusement, la Pierre, malgré sa mauvaise réputation, était pacifique et non vengeresse; elle le prouva bien quelques années plus tard. Un particulier ne craignit pas de la faire enlever pour la placer dans l'encoignure d'un bâtiment qu'il faisait construire. Il est vrai qu'on lui intenta un procès. Mais quelle qu'en ait été l'issue pour le profanateur, le pauvre moëllon n'en resta pas moins brisé, meurtri et confondu désormais avec d'autres compagnons d'origine diverse et n'ayant joué aucun rôle sur la scène de ce monde. Ainsi disparaissent

les Pierres et les Dieux. Si la peur les a faits, dit un auteur, le mépris les tue. Depuis cette époque, la Pierre et la Fontaine ont perdu tout prestige ; on y passe aujourd'hui sans inquiétude. Mais les vieillards aiment encore à se rappeler le passé ; il est vrai que quand les religions s'éteignent, les superstitions restent.

Mais, me direz-vous, chers lecteurs, qu'était-ce que cette Pierre de Courmont, je n'en sais trop rien, ne l'ayant jamais vue et ne possédant sur elle que des données incomplètes. Toutefois je serais porté à croire que c'était une consécration de la source à quelque divinité payenne. C'est du moins, la pensée de dom Grenier. Dans ses recherches sur la Picardie, cet écrivain nous confirme qu'au VII<sup>e</sup> siècle, on offrait encore des sacrifices aux Fermes, aux fontaines, aux arbres. La plupart de ces superstitions, dit Lacroix, appartenaient encore au paganisme et conservaient l'empreinte des croyances religieuses de l'antiquité. On lit, en effet, dans la vie de Saint-Eloi, par S. Ouen, que ce grand évêque défendait aux chrétiens d'invoquer Neptune, Orcus, Diane, Minerve ou le génie Nullus... *nomina dæmonum, Neptunum, Orcum aut Dianam aut Minervam aut Geniscum invocare presumat*. Il prohibait aussi l'usage d'allumer des feux sur les pierres, aux bords des fontaines, comme aussi de faire des vœux ou des cérémonies auprès de ces objets. *Nullus vel ad petras, vel ad fontes luminaria faciat*.

L'historien du Valois et le bénédictin dom Grenier, en constatant un culte superstitieux à la source de l'Ourcq ont donc voulu, dit M. de Vertus, qu'on regardât comme une de ces divinités la grosse pierre debout qui se trouvait dans la paroisse de Courmont ; mais ils n'ont pas précisé le culte d'horreur et d'effroi venu jusqu'à nous à travers tant de siècles écoulés. D'après cet archéologue, cette pierre noire représentait donc le génie de l'Ourcq, le fameux Orcus ou Pluton, le dieu noir de la mer, suivant

Hésiode, le dieu des enfers qui punit les faux serments. (D'après Pellontier, histoire des Celtes, Ure, d'où vient Orcus, Ourcq, était une divinité topique des Germains et des Celtes, Voir histoire du Valois, tome I, p. 8. Bulletin de la Société Archéologique de Château-Thierry, année 1867, p. 39.)

Ainsi expliquée, la Pierre de Courmont était donc une pierre redoutable, un emblème effrayant pour la naïve crédulité de nos pères. On ne cite cependant aucun fait alarmant arrivé en ces parages en dehors de ceux que nous avons relatés et qui sont d'une date assez récente, relativement à son antiquité.

*Signé* : A. POQUET.

Curé-Doyen de Berry-au-Bac,

NOTA. — Cette pierre se trouverait à Ronchères, soit à la Pele-rine ou à la Priolet, elle servirait de dallage dans une loge à porc.

---



## NOTE POUR LA SÉANCE DU 5 AVRIL 1898

---

Le Secrétaire signale dans le Bulletin archéologique (1896, 3<sup>e</sup> livr.), de M. Pilloy ;

1<sup>o</sup> Boucle avec inscription découverte à Anguilcourt-le-Sart ;

2<sup>o</sup> Le *Cartulaire de la cathédrale d'Amiens*, utile et intéressante publication.

3<sup>o</sup> Dans les Annales de 1896, page 43, M. Corlieu, en faisant don d'un volume : *Coup d'œil sur l'Histoire du Valois*, par M. de Fleury, ancien préfet, rappelait ce que ce volume avait d'intéressant pour nous, puisqu'une partie du Valois faisait partie de notre circonscription. Or, le volume du Comité de Senlis (1896), renferme une suite « Antiquités du Valois », avec des notes dues à un savant archéologue, M. Guizot — que je crois être le petit-fils de l'ancien et célèbre ministre du roi Louis-Philippe, — La Châtellenie de La Ferté-Milon « qui était un bailliage avec seigneurie particulière » y figure (page 51 à page 70) avec tout ce qui constitue son histoire, sa juridiction, ses fiefs, revenus, offices, etc. Cette histoire des antiquités du Valois avait pour auteur Antoine Bataille, procureur du Roi au bailliage et duché de Valois, décédé le 11 novembre 1608, et inhumé dans l'église Saint-Denis de Crépy, Le président Minet a fait paraître (1743), principalement pour Crépy, sa résidence, la plus grande partie de l'histoire d'A. Bataille. Je ne mentionne cet ouvrage que pour annoncer que M. Guizot se propose de publier, les antiquités du Valois, en y comprenant La Ferté-Milon, et en relevant les inexactitudes commises par Cartier dans son

histoire. Un autre archéologue, de grande valeur M. Caix de Saint-Agnan, joint à propos de Cartier, une critique très vive à celle que présente M. Guizot, ce débat nous intéresse et notre Société sera mise au courant des travaux qui vont être tentés.

Or, par une bonne fortune quasi-inespérée, en cherchant à débrouiller quelques documents de la collection Joursanvault, j'ai été assez heureux pour rencontrer une pièce qui concerne un Vitart et non un des moindres au point de vue du bien qu'il a fait ici. Il s'agit de Nicolas Vitart, un bienfaiteur insigne de notre Hôtel-Dieu.

Le 31 juillet 1628, le roi Louis XIII instituait à Château-Thierry une deuxième charge de Conseiller aux Aides en faveur de Nicolas Vitart; l'édit avait été publié au mois de juin précédent. Le roi se trouvait alors au « camp devant la Rochelle » avec le cardinal Richelieu. La ville fut prise l'année suivante.

Les frais qu'avait exigés cette guerre et notamment la construction de la digue gigantesque qui fermait le port avaient déterminé le monarque et son puissant ministre à lever de nouveaux impôts, de là institution de nouveaux Conseillers aux Aides.

L'édit portait, en effet, que « deux offices de conseillers élus seraient érigés en chacune des élections du Royaume ». La vente de la charge d'une part; de l'autre, les impôts nouveaux dont les collecteurs étaient chargés de presser la rentrée devaient s'ajouter aux ressources de l'état et permettre au grand ministre de mener à bonne fin un des trois projets que sa politique habile avait formés.

MOULIN.

---

## Ancienne Eglise de Courmont

---

Elle avait la forme d'un parallélogramme de 23 mètres de long sur 5<sup>m</sup>50 de large. Elle s'ouvrait sur deux entrées placées l'une à la façade principale, l'autre vers le milieu de face sud, tout près de la sacristie construite du côté sud de l'église et s'ouvrant au bas du chœur.

Le fond de l'église, côté opposé à la grand'porte était occupé par un autel monumental dont la description a été faite en ces termes par l'Architecte départemental (28 avril 1878).

« Autel en bois peint surmonté de deux gradins. Au-dessus est un rétable en bois sculpté, peint et doré portant la date de 1664. Le dit rétable est composé de quatre colonnes corinthiennes à partie basse ornée de feuillages et cannelures. Un entablement surmonté d'un fronton terminé en volute dans la partie haute. Le tympan du fronton est orné d'une sculpture représentant Dieu tenant la boule du monde dans sa main gauche. Dans la frise, une tête ailéoves, feuilles. Les colonnes sont flanquées par deux consoles en bois largement sculptées. Le centre du rétable est occupé par un tableau, peinture à l'huile, de la même époque, représentant la nativité de Jésus-Christ.

La valeur de ce maître-autel est estimée par nous à la valeur de 1,000 francs.

Cet autel a été acheté par M. Moreau de Fère-en-Tardenois pour la somme de 700 fr. et donné par lui à l'église du dit lieu où l'on peut le voir dans le côté gauche, près d'une porte latérale; il sert de reliquaire aux ossements de Sainte-Macre, patronne de Fère.

L'église ancienne menaçant ruine, comme le constate une délibération du Conseil de Fabrique du 7 avril 1861, qui ajoute qu'il n'est pas sans danger d'y célébrer l'office divin, la reconstruction de cet édifice s'imposait.

La commune s'imposa extraordinairement pour 7,000 fr., la fabrique vota une somme de 500 francs et on recueillit 2,500 francs de dons volontaires.

## Nouvelle Église

---

Elle a la forme d'une croix latine comprenant une nef terminée en abside et flanquée de deux petites chapelles. Un autel en pierre sculptée muni de gradins en escalier, est placé dans le fond du chœur et surmonté d'une rosace, deux autels du même style se trouvent au fond de chacune des deux chapelles latérales dédiées l'une à la Vierge, l'autre à Saint-Georges, patron de la paroisse. Il n'y a pas de bas-côtés. La voûte du chœur est en ogive, mais celle de la nef n'est qu'un plancher reposant sur des poutres saillantes.

On accède à l'église par une grand'porte ménagée à la façade et surmontée d'une rosace. Toutes les fenêtres sont munies de verres de couleur : elles sont terminées en angles obtus. Près de l'entrée du chœur se trouve encastree dans le pavé une pierre tombale portant une inscription de seigneur armé. Le clocher formé d'une tour carrée surmontée d'une flèche est garni de trois cloches dont une appartenait à l'ancienne église, et dont les deux autres ont été données à l'occasion de la construction du nouvel édifice.

La nouvelle église terminée en 1880, a été ouverte au culte et bénite solennellement par Monsieur Bahin, archiprêtre de Château-Thierry, le lundi 26 juillet 1880.

Le général Michaux a donné à l'Eglise un calice, en 1805.

---

# RACINE

Par M. Gustave LARROUMET, membre de l'Institut

---

En 1895, la librairie Hachette avait confié à M. Georges Lafenestre le soin de présenter, dans sa collection des « *Grands Ecrivains Français* » la figure complexe de La Fontaine, et je me rappelle qu'à votre séance du 14 avril 1896, vous en avez lu, Messieurs, plusieurs extraits avec un plaisir marqué. Il y a deux ou trois mois, parut à son tour dans la même collection une étude sur Racine. Me permettez-vous de vous adresser un modeste compte-rendu de cette monographie fort intéressante, due à M. Gustave Larroumet, membre de l'Institut, un de nos lettrés les plus délicats et des professeurs les plus en vue de la jeune Sorbonne. Ce sera peut-être un peu long, mais c'est M. Larroumet qui parlera presque toujours, et je ne doute pas que vous ne lui fassiez crédit de quelques minutes.

Dès les premières lignes, M. Gustave Larroumet se place *in medias res*. « De sensibilité nerveuse et de conscience délicate, écrit-il, impatient des critiques et docile aux conseils, éduicable et perfectible, facile à encourager et à dégoûter, capable d'abandonner le théâtre par impatience de la lutte et scrupule de conscience, comme d'y revenir pour plaire à ses protecteurs, Racine a profondément subi l'influence de son éducation, de ses passions, de ses amitiés, de sa vie privée et sociale. Les sentiments

qu'il a exprimés viennent en partie de ceux qu'il a éprouvés. Sa poétique doit beaucoup à sa foi. Aussi la connaissance de sa vie est-elle plus nécessaire que pour d'autres à l'intelligence de ses œuvres ».

Ces quelques lignes suffisent pour nous donner la grande division de l'étude de M. Larroumet sur la vie et sur les œuvres de Jean Racine. Elles ont en même temps un autre avantage ; elles nous laissent entrevoir — à quoi servirait-il d'ailleurs de les cacher ? — les incertitudes et les défaillances bien humaines de notre immortel compatriote. Car, il faut avoir le courage de dire la vérité. Si, comme poète, Racine est toujours au premier rang parmi les plus illustres, il laisse deviner, comme homme privé, un caractère d'une entière bonne foi, mais d'une perpétuelle inconstance. On le voit, tourmenté par son esprit frondeur, sacrifier un moment les Solitaires de Port-Royal auxquels il est redevable de sa solide instruction littéraire, pour retomber bientôt après dans leurs bras, repentant, pardonné et fidèle jusqu'au-delà du tombeau. Il chante tour à tour l'amour sacré et l'amour profane. Il aspire à un bénéfice, et ne craint pas au même moment de déclarer franchement ennuyeux les gens d'église. Plus tard, combattu entre ses passions irrégulières et ses devoirs d'époux, c'est en somme dans le culte de sa famille, dans la sévérité un peu étroite de ses principes jansénistes et dans sa grande foi chrétienne qu'il trouve une mort simple et édifiante, rachetant ainsi de façon définitive les erreurs qu'il a pu commettre, sans que sa grande figure ait jamais cessé d'être sympathique et que sa mémoire doive être moins chère à la postérité.

M. Larroumet, impartial et sincère, ne dissimule pas les luttes perpétuelles et l'instabilité morale de Jean Racine. Il en souligne au contraire les traits, au fur et à mesure qu'ils se déroulent, et les explique par une analyse pénétrante de l'esprit inquiet de son héros et du cœur généreux.

I

Vous connaissez, Messieurs, la vie de Racine, et je suivrai très rapidement M. Larroumet dans son premier chapitre, consacré à l'enfance et à la jeunesse de notre compatriote et à ses débuts au théâtre.

Mais voici une description du berceau de Racine, que je me ferais scrupule de ne pas citer ; c'est un tableau de maître, dont vous apprécierez le charme et la ressemblance : « Le coin de l'Ile-de-France où Racine allait passer sa première jeunesse, offre un caractère de vigueur élégante. La Ferté-Milon s'élève en amphithéâtre, au bord de l'Ourcq, sur une colline dont la façade ruinée d'un superbe château, bâti à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle par Louis d'Orléans, couronne le sommet. Une muraille flanquée de tours, dont une partie subsiste encore, entourait la cité proprement dite, laissant en dehors de l'enceinte, le long de la rivière, le faubourg de la Pescherie ou de Saint-Vaast. C'est à l'entrée de ce faubourg, tout au bord de l'eau, que s'élevait la maison, détruite en 1865, où serait né le poète..... L'Ourcq coule, limpide et lent, à travers une vaste prairie, où des peupliers superbes s'alignent en rangs pressés. L'enfant grandit dans ce coin de verdure et de fraîcheur, au milieu des eaux et des ombrages qu'il devait aimer toute sa vie. Du jardin paternel, il voyait au sommet de la colline, comme on la voit encore, l'immense courtine du château, démantelée depuis Henri IV et tendant sur le ciel comme une draperie trouée de lumière. Monté sur le plateau, par les ruelles escarpées qui enserraient une belle église de la Renaissance, il découvrait un



vaste horizon ; au loin, sur l'autre versant de la vallée, la forêt de Villers-Cotterêts ; à ses pieds, une mer de verdure formée par les peupliers qui foisonnent dans la profonde vallée de l'Ourcq ; partout, les bourgs et les châteaux blanchissant à travers le feuillage. »

Le jeune Racine ne resta pas longtemps dans ce paysage enchanteur. Orphelin au berceau, il ne rencontra pas dans son pays natal les douces joies de l'enfance heureuse et n'éprouva guère d'affection que pour sa grand'mère, Marie Des Moulins, chez laquelle il vécut jusqu'au moment où, devenue veuve en 1649, elle se retira à l'abbaye de Port-Royal.

Peut-être d'ailleurs les premières souffrances de Jean Racine lui ont-elles donné cette sensibilité et ce don des larmes qui furent un des charmes de son talent poétique. « La tendresse est un don de nature, dit à ce sujet M. Larroumet, mais elle se développe par la souffrance. A sa famille et aux circonstances de sa première jeunesse, à son besoin d'affection favorisé ou contrarié, aux deuils et aux séparations, à l'affection douloureuse que lui témoignaient les uns, à la sécheresse égoïste qu'il rencontrait chez les autres, Racine dut en partie cette profondeur de sensibilité qui, dans la vie, lui fit verser tant de larmes et, dans l'art, lui donna la faculté de l'émotion à un degré unique de son temps. »

\*  
\* \*

C'est à l'époque du veuvage de sa grand'mère, 1649, et jusqu'en octobre 1655, que le jeune Racine fut envoyé au collège de la ville de Beauvais. Il eût été à souhaiter que, mieux documenté que ses autres biographes, M. Larroumet étudiât Racine à son départ de ce collège et fit honneur à ses premiers maîtres de leurs soins et des résul-

tats très appréciables qu'ils en avaient obtenus. La seconde édition des *Œuvres de J. Racine*, par M. Paul Mesnard, dans la collection des *Grands Écrivains de la France*, contient à cet égard certains renseignements nouveaux qu'il eût été bon de consulter. Mais, par suite d'une inqualifiable et routinière négligence, au moment où la librairie Hachette fait rédiger, par l'élite de nos littérateurs, des monographies sur les *Grands Écrivains Français*, elle ne songe pas à leur fournir, comme matériaux de leurs études, les éditions les plus récentes, les plus complètes et les plus savantes de sa collection des *Grands Écrivains de la France*. C'est ainsi que M. Larroumet nous indique qu'il avait sous les yeux l'édition de l'érudit M. Paul Mesnard, parue de 1865 à 1873 ; il ne se doute donc pas des mille petites découvertes de détails consignées dans la nouvelle édition, parue en 1888 et 1889, et qui, sans modifier, bien entendu, les grandes lignes de la physionomie de Jean Racine, ont néanmoins précisé sa vie, son caractère, sa méthode de travail, et fait mieux comprendre et apprécier certaines parties de ses œuvres.

Ceci, bien entendu, ne s'adresse pas à l'auteur ; mais que l'éditeur prenne sa part de responsabilité dans cette regrettable incurie !

Racine entre à Port-Royal, et l'auteur ne manque pas de payer un juste tribut de reconnaissance aux maîtres vénérés qui, « en tout, s'efforçaient de reproduire l'image épurée de la maison paternelle », et, dans la direction des études, « remontaient directement aux sources, réduisaient la grammaire et la logique à des principes simples et clairs, et faisaient connaître les textes, notamment les textes grecs, par un commerce assidu. »

« Une telle éducation et un tel enseignement, ajoute M. Larroumet, s'accordaient de la plus heureuse manière avec la nature de Racine. Le jeune homme était tendre et délicat ; sa finesse et son besoin d'aimer se développaient

sous la douceur et le tact de maîtres que la fermeté morale et l'élévation du but visé préservaient de toute mollesse. A l'école de ces psychologues et de ces moralistes, si sérieusement occupés à connaître les faiblesses de l'homme pour y remédier, il apprenait à pénétrer les secrets du cœur. Comme la sensibilité, il avait reçu ce don en naissant ; mais tout, à Port-Royal, tendait à le développer. Il s'imprégnait de la doctrine maîtresse du jansénisme, l'impossibilité pour l'homme d'arriver au bien par ses propres forces et la nécessité de la grâce divine, qu'il doit s'efforcer de mériter, sans la certitude de l'obtenir. On lui enseignait que les passions triomphent avec une facilité effrayante de la volonté humaine et qu'elles vont jusqu'au bout d'elles-mêmes, avec une logique irrésistible, si le secours de Dieu ne les arrête pas. »

Grâce aux Solitaires surtout, Racine « apprenait à apprendre », et entre les mains de Lancelot, de Nicole, d'Antoine Le Maître et de M. Hamon, « il devint un humaniste consommé, » chez qui « la science philologique et le sens littéraire étaient formés de concert. » On a de lui, remontant à cette époque, une élégie latine, *Ad Christum*, « versifiée habilement », dans laquelle on s'accorde à trouver « quelque chose de la plainte touchante qui inspirera les chœurs d'*Ésther* et d'*Athalie* », puis sept odes en vers français sur la *Promenade de Port-Royal des Champs*, « d'une forme molle..., d'une élégance banale » avec « beaucoup de convention, sous une facilité coulante », mais, dit M. Larroumet, « sous cette banalité perce une admiration sincère pour les beautés naturelles ».

Déjà, « sa tendresse rêvait à d'autres objets que Dieu ;... il regardait vers le monde » et entretenait avec son cousin Antoine Vitart un commerce de lettres dont le ton n'avait rien de dévôt. « C'est que sa nature était déjà complexe, constate M. Larroumet. A côté du cœur tendre veillait un esprit railleur, et cette haute intelligence

réserveait une place au bel esprit. L'histoire de Racine présente le conflit de ces divers penchants. Leurs effets tantôt s'accordent et tantôt se combattent, jusqu'à ce que, après une production de chefs-d'œuvre exquis et puissants, au sein desquels la finesse piquante et quelque faux goût auront conservé leur place, l'amour de Dieu l'emporte définitivement. »

\*  
\*\*

En octobre 1658, Jean Racine entre au collège d'Har-court, pour y faire sa philosophie. Puis il cherche sa voie. Il traite de sujets littéraires avec son ami l'abbé Le Vasseur, « qui n'a rien d'ecclésiastique dans le caractère ni la conduite », avec son compatriote et allié Jean de La Fontaine, qui n'est pas un meilleur Mentor. Il fréquente comédiens et comédiennes, laisse courir un sonnet à la louange de Mazarin, obtient de Colbert une pension de 600 livres « en qualité d'homme de lettres », le tout au grand scandale des austères Solitaires, qui lui prodiguent les plus vives admonestations. On cherche à le soustraire à un milieu trop profane ; on l'envoie à Chevreuse en qualité d'intendant, puis, en novembre 1661, on le confie à un de ses oncles maternels, Antoine Sconin, à Uzès, « dans l'intention de lui faire obtenir un bénéfice, après l'avoir préparé à recevoir les ordres. »

Il étudie bien Saint-Thomas, mais il lit surtout Virgile, apprend l'espagnol et l'italien, cite sans cesse l'Arioste, et toujours correspond avec ses amis, moitié en prose, moitié en vers. » Ces lettres d'Uzès, dit M. Larroumet, sont la partie la plus vivante et la plus jeune de sa correspondance. Son caractère s'y montre, avec sa finesse, sa réserve, sa politesse, comme aussi sa complexité. Pour leur valeur littéraire, elle est grande. Plusieurs sont visiblement très soignées. Il suit le tour précieux, à la mode

depuis Voiture. Avec un air constant d'élégance attentive et légèrement pincée, il change aisément de ton, selon ses correspondants, poète fleuri avec La Fontaine, quelque peu mauvais sujet avec l'abbé Le Vasseur, à moitié sérieux avec le cousin Vitart, d'une galanterie taquine avec Mme Vitart, familial et janséniste avec sa sœur Marie. Ça et là quelques touches, dans l'abbé de ruelles et le petit poète, font pressentir le grand écrivain. »

\*

\*\*

Cependant les affaires du futur bénéficiaire n'avancent pas. Renonçant à la prêtrise, Jean Racine revient à Paris à la fin de juillet 1662, et publie de nouvelles pièces de circonstance, *Sur la convalescence du Roi*, la *Renommée aux Muses*, qui, tout en lui valant de nouvelles marques d'approbation officielle, lui font faire la connaissance de Boileau et de Molière. Voici notre poète encouragé à faire une tragédie par « quelques personnes d'esprit », qui lui proposent pour sujet la *Thébaïde*. Vainement Port-Royal interviendra encore, vainement la tante de Racine, la sœur Agnès de Sainte-Thècle, le conjurera « d'avoir pitié de son âme et de rompre un commerce qui le déshonore devant Dieu et devant les hommes. » Il est trop tard. Quand Nicole écrira que Des Marets de Saint-Sorlin, faiseur de romans et poète de théâtre, est « un empoisonneur public des âmes des fidèles », Racine, au nom de tous les auteurs dramatiques, relèvera la provocation et, avec un rare talent de polémiste, écrira deux lettres qui sont des chefs-d'œuvre de vivacité et de mordant. « Forme et fond, dit M. Larroumet, les deux lettres rappelaient Pascal et annonçaient Voltaire. Mais c'est toujours un triste rôle que celui de transfuge. Ici la désertion se serait aggravée d'ingratitude. Non seulement Racine ne devait, en aucun cas, passer aux ennemis de Port-Royal,

mais rien ne pouvait l'affranchir de sa reconnaissance envers les Solitaires. Les plaisanteries sur M. Le Maître et sur la Mère Angélique devenaient odieuses, dès qu'on savait les obligations de l'auteur envers ses victimes. Grâce à l'intervention heureuse de Boileau, la guerre cessa, et, beaucoup plus tard, Racine répétait publiquement : « C'est l'endroit le plus honteux de ma vie ; je donnerais tout mon sang pour l'effacer. »

Boileau avait rendu un grand service à Racine ; ce ne fut pas le seul. Avec son franc-parler, « il le mettait en garde contre son penchant à la raillerie, calmait ses inquiétudes, lui montrait qu'il n'avait à envier personne, le maintenait dans le « tragique », pour lequel il était fait, en l'éloignant du satirique », vers lequel il était porté ; il lui inculquait enfin « l'habitude de la composition attentive et sévère. »

\*  
\*\*

Avec le succès d'*Alexandre le Grand*, représenté le 4 décembre 1665, commencent à s'élever de vives critiques, et un antagonisme apparaît bientôt entre les partisans de l'auteur naissant et ceux du vieux Corneille. Et comme Racine se montrait fort chatouilleux à l'égard des reproches ou des simples discussions dont ses œuvres étaient l'objet, on peut dire que, de son premier succès, date pour lui l'immolation constante d'un amour-propre beaucoup trop ombrageux.

Les développements consacrés par M. Larroumet à la carrière théâtrale de Racine sont, assurément, fort curieux ; toutefois, je ne m'y arrêterai pas, car, pour quiconque connaît les tragédies et surtout les préfaces du poète, il n'y a pas grand'chose de nouveau à puiser aux sources consultées par M. Larroumet. Pour peu, d'ailleurs, que l'on se souvienne des *Mémoires* de Louis Racine, des

lettres de Madame de Sévigné, des anecdotes des gazetiers du temps, et, au point de vue de l'interprétation, de l'histoire des théâtres par les frères Parfaict, on ne rencontrera dans les pages écrites par M. Larroumet — et ceci n'est pas un reproche — qu'un résumé fidèle et très élégamment écrit de ces divers documents.

Donc depuis ses débuts jusqu'à *Phèdre* inclusivement, Racine rencontra, beaucoup par la faute d'un caractère trop impressionnable, plus de déboires que de joies véritables, et des déboires de diverses natures, depuis les déceptions de la rampe jusqu'aux chagrins que traînent à leur suite les amours de coulisses.

\*  
\*\*

Mais Jean Racine atteint trente-huit ans. Il commence à songer « que l'amour et la gloire ne sont pas le seul but de sa vie. » Il comprend, alors seulement, que le théâtre doit se proposer un but moral, et il fait sa paix sur ce grave sujet avec les Solitaires.

Bientôt après, en épousant Catherine de Romanet, il contracta un mariage de raison et de convenances. « Il entra, dit M. Larroumet, dans la vie sérieuse avec les honneurs et la fortune. » Il renonçait au théâtre pour mener une existence chrétienne, mais il ne renonçait pas au monde. Admis à la Cour comme historiographe du Roi, faveur qu'il partageait avec Boileau, il devenait un personnage autrement considérable qu'un poète applaudi, et il commençait dès lors à s'entourer de documents et de matériaux nécessaires à l'accomplissement consciencieux de sa nouvelle charge.

Je passe encore ici sur le tableau calme et simple que l'auteur nous trace de la vie de famille de Jean Racine. Ce tableau, en effet, les traits en sont fournis par la correspondance du père avec ses enfants, par les lettres échan-

gées avec Boileau, et, pour la note pittoresque, par l'inventaire des meubles et le partage de la communauté, dont on doit à M. de Grouchy la précieuse découverte.

Au milieu des détails sur la santé, le caractère, l'éducation de ses enfants, détails dont M. Larroumet loue la bonhomie charmante et les traits de tendresse, il est une crainte du père de famille qui paraîtra sans doute bien exagérée. Jean Racine frémit à la pensée que son fils aîné Jean-Baptiste se laisse bercer par l'instinct poétique. Il le décourage avec une austérité, un renoncement aux vanités de ce monde qui sont le propre du chrétien fervent touché par la grâce, mais qui nous choquent, malgré tout, nous qui ne voyons jamais en Racine que l'auteur éminent, et qui avons moins à nous préoccuper des soins qu'il prend de son salut que de sa gloire littéraire.

Quoiqu'il en soit, Racine a dominé son fils, il a éteint sa vocation naissante. « Dès lors, dit M. Larroumet, les lettres de son père nous laissent voir en lui un bon jeune homme, qui se laisse guider à distance, ne se dérange pas, neutre en bien et en mal. Jean-Baptiste a subi le résultat ordinaire des éducations trop craintives : l'esprit d'obéissance a brisé le ressort d'énergie. Il sera un homme médiocre..., un timide bien intentionné. Le repentir de Racine, si excessif aux yeux de la morale purement humaine, n'a pas seulement stérilisé son génie ; il a eu son contre-coup sur la destinée de son fils, de ses deux fils même, car Louis, sur lequel la mère continuera la même discipline après la mort du père, sera un autre Jean-Baptiste, aussi pieux, aussi terne et, s'il est poète, mettant dans sa poésie religieuse plus de religion que de poésie. »

\*  
\* \*

Ainsi donc, « Racine regrettait ses tragédies à cause de leurs sujets, mais il ne condamnait pas le théâtre lui-



même et la littérature... Si la dévotion avait refoulé l'amour de la poésie au plus profond de son âme, elle ne l'avait pas étouffé. Depuis *Phédre*, il pouvait bien marquer son aversion pour le théâtre et ses remords de l'avoir pratiqué ; il n'avait en vue que le théâtre de son temps, dangereux par les sentiments qu'il inspiraient et les instruments dont il se servait, mais non le théâtre en soi. » Aussi ne résista-t-il pas aux propositions séduisantes que lui fit Mme de Maintenon de composer, pour ses élèves de Saint-Cyr, un drame sans amour, inspiré par le christianisme, un théâtre sans acteurs de profession. » C'était revenir à la poésie sans abandonner la foi. » Racine promit, et l'on sait comment il tint parole. Bientôt les jeunes filles de Saint-Cyr jouèrent *Esther* avec tant de conviction et de talent, que des inconvénients, d'abord insoupçonnés, se révélèrent et alarmèrent à nouveau les rigoristes.

Heureusement, avant l'apparition de ces troubles dans les consciences de ses interprètes, Racine eut l'occasion « d'appliquer une fois de plus sa poétique originale et hardie dans *Athalie*, son chef-d'œuvre. »

Mais, voyez l'inconséquence des choses humaines, cette tragédie biblique d'une si admirable puissance, celle qui fait aujourd'hui sa gloire la plus pure, passa presque inaperçue, en dehors de la maison de Saint-Cyr. Imprimée, elle ne provoqua encore que d'ineptes épigrammes, et ce n'est qu'en 1702 que le succès répondit enfin au mérite de l'œuvre. Alors, Racine était mort, et il s'était imaginé, nous dit son fils Louis, « qu'il avait manqué son sujet. »

« L'expérience dramatique de Racine, dit M. Larroumet, la maturité de son génie, le flot de poésie amassé dans son âme par onze années de recueillement, son admiration pour la Bible et pour l'antiquité grecque, — car le souvenir de *l'Ion* d'Euripide entraînait pour une part dans le caractère de Joas, — son cœur et son esprit, son art et sa foi avaient contribué à cette merveilleuse inspiration. »

∴

Après *Esther* et *Athalie*, après les *Cantiques spirituels*, composés en 1694, « qui égalent les chœurs par la pure beauté de la forme, et les surpassent par la force vibrante de la pensée », c'est pour Racine le déclin, qui semble avoir deux causes, également honorables : son dévouement à ses premiers maîtres, qui se traduit notamment par la composition d'un *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, et la rédaction d'un mémoire sur les moyens propres à soulager la misère du peuple. Louis XIV n'aimait pas les Jansénistes ; il n'aimait pas davantage « qu'un homme de lettres se mêlât de choses qui ne le regardaient pas. » Racine mourut donc, en avril 1699, sinon ouvertement disgracié, du moins considérablement diminué dans l'esprit du Roi.

Ainsi se termine la partie biographique consacrée à Racine par M. Larroumet. « Si l'on essaye, dit-il, de dégager le trait principal du caractère de Racine, celui qui commande et explique les autres, on trouve la sensibilité ; sensibilité du cœur et de l'esprit, qui lui donne la foi religieuse et la passion de la poésie, le besoin du bien et du beau, lui inspire l'affection pour ses maîtres et l'éloigne d'eux lorsqu'ils veulent contraindre ses penchants, l'égare dans l'amour profondément éprouvé, le ramène au bien par le remords, le repose dans les affections de famille, le rend impatient et prompt à la riposte avec ses ennemis, docile et reconnaissant avec ses amis, le conduit de la malignité à la bonté. C'est la sentimentalité qui, en poésie, le fait passer du goût précieux au goût antique et, finalement, l'élève au niveau de la grandeur biblique. Cette sensibilité est tantôt tendresse et tantôt ironie, tantôt grâce élégante, tantôt grandeur tragique, tantôt pudeur et tantôt passion.... Ses défauts avaient la même source que ses

qualités ; les mêmes penchants, soumis au bien, produisaient chez lui la bonté, la paix du cœur, la résignation et l'austérité..... Peu de caractères et de génies sont de qualité aussi fine et aussi forte, aussi noble et aussi pure. Ce grand homme était un homme, et ce grand poète un homme de lettres. Mais il n'y a guère d'écrivains qui, avec les défauts inséparables de notre nature et de la profession, offrent autant à admirer et aussi peu à blâmer. »

## II

En passant de la vie de Jean Racine à son œuvre, j'éprouve tout d'abord une bien grande difficulté. Je voudrais continuer à analyser et ne citer que les idées personnelles à M. Larroumet, et je m'aperçois que, dans sa libre et brillante discussion littéraire, tout est à retenir et que des extraits ne suffiront pas à faire comprendre toute sa pensée. Il faudrait presque reproduire en entier les développements consacrés par l'auteur à l'influence du temps sur les modèles des tragiques grecs, aux trois unités, « résultat d'une fusion entre l'esprit antique et l'esprit moderne », à un parallèle étincelant entre Corneille et Racine. « L'intérêt de la tragédie cornélienne, écrit M. Larroumet, est dans la lutte du héros contre l'amour et, accessoirement, contre ses sentiments, légitimes ou coupables, qui font obstacle à une vertu dominante. D'un seul mot, le ressort constant de la tragédie cornélienne est la lutte de la volonté contre la passion au profit du devoir..... A l'héroïsme, c'est-à-dire à la volonté luttant contre la passion, Racine substitue la passion et, au premier rang, l'amour, tendant à se satis-

faire. Il maintient la volonté comme ressort principal de l'action, car l'intérêt dramatique résulte surtout d'un conflit de volontés, mais il l'emploie autrement, il la montre luttant contre les obstacles qui s'opposent à la passion..... Il fallait à Corneille des sujets chargés de matière, des faits exceptionnels, une intrigue compliquée, des coups de théâtre surprenants..... Racine, au contraire, se préoccupe surtout de vérité, et les sujets les plus simples lui suffisent..... Simplicité et logique sont des qualités grecques par excellence. Or, on a vu quelle connaissance du grec Port-Royal avait donnée à Racine, qui ne cesse de se proposer pour modèle la pure beauté hellénique... »

Les mêmes différences existent entre les deux rivaux en ce qui concerne leur inspiration morale. Chez Racine, c'est l'esprit janséniste. « Le jansénisme prend son point de départ dans le dogme du péché originel. Pour lui, la nature humaine, viciée par la faute première, est foncièrement mauvaise. Dieu a racheté cette faute ; mais, pour arriver au salut, il faut que la grâce se joigne à la purification du baptême. Du jour où l'homme entre dans la vie, il subit les assauts du mal, et il ne peut les repousser sans l'aide de Dieu. Or, la grâce est difficile à obtenir ; Dieu l'accorde ou la refuse à son gré ; le nombre des élus est petit. Les passions, toujours en éveil, sont les formes diverses que prend le mal pour nous perdre. Croire que, par la seule force de la volonté, nous arriverons à les surmonter, est une illusion funeste. D'autre part, nous courons à notre perte d'autant plus vite que nous mettons plus d'énergie au service de nos passions. Peindre les passions, au point de vue janséniste, ce sera donc montrer la volonté humaine subissant de terribles défaites. » Et, continuant son parallèle, M. Larroumet place à côté des héros de Corneille, qui triomphent de leurs passions par la force de la volonté, ceux de Racine succombant aux blessures de l'amour. Et il conclut en ces termes :

« Comme la vérité dans la représentation de la vie est différente chez Racine et chez Corneille, de même la leçon qui résulte de cette double vérité. Corneille nous exhorte à nous élever au-dessus de nous-mêmes. Il nous pousse à l'action, en nous proposant l'exemple des plus hautes vertus humaines : honneur, abnégation, dévouement. Il sème des germes d'héroïsme. Au contraire, en nous montrant les larmes et le sang que la passion fait répandre, les ruines qu'elle entasse, le sort fatal où elle conduit, Racine nous enseigne la méfiance de nous-même et la crainte des égarements. Comme ils se complètent dans la représentation de la vie, nos deux grands tragiques se complètent aussi dans la leçon qu'ils tirent de ce spectacle. Il résulte de là que la tragédie de Corneille, montrant des caractères aux prises avec des situations, est surtout une tragédie de caractères, tandis que la tragédie de Racine, montrant les ravages de la passion dans les âmes, est surtout une tragédie de passion. Il en résulte aussi que le sentiment produit par Corneille sur le spectateur est l'admiration, et le sentiment produit par Racine, la pitié. »

\*  
\*\*

M. Larroumet étudie ensuite les « sujets » des tragédies de Racine, et il formule cette réflexion générale qui résume dans la perfection tout le chapitre : « Ame chrétienne, esprit nourri d'antiquité, cœur ardent, génie observateur et psychologue, Racine combine la convention et la vérité avec une harmonie qu'aucun de ses contemporains n'a égalée. Sous les noms anciens, il peint son temps avec une force, une justesse et une franchise que des sujets contemporains n'auraient pas admises à un degré supérieur. Il use de l'antiquité avec une sûreté de connaissance et d'intelligence qui en ressuscite l'esprit dans ce qu'il a d'essentiel, sous des erreurs de pure surface. Il ne

dénature jamais ses modèles ; il les transforme en les égalant ; il leur donne une perfection égale et différente. Son théâtre, toujours chrétien et français, représente les civilisations hébraïque, grecque, romaine, turque, avec une fidélité savante et scrupuleuse. Surtout, par dessus les noms antiques, les héros et les rois, par dessus la France monarchique et chrétienne, il a en vue l'homme en soi, celui de tous les temps et de tous les pays. La vérité légendaire et la vérité historique, la vérité contemporaine et la vérité permanente sont le résultat de cet art composite et mesuré. »

On a parfois reproché aux littérateurs du grand siècle d'avoir négligé ce qu'on a appelé « la couleur locale », c'est-à-dire l'exactitude archéologique, dont depuis certains auteurs ont tant abusé au théâtre, en masquant le vide de l'action sous la richesse d'une mise en scène savamment réglée. « Faute du mot, dit très justement M. Larroumet, le xvii<sup>e</sup> siècle connaissait la chose ; mais, pour l'écarter du théâtre tel qu'il l'entendait, il avait de bonnes raisons. » Et l'auteur constate que les études archéologiques de Racine étaient aussi complètes que le temps le permettait. M. Larroumet n'indique pas sur quelles données repose sa conviction, mais il est facile de remarquer qu'en effet, d'après l'état des livres laissés par Racine à son décès, il avait dans sa bibliothèque, avec des géographies et des descriptions de la Grèce et de l'ancienne Rome, une foule de recueils de pure érudition et plusieurs ouvrages spéciaux de numismatique. Il y avait donc dans ces volumes, tout ce qui eût été nécessaire, si la mode l'eût permis, pour indiquer des lieux de scènes pittoresquement exacts, pour vêtir les personnages selon la vérité et surtout pour émailler leurs discours d'expressions anciennes et d'allusions à des événements contemporains. Mais Racine n'avait pas besoin de ces marques d'érudition aux quelles nous nous attachons trop aujourd'hui.

« S'il a peu mis d'archéologie dans ses pièces, dit M. Larroumet, c'est que, outre la médiocre importance de la mise en scène dans la tragédie, spectacle plus intellectuel que matériel, il se rendait compte que le théâtre est chose vivante, tandis que l'archéologie est chose morte... Au lieu de connaissances archéologiques, Racine nous offre le sentiment de l'histoire, ce qui est plus difficile et de plus grand prix..... Princes ou courtisans, les personnages de Racine sont des hommes aussi voisins de nous par leurs sentiments qu'ils en sont éloignés par leur condition. Ils empruntent à celle-ci leur politesse et leur élégance, comme leurs riches vêtements. Mais, de même que, sous la plus brillante parure, le corps humain conserve sa physiologie, de même, sous leurs façons de dire, se retrouvent les sentiments éternels de l'âme humaine. »

\*  
\*\*

Après les sujets, examine-t-il les caractères, M. Gustave Larroumet fait remarquer que, dans le théâtre de Racine, la place prépondérante appartient aux femmes, aux amoureuses, dont il peint les situations parfois risquées avec la réserve la plus délicate. Conquérir le cœur d'une femme ou le perdre, est le point capital de la plupart de ses tragédies. « Elles savent, dit l'auteur, le prix de leur cœur, et quel honneur c'est pour un homme d'être distingué par elles. L'habitude constante de recevoir des hommages et d'entendre des prières leur a appris l'art d'écouter et de répondre, d'encourager et de décourager, de se défendre, de conserver la dignité extérieure.... Toutes sont infiniment aimables, mais les plus réservées sont aussi les plus séduisantes. Ce qui reste, dans ces natures, d'enveloppé et de discret, jusque dans le don d'elles-mêmes, jusque dans la complète franchise et l'absolu dévouement, fait songer à ces statues grecques où la

draperie, légère et chaste, laisse admirer la pure beauté des lignes voilées. »

Même quand il a renoncé à la peinture de l'amour profane, lorsqu'il aborde les sujets sacrés, ce sont encore des femmes que Racine choisit comme protagonistes dans *Esther* et *Athalie*. « La religion doit compter avec elles, écrit M. Larroumet, et le christianisme, qui les regarde pourtant comme le plus grand danger de l'homme, s'appuie sur elles en les dominant. »

Par suite de la place prépondérante réservée aux femmes, il est évident que le rôle des hommes est secondaire. Néanmoins M. Larroumet fait cette piquante observation : « Les hommes reprennent l'avantage lorsqu'ils ne sont pas aimés, car alors leur douleur égale l'énergie de l'amour féminin..., et ils occupent la scène avec une puissance supérieure d'intérêt et d'émotion. »

\*

\* \*

Nous voici arrivés au dernier chapitre : le style et la poésie de Racine.

Il y a, dans ses œuvres, abus du style noble peut-être, et aussi du langage de la galanterie et de la Cour, « essentiellement conventionnel, tantôt fade et tantôt emphatique » ; mais aussi que « d'expressions simples, énergiques ou même hardies ! » En résumé, d'après M. Larroumet : « On peut dire sans paradoxe que le mot propre, l'expression consacrée par l'usage courant, est le fond de la langue de Racine. Par les figures et les alliances de mots, il leur donne un sens noble, neuf ou hardi, mais toujours fondé sur la nature ou l'analogie. A cette simplicité il joint la propriété et la pureté ; il élimine les expressions archaïques et évite les néologismes. »

J'abrège, et je passe sur ce que l'auteur dit de l'imagination de Racine, de son élégance, c'est-à-dire « le choix,



produisant la justesse et la proportion », de son originalité et de sa sensibilité, à laquelle il revient avec une certaine complaisance, car, dit-il, « en faisant éprouver au poète la passion de ses personnages, elle lui permet de la communiquer et la met partout dans son théâtre, une et diverse. »

Toutefois, avant de fermer avec vous les jolies pages consacrées par l'aimable critique « au plus intact et au plus jeune, à cette heure, de nos grands classiques », je ne résiste pas au plaisir de faire une dernière citation, car elle associe d'une façon bien douce à notre légitime fierté de terroir nos deux amis et compatriotes : « L'esprit de Racine, la sobriété et la précision de sa touche, la sûreté avec laquelle il administre son génie, ce mélange de force et d'aisance, n'ont qu'un analogue dans la littérature française, l'art de La Fontaine. »

MAURICE HENRIET.

---

# HOTEL-DIEU

De Fère-en-Tardenois

19 AVRIL 1773

---

Fondation d'un Hôtel-Dieu en la ville de Fère-en-Tardenois par le sieur et demoiselle Le Luc et donation de tous leurs biens en faveur de ladite ville contenant stipulation de 200 livres de rente viagère et de six septiers de bled au profit de Simon Girardin, par les donateurs.

Par devant le Notaire royal tant d'ancienne que de nouvelle création étably par le roy en la ville de Fère-en-Tardenois, y résidens soussigné présens les témoins cy après nommés.

Furent présens maître Henry Le Luc, prêtre curé de la paroisse de Villeneuve-sur-Fère y demeurant.

Et demoiselle Marie-Anne Le Luc, fille majeure demeurante en la ville de Fère-en-Tardenois.

Lesquels ont dits que sous le dessein par eux formés depuis longtemps de fonder en cette ville de Fère-en-

Tardenois un hôtel Dieu composé de trois lits dont deux pour les pauvres malades natifs de cette ville et le troisième pour ceux de ladite paroisse de Villeneuve-sur-Fère et donner pour l'établissement dudit hôtel Dieu qui n'auroit lieu qu'après leur décès, la maison ou demeure actuellement ladite demoiselle Le Luc, une somme de deux mille livres, soixante-trois arpents ou environ de terres, prez et héritages scitués sur le terroir de Neuilly-Saint-Front et autres circonvoisins. Deux cent soixante-seize livres huit sols de rente sur les tailles de lélection de Crépy généralité de Soissons, et cent quarante livres aussy de rente sur le clergé de France ; ils avoient pour y parvenir de lagrément et du consentement de son Altesse sérénissime Monseigneur le duc Doriéans, fait sollicité et obtenu de sa majesté des Lettres patentes données à Versailles au mois de janvier dernier signées Louis, et plus bas par le Roy Philippe aux visa de Maupeou et scellées du grand sceau de cire verte en lacet de soye rouge et verte, sur lesquelles seraient intervenu arret du Parlement du huit février aussy dernier qui sur le vu de Lacte d'approbation des officiers municipaux et principaux habitans de la ville de Fère donné dans la publicité tenue à ce sujet le dix-neuf décembre aussy dernier attaché aux dites lettres sous le contre scel de La Chancellerie, Leur Permettent de Disposer par donation entre vifs de tous les biens et effets cy dessus désignés pour servir à Letablissement dun hotel Dieu aux clauses conditions et réserves quils estimeroient devoir y apposer. A la charge toutte fois que de tous les biens fonds ainsy donnés Les officiers municipaux ne pourront conserver que la maison scize dans ladite ville pour y tenir Lhotel Dieu, et qu'a Legard des terres et héritages, ils seroient tenus d'en faire faire la vente dans Lannée qu'ils entreront en Possession et jouissance d'iceux pour le prix qu'en Proviendra etre convertis en effets de la nature de ceux dons Laquistion est seule permise aux

gens de main morte par Lédit du mois d'aout mil sept cent quarante-neuf, Dérogeant pour le surplus en tant que Besoin a ce quil pouvoit y avoir de contraire.

Et Desirant tres sincerement Lesdits sieur et demoiselle Le Luc effectuer aujourd'hui Leur première intention en conformite des Lettres patentes et arret cy dessus dattés.

Ont conjointement et solidairement par ces présentes fait Donation entre vifs et irrévocable en la meilleure forme que Donation puisse se faire valloir et avoir lieu avec promesse solidaire pour plus grande validité de ladite Donation de garantir faire jouir fournir et faire valloir au corps et communauté des habitans de la ville dudit Fère-en-Tardenois et acceptant par Maitre Louis-Henry Demonvoiset, avocat en Parlement officier de feu son altesse royale monseigneur le Duc Dorleans, Lieutenant de maire de ladite ville de Fère M<sup>e</sup> Pierre-Honore Freret conseiller du Roy controlleur au grenier a sel de ladite ville premier echevin, maitre Crepin Bouresche aussy avocat en Parlement Conseiller du Roy President grenier (ou grenne) audit grenier à sel dudit Fère second echevin Les sieurs Denis-Joseph Duval marchand tanneur et Charles Simon marchand de bois assesseurs tous officiers municipaux de ladite ville de Fère y demeurans a ce presens et autorisés par acte Dassemlée generale desdits habitans du dix-sept du present mois deument controlle dont Lexpédition est demeurée annexée a ces presentes pour y avoir recours au besoin.

C'est a scavoir une maison scize audit Fère en La Grande rüe ou demeure actuellement ladite demoiselle Le Luc consistante en deux chambres basse donnant sur la rüe porte cochere au milieu cuisine au bout dune des chambres ayant vüe sur la cour et autres Batimens joignant ladite cuisine sous laquelle il y a une cave chambres haute et greniers dessus Le tout couverts de thuilles,

cour et deux jardins derrière. Le premier fermés de murs et Le second fermé aussy de murs des deux bouts et des deux Loz de hayes vives tenans le tout dune part vers midy a cause des Batimens et premier jardin en partie a la veuve Louis Desbauves et a cause de partie du premier jardin et second jardin en entier a M. Desquet notaire, Dautre Lot (!) aux Demoiselles Vérier d'un bout par devant a ladite Grande rue et dautre par derrière la ruelle de Lancien tripot en laquelle il y a droit de sortie; echue aux dits sieur et Demoiselle Donateurs par La succession de feu maitre Francois Le Luc leur frère ancien curé de Villeneuve-sur-Fère leur frère qui Lavoit acquise de Marie Legros veuve du sieur Pierre Anceaux marchand audit Fère par contrat passé devant Pille notaire audit Fère et témoins le vingt-un novembre mil sept cent cinquante-deux deument controllé et insinué audit Fère; Pour ladite maison servir et être convertie en hotel Dieu, dans lequel il y aura trois lits dont deux pour les malades habitans dudit Fère et le troisième pour ceux de ladite paroisse de Villeneuve icelle maison estimée valoir deux milles quatre cens livres cy . . . . . 2.400 liv.

Plus la somme de deux milles livres en deniers qui seront employés a Laquit et remboursement des frais et droits de la présente fondation et le surplus s'il s'en trouve en reparations arrangemens et aménagemens de la susdite maison destinée a former ledit hotel Dieu.

Pour de ladite maison et des deux mille livres en deniers en jouir par la communauté des habitans dudit Fère quand a la propriété des maintenant et a toujours et quand a la jouissance du jour du décès de ladite demoiselle Le Luc qui en aura Lusurfruit a titre de constitut et précaire.

Et pour fondation dotation et entretenement a perpétuité dudit hotel Dieu et des trois lits pour les pauvres malades lesdits sieurs et Demoiselle Le Luc donnans soli-

dairement en la même forme que dessus au corps et communauté des habitans dudit Fère ce acceptant aussy par les officiers municipaux de ladite ville susnommés.

Soixante trois arpents de terres prez et héritages scitués sur le terroir de Neuilly-Saint-Front et ceux circonvoisins composant deux lots.

Le premier de la contenance de trente trois arpents ou environ compris un pichet et demy de prez scitué sur le terroir de Nampteuil-sur-Ourcq ; Le tout . . . . . actuellement par Etienne Courtois Laboureur audit Neuilly-Saint-Front a la redevance de cent quatre-vingt-dix-huit livres par an suivant Le Bail passé devant Arnoult notaire audit Neuilly-le . . . . . deument contrôlé.

Le deuxième composé de trente autres arpents ou environ aussy de terre prez et héritages affermés a Nicolas Gaillard Laboureur a Remonvoisin paroisse dudit Neuilly-Saint-Front a la redevance de quinze septiers de Bled froment mesure dudit lieu es cens vingt livres en argent par Bail passé devant le notaire soussigné Le premier octobre mil sept cent soixante-dix aussy deument contrôlé ;

Sans desdits deux lots de terres prez et héritages venant des propres desdits Donateurs en rien par eux réserver excepté ny retenir compris ou non compris aux Baux faits a deux fermiers cy dessus dattés et dont ils ont jouis ou du jouir conformément à leurs anciens titres et arpentages subrogeant a cet effet lesdits Donateurs en tous leurs droits noms raisons et actions par les exercer pendant le temps et ainsy qu'ils aviseront.

Lesdits deux lots estimés ensemble la somme de neuf mille livres cy. . . . . 9.000 liv.

Plus deux cent soixante-seize livres huit sols au denier quarante en deux parties assignées sur les tailles de lelection de Crepy dont Lemploy est fait dans Letat du Roy de la généralité de Soissons suivant les quittances de finances expédiées par M. Paris garde du trésor royal du même

jour trente juin mil sept cent vingt-quatre enregistrées au contrôle général des finances Les dix neuf août et premier mars suivants reconstituée par Messieurs Les Prevost des marchands et echevins de la ville de Paris au profit desdit sieur et demoiselle Le Luc Donateurs par quatre contrats aussi passés le même jour seize octobre mil six cent soixante-dix devant M<sup>e</sup> Desmaret et son confrère notaires au Chatelet de Paris.

La première de quatre-vingt-six livres six sols six deniers de rente au principal de trois milles quatre cents cinquante-trois livres numéro 194, 941, cy . . . 3.453 liv.

La seconde de quatre-vingt-six livres dix sols six deniers de rente au principal de trois milles quatre cents cinquante-trois Livres numéro 194,942, cy. . . . 3.453 liv.

La troisième de quatre-vingt-six livres six sols de rente au principal de trois milles quatre cents cinquante-deux Livres numéro 194, 943, cy . . . . . 3.452 liv.

Et la quatrième de dix-sept livres cinq sols de rente au principal de six cent quatre-vingt-dix livres numéro 194, 945 cy . . . . . 690 liv.

Total desdits principaux de rente monte à onze milles quarante huit livres, cy . . . . . 11.048 liv.

Et enfin cent quarante livres de rente constituée au denier vingt-cinq sur le clergé de France au profit desdits sieurs et demoiselle Le Luc suivant le contrat passé devant M<sup>e</sup> Buriot (?) et son confrère notaires au chatelet de Paris le dix-neuf février mil sept cent soixante-six au principal de trois milles cinq cent livres cy. . . 3.500 liv.

Pour desdits terres pres heritages et principaux de rentes sur les tailles de lelection de Crepy et sur le clergé de France en jouir aussi par le corps et communauté des habitants de la dite ville de Fère Quand a la propriété des maintenant et a toujours et quand a la jouissance du jour du décès du dernier survivant desdits sieur et demoiselle Donateurs qui sen reservent lusurfruit comme des biens

qui écherront a lun deux par le decés du premier décédé pour en jouir par eux a titre de constitut et précaire.

Arrivant le decés de ladite demoiselle Le Luc avant celui dudit sieur son frère, seront lusurfruit et la jouissance de la maison quelle occupe et des deux milles livres en deniers dudit jour de son décès réunis et consolidés a la propriété et le surplus de tous les objets compris en la présente donation le seront également au décès du dernier survivant pour du tout en user faire et disposer par ladite ville de Fère conformément aux dites lettres patentes et arrêts du Parlement cy devant dattés.

Cette Donation et fondation ainsy faite sous la reserve des usufruits cy dessus exprimés et aux charges clauses et conditions suivantes.

Premièrement une pension annuelle et viagère de deux cens livres en argent et de six septiers de bled froment mesure dudit Neuilly-St-Front au profit de Simon Girardin domestique de ladite demoiselle Le Luc a courir du jour de son décès et a prendre et percevoir sur les fermiers des biens dudit Neuilly et rentes et payable par ledit sieur Le Luc en cas de service et du jour de son décès par lesdits donataires qu'entreront alors en jouissance desdits biens ainsy que lesdits officiers municipaux dudit Fère sy obligent.

Deuxièmement, de payer acquitter les droits seigneuriaux de la maison de Fère ainsy que ceux qui pourroient être dus pour quelques portions des biens fonds scitués sur les terroirs de Neuilly-Saint-Front, Premonvoisin, Nanteuil-sur-Ourcq et autres circonvoisins, la plus grande partie d'yeux étans en France a lui et au compte du jour qu'ils entreront en jouissance franc et quitte des arrérages du passif desdits droits seigneuriaux que les parties n'ont pas déclarée de ce enquisés.

Troisièmement, davancer par le corps et communauté des habitans de ladite ville de Fère tous les frais néces-



saires, fais et à faire couts d'actes grosses expéditions droits de controlle insinuations et autres quelconques pour la présente fondation desquels ils seront remboursés tant sur lesdites deux milles livres portées en la présente donation que sur les épargnes des revenus.

Quatrièmement, qu'attendu la condition mentionnée en l'article précédent ledit établissement n'aura son exécution qu'après le décès desdits sieur et demoiselle Le Luc et que tous les déboursés fait à l'occasion de la présente donation et son entière perfection auront été acquittés comme dessus, et qu'il aura été aussy pourvu suffisamment aux arrangemens et aux ameublemens convenables et nécessaires dudit Hôtel Dieu.

Cinquièmement, que pour remplir audit Hôtel Dieu les deux lits fondés pour Fère et celui pour Villeneuve, il n'y sera reçu que des domiciliées desdits lieux; les natifs toujours préférés et des malades seulement atteints de maladies passagères et non de maladies incurables ou contagieuses.

Sixièmement, que l'intention desdits sieur et demoiselle Le Luc est encore que ledit Hôtel Dieu soit gouverné et administré a toujours par le sieur curé de la paroisse eudit Fère et ceux des principaux habitans, habitans qui seront nommés et choisis de trois ans en trois ans dans une assemblée générale sauf à ladite assemblée a les continuer ou l'un deux sy bon luy semble. Aura aussy le sieur curé de Villeneuve le droit d'assister a toutes les assemblées dudit Hôtel Dieu quand bon luy semblera et y aura voix délibérative et que pour avoir soin des malades et de l'intérieure de la maison il sera fait choix d'une personne ou deux sil est besoin par les administrateurs et au surplus conformément a la déclaration du Roy du douze décembre mil six cens quatre-vingt-dix-huit.

Septièmement, que lorsque ledit établissement pourra avoir son exécution, les administrateurs dudit Hôtel Dieu

seront tenus de faire célébrer tous les ans à perpétuité une messe solennelle a diacre et sous diacre le jour de Saint Henry, quinze juillet, avec grosse sonnerie la veille et le jour dans l'église paroissiale dudit Père pour le repos des âmes desdits sieur et demoiselle fondateur, leur père mère, frère sœur, parents et amis, ce qui sera annoncé au prosne de la messe paroissiale le dimanche précédent, pourquoy seront payés pour les droits de fabrique et honoraire du clergé par ledit Hotel Dieu la somme de huit livres.

Huitièmement, enfin que des deniers qui proviendront soit de la vente des fonds, des terres et héritages conformément auxdites lettres patentes, soit remboursement de rente ou autrement lesdits officiers municipaux et administrateurs seront tenus d'en faire employ le plutôt possible avec déclaration d'ou proviennent lesdits deniers et autres effets et rentes de la nature de ceux dont laquisition seroit permise et qu'il en sera usé et pratiqué de même par leurs successeurs le cas arrivant afin de conserver à toujours audit Hôtel Dieu le même revenus et augmenter plutôt que le diminuer pour le grand soulagement des pauvres malades qui doivent y être admis a perpétuité.

Et pour commencement de garantie de la présente donation et fondation, lesdit sieur et demoiselle Le Luc ont remis auxdits officiers municipaux le contrat daquisition de ladite maison avec les anciens titres dicelle au nombre de cinq paraphés et cottés par premier et dernier par le notaire soussigné, ensemble le brevet portant consentement de son Altesse Sérénissime monseigneur le Duc Dorléans du six février dernier et les lettres patentes et arret d'enregistrement cy devant dattés, desquels brevets lettres patentes et arret seront délivrés copie avec expéditions des présents auxdits sieur et demoiselle donateurs et quand aux titres de propriétés, de biens fonds et des contrats de rentes sur les tailles et sur le clergé de France ils sont restés en mains desdits sieur et demoiselle Le Luc comme dépositi-

taire pour les ayder à la jouissance et perception des fermages et rentes dont ils se sont réservés lusufruit pour après leur décès être remis par leurs héritiers auxdits donataires et le tout ensuite être déposés aux archives dudit Hôtel Dieu.

Et pour faire insinuer ces présentes partout ou besoin sera, les parties ont fait et constitués leur procureur, le porteur dicelle auquel elles donnent pouvoir de le requérir et consentir car aussy se promettant sobligeant et renonçant et fait et passe audit Fère-en-Tardenois en la maison de ladite demoiselle Le Luc, pardevant le notaire royal soussigné en présence de maître Pierre Trichet, prêtre curé dudit Fère, de maître Claude Bouresche, avocat en parlement, procureur fiscal et domanial au bailliage dudit Fère, de maître Pierre Crepin-Robert de La Fontaine aussy avocat en parlement, receveur du grenier a sel audit Fère et procureur du roy de ladite ville, de maître Pierre de Busigny, géomètre et arpenteur du roy, premier marguillier et receveur de la fabrique dudit Fère et du sieur André Hutin, marchand syndic de la paroisse dudit Fère, tous y demeurans lesquels en temps que de besoin est ou seroit ont accepté la donation de tous les objets y énoncés pour létablissement et fondation dudit Hôtel Dieu aux charges clauses et conditions y portées et assisté et présens Jean-Baptiste Paris, meunier demeurant à Loupeigne et Jean Dehours, commis juré du port à Buisson y demeurant, témoins a ce requis lan mil sept cent soixante treize, le dix neuf avril dix heures du matin et ont lesdits sieur et demoiselle Le Luc, lesdits sieurs officiers municipaux, curé marguillier et habitans sus nommés signés avec lesdits témoins et notaire soussigné après lecture faite aussy signé a la minutte des présentes Le Luc, M. A. Le Luc, Demonvoiset, Duval, Trichet, curé, Simon Bouresche 2<sup>e</sup> échevin, Freret, Bouresche, Massinot, de La Fontaine, Hutin, Paris, Dehours, de Busegny et Desqueles (?) et en marge de ladite

minutte y est écrit contrôlé à Fère le trente avril mil sept cent soixante treize, reçu pour droits de contrôle quatre vingt quinze livres quatre sols et insinué le même jour, reçu pour l'insinuation de la quittance d'indemnité cinquante six livres et renvoyé l'insinuation et centième denier pour les objets compris en la présente donation et celle de la quittance d'indemnités dues aux seigneurs aux bureaux royaux et particuliers de Chaury, Soissons, Crepy, Paris et Neuilly-Saint-Front pour y être faites dans les délais prévus par les ordonnances, sauf autre de ce droit et surcis pour l'insinuation de la quittance de droit d'amortissement jus-qu'au paiement de ce droit, païé et signé Bouresche.

Délivré la présente expédition en cette forme attendu que la grosse en a été délivrée par le notaire royal soussigné résident audit Fère, successeur à l'officier et dépositaire des minutes de M<sup>e</sup> Desquels (?) notaire qui a écrit la minute des présentes ce requérant ledit Simon Girardin, pensionnaire dénommé en ces présentes et à sa requi-sition lesdites présentes ont été de nous signées et scellée pour luy servir et valoir ce que de raison. Fait à Fère-en-Tardenois le dix décembre mil sept cent quatre vingt deux.

« Le Conseil municipal de Villeneuve se présenta en 1792, ayant son curé Herbelin en tête devant le conseil de Fère pour obtenir le tiers en argent de la somme déposée entre les mains du sieur Duval, administrateur des fonds *qui doivent servir à établir l'Hôtel-Dieu*. — Le conseil de Fère répondit qu'il ne voulait pas rendre cet argent et que l'Hôtel-Dieu devra être établi selon l'intention du donateur. Les conseillers de Villeneuve s'en retournèrent sans pouvoir rien obtenir. Les héritiers de M. Leluc vinrent à leur tour et intentèrent un procès afin de pouvoir reprendre les biens que leur parent avait légués pour la fondation

d'un Hôtel-Dieu à Fère. La commune soutint un long procès contre les héritiers. Pendant ce temps, les bons patriotes de Fère *poussés par un excès de zèle*, dit le registre, pillèrent le trésor destiné à fonder l'Hôtel-Dieu, et cela dans l'intention fort louable d'acheter des fusils et de pouvoir se défendre contre les aristocrates et tous les ennemis de la République. Le conseil comprit qu'un pareil acte, malgré la *patriotique* intention, ne pouvait pas être excusé; il s'empressa de reconnaître que la commune était responsable et décida qu'elle remettrait la somme en la caisse du futur Hôtel-Dieu. »

(A. Devertus, H. de Coincy, Fère, etc.).

La donation Le Luc compose la plus forte partie des revenus des bureaux de bienfaisance de Fère et Villeneuve, — car il n'y eut pas d'Hôtel-Dieu de fondé. (B. R.).

---

Les officiers municipaux du Conseil général de Villeneuve et tous les citoyens composant la commune s'assemblent pour délibérer sur les moyens à prendre à l'effet de payer au sieur Joseph Thierry la somme de six cent livres faisant partie d'une plus forte relativement à la fonte des cloches pour éviter des poursuites à ce sujet. — On décide que cette somme sera prise sur les deniers de la fabrique, « attendu que ces deniers ne sont point encore tombés dans les mains du procureur fabricien, nous lui recommandons la plus grande diligence pour effectuer cette rentrée, et l'autorisons même à user pour cet effet de toutes les voies de droit, nous voulons même que le sieur Henry Dambaine ci-devant marguillier verse dans les mains dudit sieur Thierry ce qu'il a d'argent pardevant lui à la charge d'en tirer quittance pour la faire valoir dans les comptes qu'il doit rendre incessamment; mais, comme cette somme n'égalait point celle de six cent livres

du au sieur Joseph Thierry et que ce qui doit la compléter ne peut être perdu dans le moment, nous consentons que le surplus soit pris sur une somme de douze cent livres qui est en dépôt chez Pierre Herbelin, nôtre curé, à la charge par le procureur fabricien actuellement en exercice de remettre au sieur curé cette somme à mesure que les débiteurs payeront jusqu'au parfait complètement de la somme empruntée. »

« Séance tenante, voulant mettre à exécution nôtre arrêté du dix juillet par lequel nous avons réclamé de MM. de Fère nôtre part d'un argent commun aux deux paroisses a condition d'en employer une portion a l'achat d'un nombre d'armes proportionné a nôtre population, pour concourir autant qu'il sera en nous au repoussement de nos ennemis tant intérieurs qu'extérieurs, et pour le bon ordre, avons arrêté et arrêtons qu'il sera pris une somme suffisante pour l'achat de vingt fusils sur celle de douze cent livres que tient en dépôt Pierre Herbelin nôtre curé; voulant pareillement le mettre a l'abri de tout événement dans le cas ou on nous demanderoit compte de cet employ, nous nous obligeons tous individuellement comme déjà nous l'avons fait dans notre arrêté du dix juillet a en remettre le montant a qui il appartiendra chacun a proportion de ses facultés. »

---

« L'an mil sept cent quatre vingt onze le vingt et un aoust issue de la messe paroissiale, les officiers municipaux, le conseil général et tous les citoyens de la commune étant assemblés a l'effet de délibérer sur les moyens à prendre pour remplacer une somme de six cent livres donnée par M. Le Luc, curé de cette paroisse, pour les pauvres, laquelle somme au contraire avoit été intervertie pour le paiement des cloches dans un moment de détresse; la matière mise en délibération et après avoir recueilli

tous les avis, il a été décidé pour ne point mériter de justes reproches de la part des pauvres, qu'il seroit fait à Messieurs du District de Château-Thierry une pétition tendant à ce que cette somme de six cent livres soit répartie en charges locales, de laquelle pétition il a été demandé une transcription au présent registre pour être signé de tous ainsi que l'original, ce 21 août 1791. »

---

A Messieurs du Directoire du District de Château-Thierry.

Messieurs.....

« Les officiers municipaux, le Conseil général et tous les citoyens composant la commune de Villeneuve-sur-Fère, convoqués en la manière ordinaire vous exposent qu'ayant fait fondre et augmenter leurs cloches il y a trois ans le premier terme payable et convenu avec le fondeur est arrivé quelques mois après; la détresse dans laquelle nous étions et qui étoit pour lors occasionnée par l'excessive cherté des grains ne nous permettant pas de faire le moindre déboursé, nous nous sommes trouvés contraints malgré notre répugnance à le faire, d'employer pour nous soustraire aux violentes poursuites de nôtre fondeur une somme de six cent livres que nôtre dernier curé mort, avait laissé, pour être placé au profit des pauvres de la paroisse, au moment ou nous avons eu recours à ce moyen, nous avons et nous avons encore l'intention de restituer. C'est aujourd'hui, MM. mais un peu tard, que nous vous prions de nous autoriser à reporter cette somme sur chacun de nous, rendez-vous à nos vœux, ne tardez pas à nous soustraire aux reproches que nous méritons de la part de nos pauvres, et ne permettez pas que le son des cloches réveille plus longtemps nos regrets. Les officiers

municipaux, le Conseil général et tous les autres citoyens de Villeneuve, ce 21 août 1791. »

Signé : Dambraine, maire, — Leroy, pr., — Hury, — H. Dambraine, — Bocquet, — Herbelin, curé, — Thierry, — A. Planquet.

---

Le même jour on décide de prélever sur la somme déposée chez M. Herbelin 60 livres 10 sols pour reconstruction du four et réparations au presbytère.

---

« Aujourd'hui dix neuf novembre mil sept cent quatre vingt douze, nous, maire et officier municipaux dudit Villeneuve reconnaissons que le citoyen Pierre Herbelin, curé dudit Villeneuve étoit dépositaire de la somme de quinze cent dix livres laquelle il ne s'est trouvé entre ses main pour le présent que la somme de trois cent quarante quatre livres dix sols, laquelle somme est déposé en main du citoyen Siméon Duflot, trésorier de ladite municipalité et le surplus a été employer par ledit citoyen Herbelin a différens objets autorisé par ladite commune, a Villeneuve ce dix neuf novembre 1792, »

Signé : H. Dambraine, maire, — N. Menerez, pr., — Bonassier, secrétaire.

---

Extrait de l'unique registre des délibérations du siècle dernier, commençant le 26 novembre 1788 et finissant le 28 décembre 1792.



## Souvenir d'une Excursion Archéologique

*A VILLERS-COTTERETS et à LA FERTÉ-MILON*

---

Séance du 2 Août 1898

---

En descendant du chemin de fer, nous jetons un regard sur la statue d'Alexandre Dumas, due au ciseau de Carrier-Belleuse; ceux qui ont connu l'inépuisable romancier, dont nous avons à quelques pas la maison natale, s'accordent à reconnaître la vérité de sa tête énergique, mais trouvent que le statuaire, en enveloppant son modèle d'une vaste houpelande, a singulièrement simplifié sa besogne; mais, après tout, il ne pouvait guère représenter Dumas, en manches de chemise, ce qui était son costume habituel, ou en mousquetaire.

Après avoir traversé la place où se trouve une fontaine surmontée d'une tour massive et carrée qui sert de beffroi et d'horloge, et autour de laquelle se tient un marché largement alimenté de denrées de toute nature qui nous

donnent bon espoir pour la composition de notre déjeuner, nous passons devant l'église que nous verrons plus tard et arrivons au château dont la longue façade est sans ornements, à l'exception du logis qui forme le pavillon d'angle, construction nouvelle dans laquelle on a encastré d'anciens motifs, chiffres répétés d'Henri II et de Catherine de Médicis (H et K), croissants enlacés, etc.

Un vieux château existait à Villers-Cotterêts depuis de longues années, mais comme tant d'autres, il avait fait son temps lorsque François I<sup>er</sup> séduit par le charme de la forêt et attiré par le plaisir de la chasse, résolut de remplacer ces vieilles constructions, mais une nouvelle demeure, digne de lui, élevée dans le style nouveau de la Renaissance qui commençait alors et pour laquelle rien ne fut épargné comme dépense. Ces travaux paraissent avoir été commencés vers 1520 et leur durée fut d'environ quinze ans ; en 1535, le roi pouvait quitter la Malmaison, et s'installer au château bien qu'il ne fut pas entièrement terminé.

Le bâtiment principal s'élève au fond d'un long rectangle, dont les deux faces latérales sont occupées par de longues galeries ; deux escaliers décorés de caissons représentant des sujets mythologiques et de nombreux cartouches dans lesquels se mêlent les F du chiffre du prince, la salamandre qui fut son principal emblème, la fleur de lys, et d'autres attributs, attirent particulièrement l'attention.

Au-dessus de la porte principale du bâtiment central se trouve la chapelle, décorée, dans une de ses extrémités de niches aux riches pinacles, séparées, ainsi que les parois, par des colonnettes sur lesquelles courent des enfants et des amours d'un merveilleux travail. Cette pièce, où fut signée en 1539 la célèbre ordonnance qui réorganisa la justice en France, prescrivit l'emploi de la langue française dans la procédure et établit les registres de l'état-civil, a été remise à neuf il y a quelques années, et les

déliçates sculptures, autrefois peintes et dorées, enfouies sous les couches d'un badigeon plus que séculaire, ont été remises au jour et restaurées.

Loin est le temps où pour la première fois, il y a quinze ou vingt ans, nous l'avons vu servir encore de dortoir pour les femmes.

A l'un des angles de la construction principale, donnant sur le parc, est le *logis du roi*, élevé en 1552, et dont nous connaissons les noms des architectes : Jacques et Guillaume Le Breton. Si rien ne nous fait connaître le nom du premier architecte de Villers-Cotterets, nous savons au moins que des travaux, exécutés ensuite de 1541 à 1550, le furent par Robert Vautier et Gilles Agasse. C'est à tort, dit Léon Palustre, dans *La Renaissance en France*, que l'on a voulu y attacher aussi le nom de Philibert de l'Orme.

Compris, depuis Louis XIV, dans l'apanage d'Orléans, Villers-Cotterets subit de nombreuses transformations intérieures, et on voit encore aujourd'hui, au rez-de-chaussée, les salons décorés par le duc d'Orléans, dans lesquels furent données des fêtes splendides.

A la Révolution, Villers-Cotterets ne fut pas aliéné et, quelques années plus tard, la Ville de Paris obtint de louer le château pour y établir un dépôt de mendicité, et un décret de Napoléon I<sup>er</sup>, en 1808, consacra cette mesure en l'affectant au département de la Seine. Aujourd'hui, cet établissement qui a pris une extension considérable et porte le titre de *Maison de retraite du département de la Seine*, donne l'hospitalité à quinze cents vieillards, dont un tiers de femmes seulement.

M. le Directeur veut bien nous faire voir l'organisation des différents services, cuisines aux marmites gigantesques pouvant lutter avec celles des Invalides, buanderie, etc.

Nous continuons notre promenade en passant derrière le château pour jeter un coup d'œil sur le parc. A grands

frais François I<sup>er</sup> voulait faire venir des arbres exotiques et notamment des orangers achetés en Provence, sur le parterre devenu de nos jours une simple pelouse et dans lequel on ne reconnaît plus l'œuvre de Le Nôtre, que reproduisent tant de vues des deux derniers siècles.

L'église est un édifice de peu d'importance appartenant à tous les styles, depuis le roman, dont on voit quelques traces dans les chapiteaux, jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle. Signalons-y la dalle mortuaire de l'ambassadeur Chanut.

A trois heures, nous avons repris le train et nous sommes en route pour La Ferté-Milon, dont nous voyons le château profiler sur la hauteur sa lourde masse.

Construit par le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, dans les dernières années du xiv<sup>e</sup> siècle, en même temps que Pierrefonds, le château de la Ferté-Milon était, a écrit le lieutenant-général Wauwermans, dans une remarquable étude sur ce monument, un des éléments essentiels du dispositif de défense du Comté de Valois créé par ce prince pour résister aux entreprises des ducs de Bourgogne.

« Les ruines du château de la Ferté-Milon, telles qu'elles se présentent aux regards des visiteurs, permettent de constater aisément les travaux exécutés par Louis d'Orléans, de 1393 à 1407 (date de sa mort); ils affectent un caractère monumental, se distinguent par l'extrême perfection de l'appareil de pierre de taille qu'on ne retrouve pas dans les murailles, tours et courtines de l'ancienne enceinte de la ville, dont il subsiste encore d'importants vestiges. Louis d'Orléans se borna à reconstruire le château proprement dit, c'est-à-dire corps de bâtiment compris entre la porte de Bourneville et la poterne près de l'Ourcq, formant la clôture de la ville à l'Ouest.

« La façade extérieure de cette construction monumentale, dont l'aspect grandiose frappe les voyageurs qui viennent de Villers-Cotterets, est demeurée à peu près intacte, sauf son couronnement. Au centre se trouve la

porte d'entrée comprise entre deux puissantes tours reliées par un grand arc ogival. A droite et à gauche des tours de l'entrée, et sur le même plan, on voit des portions de courtines flanquées par des tours d'angle. Ces quatre tours formant la façade, sont demeurées en entier, sauf la tour du nord, dite *Tour du roi*, éventrée de la base au sommet.

Une particularité curieuse dans la construction des tours est la présence d'éperons saillants, tracés en forme de *cymaise*, sans aucune arrête saillante ni rentrante, présentant une épaisseur de plus de 6 mètres pour une épaisseur moyenne de muraille de 2 mètres ou 2 mètres 50 et indiquant chez le constructeur la préoccupation de créer une véritable *cuirasse*, capable de faire ricocher le boulet sur la muraille.

Au-dessus de la porte, se trouve un haut relief sur l'interprétation duquel on a longuement discuté et qui représente incontestablement *le couronnement de la Vierge*.

Moulé par les soins de notre ami Louis Courajod dont l'érudition française déplore la perte toute récente, il est ainsi décrit par lui dans le catalogue du Musée de sculpture comparée du Trocadéro :

« La Vierge agenouillée, tournée de profil vers la droite, la tête nue, les cheveux pendants, les bras en croix sur la poitrine, les épaules couvertes d'un long manteau dont un ange porte la traîne, s'incline devant le Christ, qui, assis à l'extrémité d'une chaire, la bénit de la main droite et maintient de la gauche le globe terrestre posé sur son genou. Trois anges debout, les ailes déployées, assistent la Vierge, tandis qu'un quatrième, sortant d'une nuée, soutient une couronne au-dessus de sa tête. Un arc en anse de panier, à redents fleurons, entouré d'un bandeau de choux frisés, sert de cadre au tableau; deux anges thuriféraires occupent les écoinçons supérieurs; au bas, trois autres anges soutiennent des écussons aux armes d'Orléans, de France, au lambel à trois pendants. »

Exécuté dans le premier quart du xv<sup>e</sup> siècle, avant 1407, ce relief, qui a 5 mètres 10 de hauteur sur une largeur de 6 mètres 40, se trouve placé à 17 mètres au-dessus du sol.

D'après Courajod, cette œuvre paraît appartenir à l'École flamande.

Arrêtée à la mort du duc d'Orléans, la construction du château de La Ferté-Milon resta inachevée, cependant la partie élevée déjà, et dont nous ne pouvons exactement fixer l'étendue, offrait une importance suffisante pour constituer un édifice qui servit de point de défense dans les guerres des anglais et des bourguignons; plus tard, pendant la Ligue, il soutint victorieusement, sous la conduite de Saint-Chamans un siège de quatre mois contre Henri IV et le maréchal de Biron, et n'ouvrit ses portes à l'armée royale qu'à la suite d'une capitulation des plus honorables.

Il nous reste encore à parler des deux églises de La Ferté-Milon, remarquables toutes les deux par les verrières qui les décorent, mais cette description nous entraînerait trop loin, et après avoir salué la statue en marbre de Racine, en costume romain, œuvre de David d'Angers, datée de 1828, mais qui ne peut être comptée parmi les meilleurs du grand sculpteur, nous regagnons le café de la gare, en attendant le train et en regardant la pluie qui, cette fois, tombe sérieusement.

Comte DE MARSY.

---

# Un écho du Congrès des Sociétés savantes

## A LA SORBONNE

---

A Messieurs les Membres de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

. Messieurs,

Le jeudi 14 avril dernier, j'étais appelé à Paris par M. Anatole de Barthélemy, Membre de l'Institut, pour donner connaissance au Congrès des Sociétés savantes, d'un travail que j'avais préparé sur les *monnaies gauloises recueillies sur le territoire de l'arrondissement de Château-Thierry*.

Ma notice n'étant pas inscrite au programme, je dus attendre un « tour de faveur ».

M. de Barthélemy préside ce jour-là la section d'Archéologie.

Avant la séance, il me fait appeler et me recommande d'être court. A la Sorbonne, on n'aime pas, paraît-il, les longues communications; il faut être concis, net, précis.

Mon travail, ou plutôt mon inventaire était préparé et j'avais eu soin d'élaguer, de retrancher tout ce qui pouvait être ennuyeux ou inutile.

J'attends donc à mon banc que l'honorable Président m'appelle; je suis avec une attention soutenue la lecture des différents mémoires, prenant au vol quelques notes que je suis heureux de vous communiquer.

La séance s'ouvre par la lecture d'un mémoire de M. Adrien Blanchet, de la Société de Numismatique, *sur l'atelier monétaire du Prince Noir, à Limoges, en 1365 et 1366.*

D'après les comptes conservés aux archives des Basses-Pyrénées, cet atelier a fabriqué des demi-gros guyennois, des petits sterlings guyennois et des petits guyennois noirs.

Il est impossible de savoir si cet atelier anglais a fonctionné plus de deux ans; mais comme certains numismates prétendaient que ces pièces avaient été fabriquées à Lectoure et à Limoges, il était utile d'établir l'existence de l'atelier de Limoges pendant la guerre de Cent ans.

M. l'abbé Bossebœuf de la Société archéologique de Touraine présente quelques observations chronologiques au sujet de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Muni d'un plan teinté de plusieurs couleurs pour la clarté de son exposé, il fait quelques remarques qui complètent sur certains points l'ouvrage de M. Corroyer, l'historien du Mont-Saint-Michel; puis il fait circuler des photographies de toutes les substructions inférieures.

Après avoir fait remarquer que la *Merveille* a été construite en un demi-siècle au moins et que l'Aumônerie doit être considérée comme un grenier à céréales, l'auteur montre à l'aide de certains passages de Dom Leroy que le dortoir actuel était en réalité le réfectoire: on voit encore les restes de la chaire du Lecteur.

Il faut considérer la salle appelée le réfectoire comme le véritable dortoir. Il en conclut que M. Corroyer a commis dans son récit un impardonnable quiproquo.



Il s'explique : M. Corroyer a fait du dortoir, le réfectoire et de la chaire du lecteur, les water-closets !

Le réfectoire, les water-closets, dit-il, tout cela ne s'enchaîne-t-il pas naturellement ? L'un n'est-il pas le corollaire de l'autre ? Tout enfin n'était-il pas de nature à tromper les archéologues les plus érudits ?

Cette saillie provoque de nombreux chuchotements, et, à la sourde rumeur qui se produit dans l'auditoire, je devine que tout le monde ne partage pas cette opinion.

M. de Barthélemy qui préside, demande s'il n'y a pas dans l'Assemblée quelqu'un qui veuille prendre la défense de l'honorable M. Corroyer qui vient de passer par les « fourches caudines », pensant, dit-il, qu'une réhabilitation s'impose.

Cette courte réplique suffit ; la réhabilitation est faite, à la satisfaction générale.

M. l'abbé Bossebœuf continue : En dépouillant les chroniques, il prouve que M. Corroyer s'est encore trompé et que l'ancienne toiture du cloître était en lames de plomb et non pas en tuiles vernissées.

En étudiant les soubassements de l'abbaye, il a cru reconnaître des substructions Carlovingiennes. Enfin, sur la plate-forme du rocher, il a remarqué dans un couloir, la fondation d'un mur dirigé en sens oblique, il a reconnu les deux côtés d'un mur polygonal engagé sous des constructions du <sup>x</sup>e siècle.

A l'aide d'un texte de Guillaume-de-Saint-Père, il suppose que ce sont les débris de la chapelle primitive de Saint-Aubert qui était de forme ronde, d'après cet ancien écrivain, mais qui pouvait présenter la forme d'un polygone.

Malgré la longueur de la communication, M. l'abbé Bossebœuf croit devoir ajouter un mot encore, non plus, cette fois sur le « Mont-Saint-Michel », mais sur une petite

île voisine que les touristes connaissent fort bien, l'île de Tomblaine, où il a reconnu les restes d'une église et de constructions militaires importantes.

Il émet le vœu que des fouilles soient pratiquées à cet endroit, pensant qu'elles ne manqueraient pas de donner de précieux résultats au point de vue archéologique.

Il pense que le Gouvernement ne refuserait pas un crédit de 300 francs pour mener à bien ce projet.

M. de Saint-Arroman, délégué du Ministère, répond que le Gouvernement serait heureux d'agréer la demande formée par M. Bossebœuf; il est d'abord nécessaire, dit-il, que le propriétaire de l'île de Tomblaine donne l'autorisation positive de fouiller; de plus, il faut être à peu près sûr de ne pas échouer.

Cette réponse équivaut, à mon avis, à un refus de subvention.

Mais du sein de l'Assemblée, une voix s'élève : « Je m'inscris pour 150 francs et M. X..... fera le reste. »

Cette courte déclaration clôt l'incident, donnant satisfaction à tous et à M. l'abbé Bossebœuf en particulier.

La parole est à M. Demaison, archiviste de la Ville de Reims.

M. Demaison lit un travail sur les chevets des églises de Notre-Dame de Châlons et de Saint-Remi, de Reims.

L'abside de cette dernière église a fait école et fut imitée plus tard à Saint-Symphorien, de Reims, dans le croisillon sud de la cathédrale de Soissons, à l'abbaye d'Orbais et enfin à la cathédrale de Reims.

Le chevet de Notre-Dame de Châlons est plus ancien que celui de Saint-Remi, et a pu être construit par le même architecte. Il est évident que cette abside est le prototype de celle de Saint-Remi, contrairement à l'opinion de beaucoup d'archéologues. Le plan et les détails d'architecture offrent la plus frappante analogie.

Le chœur de Notre-Dame de Châlons qui se raccorde à des constructions romanes, comme Viol et-le-Duc et M. de Dion l'ont déjà fait remarquer, fut rebâti entre 1157 et 1183.

M. Demaison démontre que la ruine du chœur primitif qui s'était lézardé, avait été prévue et qu'on avait eu le temps de déménager le mobilier.

La reconstruction du chœur de Notre-Dame fut favorisée par les pèlerins qui apportaient les matériaux à  *pied d'œuvre*  suivant le témoignage de Guy de Bazoches.

D'autres lettres du même auteur, nous dit encore M. Demaison, permettent de reporter l'époque de grande activité des chantiers de l'abside, à l'année 1165 environ. Ces travaux ne furent entièrement terminés qu'en 1183.

M. Demaison ajoute à son intéressant mémoire quelques nouveaux détails sur les architectes de la cathédrale de Reims. Il suppose qu'un architecte nommé Adam dont un chroniqueur du xvii<sup>e</sup> siècle avait transcrit l'épithaphe, doit être identifié avec Jean d'Orbais, par suite d'une lecture défectueuse. Cette démonstration faite au tableau noir convainc l'auditoire.

En outre, Bernard de Soissons vivait bien à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, comme l'indique son nom inscrit dans un cahier de la taille levée en 1287. Enfin, Colard de Givry est cité avec sa qualité de maître de l'Œuvre dans un compte de deniers daté de 1448.

Cette intéressante et savante communication terminée, M. le Président appelle M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs.

M. Gauthier a préparé un travail sur  *l'ambon de la cathédrale de Besançon* . Ses bas-reliefs ont été encastés dans la porte romaine connue sous le nom de Porte-Noire, mais on en ignorait la destination et la provenance. En comparant ces bas-reliefs avec ceux qui ornent les ambons

des églises de Bologne et de Saint-Ambroise de Milan, l'auteur montre comment ils étaient disposés. L'artiste avait représenté les quatre animaux symboliques taillés dans le marbre comme dans les ambons de l'Italie.

M. Gauthier fait remarquer avec raison que cet ambon qui peut remonter au x<sup>e</sup> ou au xi<sup>e</sup> siècle, est le seul spécimen aussi ancien qui ait été signalé en France. Des photographies sont communiquées aux Membres du Congrès et je puis m'assurer personnellement que M. Gauthier a fait une découverte archéologique d'un grand intérêt.

Mon « tour de faveur » est enfin arrivé. M. de Barthélemy m'appelle et me donne la parole.

Ce n'est pas sans une certaine hésitation, je l'avoue, que je monte à la tribune.

Avant de donner lecture de mon travail, j'adresse quelques mots à l'auditoire en demandant sa bienveillante indulgence en faveur d'un modeste instituteur de campagne, épris du beau feu de la numismatique.

Cette apostrophe est accueillie par des applaudissements qui me donnent de l'assurance et calment un peu mon émotion.

Je signale immédiatement les trouvailles faites dans l'arrondissement de Château-Thierry, au point de vue de la numismatique gauloise. — Treize peuples sont représentés par les 51 monnaies trouvées.

On a rencontré des monnaies gauloises un peu partout dans l'arrondissement.

Trois seulement sont en or : elles appartiennent aux peuplades du Nord, Atrébates et Morins.

Quelques variétés ont été fournies par la collection *Caranda* : Deux pièces sont à signaler, elles ont été portées en pendeloques ou ont servi d'amulettes. M. Frédéric Moreau les a découvertes dans des tombes mérovingiennes,

adhérentes à des colliers, la première à Armentières, la seconde à Nanteuil-Notre-Dame.

Monsieur Anatole de Barthélemy, — qui s'y connaît — trouve cette particularité très intéressante. Cela prouve, dit-il, que les monnaies gauloises n'avaient plus cours à l'époque mérovingienne, puisqu'elles étaient considérées comme objets de parure et comme bijoux.

Parmi les monnaies les plus rares, nous avons signalé le type au loup et au sanglier, avec l'inscription ΑΓΗΔ. Cette pièce a été trouvée aux Caquetons (hameau de La Chapelle-sur-Chézy), et appartient à M. Duterne de Viels-Maisons.

Puis un petit bronze à l'aigle barbare et à la légende YLLICCI, trouvé à Monnes, près Neuilly-Saint-Front.

La monnaie des Suessions avec légende CRICIRV, n'est représentée que par quatre exemplaires, tous en bronze.

Une autre pièce à légende NIDE ALLABODEOS, a été découverte à Domptin, près Charly.

Enfin, une seule monnaie de DIVITIAC, chef suession, a été trouvée jusqu'ici, dans l'Arrondissement de Château-Thierry; elle a été découverte dans le lit de la Marne, à Château-Thierry même. (*Or; poids 3 grammes*).

Nous devons ajouter que ces monnaies ne sont certainement pas les seules trouvées dans l'arrondissement. Des cultivateurs et des ouvriers en ont recueilli et les gardent, sans connaître ni l'importance, ni l'intérêt qu'elles peuvent présenter au point de vue historique.

On peut, en effet, avoir une idée, par suite des monnaies recueillies dans une contrée, du numéraire qui avait cours dans cette région et établir les relations commerciales des peuplades qui l'habitaient.

Par les monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Château-Thierry, on pourrait en inférer que les populations qui y vivaient à l'époque gauloise, avaient des

relations avec les *Catalauni*, les *Remi*, les *Suessions*, les *Sénon*s, les *Silvanectes*, les *Véromandui*, les *Atrebates*, les *Morins*, les *Leuci*, les *Bellovaci*, et même avec les tribus de l'île de Bretagne, puisqu'une monnaie de ces peuples a été trouvée près de Neuilly-Saint-Front. (*Collection de M. Doyen, aîné*). *Atlas du Ministère*, planche *XLI*, n° 9538.

Tel est, Messieurs, le résumé de ma communication à la Sorbonne.

J'ai été heureux de rencontrer en sortant de la salle du Congrès, deux des nôtres : Messieurs Corlieu et Ch. Léguillette.

J'arrête donc ici mon récit. L'heure du train ne m'a pas permis d'entendre la suite des communications ; je l'ai beaucoup regretté, car des sujets très intéressants étaient inscrits à l'ordre du jour.

Permettez-moi, en terminant, de vous demander, à vous aussi, Messieurs, toute votre indulgence pour ce très aride et trop long rapport.

*Romeny, 20 mai 1898.*

A. MINOUFLET, Instituteur.

---

# LA FONTAINE ET RACINE

---

*Séance du 5 Juillet 1898*

---

Il me semble que nous pouvons parfois faire trêve à l'histoire, à l'archéologie, et causer un peu de littérature; cet exemple nous a été donné par plusieurs de nos confrères, aux études desquels nous n'avons pas refusé nos compliments; je ne rappelle que les noms de MM. Lefeyer et Leblond; c'étaient des professeurs, direz-vous; je l'admets; leurs travaux en étaient-ils moins neufs, moins intéressants? ne faisaient-ils pas une agréable diversion? Ce sera mon excuse d'avoir à vous présenter aujourd'hui, avec les œuvres de Mademoiselle Sophie Manéglier que nous devons à la bienveillance de son parent, notre nouveau collègue, M. Raison, les réflexions sommaires que l'examen de ces œuvres peut susciter.

Mademoiselle Manéglier était, pour ainsi dire notre compatriote, puisqu'elle a habité Igny-l'Abbaye. Elle y rappelle son retour par une élégie à monseigneur l'archevêque de Reims :

Je te revois enfin, vallon délicieux,  
Où j'aime à promener ma douce rêverie :  
Que j'aime, en me livrant aux plaisirs de l'étude  
Errer dans votre solitude;

Tantôt sous un vieux chêne, et Racine à la main,  
Je pleure sur l'amour et sur le cœur humain!...  
Je vois de tes moines antiques  
Passer l'ombre dans ces arceaux ;  
J'entends leurs voix et leurs cantiques,  
J'assiste à leurs pieux travaux...,  
... Tout change, ainsi, rien ne s'arrête ;  
Où tu priais, pieux anachorète...,  
Je vois de mes neveux jouer la blonde tête!..

Igny est redevenu le séjour de « pieux anachorètes ». Les parents de Mademoiselle Manéglier ont cédé ce domaine redevenu un séjour de calme, de prière et aussi... une fabrique de chocolat.

Avant de vous communiquer les notes sur chacun des cinq volumes dont se compose la collection de l'auteur, je tenais à vous la faire connaître. Profondément religieuses, ses productions, les premières notamment intitulées « Poésies chrétiennes » témoignent d'une foi ardente, sincère, des réminiscences de Racine, de Jean-Baptiste Rousseau s'y rencontrent. Si la foi est très vive, le souffle poétique n'y fait point défaut ; on sent que la jeune fille — c'était en 1842 — a beaucoup, beaucoup rêvé ; c'était l'époque où Turquety, Brézeux, etc., la plétade catholique opposait aux attaques des disciples de Voltaire la doctrine fortifiante de l'Évangile en beaux vers que notre temps n'a point encore oubliés, donc, Mademoiselle Manéglier est poète, elle a beaucoup écrit, surtout en vers ; pouvait-elle faire autrement ? elle nous répondrait comme Ovide :

« J'avais promis de n'écrire qu'en prose » mais les mots venaient d'eux-mêmes se plier à la mesure et faisaient des vers de tout ce que j'écrivais :

Scribere conabar verba soluta modis :  
Sponte sua carmen numeros veniebat adaptos,  
Et quod tentabam dicere versus erat. »

Si les vérités chrétiennes ont trouvé dans Mademoiselle



Manéglier un interprète qui vous remet en mémoire les poèmes de Racine, fils, de Jean-Baptiste Rcusseau, les malheurs de la patrie sont loin de lui être indifférents. On peut en juger par les *stances* à l'occasion de la mort tragique du duc d'Orléans. Cette poésie a été publiée en 1842 peu de temps après ce funeste événement :

Pleurez, bons citoyens ; pleure France c'érie !  
Tant de maux, de combats, de regrets confondus,  
Du sort n'ont point encore lassé la barbarie :  
Ah ! d'Orléans n'est plus !...  
Cher prince, ainsi ta vie à jamais regrettée,  
Loin des bords africains témoins de ta valeur,  
Dans un choc imprévu voit sa course arrêtée  
Par la main du malheur !...

La Société Racinienne — dont je vous entretiendrai sans doute plus tard — avait mis au concours l'éloge de Racine. L'auteur a obtenu une médaille d'argent qui lui a été décernée dans la séance publique du 26 juin 1843. Elle s'adresse aussi, dans une prosopopée ardente, au « peintre du cœur humain »... S'il est quelques charmes secrets qui aient échappé à mes yeux et que ton âme seule ait pu sentir, ô mon maître, révèle-les-moi ! déchire le voile qui me les cache, car tu n'eus jamais d'admirateur plus sincère, ni d'élèves plus dociles !... L'harmonie ne doit servir qu'à embellir la pensée de l'auteur, qui est la base première et fondamentale de tout ouvrage d'esprit ; qui peut se flatter de l'emporter sur Racine ? Quelles pensées que les siennes ! Comme elles sont belles, simples, touchantes, naïves, claires, sublimes ! Elles parlent à l'esprit sans effort, elle touche le cœur sans le vouloir ; on lit Racine et l'on pense et l'on pleure !... Quelle belle création qu'Iphigénie ! Je doute qu'on puisse jamais l'égaliser... Quelques critiques ont condamné l'amour d'Hippolyte : ont-ils bien pensé à toutes les richesses dont l'absence de

cette passion nous eut privés? Sans l'amour d'Hippolyte que deviendraient les sublimes fureurs de Phèdre? et ces beaux vers :

Œnone, qui l'eût crut? j'avais une rivale, etc...

Qui justifierait son crime sans sa jalousie? Elle nous ferait horreur...

Et Bajazet, et Andromaque, ne sont-ce pas là des pages à jamais immortelles? Ces vers d'Hermione :

Pourquoi l'assassiner? Qu'a-t-il fait? A quel titre?  
Qui te l'a dit?

lorsqu'elle vient elle-même d'ordonner l'assassinat ne sont-ils pas d'un sublime qui ne le cède en rien au « qu'il mourut » du vieil Horace...

Heureuse la patrie qui le vit naître! heureuse, surtout, la ville qui donna le jour à ce grand génie! »

Il ne peut venir à l'idée de comparer les réflexions de Mademoiselle Manéglier — qui sont celles que nous avons tous faites après la lecture des tragédies de Racine — avec les observations si fines, si délicates, de M. G. Larroumet. L'une nous rappelle ce que nous avons ressenti, l'académicien nous narre des horizons nouveaux.

---

Les fables — et l'on n'en compte pas moins de 219, 24 de moins que La Fontaine, réparties en 8 livres — forment le deuxième volume. L'auteur déclare qu'elles sont toutes de son invention, qu'aucun sujet n'est tiré des anciens. Ce sont d'agréables allégories, de petits contes facilement rimés qui rentrent dans le commun de ces poésies fugitives dont on peut dire avec Martial :

*Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.*

Le prologue est une invocation à l'esprit de La Fontaine :

Esprit de La Fontaine  
Qui me parle tout bas,  
Oh! donne-moi ta veine  
Et ses piquants appas... etc.  
Viens donc, Muse immortelle.  
— Ton maître l'a permis —  
D'une vive étincelle  
Enflammer mes récits;  
Répands avec largesse  
Sur eux de ton auteur,  
La grâce et la sagesse  
Et le style enchaîneur!

Je n'oserais affirmer que, malgré la permission du Maître, la muse s'est rendue au chaleureux appel de Mademoiselle Manéglier. J'ai lu quelques-uns des apologues : le Réveil d'un peuple (Fable XIV, livre I<sup>er</sup>, p. 39). Il y a là une imitation éloignée, si vous voulez, du discours du Paysan du Danube de notre La Fontaine, qui n'est pas sans mérite :

Les circonstances font les hommes :  
Fortunes, éprouve-nous, tu sauras qui nous sommes!

Les Hirondelles (Fable XXIII, la dernière du livre I<sup>er</sup>) me paraissent renfermer une allusion au célibat de Mademoiselle Manéglier; en effet, cette moralité accuse un regret — j'allais dire un dépit personnel :

Ah! si j'étais aimé et surtout si j'aimais!  
Je ne voyagerais jamais, etc...

Les œuvres de notre poète ressemblent; par leur plan, aux albums de Fr. Lecart; aucune méthode n'avait réglé leur production. Quand un volume était complet, l'auteur

en entreprenait un autre; l'inspiration, souvent l'évènement politique, en amenait l'éclosion. Ainsi le 3<sup>e</sup> volume 1878, rappelle en vers émus la mort de Béranger, celle du général Cavaignac; outre des stances à la Bruyère, au chancelier de l'hôpital, aux généraux Foy, Lamoricière, Bedeau, on y trouve des odes à la Poésie, à Sapho, à l'Amour, au courage, à Damon, à Sully, etc., et de plus, quelques mots sur l'Apologue, sur la Poésie, sur La Fontaine, sans compter un éloge des Champenois qui rappelle la spirituelle épître de M. Herluison sur le proverbe : Quatre-vingt-dix-neuf moutons... dispensez-moi du reste; Thibaud-le-Grand ou le trouvère, La Fontaine, Colbert, Turenne :

Mais là je m'arrête,  
C'est assez, je crois,  
Prouver qu'il n'est point bête  
Le bon Champenois...

Je crois bien! Ce n'est point ici que l'on me contredira...  
« J'ai toujours eu pour l'apologue une prédilection particulière... Pendant dix ans j'ai fait de La Fontaine, cet auteur inimitable, ma lecture habituelle; j'en ai savouré tous les charmes, compté toutes les beautés une à une sans jamais me lasser de le faire et le lendemain me trouvait aussi attentive que la veille à la lecture de ses œuvres immortelles... Il parle au cœur encore plus qu'à l'esprit; vous croyez l'avoir senti tout entier, quand vous l'avez lu; vous vous trompez, en le relisant vous apercevrez une foule de beautés nouvelles qui vous avaient échappé, ou plutôt qui vous semblent toujours nouvelles, tant elles ont l'art de toujours plaire... Je me garderai bien de le commenter, la tâche est au-dessus de mes forces; c'est un moraliste plein de raison, un conteur aimable, un peintre inimitable. Ses fables sont, à mon avis, le plus bel ouvrage qui soit sorti d'une tête pensante; en lui tout se trouve réuni : profondeur, naïveté et sublimité de pensées, style

admirable, harmonie continue. C'est là surtout que l'on trouve le charme qui captive le cœur, la raison saine qui parle à l'esprit, et

La grâce plus belle encore que la beauté.

« Sans doute, tous les hommes ont à peu près les mêmes idées, mais tous n'ont pas la même manière de les rendre. Elles se moulent, pour ainsi dire, sur les passions de chacun et se modifient suivant leurs facultés, dans le cœur innocent et pur, elles sont douces et naïves; dans l'âme forte et vertueuse, grandes et sublimes, dans l'âme mélancolique, elles se revêtent de ce charme rêveur qui tient plus du ciel que de la terre et que la muse du poète a seule le privilège de sentir ici-bas » — Cette remarque nous semble un trait de l'autobiographie de Made moiselle Manéglier qui termine ainsi : « Puissent Racine et La Fontaine, ces grands maîtres dans l'art difficile de penser, reconnaître que c'est principalement par la vérité des idées et la clarté du style que j'ai tâché de prouver que je les avais lus avec quelque fruit ! »

Les éloges et les encouragements n'ont point manqué à l'auteur : dès 1840, Béranger, à la suite d'une visite, lui disait : j'ai regretté que les préoccupations politiques, qui n'ont pas trop cessé depuis, n'aient pas laissé accorder à votre muse l'attention qu'elle méritait... Il lui disait en 1850 à propos de la publication des *Poésies chrétiennes* : « Il appartient à une muse qui chante aussi bien la tolérance de parler aux cœurs assez malheureux pour être restés fermés aux accents de la religion; c'est une mission divine. Mais une crainte m'est venue : la publication de votre recueil est-elle un acte d'humilité? N'avez-vous pas à redouter les louanges qu'il doit vous attirer? » On ne peut pas louer plus finement. D'autres félicitations de MM. Emile Olivier, comte de Las Cases, Adrien Péladan,

Aristide de Fanienne et l'abbé H. Congnet, helléniste distingué, décédé doyen du chapitre de la cathédrale de Soissons. M. Congnet avait visité Igny, pris des communications des *Poésies* et déclarait que « cette lecture l'avait extrêmement touché ». Ces succès ne suffisaient point à l'auteur que la passion de l'étude dominait. Dans le quatrième volume où se trouvent les attestations que je viens de relever, nous enregistrons des comédies en prose et en vers dans la forme des *Proverbes dramatiques* de Théodore Leclercq qui ont eu tant de vogue de 1823 à 1830 et donnent, au sentiment de Sainte-Beuve, l'idée d'un La Bruyère féminin et adouci. Voici les titres des Proverbes, non, des comédies de Mademoiselle Manéglier; (prose) *Charles ou le jeune avocat; Amour-Honneur-Patrie; Qui choisit prend le pire; Rage de noblesse;* (vers) *Il ne faut jurer de rien; Une vieille fille.* « J'ai voulu prouver, dans cette comédie, que la vertu n'est pas un vain mot et que, lorsqu'elle règne véritablement dans un cœur, elle le fait triompher des plus grandes passions et le rend fidèle au devoir ».

Le cinquième volume a pour titre : Pensées morales et philosophiques; ce n'est pas complet, il faudrait y ajouter : littéraires, sociales, religieux, autobiographiques; je le prouve par quelques citations : « Si Dieu en me créant m'avait fait cette question : Que veux-tu être? — sage. Et encore celle-ci : De quelle profession? — Fabuliste... J'ai eu deux grandes passions dans ma vie; l'amour de la patrie et celui de la poésie... Si je m'étais mariée, je n'eusse pas tenu à la beauté physique, mais aux charmes de l'esprit et aux qualités de cœur... Je ne reconnais qu'une sorte d'aristocratie, c'est celle du talent, ou, pour mieux dire, du mérite personnel... L'homme d'esprit sait seul écouter; aussi lui seul profite des idées de son interlocuteur... J'ai quelquefois commis des fautes, mais jamais sans m'en repentir... Je n'ai jamais eu de mauvaises pensées sans prier Dieu de m'en délivrer... Saint-Louis est le roi que j'aurais

le mieux aimé être, si le choix de mon existence eut dépendu de ma volonté. Comme ministre je me serais fait Sully; comme général Turenne; comme peintre Raphaël; comme prosateur Châteaubriand; enfin comme poète Racine ou La Fontaine; et je ne suis rien!!! Voltaire me fait rire des hommes, Rousseau me les fait haïr ou plaindre, Racine ou La Fontaine me les font aimer. Racine et La Fontaine sont mes auteurs... Se croire heureux, c'est l'être. « Une femme d'esprit qui sait se taire a plus que de l'esprit... »

Ce volume qui comprend un éloge du général Cavaignac se termine, le croiriez-vous, par cette thèse qui ne paraît guère rentrer dans le rôle d'une femme : « Principaux devoirs d'un président de République ». Il ne s'agissait pas de M. F. Faure. Mademoiselle Manéglier avait composé à 21 ans une tragédie, oui, une tragédie en cinq actes « Virginie » la jeune romaine que son père Virginius immola pour la soustraire au déshonneur que lui réservait Appius Claudius. J'ai tâché, dit l'auteur, d'inspirer l'amour de la patrie et de la vertu qui est de tous les siècles ».

L'œuvre, comme je le viens d'exposer, est multiple, considérable. Toutes les parties qui le composent n'ont pas le même mérite, assurément. Nous joindrons nos félicitations à celles des éminents critiques que j'ai cités par rapport aux poésies chrétiennes notamment et nous adresserons nos remerciements à notre confrère M. Raison qui nous a mis à même de rendre justice à une muse champenoise et de vous entretenir de nos immortels compatriotes : Racine et La Fontaine.

MOULIN.

*Séance du 5 Juillet 1898*

---

Centenaire de M. Fr. Moreau, président d'honneur.

Mes chers Collègues,

En 1896, fidèle à ses habitudes de bienveillant souvenir, notre vénérable président d'honneur, adressait à ses amis le Catalogue des objets d'antiquité de la collection Caranda avec description sommaire; l'année suivante, nous recevions le Petit Album faisant suite à ce Catalogue et reproduisant les dessins des vues et objets les plus intéressants de la collection; aujourd'hui, complétant sa centième année, avec un memento émouvant, nous enregistrons le dernier ouvrage qui vient de paraître : Bibliothèque et archives de la Collection Caranda. J'ai dit *émouvant souvenir* et vous serez certainement de mon avis, en effet, la carte qui accompagne la brochure porte : A l'occasion du *centenaire* de la naissance de l'auteur de la collection Caranda, aujourd'hui, on fait hommage de son dernier travail, dont la livraison avait été retardée, tant en province qu'à Paris. Paris, 1<sup>er</sup> juillet 1798 — Paris, 1<sup>er</sup> juillet 1898.

J'ai répondu, en votre nom et au mien, en présentant vos remerciements et vos félicitations au glorieux centenaire qui, à la suite de la gravure représentant le clocher de la ville de Fère, ajoute : nous arrêtons ici nos reproductions en faisant nos adieux à la ville de Fère qui a été



pendant vingt ans le centre et le siège de nos travaux archéologiques dans le département de l'Aisne. Paris, le 15 mars 1897.

Il n'est point inutile de rappeler que M. Fr. Moreau a commencé ses travaux à Caranda dans le courant de l'été 1873 ; après avoir fouillé avec succès le dolmen, signalé par M. Barbey et quelques-uns de nous, les explorations ont été continuées dans les localités avoisinantes. 2,000 tombes gauloises, romaines et franques ont été mises à jour ; le nombre des objets recueillis dans les sépultures que renfermaient les nécropoles de Sablonnière, d'Arcy, de Trugny, Breny, etc., s'élève à 15,000. Plus de 4,000 pièces ont été données à divers musées. Les armes et instruments en silex, donnés en grande partie aux collections de plusieurs villes et aux musées scolaires s'élevaient à 32,000.

M. Fr. Moreau poursuivait dans la distribution de ses richesses archéologiques ses traditions de générosité et celles de sa famille. Honneur à lui !

MOULIN.

---

## Les dépendances de l'abbaye de Chézy en 1789

---

En 1879, j'ai communiqué à notre Société l'histoire de l'abbaye de Chézy, pays auquel je tiens par mes ancêtres maternels.

En 1896, notre collègue M. l'abbé Poquet nous a donné la description de l'abbaye en 1756, d'après les registres du bailliage de Château-Thierry. J'ai eu la bonne fortune de mettre la main aux Archives Nationales sur un volumineux manuscrit de 404 pages, donnant la description complète de l'abbaye et de ses dépendances en 1781, manuscrit ayant pour titre : *Expertise pour l'abbaye de Chézy en 1781*, et coté Z1j, 1256. Il est établi par ce très curieux manuscrit que Nicolas Bonaventure Thierry, abbé commendataire, serait le prédécesseur immédiat de Guillot de Mondésir et non pas Malvin de Montazet, comme je l'ai écrit moi-même dans mon histoire de l'abbaye de Chézy, (p. 102).

Avant de prendre possession de son abbaye, Pierre

Guillot de Mondésir, Docteur de Sorbonnè, chanoine de Paris, fit faire l'expertise de l'abbaye et de ses dépendances. Deux architectes experts de Paris, J.-B. Vincent Boulard et Nicolas Pavy de la Renardière, furent désignés à cet effet. L'expertise commença le vendredi 22 juin 1781 et fut terminée le samedi 6 octobre : elle dura trois mois et demi. Cette expertise donne la description complète et détaillée de toutes les parties de l'abbaye, église, cloître, maison abbatiale, etc., etc. On y lit (1) que l'église de l'abbaye avait dix-huit toises quatre pieds et quatre pouces de longueur sur cinq toises de largeur et quatre toises, quatre pieds et deux pouces de hauteur ; — que le sol était de deux pieds six pouces plus bas que le sol extérieur à l'entrée et que l'on y descendait quatre marches.

Plusieurs centaines de pages sont consacrées à la description détaillée de l'abbaye et de ses dépendances, ferme, moulins, etc., et on voit que, d'après l'expertise, il y avait des dépenses considérables à faire, dépenses dont voici l'exposé (page 392 du manuscrit).

A l'église de l'abbaye de Chézy.	9,653 liv. 10 sous » den.
Aux lieux claustraux. . . . .	5,031 10 »
A la maison abbatiale . . . . .	6,215 2 6
A la ferme de l'abbatiale . . . . .	8,668 15 »
A l'église de Chézy . . . . .	120 10 »
A l'auditoire, halle, prison, pressoirs . . . . .	3,382 » »
Au grand moulin de Chézy, à la rivière, aux pressoirs des Ro- chets et de Moncel . . . . .	9,432   » »
<i>A reporter.</i> . . . .	42,501 liv. 47 sous 6 den.

(1) Voir dans ma communication parue dans le *Bulletin de la Société*, année 1879, le plan de l'abbaye de Chézy dessiné par notre collègue Adolphe Varin.

<i>Report</i> . . . . .	42,501 liv.	47 sous	6 den.
Aux fourches patibulaires . . . . .	18	»	»
Au chœur de l'église d'Azy. . . . .	27	4	8
A l'église de Bonneil. . . . .	68	1	»
Aux moulins d'Azy . . . . .	12,638	17	»
A l'habitation du meunier. . . . .	438	»	»
Au chœur de l'église de Saint-Crépin . . . . .	120	»	»
Au chœur de l'église de Pavant . . . . .	223	»	»
A la ferme de Bussiare. . . . .	1,770	»	»
Au moulin de Bussiare à la rivière et à la maison du meunier. . . . .	9,726	14	»
Au chœur de l'église de Charleville . . . . .	3,419	18	»
A l'église de Lechelle . . . . .	18	10	»
Au chœur de l'église de Lépine-aux-Bois. . . . .	196	»	»
Au chœur de l'église de Rozoy. . . . .	429	»	»
— — d'Essises. . . . .	106	4	»
Au chœur de l'église de Montfaucon . . . . .	167	5	»
Au chœur de l'église de La Chapelle. . . . .	115	5	»
A la ferme de La Chapelle. . . . .	2,017	»	»
Au chœur de l'église de Connigis . . . . .	60	»	»
Au chœur de l'église de Monturel . . . . .	270	»	»
Au chœur de l'église de Blesme. . . . .	55	1	4
— — de Gland . . . . .	36	3	4
A la ferme de Villeroy . . . . .	19,496	»	3
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>93,996 liv.</b>	<b>17 sous</b>	<b>9 den.</b>

On voit par ce résumé que l'abbaye de Chézy avait des propriétés importantes en 1781, propriétés qui s'étendaient dans les environs de Meaux (ferme de Villeroy) et dans les environs de Sézanne (ferme de Charleville). Les revenus de l'abbaye s'élevaient à environ 16,000 livres et les religieux étaient au nombre de cinq. Dom Lefebvre était le procureur de l'abbaye. L'abbé commendataire prélevait 5,000 livres.

Il serait curieux de savoir par qui ces diverses propriétés ont été acquises lorsque la loi du 2 novembre 1789 prescrivit la vente des biens du clergé. Nous n'avons pu trouver ni dans les bureaux d'enregistrement, ni ailleurs, l'indication des acquéreurs. On sait que beaucoup de ces biens ont été payés avec les assignats; on sait également que, parmi les acquéreurs, beaucoup n'offraient aucune garantie de solvabilité. Mais peu de temps après, beaucoup furent dépossédés par la folle enchère. C'est ainsi qu'on a vu un simple vigneron de Montreuil-aux-Lions acheter pour 631,000 francs une ferme de la commanderie de Moisy-le-Temple; mais, ne pouvant la payer, il en fut dépossédé (1). En 1791, dans le district de Château-Thierry, on avait vendu pour 7,607,351 francs de propriétés estimées 4,550,000 francs.

Le couvent de Chézy avait été adjugé à un simple maçon qui ne put payer.

De toutes les propriétés de l'abbaye de Chézy la plus importante était la ferme de Villeroy, conton de Claye-Souilly, près Meaux, ou du moins celle qui nécessitait le plus de réparations. J'ai pu me procurer aux Archives de Seine-et-Marne (2) l'acte de vente de cette ferme, qui a

(1) E. Fleury, *Le clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, T. I, p. 294.

(2) Archives de Seine-et-Marne, série Q.

été revendue à la folle enchère en 1792, et dont voici le procès-verbal :

« L'an 1792, le 21 mai, en l'assemblée directoriale du district de Meaux et en exécution de l'arrêté du 14 mai qui ordonne que les biens nationaux ci-après désignés, adjugés à Jean-Pierre Samson, négociant à Paris, seront vendus à la folle enchère dudit sieur Samson, faute d'avoir payé la somme dont il est débiteur; il a été procédé à la réception des premières enchères des biens immeubles dont la désignation suit :

1° Une ferme sise à Villeroy, composée de six corps de bâtiments, le premier en aile, contenant dix travées de bâtiments à deux étages, servant de logis, où il y a une grande cuisine, un grand salon, fournil à droite de la cuisine, escalier, un petit cabinet à côté de ladite cuisine et une laiterie attenant; sur la rue, à côté du salon est une écurie, contenant trois travées prises dans le grand bâtiment; sur la rue, près la porte d'entrée, trois petites chambres sur la cuisine, dont une à feu, une grande chambre sur le salon et sur l'écurie, dont les planchers sont hors d'état de porter du blé sur ladite écurie seulement, de grands greniers sur le tout.

« Une grande grange de cinq travées au bout de laquelle sont deux autres travées de grange neuve donnant sur le potager, à côté d'icelle est une deuxième entrée, une autre grange à avoine, contenant trois travées derrière laquelle sont des hangars détruits; au bout de ladite grange est un petit bâtiment servant de toit à porc et de poulailler, en retour, à l'orient de ladite cour est un long corps de logis de douze travées servant de vacherie, bergerie, écurie allant jusque sur la rue. Le long de ladite rue, six travées de bâtiments servant de vacherie, bergerie en appentis.

« Au milieu de la cour un colombier en pavillon.

« Tous lesdits bâtiments avec cour fermée à deux portes charretières, deux potagers et un enclos, verger

contenant en tout deux arpents un quartier joignant du Midi à la rue du village, au Nord le chemin d'Iverny, à l'Orient le clos de la veuve Pierre Papillon. »

Je n'ai cité en détail que la ferme elle-même, puisque seule elle avait besoin de réparations. Mais les dépendances de la ferme étaient considérables ; elles s'élevaient à 191 arpents, compris l'enclos de la ferme ; le tout mesure de 22 pieds pour perche et de cent perches pour un arpent. La ferme et les dépendances étaient louées, à partir du 16 avril 1784, pour neuf années, moyennant 8,000 livres de loyer par an, à Pierre-Eloi Papillon.

La loi ayant prescrit la vente des biens du clergé, la ferme de Villeroy et les terres qui en dépendaient ont été adjugées à Jean-Pierre Samson, négociant, moyennant 312,300 livres, suivant le procès-verbal de vente des 28 février et 14 mars 1791. Mais Samson n'ayant rien payé sur le prix de son acquisition, les biens ont été revendus à la folle enchère, et ont été définitivement adjugés à Pierre-Claude Prousteau, ancien lieutenant-général de l'Amirauté, demeurant à Paris, rue des Tournelles, moyennant 250,000 livres. Le 20 novembre 1792, Prousteau déclara avoir cédé à Charles-Louis Pécoult trente arpents soixante-dix perches moyennant 63,000 livres.

Villeroy est une commune de 250 habitants, du canton de Claye-Souilly, et la propriétaire actuelle de la ferme est Madame veuve De Poleitnich ; le fermier est M. Alexandre Courtier.

A. CORLIEU.

## EXCURSION DU 13 AOUT 1898

---

### SENLIS--CHANTILLY

---

#### I

Si l'on nous eût demandé quelques jours auparavant : Et l'excursion, qu'en advient-il ? nous aurions été fort embarrassé pour désigner un nombre à peu près respectable d'adhérents ; plusieurs paraissaient disposés à répondre à notre appel, mais d'engagements fermes peu, très peu ; et, cependant, à quatre heures et demie du matin, nous nous sommes trouvés vingt à la gare des Chesneaux — oui vingt, dont sept dames... les vaillantes ! Je m'en réjouis, non seulement pour nous, puisqu'il est entendu que les dames sont le charme de toute société, mais aussi pour le jeune et aimable organisateur de l'excursion qui avait bien recommandé : « convoquez les dames ; on demande des dames ».

Le soleil attendait, je crois, pour se lever que nous fusions réunis et en voiture. Un de nos collègues — que



poursuivent, sans aucun doute, les souvenirs classiques — s'extasie devant le spectacle de « l'Aurore aux doigts de rose qui ouvre au soleil les portes de l'Orient » ; un autre tourné vers cet Orient, qui commence à s'enflammer, évoque la célèbre et très classique description de J.-J. Rousseau : « on le voit s'avancer... l'incendie augmente... et le reste ». Je ne sais si le souvenir de Phaéton, conduisant le char de son père, n'est pas revenu à la mémoire de notre poète, quand, dans l'après-midi, nous avons ressenti les effets d'une chaleur torride. On aurait pu se croire dans les régions embrasées par la foudre et l'impétuosité du jeune fils de Phébus.

Cependant, le train est en marche ; nous passons devant Coigny si gracieusement étalé dans la petite vallée de l'Ordrimouille ; nous frôlons, pour ainsi dire, le manoir d'Armentières, si délabré, si curieux, si plein de souvenirs et réduit à servir d'annexe incommode aux bâtiments ruraux qui l'avoisinent ! puis, nous arrivons à la Ferté-Milon que notre collègue, M. Plarr, bien avisé, a pu visiter la veille : les deux églises avec leurs vitraux justement renommés, les vestiges si pittoresques du château, la statue de Racine par David d'Angers.

De Villers-Cotterêts — que nous réservons pour une excursion ultérieure, en même temps que Compiègne et Pierrefonds (l'appétit vient en mangeant) ; nous filons à Crépy-en-Valois, admirant, en passant la porte monumentale de la cité (xviii<sup>e</sup>) et les ruines si majestueuses de Saint-Thomas. De Crépy à Senlis, nous jetons un coup d'œil rapide sur les ruines du château de la tour de Montépilloy. Singulières ruines ! elles se présentent au voyageur qui se rend à Senlis ne conservant qu'une moitié de l'ensemble du formidable donjon du xii<sup>e</sup> siècle, coupé verticalement comme par la foudre ; la partie supérieure — la tête du donjon — semble devoir provoquer la chute du pan de mur qui la supporte. Le château avait été remanié,

comme Coucy, Pierrefonds, La Ferté-Milon, par Louis d'Orléans, le mari de Valentine Visconti, notre duc de Château-Thierry, la victime de Jean-sans-peur.

D'autres ruines, bien intéressantes aussi, sont celles de l'abbaye de la Victoire, à Mont-l'Évêque : cette célèbre abbaye avait été fondée en 1215, en mémoire de la victoire de Bouvines. Impossible de les voir de nos wagons ; un complaisant voyageur nous en indique la situation.

---

*Senlis.* — A l'heure dite au programme, nous arrivons en gare, et trouvons sur le quai, outre MM. Frédéric et Maurice Henriet, deux membres de la Société senlisienne : M. Vatin, juge de paix, dont l'amabilité est bien connue de votre secrétaire depuis qu'il fréquente les congrès et M. Fautrat, inspecteur des forêts en retraite et qui connaît on ne peut mieux le Senlis ancien. Senlis a, en effet, un bien grand intérêt au point de vue historique et monumental.

Sous les Romains, de simple bourgade gauloise, elle devient une cité, *Augustomagus*, munie d'Arènes, tout comme les grandes villes du Midi. Grâce à la science de M. Fautrat — qui en fait de constructions romaines — appareil, ciments, pourrait, s'il était possible, en remonter à notre ami, M. Josse, nous avons pu nous rendre un compte complet de ces arènes (de la fin du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> siècle) retrouvées après bien des siècles absolument intactes, toujours soupçonnées quant à leur existence, mais dénaturées et servant à de singuliers usages ; elles mesurent à la base elliptique 35 à 42<sup>m</sup> de diamètre, la disposition des gradins de l'amphithéâtre est très visible, et permettait à 10,000 spectateurs d'y prendre place — c'est beaucoup, je crois... c'est le seul monument de ce genre qui existe dans le Nord de la France ; ces populations étaient-elles déjà trop laborieuses, trop indépendantes pour ré-

clamer le « Panem et circenses » ? Les Senlisiens — non, disons les Sylvanectes, puisque nous parlons archéologie, ont le droit d'en être fiers. Il y a 33 ans (février 1865) qu'elles ont été révélées par M. Vernois et mises dans l'état où nous les avons vues. Un puits, malencontreusement placé à droite de l'entrée principale, ouvert par quelque industriel qui tirait partie de la position, est là comme un anachronisme vivant ; les pierres qui garnissent ce puits proviennent de l'enceinte du cirque ; jugez de l'indignation de MM. Fautrat et Josse !

Senlis devient une ville royale sous les premiers Mérovingiens ; tout autour rayonnaient des villas où les souverains venaient se reposer des fatigues des guerres continuelles et se livrer, dans ces immenses forêts, à la chasse, leur plaisir favori. Ils attachaient à la possession de cette ville un tel prix qu'à la mort de Caribert (567), elle fut partagée comme Paris, au lieu d'être attribuée à un seul de ses frères. La contrée ne fut point délaissée sous les rois de la deuxième race : Charlemagne chassait aux environs de Senlis et venait se reposer à Verberie où il avait fait édifier un superbe palais ; de riches abbayes y furent fondées. Bientôt le pouvoir féodal chercha à supplanter la puissance royale ; le comte de Senlis, comme les comtes de Noyon et de Beauvais, transforma son office viager en charge héréditaire ; les évêques — Noyon, Beauvais, Senlis, devinrent les vrais maîtres de la contrée. Le duc de France Hugues Capet, 987, se fait reconnaître roi par les grands à Senlis et sacrer à Noyon. Saint-Louis comme plusieurs de ses prédécesseurs se plaisait dans cette résidence. Nous avons visité cette demeure royale, *auspice* Fautrat, et où nous retrouvions des vestiges romains mêlés aux constructions du XIII<sup>e</sup>. Senlis, qui sous Louis VI (1173) avait obtenu sa charte communale, devint en 1319 le siège d'un bailliage royal auquel ressortissait Compiègne. Les habitants des campagnes résistèrent vigoureusement aux Anglais, conduits

par Edouard III, après les désastres de Crécy et de Potiers, mais ils furent victimes des Jacques ; autour de Senlis, les châteaux furent pillés, dévastés, livrés aux flammes ; les Jacques entrèrent dans la ville et forcèrent les habitants à s'allier avec eux (1348-1368). Ce ne devait pas être la plus grande calamité de la contrée ; en effet, après le meurtre du duc Louis d'Orléans (1407) elle fut le théâtre de guerres civiles continuelles, d'évènements malheureux ; les villes passaient tour à tour aux mains des Armagnacs et des Bourguignons qui livrèrent le pays aux Anglais, ayant à leur tête Henri VI (bataille d'Azincourt 1415). Bernard d'Armagnac, furieux de ce que Senlis, qui avait promis de se rendre, différât sa reddition — elle attendait des secours que les guetteurs annonçaient tout prochains —, fit exécuter quatre habitants. C'était le moment où la France, pour rappeler l'expression si énergique de Michelet, était jouée à pair ou non (Précis., p. 153). Nous avons pu voir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, un beau tableau qui rappelle ce tragique épisode — nous y reviendrons. — Les luttes religieuses furent très vives au temps de la Ligue, et Rose, évêque de Senlis, organisa des *processions blanches* qui augmentèrent l'effervescence des catholiques. Comment concilier la conduite de ce farouche ligueur avec ses fonctions de prédicateur du roi Henri III ; Rose fit en chaire l'apologie de Jacques Clément, l'assassin du monarque ! Cette ville avait trois systèmes de fortifications : 1° la Cité avec le château ; 2° maisons seigneuriales, véritables manoirs, comme à Guérande, avec fossés, redoutes, parapets ; 3° murs d'enceintes devenus des boulevards et dûs à Philippe-Auguste, Louis XI, François I<sup>er</sup>. Cette classification est encore apparente.

La statuomanie ne nous semble point s'être abattue sur Senlis ; plusieurs hommes célèbres y ont vu le jour et, si leur souvenir subsiste, ce que je souhaite, leurs traits ne figurent en bronze sur aucune des places. Et cependant, le

chimiste Baumé, l'inventeur de l'aréomètre (1728-1804) ; le marquis de la Valette, ambassadeur et ministre de Napoléon III ; Th. Couture, (1815-1879) le peintre fameux des « Romains de la décadence » *Nunc patimur longæ pacis mula* etc., (Jav.) méritent de ne point tomber dans l'oubli. Nous avons bien regretté que notre excellent collègue, M. Couture, n'est pu être des nôtres ; il nous aurait peut-être déniché au Musée de la ville un tableautin de son oncle, ou indiqué sa maison natale.

Je pourrais, comme Vertot, dire : « mon siège est fait » et poursuivre mon compte-rendu d'après mes notes ; mais notre collègue M. Minoufflet me remet le livre de M. l'abbé Muller : « Guide dans les rues et environs de Senlis » ce qui me permet de modifier et de compléter ce que j'ai préparé. « La maison n° 32 de la rue Rougemaille indique par une plaque de marbre que Th. Couture y naquit le 21 décembre 1815 (p. 5). Chez M. Bruslé on trouve de lui une étude de Pierrot et chez M. Bétourné un portrait au crayon. La ruelle, aujourd'hui impasse des Prisons, a reçu depuis peu le nom d'impasse Baumé ; le père de Baumé tenait l'hôtellerie du Grand-Cerf où nous avons trouvé une reconfortante hospitalité ; on ne pouvait être mieux, jadis, à l'auberge si renommée de « la Truye qui file ».

En nous rendant aux Arènes, M. Vatin nous indique la place, sur le boulevard extérieur de la cité, appelée *Rempart des otages* où ont été exécutés les quatre habitants notables en 1418. Le tableau dont nous avons parlé « Les otages de Senlis » et qui, sans contredit, est plus bel ornement de la grande salle de la mairie, (M. Muller trouve avec raison que c'est un sujet un peu lugubre à mettre en face de jeunes mariés), est l'œuvre de Mélingue Lucien, fils du fameux acteur de la Porte Saint-Martin, qui se délassait des fatigues de ses rôles de Buridan, etc., en faisant de la sculpture assez estimée en souvenir de sa première profession à Caen, son pays natal.

En parcourant les rues de la ville, nous nous sommes arrêtés devant plusieurs maisons anciennes que nous signalaient nos aimables guides. Ainsi, au coin de la rue Sainte-Geneviève et de la rue du Haubergier, « se dresse haute et solide une charmante habitation en briques avec chaînes de pierre, fenêtres du premier en corniches entourées de filets cylindriques dont les bases forment encorbellement et dont le fronton est garni de pampres, gargouilles ou griffon. »

Ce terme « Haubergier » a suscité une discussion vraiment intéressante, l'abbé Muller assure (page 68) que cette rue doit sa véritable appellation peut-être à quelque fief (de Haubert) que possédait un haubergier, lequel était un gentilhomme dont le privilège était de servir son seigneur, vêtu du haubert ou cotte de mailles ; peut-être au domicile qu'y avaient élu des haubergiers (fabricants de hauberts) état honoré et important au xv<sup>e</sup> siècle, où toutes les troupes portaient cette tunique en mailles de fer. »

Au n<sup>o</sup> 2 de la rue des *Pigeons blancs*, avec façade sur la rue des *Trois Pigeons*, une maison du chapitre Saint-Rieul, appuyée contre une tour cylindrique élancée, avec un tore ou bardin pour corniche et un toit conique ; les portes et les fenêtres ont leurs coins supérieurs échancrés, comme au xiv<sup>e</sup> siècle ; sur l'autre côté, les fenêtres sont à filets ; on remarque deux gargouilles. Suivant la tradition, cette demeure fut primitivement l'évêché habité par Saint-Rieul, l'apôtre du diocèse. »

L'évêché, bien déchu de sa splendeur, avait eu pour hôtes l'infortunée Henriette de Bourbon, mariée à Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre, Anne d'Autriche, Louis XIII ; aujourd'hui, en partie, c'est la chambre des notaires ; au premier, une grande salle formée probablement de la réunion de plusieurs salons de l'ancien palais épiscopal, à la disposition du Conseil de fabrique de Notre-Dame. -- Je suis tenté de le plaindre — cette salle sert pour des conférences, des

réunions privées. La partie la plus intéressante pour nous est l'ancienne chapelle qui reproduit absolument le style et la forme de la sacristie de Saint-Crépin de Château-Thierry. C'est là, avec de nombreux dégagements, que le Comité historique a établi son bureau, ses collections. Tout n'est pas encore classé, mais que de belles choses nous y avons remarquées provenant des fouilles faites aux environs et aussi des objets découverts aux arènes, un cachet, un anneau épiscopal, une crosse attribuée au chancelier Guérin, sans parler de curieux autographes, de gravures, etc. !

Les additions faites à l'Hôtel-de-Ville ont dénaturé le caractère de cet édifice qui date de 1495. Notons l'escalier en spirale enfermé dans une tourelle polygonale couverte en ardoises ; fenêtres avec moulures et meneaux prismatiques, portes ogivales. Les archives renferment, paraît-il, des chartes de Louis VII, de Louis VIII, des ordonnances de 1358 et de 1468, un cartulaire municipal du *xiv<sup>e</sup>* siècle, etc., etc. Dans la grande salle, comme nous l'avons dit, le fameux tableau : « Les otages de Senlis ».

Si j'entreprenais une description détaillée que de monuments anciens à citer ! Senlis comptait 7 ou 8 paroisses et un nombre considérable de couvents dont les églises, pour la plupart, subsistent, et ont été appropriées à des usages profanes ; ainsi Saint-Agnan qui a encore des débris très curieux du *xi<sup>e</sup>* siècle, des chapiteaux du *xiv<sup>e</sup>* siècle et une façade renaissance est devenu le théâtre. Saint-Frambourg, près de la cathédrale, bâti en 1177, sert de manège ; une nef rectangulaire avec abside, proportions imposantes,, voûtes avec nervures se réunissant à des clefs profondément fouillées. A la Révolution, Saint-Frambourg était devenu le temple de la Raison, après avoir compté parmi ses abbés Saint-Guillaume, Nicolas d'Authueil, Philippe de Chevreuse, Guillaume Du Prat, etc ! Saint-Pierre, aujourd'hui marché, date de 1029, porte encore,

malgré les injures du temps et des hommes, les marques de six époques principales, le portrait témoigne d'un grand talent décoratif, d'une grande habileté de main ; le transept est flanqué de deux tours inégales dont la plus haute, date de la renaissance. Le couvent des Carmes est devenu la caserne de cavalerie, l'église sert de magasin d'habillements militaires.

La Charité, ancien hôpital senlisien du xvii<sup>e</sup> siècle a été en 1840 appropriée à des usages divers : à droite sous-préfecture ; à gauche palais de justice, prison, école. L'église a été transformée en musée, le guide a oublié d'y mentionner « les œufs sur le plat de Ribot. »

Le château conserve dans ses ruines des traces de toutes les époques : gallo-romain au petit appareil, assises et claveaux à large tuiles, striés en chevrons ; système de maçonnerie dite « sarrasine » consistant en un enrochement de moëllons noyés dans un abondant mortier de chaux, avec fragments non tamisés — demandez pourquoi à M. Josse — puis le xii<sup>e</sup> et le xiii<sup>e</sup> siècle, une cheminée du xv<sup>e</sup> siècle et un plafond de Henri II. Il y aurait trop à dire s'il fallait rappeler les événements mémorables qui s'y sont accomplis. La chapelle, devenue une espèce de petit musée est également digne de fixer la curiosité. Grâce à l'obligeance de M. Turquet de Boisserie, propriétaire du château, nous avons pu le visiter dans toutes ses parties.

C'est par l'église et l'abbaye de Saint-Vincent que nous avons commencé, *duce Vatino*, nos visites, c'est par là et Notre-Dame que je finirai ce compte-rendu. J'avais beaucoup entendu parler de Saint-Vincent comme maison d'éducation, ouverte il y a 60 ans environ ; il me tardait de le connaître. L'église bien ornée, est du xii<sup>e</sup> siècle avec une seule nef, deux croisillons et un très élégant clocher ; cloître spacieux, mais bien lourd ; l'abbaye avait été fondée par Anne de Russie, femme de Henri I<sup>er</sup>, reconstruite en



1130 et occupée par des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le monastère avait son école depuis 1138, comme la plupart des couvents et des cathédrales.

Dans le fascicule n° 71 des « Petits édifices historiques » je trouve avec des gravures fort bien faites une courte description de Notre-Dame de Senlis; je l'abrège à votre intention. Le fondateur fut un évêque du nom de Eudes, au xi<sup>e</sup> siècle, en 1153, l'évêque Thibaut donna à l'édifice des proportions colossales; au xiii<sup>e</sup> siècle les générosités de Saint-Louis permirent d'embellir ce monument et de construire cette merveilleuse flèche qui couronne le clocher de droite; le grand portail, les galeries du triforium, la plupart des chapelles datent de cette époque. Le xiv<sup>e</sup> et le xv<sup>e</sup> siècle contribuèrent à l'embellissement par l'adjonction de salles capitulaires et de chapelles, le xvi<sup>e</sup> siècle compléta l'œuvre; les façades latérales qui datent de cette époque en font une des œuvres les plus admirées du style ogival flamboyant. La déviation de l'axe du chœur que l'on retrouve dans bien des églises, Noyon entr'autres, est-ce du symbolisme ou une erreur, les savants sont en désaccord — plusieurs de nous *quorum ego*, croient au symbolisme. En 1504 un incendie détruisit les parties supérieures de l'église; grâce à d'abondantes ressources, on répara les dégâts, de plus, on construisit le portail du midi. Si Notre-Dame n'est pas un modèle d'unité comme Noyon, comme Saint-Leu-d'Essérent, c'est néanmoins un monument qui, par la profusion, le luxe, la richesse de ses décorations est bien digne de la visite des archéologues. — Renouvelons, avant de quitter la ville nos remerciements sincères à MM. Vatin, Fautrat et Henriet.

---

## II. — CHANTILLY

A midi, en route pour Chantilly, c'est le moment où le soleil darde sur nous ses plus chauds rayons. Un coup d'œil aux carpes qui ne résistent point aux séductions des petits pains; un coup d'œil surtout aux constructions : château et annexes, aux pelouses, aux bassins, au parc, à la cour et à la statue du connétable et nous entrons en nous disant : que c'est beau ! Que c'est beau, redirons-nous en chœur à la sortie ! Un excellent itinéraire, dressé par l'un des conservateurs, M. Macon, est un guide précieux à recommander aux touristes. Grâce à lui, rien n'échappe à l'attention, tout peut être, dans les vestibules, escaliers, chapelles, galeries, salles diverses, passé utilement en revue sans perdre de temps.

S'il fallait noter tout ce qui est remarquable, dans cette collection de chefs-d'œuvre, c'est le livret qu'il faudrait copier tout entier. Résumons nos impressions. Dans la chapelle, l'autel de Jean Goujon, les boiseries, les portraits d'Anne de Montmorency et de Madeleine de Savoie, sa femme. — Nous avons déjà eu occasion de rappeler que c'est au grand connétable qu'est due la galerie du château de Fère construite par J. Bullant. Dans la galerie de M. le Prince « le Repentir » par Michel Corneille. Ce tableau représente la muse de l'histoire. Clio, arrachant du livre où sont consignés les exploits du Grand Condé : Rocroy, Fribourg, Norlingen, les pages qui sont relatives à ses luttes contre son pays, Gien, faubourg Saint-Antoine et son alliance avec l'Espagne.

Dans la Galerie des Cerfs : les tapisseries des Gobelins

du xvii<sup>e</sup> siècle : « les chasses de Maximilien », comme tableau : le *Combat de la voie ferrée* d'Alph. de Neuville; les *Cuirassiers de 1805*, de Meissonier; les portraits de *Richelieu* et de *Mazarin*, par Philippe de Champagne; les *Pestiférés de Jaffa*, de Gros; le *Massacre des Innocents*, du Poussin. Dans le salon d'Orléans : le *duc d'Aumale*, de Bonnat; la reine *Marie Amélie*, de Jalabert. Salle dite de la Smalah : *Haut les têtes*, de Detaille : A Iéna 1806, une pluie de mitraille s'était abattue sur le superbe régiment des Grenadiers de la Garde; quelques bonnets à poil s'étaient inclinés, le colonel Lepic, la tête haute s'écrie : « Haut les têtes ». Il y a une telle expression dans cette figure qu'il semble que de cette bouche ouverte on entend s'échapper ce cri énergique. Dans la même salle : *le roi Louis-Philippe et ses cinq fils*, tous en brillant uniformes, sortant du Palais de Versailles pour une revue, d'Horace Vernet. Souvenirs émouvants salle de la Tribune ! Tout le passé du duc, pour ainsi dire : Palerme, collège Henri IV, Aumale, Palais-Royal, Ecoen, Guise, Villers-Cotterêts et Twickenham !! Nous retrouvons dans cette salle un ancien seigneur de Château-Thierry *Antoine de Bourgogne*, dit le *Grand Bâtard*, fils de Philippe-le-Bon (1421-1504); en 1478 Louis XI lui concéda le duché de Château-Thierry, peint par Van der Weyden. Vous me permettrez de ne point relever ni les noms, ni les œuvres des grands artistes : peintres, sculpteurs, ciseleurs, décorateurs qui ont fait de Chantilly une véritable merveille; je vous conduis seulement dans le parc à deux pas de Silvie et je salue le groupe en marbre de mon ami Hippolyte Moulin, mort trop jeune hélas ! et qui n'a pu donner tout ce que l'on attendait de lui. Le duc d'Aumale a payé 10,000 francs « le secret d'en haut ». Une jeune fille fait une confidence tout intime à un dieu Terme, le sourire erre sur les lèvres du dieu, le secret a été compris, le marbre le gardera-t-il ?

De cette visite à Chantilly, il nous restera un souvenir

d'admiration et de reconnaissance : d'admiration, car tout y est absolument remarquable, tout : château, parc, pièces d'eau, collection — je n'ai rien dit de la bibliothèque, unique en son genre, je laisse ce soin à un plus habile —; de reconnaissance, puisque ce musée vient grossir le trésor artistique national. Et dans quelles circonstances ce don a-t-il été fait ? Faut-il rappeler les services rendus par ce fils de France, puis les déboires... et l'exil ? Non, ce grand citoyen qui, dans une circonstance mémorable, rappelait qu'au-dessus de toutes les questions qui nous agitent, il y a la France a été fidèle à ce sentiment, il a tout oublié, calomnies, injustices, exil ; il s'est souvenu seulement qu'il appartenait à la grande famille française et c'est au pays qu'il a légué ses trésors inestimables artistiques, honneur à lui ! Je n'ai fait mes chers collègues, que résumer nos impressions communes et joindre à l'opinion universelle celle de la modeste académie de Château-Thierry.

Il faut songer au retour, notre poète du matin ne pourrait invoquer la pâle Phœbé — *tacitæ per amica silentia lunæ* (E. II, 255) — elle se lève trop tard. Liquidons, cependant, quelques incidents : il y en a toujours, même dans les voyages les mieux réussis. Un imprudent — je ne veux pas vous le nommer — s'est laissé prendre un doigt dans une portière ; le sang avait jailli, heureusement que notre excellent collègue, M. Plarr, était là avec une valise providentielle. Il y a de tout dans cette boîte miraculeuse : pastilles délicieuses, ménagère, petite pharmacie, et bien d'autres choses sans compter... un service de table. C'est un prévoyant voyageur auquel nous devons adresser nos sincères remerciements, d'autant plus justifiés que le soir, grâce à son initiative personnelle, nous avons trouvé à l'auberge de la gare, à la Ferté-Milon, un diner... plantureux « omelettes aux fines herbes » ; les fines herbes faisaient défaut, il est vrai, mais la cuisinière avait tenu à

compenser cet oubli par un coup de feu bien accentué. Le dessert, mais il est sorti, je crois, de la boîte de M. Plarr, véritable boîte de Pandore, seulement dans celle-là l'espérance restait au fond, dans l'autre, il n'est pas resté de fromage... Et l'eau qui a failli manquer ! La maritorne qui nous servait s'écrie à un moment : « il n'y a plus d'eau ! » L'émoi n'a point été plus grand aux noces de Cana quand un serviteur a déclaré « il n'y a plus de vin ». Il nous semble même un instant que la sérénité olympienne de notre Président s'était quelque peu voilée. A-t-il craint que les eaux de l'Ourcq desséchées ne fussent la cause d'une interpellation au conseil général ? C'était une fausse terreur ; l'eau qui manquait était l'eau des siphons. Nous avons respiré tous plus à l'aise et avons pu prendre notre train pour rentrer dans notre bonne ville de Château-Thierry nous félicitant mutuellement d'une chaude et belle journée et nous promettant de recommencer ; je le répète « l'appétit vient en mangeant » donc, à l'année prochaine...

MOULIN.

— — — — —

.

## **NOTE POUR L'HISTOIRE DU CHATEAU**

DE

### **Château-Thierry**

---

François Sublet, seigneur de Noyers, Baron de Dangu, conseiller du roi en ses Conseils, secrétaire d'Etat et des Commendements de S. M., surintendant et ordonnateur général des bâtiments, arts et manufactures de France, avait ordonné de dresser un état des dépenses faites en 1639 aux bâtiments royaux, savoir : Saint-Germain, Vincennes, Luxembourg, Château-Thierry et Versailles.

M. de Champeaux, ami de notre collègue M. Maciet, m'a communiqué un volumineux manuscrit qui lui appartient, et dans lequel j'ai pu extraire quelques notes relatives au château de Château-Thierry. Ces notes pouvant servir à celui de nos collègues qui voudrait entreprendre d'écrire l'histoire de ce château, qui a joué un certain rôle jusqu'aux temps néfastes de 1815.

Il était dû :

« A Remy Parent, charpentier, la somme de treize cents livres sur les ouvrages et réparations de maçonneries par lui faictes et à faire aux clôtures du parc, ponts et fontaines dudit château, par quittances du 5 may 1639 et 27 février 1640, ci . . . . . 1,300 livres.

« Aud. Parent, la somme de 400 livres sur état du crépi et rétablissement des brèches qu'il a faites à la muraille de l'espalier des muscats dudit château par quittance du 8 février 1639, ci . . . . . 400 livres.

« A Maurice De la Croix, jardinier, la somme de 341 livres pour les pieux, perches et osiers qu'il a fournis pour refaire l'espalier des raisins muscats des parc et jardin de Château-Thierry, suivant les quittances des 8 février et 6 may 1639, ci . . . . . 341 livres.

« A Jessé, sculpteur, la somme de 600 livres pour la figure du défunct roy, en marbre blanc, qui avoit été commencée par le sieur Tremblay, son beau-père et qui a été achevée par ledict Jessé, ci . . . . . 600 livres.

« A Jean Aulin, concierge et garde meubles du Roy en son Château de Château-Thierry, pour ses gages de la première demi-année 1639, ci . . . . . 200 livres.

« A Maurice De la Croix, jardinier ayant le département et entretien du parterre dudit château pour ses gages de ladite première demi-année 1639, ci. . . . . 150 livres.

« A Augustin Davras, autre jardinier ayant l'entretainement des parterres sur la plate-forme et terrasse de la cour dudit château pour ladite première demi-année de ses gages, ci . . . . . 75 livres.

Le buste du roi Henri IV dont il est fait mention dans ce mémoire est au musée du Louvre, sculpture renaissance, salle Michel Colombe, et porte le nom de Tremblay.

A. CORLIEU.

# LE CONGRÈS DE BOURGES

---

*Séance du 4 Octobre 1898*

---

Cette année, la Société française d'archéologie, fondée à Caen en 1834, reconnue établissement d'utilité publique et qui s'est donné pour mission la description et la conservation des monuments historiques en France, a tenu, au mois de juillet son soixante-cinquième congrès à Bourges.

Ce congrès était présidé par M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, assisté et entouré des principaux membres de la Société des antiquaires du Centre et de la Société historique du Cher, MM. le marquis des Méloizes, vicomte Charles de Laugardière, Mater, conservateur du Musée ; Octave Roger, P. de Goy, J. Soyer, archiviste, etc., etc., etc.

La séance d'inauguration a eu lieu le 6 juillet dans la salle des fêtes du lycée où se trouvaient réunis avec



M. Héron de Villefosse, délégué du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, un certain nombre de dames et d'archéologues, dont quelques-uns représentaient des Universités étrangères.

Après les souhaits de bienvenue adressés aux assistants par le maire de Bourges, M. de Laugardière, président du comité d'organisation du congrès et président de la Société des antiquaires du centre, en remerciant de leur présence empressée tous les congressistes, a rappelé que déjà, en 1849, il y aura bientôt cinquante ans, la Société française d'archéologie avait ouvert à Bourges son seizième Congrès ; plus tard, il y en eut un autre en 1868. Si celui d'aujourd'hui avait eu lieu, seulement l'année dernière, ses membres auraient encore trouvé pour les recevoir et les guider à travers les vieux monuments de Bourges le savant historien qui les connaissait mieux que qui que ce fût, et les a si exactement décrits, l'éminent président de la Société des antiquaires du Centre, M. Alphonse Buhot de Kersers, mort en décembre 1897. Si on ne peut plus mettre à leur disposition toute la science que possédait M. Buhot de Kersers, du moins rencontreront-ils encore cette affabilité qu'une vieille inscription latine aujourd'hui disparue, gravée sur une des portes de la ville, promettait à tous ceux qui venaient visiter la capitale de l'ancien Berry ; cette antique cité berrichonne où, ainsi que venait de le remarquer quelques instants auparavant, son premier magistrat municipal, M. le docteur Mirpied, l'archéologie était chez elle.

« Et comment, avait ajouté M. Mirpied, pourrait-il en être autrement dans cette contrée si riche en vestiges historiques, en monuments incomparables ? Comment ne pas aimer l'archéologie dans une ville où l'on retrouve à chaque pas les reliques du passé, où l'on rencontre des maisons comme celles de la Reine-Blanche ou de la Delle-Voisin,

des hôtels comme ceux de Cujas et de Lallemant ? dans une ville qui peut montrer un palais comme celui de Jacques-Cœur et que couronne une cathédrale dont les cinq nefs sont peut-être le plus merveilleux ensemble intérieur qu'on puisse admirer ? que de richesses ! que de beautés ! et tous ces monuments n'offrent pas simplement l'intérêt de l'étude au savant, au chercheur, ils plaisent, ils saisissent par l'impression intense qui s'en dégage, bijoux d'art en même temps que d'archéologie. »

En répondant à ces différents discours, M. de Marsy, président du Congrès, fait entre autres choses un exposé rapide des travaux soumis aux divers congrès de ces dernières années, ceux de Namur, d'Orléans et de Paris où, notamment, les membres de la Société française d'archéologie ont eu communication de la magnifique publication sur les vitraux de la cathédrale de Bourges du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècles, que vient d'achever M. le Marquis Des Méloizes, et pour laquelle M. Eugène de Beaurepaire a écrit une introduction, véritable histoire de l'art du verrier en Berry.

Cette séance d'ouverture s'est terminée par une allocution de M. Héron de Villefosse qui a résumé l'histoire du congrès tenu à Bourges en 1849 et l'histoire de la fondation de la Société des Antiquaires du Centre à laquelle ce congrès de 1849 n'a pas été tout à fait étranger. Il a accordé ensuite un mot de regrets aux membres les plus éminents qui ont fait partie de cette Société, de même qu'à M. de Caumont, grand savant qui appartenait à la Normandie et par qui fut fondée la Société française d'archéologie.

Les réunions suivantes ont été consacrées aux études et aux visites dont le programme avait été tracé d'avance, mais, dès le premier jour, en sortant de la séance d'ouverture, les membres du Congrès se sont arrêtés aux fouilles pratiquées devant le lycée, le petit lycée, ancien hôtel de ville, où parmi d'autres vestiges d'une ancienne église,

on croit avoir reconnu dans un fragment de colonne les caractères de l'architecture du neuvième siècle ; le maire a promis que les fouilles seraient poursuivies afin d'arriver, si possible, à des renseignements plus précis.

De là, on est allé à l'Hôtel Lallemant, logis de financier vraisemblablement, qui est avec beaucoup de grâce et d'élégance un merveilleux bijou de l'architecture de la Renaissance, abritant aujourd'hui les Sociétés savantes du département après avoir longtemps servi à une école de filles tenues par des petites sœurs bleues.

Dans la séance qui a suivi, M. Gauthier, un archéologue de la Nièvre, fait connaître qu'on a découvert dans ce département, à Champvert, en 1896, un village gallo-romain, orné de jolies mosaïques représentant des poissons, et où l'on a rencontré une piscine assez bien conservée pour pouvoir établir sûrement, ce qui n'était pas prouvé jusqu'ici, que l'eau des piscines y était amenée au moyen de tuyaux de plomb encastrés dans la pierre. Peut-être, au dire de deux ou trois membres, cette piscine était-elle un baptistère ; mais cette opinion ne semble pas appelée à prévaloir.

A propos d'une discussion numismatique soulevée entre M. Carron, président de la Société de numismatique française, et M. Mater, conservateur du musée de Bourges, il paraît résulter que des pièces de monnaies du temps de Philippe I<sup>er</sup> et de Louis le Gros au lieu d'avoir été frappées à Dun, comme le prétendait M. Carron, ces monnaies, en très petit nombre, à spécimen unique pour mieux dire, seraient plutôt originaires de la province du Maine, parce qu'on en a jamais trouvé de semblables dans le Berry, d'abord ; ensuite qu'à Dun, à l'époque de Louis VI, on ne payait pas en monnaie de Dun mais en monnaie de Bourges. L'opinion soutenue par M. Mater semble l'avoir emporté.

Tels ont été les discours et travaux de la première journée du Congrès.

Le lendemain, excursion à Dun, Meillant et la Celle-Bruère.

Dun-le-Roi, dont il vient d'être parlé, devenu chatellenie royale en 1322, fut incendié par les Anglais sous Charles VII, et à différentes reprises encore. Son château et ses fortifications, qui dominaient la vallée de l'Auron, ne sont plus, depuis longtemps que des ruines. On y rencontre encore à quelque distance les traces d'un camp formé par Vercingétorix au moment où César assiégeait Bourges.

De la portière de leurs wagons, les membres du Congrès ont pu apercevoir dans la verdure les restes du château de Bois-Sire-Aimé, qui rappellent l'histoire et aussi la légende des amours de Charles VII et d'Agnès Sorel.

A Dun, on visite les restes du châtelet et la tour de l'Horloge encore assez bien conservée, le beau logis du seizième siècle de la rue Saint-Vincent, l'église pourvue d'une remarquable abside romane et une grosse tour fortement endommagée, du sommet de laquelle, un matin de janvier 1427, après un semblant de jugement, sur l'ordre du connétable de Richemont, le sire de la Trémoille précipita dans les eaux de l'Auron, cousu dans un sac, le sire de Giac, l'homme qui, non seulement avait vendu sa main au diable, mais qui donnait de mauvais conseils au roi Charles VII, en lui faisant gaspiller l'argent destiné aux soldats. Giac ainsi puni, la Trémoille épousa sa veuve, et se mit, lui aussi, à donner de mauvais conseils au petit roi de Bourges, ce qui prouverait déjà que, plus ça change, plus c'est la même chose.

Après Dun-le-Roi, on visite le château de Meillant, une des merveilles de la Renaissance, très riche en ses détails d'architecture, que fit construire le cardinal Georges d'Amboise, ministre de Louis XII, un des rares ministres de France, le seul peut-être, qui sut faire la guerre sans augmenter les impôts. Le château de Meillant, qui appar-

tient actuellement à la famille de Mortemart, est tout rempli d'objets d'art et de curiosités, d'armes anciennes, de peintures des grands maîtres et d'admirables tapisseries.

La Celle-Bruère et Allichamps ont montré aux congressistes une intéressante église romane et les restes d'une abbaye autrefois fameuse dans la contrée, l'abbaye de Noirlac, qui possédait une vaste chapelle du treizième siècle. On y fabrique aujourd'hui, si je ne me trompe, de la porcelaine courante.

Meillant, la Celle-Bruère, Allichamps, gros bourgs situés sur la limite du pays des Berruyers, paraissent avoir eu une certaine importance au cours de la période gallo-romaine; la quantité de médailles et les nombreuses sépultures qu'on y a découvertes en témoigneraient au besoin.

La matinée et l'après-midi du vendredi 8 juillet ont été consacrés à la visite du Palais de Justice, ancien Hôtel Jacques Cœur, une des plus précieuses constructions civiles qui nous restent du quinzième siècle; et à la visite de la cathédrale, un des édifices les plus majestueux de l'architecture gothique du treizième siècle, que signalent à l'admiration la hardiesse de sa voûte intérieure et la splendeur de ses vitraux. J'espère pouvoir, un jour ou l'autre, parler ici, avec assez de détails, de Jacques Cœur et de la cathédrale de Bourges pour qu'il me soit permis de m'en tenir en ce moment à cette simple indication.

A la séance du soir, M. le vicomte de Laugardière a résumé d'une façon fort intéressante l'ensemble des études archéologiques auxquelles se sont livrées depuis trente ans la Société des Antiquaires du Centre et la Société historique du Cher. Ces travaux remplissent déjà vingt et un volumes, et ceux qui ont contribué à leur rédaction ont accompli une tâche à la fois utile et patriotique. Les générations qui viennent auront-elles ce même culte du passé, ce respectueux amour des choses d'autrefois, chercheront-elles à les connaître et à consacrer le sou-

venir comme l'ont fait leurs aînées ? C'est ce que M. de Laugardière se demande, non sans une certaine inquiétude ni sans une certaine tristesse : il ne lui semble pas que l'archéologie et l'histoire locale doivent rencontrer de fervents disciples dans l'avenir parmi la jeunesse qui grandit, moins soucieuse que ne l'étaient ceux qui se font vieux aujourd'hui, de ces nobles, saines et réconfortantes occupations de l'esprit !

Parmi les questions posées par le programme du Congrès, on demandait quels sont les monuments ou vestiges de la pierre qui ont été reconnus dans le Cher ?

Il a été répondu à cette question par M. de Saint-Venant, inspecteur des forêts de la Nièvre. Très rares sont, dans les départements du Cher, les spécimens qui nous sont parvenus de l'âge primitif de la pierre : une quinzaine de haches taillées en silex, type Saint-Acheul ou Chelles, et des lots de silex quaternaires ; le tout trouvé dans seize ou dix-huit endroits différents ; voilà ce qu'il faut porter au compte de la période de la pierre taillée.

De la période de la pierre polie, il ne reste que trois dolmens ; les autres ont été détruits récemment. Quant aux menhirs ou pierres dressées, ils sont fort dégradés et se trouvent surtout dans la région ouest du département.

Un hameau aux cases enfouies dans le sol a été trouvé à Jussy avec armes emmanchées dans des bois de cerf et autres spécimens d'industrie. Trois ateliers assez importants de fabrication ont été découverts dans des zones riches en silex ; trois autres ateliers de retouche dans des zones calcaires sans silex.

Dans une soixantaine de communes, on a relevé des haches polies en silex ou en roche précieuse ; des pointes de flèches finement travaillées, des lames, grattoirs et autres instruments faits pour être emmanchés, dont quelques-uns du type concave ; des lances, des poignards provenant de Pressigny, en Touraine ; presque toutes les

pièces que l'on connaît paraissent avoir été importées plutôt que fabriquées dans le pays. Tous ces objets sont dispersés dans vingt-trois collections particulières ou publiques ; il y en a au musée de Saint-Germain.

Très peu d'enceintes fortifiées en terre, remontant aux époques primitives, ont été rencontrées jusque ici ; quelques grottes artificiellement creusées ont pu servir de demeures ou de tombeaux ; ceci répond à une autre question posée.

Comme conclusion : tout semble prouver qu'aux âges de la pierre, la portion de terre que couvre aujourd'hui le département du Cher était assez peu peuplée comparativement à plusieurs contrées voisines, et que ses vastes plaines calcaires étaient alors à peu près désertes.

D'autres mémoires sur l'âge de pierre ont été lus et approuvés ; de l'un d'eux, il résulte que certains monuments mégalithiques du Cher devraient être classés et restaurés.

On passe ensuite à la question des découvertes faites depuis trente ans dans le Berry concernant l'âge du bronze et les âges du fer première et seconde époque.

C'est M. Pierre de Goy, secrétaire-adjoint de la Société des Antiquaires du Centre, qui s'est chargé de répondre à cette question. D'après M. de Goy, on a eu tort de mettre en doute les émigrations de Gaulois en Italie, racontées par Tite-Live, en se basant, pour en contester la réalité, sur cette observation que l'on n'aurait trouvé dans le pays des Bituriges ni armes, ni objets, ni ustensiles semblables à ceux que l'on a découverts dans les vallées du Pô et du Danube, se rattachant à ces émigrations.

Des trouvailles faites depuis trente ans, il résulte cependant que nombre d'objets, armes et autres, établissent que, à l'époque de ces émigrations, on connaissait dans le Berry l'usage du bronze et qu'on l'y travaillait fréquemment. soit en le forgeant, soit en le moulant. Peut-être

même, d'après une hache trouvée à Marmagne, y a-t-on connu le cuivre avant le bronze. Rien ne s'oppose donc, dès lors, à ce que les Bituriges qui connaissaient la fabrication du bronze et qui avaient des armes de bronze aient pris part aux invasions gauloises, en Italie.

L'ouverture des tumulus et sépultures a mis au jour nombre d'armes variées de cette époque ; à Sainte Montaine, dans le canton d'Aubigny, notamment, on a découvert la plus grande épée connue en Europe, datant de ce temps-là ; elle mesure un mètre dix.

Entre tous les tumulus du Berry, celui de Prinay mérite d'être spécialement signalé : il se compose de trois chambres creusées dans un sol argileux et communiquant entre elles ; les parois et la voûte en ont été comme cuites par un grand feu, ce qui leur donne l'aspect et la résistance de la brique. « Les constructions du même genre sont extrêmement rares et l'on n'en signale pour ainsi dire pas d'absolument semblables. »

La séance avait été précédée d'une excursion à Plaimpied, petite commune qui possède comme monument historique une belle église du onzième siècle, de style roman, qui a été convenablement restaurée. C'est un archevêque de Bourges, Richard II, qui la fit construire, en 1092, dans les dépendances de l'abbaye de Saint-Martin.

On y remarque à l'extérieur une figure d'Abraham très habilement traitée, et, à l'intérieur, un chapiteau qui porte comme sujet la Tentation du Christ sur la montagne. Jésus y prononce avec un geste de suprême dégoût son fameux *Vade retro satanas!* Ce morceau, dû à un artiste inconnu, est d'une facture exceptionnelle comme expression et comme fini. Ce n'est pas, du reste, le seul beau morceau de sculpture que contienne cette église ; sur les murs du cimetière des moines, on lit aussi de curieuses inscriptions et épitaphes en écriture des douzième et treizième siècles.



A leur retour de Plaimpied, les membres du Congrès ont visité, outre différentes églises, Notre-Dame, Saint-Bonnet, et d'anciennes maisons, le musée de la ville qui est installé depuis quelques années seulement dans l'ancien hôtel habité par le célèbre et savant jurisconsulte du seizième siècle, Jacques Cujas. *Le Journal des Arts* qui en 1894 et 1895 a consacré toute une série d'articles au musée de Bourges n'a pas à y revenir aujourd'hui.

Sur les sept jours que devait durer le Congrès de Bourges, quatre étaient déjà écoulés, et pour les trois derniers, il restait encore beaucoup à faire et à dire.

Le dimanche 10 juillet devait être rempli par une excursion à Mehun-sur-Yèvre, avec retour dans la journée et banquet le soir; mais comme le départ pour Mehun ne devait avoir lieu qu'à onze heures et demie, il se tint dans la matinée une séance où se firent quelques intéressantes communications.

L'une d'elles fit passer sous les yeux des assistants une série d'autographes de Rabelais, de Charles VII, de Marie d'Anjou, d'Agnès Sorel, de Jacques Cœur, de Louis XI. du cardinal d'Amboise et autres; autographes qui appartiennent aujourd'hui à M. Griolet de Geer, et proviennent d'archives italiennes d'où un amateur indélicat les fit clandestinement sortir... Oh! il y a bien... bien longtemps: la prescription est acquise. A la mort de l'amateur ils passèrent en vente; la bibliothèque nationale en acheta quelques-uns et d'autres arrivèrent entre les mains des particuliers; M. Griolet de Geer a payé l'écriture de Rabelais 4,000 fr. Rabelais est en effet l'un des rares fournisseurs le plus haut côté sur le marché de l'autographie. Un jour ou l'autre, par don ou legs, ces autographes, ainsi que d'autres objets, leurs contemporains, portraits, gravures ou monnaies, reviendront, paraît-il, à la ville de Mehun; tel est du moins l'intention exprimée par leur possesseur actuel.

Autre communication : photographies relatives à l'abbaye de Fontgombaud, située sur les bords de la Creuse, dans le département de l'Indre, restaurée avec habileté sous la direction d'un savant archéologue né à Bourges, le chanoine Lenoir.

Après ces communications, il en a été fait une beaucoup plus importante par M. Gauchery, de Vierzon, communication qui répondait à la treizième question ainsi formulée par le programme : rechercher quelle a été l'influence des ducs de Berry sur le développement des arts et en particulier de l'architecture dans la province ?

La thèse ne manquait pas d'une certaine ampleur, et il eut bien fallu tout un volume pour la traiter ; M. Gauchery l'a exposée aussi complètement que possible en résumant un ouvrage très instructif auquel il a collaboré avec son compatriote, M. Alfred de Champeaux, *Les travaux d'art exécutés par Jean de France, duc de Berry*, publié en 1894.

Le duc Jean de Berry, grand bâtisseur de châteaux, amateur de beaux livres et de curiosités précieuses, contribua notablement, pour sa part, à ce mouvement artistique que Courajod appelait la première Renaissance française ; mouvement qui remplaça la sombre architecture des donjons féodaux par des demeures plus attrayantes, plus commodes, d'un plus léger aspect et mieux éclairées.

Autour de Jean de Berry, comme autour du duc de Bourgogne, se groupèrent les grands architectes, sculpteurs, peintres, enlumineurs, verriers, menuisiers, tapisseries, orfèvres et autres artisans de beaux métiers que le roi Charles V avait appelés des provinces du Nord à Paris.

Comme il y avait en Bourgogne une école d'architecture particulière qui ne se confondait point avec celle des autres pays, il y en eut une également en Berry dont Guy de Dammartin et, après lui, son frère, furent les inspira-

teurs. C'est à cette école que l'on doit Saint-Etienne, la cathédrale berrichonne, ou tout au moins son achèvement, le Palais et la Sainte-Chapelle du duc Jean, l'un et l'autre disparus; nous avons naguère raconté l'histoire de la Sainte-Chapelle.

Les élèves et successeurs des Dammartin parmi lesquels se trouvèrent leurs petits fils, ont bâti les hôtels de Jacques Cœur, de Varye et de Cujas, sans parler des édifices religieux auxquels ils travaillèrent dans le Berry et ailleurs.

Après un certain éclat, tous ces artistes qui avaient créé l'école berrichonne du Centre se dispersèrent ou disparurent et il ne fut plus que rarement question d'eux; cependant leurs noms sont à retenir et beaucoup de leurs œuvres restent encore. Les limites de ce compte rendu nous obligent, quant à présent, à les passer sous silence.

Nous ne nous arrêterons pas non plus à diverses communications secondaires relatives à des inscriptions mêlées de grec et de latin d'où il semble résulter que les deux langues étaient employées par les savants du monde gaulois, le grec plus spécialement dans le midi jusqu'à Lyon, et le latin au nord de cette ville.

C'est à la fin de cette séance de dimanche que M. Adren Blanchet, un de nos érudits numismates, a fait savoir que les camées artistiques ornant une croix en or et en argent exécutée au quinzième siècle, détruite en 1793 et ayant appartenu à l'archidiocèse de Bourges sont conservés au musée du Louvre; une note a déjà paru ici à cet égard.

Voilà donc nos congressistes en route pour Mehun, l'un des beaux châteaux que construisirent les Dammartin. Malgré les restaurations qui y ont été récemment opérées, ce qui en reste ne donne qu'une idée insuffisante de ce qu'il fut lorsque ces premiers architectes utilisant les épais soubassements de la construction faite au douzième siècle par Robert d'Artois, posèrent au-dessus une sorte de galerie de pierres largement ouverte, recevant en toute

liberté l'air et la lumière, ce qui était devenu la caractéristique de la nouvelle architecture. Dans les célèbres Heures du duc Jean qui sont à Chantilly, une miniature retrace l'image exacte de ce château, dont, aussitôt qu'il fut terminé, le duc de Berry fit cadeau à son petit neveu, le dauphin Charles, Charles VII plus tard.

C'est là, dans son château de Mehun-sur-Yèvre, que Charles VII apprit que le 20 octobre 1422, par la mort de Charles VI, son père, il était devenu roi d'une France que d'autres possédaient réellement, ce qui ne l'empêcha pas d'y continuer l'insouciant et joyeux existence qu'il y menait en attendant mieux, représentant et conservant ainsi, sans trop y songer, la tradition nationale de la royauté française ; c'est là qu'il voit Jeanne d'Arc, laquelle devait lui reconquérir son royaume, en échange de quoi il l'ennoblit, ce qui était la Légion d'honneur de ce temps-là, et où finalement il se laissa mourir de faim dans la crainte qu'il avait d'être empoisonné par ordre de son fils, le futur Louis XI, un assez vilain personnage qui fut un des grands rois de France.

A Mehun, on visita également une curieuse église romane du onzième siècle, dont l'abside, qui supporte des absidioles, est soutenue par une suite de piliers carrés, forme de piliers assez rare à cette époque : elle avait une crypte qui a été détruite. Au quinzième siècle, on y a ajouté une chapelle éclairée par une verrière où on a cru un moment retrouver le type des verrières des chapelles qui surmontaient les tours du château lui-même ; il a été reconnu que c'était une erreur. Dans cette église, on a vu aussi d'anciens tableaux dont l'un représenterait une entrée de Jeanne d'Arc à Mehun ; un autre, œuvre de Jean Boucher, le Philippe de Champagne du Berry, et un autre encore attribué à Jehan Fouquet, peintre et miniaturiste du roi Louis XI.

Ce dimanche s'est terminé par un banquet où l'on a,

comme il est d'usage, échangé d'aimables compliments, remercié les uns, félicité les autres, adressé galamment un mot flatteur aux dames, et constaté avec une triomphante satisfaction, très légitime, du reste, la présence au Congrès de représentants de Sociétés savantes de la Roumanie, de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande et de la Hongrie.

Toutefois, le Congrès n'était pas terminé, il avait encore plus d'une séance à tenir, une lointaine excursion à faire au dehors, et, dans la ville même des ruines à visiter.

Les voilà donc partis les membres du Congrès, au nombre de cent trente personnes, le 11 juillet au matin, tout là-bas, au bout du département, sur les confins de l'ancien Bourbonnais, là, se dresse, sur la rive droite du Cher, un vieux château dont l'extérieur montre l'aspect assez farouche d'une forteresse moyen âge avec ses fossés pleins d'eau, la herse immobile remplacée par un pont de pierre plus accessible, ses allures de donjon crénelé du haut duquel on embrasse une campagne souriante, et qui, à l'intérieur mêle l'austère et rude aspect de l'architecture féodale aux gaietés et aux délicatesses du style de la Renaissance ; la première Renaissance, comme il a été dit plus haut ; celle qui allait continuer notre art national, si elle n'eut été trop promptement étouffée par l'envahissement des réminiscences de la Grèce, de Rome et de l'Italie.

Le château d'Ainay est aménagé avec goût ; il contient de vieilles et belles stalles d'église dont les panneaux ont été appropriés à ce milieu de grandes salles ornées de sculptures, d'écussons et d'armoiries. Çà et là, comme curiosités, des armes, des bijoux et entre autres un Missel étalé sous verre et retenu dans sa boîte par une chaîne pour qu'on ne puisse plus, ainsi qu'il est arrivé une fois, en détacher les images. La chapelle, une petite chapelle privée, est ornée de peintures du temps de François I<sup>er</sup>.

Huit grosses tours et un beffroi enferment cette demeure seigneuriale, un des spécimens les plus suggestifs de l'ancienne architecture berrichonne.

Au retour, en se rapprochant de la rivière on s'arrêta à Drevant, cité gallo-romaine qui garde de sérieux vestiges d'un temple, d'un théâtre et d'une piscine, tous les éléments d'une civilisation avancée auxquels la suite des temps avait ajouté une chapelle et un prieuré, devenus maison particulière et dont la façade attire encore l'attention par la finesse de ses sculptures.

Il faut rentrer, et on a à peine le temps de donner en passant un coup d'œil à Saint-Amand-Mont-Rond, la ville du grand Condé, dont l'église possède une croix du treizième siècle qui lui aurait été donnée par Saint-Louis; et de traverser rapidement l'abbaye de Moirlac, pour laquelle on a fait des vœux, afin que l'état se décide un jour ou l'autre à en restaurer les ruines.

Le 12 juillet, le Congrès en est à sa dernière séance : celles des questions qui ont pu être traitées sont épuisées et les autres n'offrent plus qu'un intérêt relatif.

Les bénitiers de certaines églises du Berry ont dû à une époque lointaine servir de mesures publiques; il serait bon de savoir quelle était leur contenance ordinaire et à laquelle de nos mesures de capacité actuelles elles pourraient bien correspondre; recommandé à l'attention des membres de bonne volonté.

M. Arthur de la Guère fait déposer sur le bureau un armorial du Berry. « On y relève les noms, avec des notes sur leurs alliances, des membres de la noblesse, présents et absents, à la réunion tenue à Bourges le 16 mars 1789, pour la nomination des députés aux Etats Généraux. Quelques extraits sont lus, entre autres l'article relatif au marquis de Chevenon de Bigny, décapité à Bourges, et dont les descendants possédaient le château d'Ainay-le-Vieil, visité la veille... »

D'un rapport fait par M. de Laugardière, il résulte que les inscriptions romaines relevées dans le Cher antérieurement à 1873 n'étaient que de soixante; depuis, il en a été trouvé quatre-vingt-huit nouvelles; elles sont, pour la plupart, intéressantes; M. de Laugardière, en outre, fournit de nouvelles preuves à l'appui de ce problème historique que l'ancien Avaricum dont César a fait le siège était bien Bourges et non Vierzon.

Il y a quelques années, en pratiquant une tranchée dans le voisinage du quartier de l'artillerie, on découvrit de grands et de petits fossés de forme triangulaire pour amener l'eau. Or, seuls les Romains à cette époque creusaient leurs fossés dans la forme triangulaire et ces fossés étaient remplis de cadavres jetés pêle-mêle et auprès desquels on n'a pas trouvé d'armes, mais quelques bijoux modestes. Ces cadavres d'hommes mais aussi de femmes et d'enfants dont les bras étaient souvent relevés vers la tête par un geste de défense ou de terreur, sont vraisemblablement ceux des habitants de Bourges qui n'ayant pu prendre la fuite furent massacrés par les soldats triomphants de César qui s'empressèrent d'abandonner leur camp pour aller s'installer dans la ville déserte à la place des morts et des fugitifs. Des morts exterminés sans défense et jetés dans les fossés triangulaires, on prétend qu'il y en eut près de quarante mille! Dans ces commentaires sur « Les commentaires de César », Napoléon III s'est donc trompé lorsqu'il a placé le camp romain à l'endroit occupé par l'esplanade Marceau et la place Serau-court.

Les deux dernières visites des membres du Congrès ont été pour la bibliothèque qui renferme de précieux manuscrits ayant appartenu au duc Jean, et pour les ruines de son ancien palais. Greffé lui-même sur les restes d'une construction gallo-romaine, le palais du duc Jean se développait sur la partie de la ville où s'élèvent actuellement

la préfecture et les prisons. Aussi n'en trouve-t-on plus guère que d'importants soubassements à usages de caves ou autres resserres, et une vaste salle en cours de réparations qui ont rendu à l'admiration du public connaisseur trois admirables cheminées monumentales. Lorsqu'il sera complètement approprié, cet immense vaisseau où l'on doit découper une salle des Pas-Perdus, servira aux réunions du Conseil général. Puisse celui-ci y faire de temps à autre d'assez bonne besogne pour intéresser les archéologues de l'avenir !

AUG. DALLIGNY.





## Contribution à l'Histoire de Charly

---

- 1627, 4 octobre. — Constatation que Charly est réputé ville close, fermée de murailles et forts, dont dépendaient Saulchery, le Pont, Montoisel, Ruvêt, Rudevoise et en laquelle se paie le droit d'entrée et différentes levées, ayant 5 à 6.000 âmes et 2.000 communiants. (Arch. de l'Aisne, S<sup>e</sup> B, 3009).
1628. — L'organiste de la paroisse, Quentin Breton, touchait 30 livres par an.  
— La même année fut réparée l'église de Charly, qui menaçait ruine. (Arch. de l'Aisne, S<sup>e</sup> B, 3011).
1631. — Prix du pain : pain blanc de 13 onces, 2 sous (416 gr.)  
Prix du pain : bourgeois de 20 onces, 2 sous (640 gr.)
- 1653, 19 février. — Information contre des individus qui, au mépris des ordres du Lieutenant de justice à Charly, enjoignant de faire des barricades et mouli-

nets, aux portes de la ville de Charly, pour garentir des incursions des gens de guerre, « qui journellement font des courses sans ordre et partout, se sont permis depuis quinze jours, d'enlever nuitamment, avec violence, le moulinet de la porte de Châlons et de rompre la barricade et serrure. »

1657-1659. — Une maladie épidémique s'étant déclarée en 1657, une grande procession eut lieu à Soissons. (S<sup>e</sup> Hist. de Charly). Un règlement enjoignit aux bouchers de Charly, (il y en avait cinq) de tenir propres les devantures des boutiques, pour éviter la peste.

1722. — En cette année ont été construits la chaire et le banc d'œuvre, aux frais de la fabrique, moyennant 600 livres.

1727-1728. — Droits perçus à Charly, par l'abbesse de N.-D. de Soissons :

« 1<sup>o</sup> Droit de vin du ban du dernier samedi avant le Carême jusqu'au samedi des Rameaux; le 8<sup>e</sup> du vin vendu au détail, sous peine de 60 sous d'amende; le droit d'afforage de 2 pots par pièce vendue à pot; de mesurage de tous grains vendus, consistant en 3 deniers, par pichet de blé, avoine, orge, seigle, méteil, etc, de 12 deniers, par pichet de pois ou de fèves; d'un denier, par pinte d'huile vendue par les forains; droit de place à la halle, par banc dans le marché, 12 deniers; planches avec deux étaux, 2 sous; place par an, sous la halle, 10 sous, par cochon, 10 deniers; droit d'aulnage, 12 deniers, de langueyage de porc, 3 sous; par bête à corne, 12 deniers; bête à laine, 4 deniers; droit d'esgard dû par chaque corps de marchands, 5 sous; de péage

par livre de marchandise, 2 deniers ; de rouage par pièce de vin, 1 denier. » (Arch. de l'Aisne, S<sup>o</sup> B. 3057).

1738. — Madame De Lahaye, veuve de l'ambassadeur, donne à l'église de Charly, la niche du St-Sacrement, qui était du prix de 250 livres.

1741, 5 mai. — On a attaché « au Soleil, où se met le Saint-Sacrement, une croix de pierreries de la composition de Madame d'Orléans, ancienne abbessè de Chelles, laquelle a été donnée à cette église par M. Grenier, originaire de cette paroisse, diamantaire de la reine d'ouairière d'Espagne... Et depuis, le dit sieur Grenier a orné les rayons du même Soleil de plusieurs pierreries... on en compte jusqu'au nombre de soixante-six ».

1747. — Dans le cours de cette année des réparations considérables furent faites à l'église, au clocher, aux voûtes du chœur et des Cauceles, aux frais de l'abbé St-Jean des Vignes, l'abbesse de N.-D. de Soissons et le prieur curé de Charly.

1777. — Au mois de septembre 1777, la flèche du clocher de l'église de Charly, couverte en ardoises a été reconstruite à neuf. En démolissant l'ancienne flèche, on a trouvé au pied de la croix de fer, qui est en haut, une petite boîte en cuivre, contenant des reliques et des rouleaux de parchemin, qui ont été remis à la même place. Je n'ai trouvé aucune note indiquant l'époque à laquelle la flèche a été démolie pour faire place au toit actuel.

A. CORLIEU.

HISTOIRE LOCALE <sup>(1)</sup>

---

## PROCÈS, CONDAMNATION ET MORT

DE

### **L'ABBÉ THIRIAL**

Curé de Saint-Crépin, de Château-Thierry

SUR L'ÉCHAFAUD RÉVOLUTIONNAIRE

Le 16 prairial en II, (4 juin 1794)

---

Mais collègues me pardonneront de leur rappeler les pages sanglantes de notre histoire, de les reporter aux temps douloureux où il n'y avait de sécurité pour personne, où l'on se levait le matin sans savoir si l'on ne coucherait pas le soir sous les verroux ; et de la prison à l'échafaud il n'y avait alors qu'un pas. Notre pays a payé son tribut ; il a eu ses victimes, et parmi celles-là, il en est une qui a payé pour tout le clergé de notre arrondissement. Je veux parler de l'abbé Thirial, curé de Saint-Crépin de Château-Thierry.

(1) Rapport présenté par M. le docteur Corlieu à la séance du 8 novembre 1898, de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

En 1789 les prêtres de Château-Thierry étaient les abbés Thirial, curé, — Pierre, premier vicaire, — Bodesson et Troisvalet, vicaire, ce dernier était en outre régent au collège de la ville. L'abbé Fourneau était curé de la paroisse Saint-Martin, aujourd'hui supprimée.

Jean-François Thirial, né à Compiègne le 28 mars 1755, fils de Antoine-Charles-Marie Thirial, greffier en chef civil et criminel du bailliage de Compiègne et de Geneviève Bulloz son épouse, après avoir fait d'excellentes études théologiques, s'était fait recevoir docteur en sorbonne, avait professé la théologie au séminaire des *Trente-trois* (1) à Paris, puis à Lyon, avait été nommé curé de Vauchamps, près de Montmirail, et en 1785, à Château-Thierry, où il avait succédé à l'abbé Nivert. Très estimé de ses collègues, il avait été élu par eux comme député du clergé aux États généraux de 1789 et lorsque la loi exigea des prêtres le serment à la Constitution, il prêta ce serment dans la séance du 27 décembre 1790; mais nous avons vu (2) que le 4 janvier 1791, il fit à la tribune de l'Assemblée quelques restrictions qui ne furent pas agréées.

Le décret de l'Assemblée législative du 27 novembre 1790 rendait obligatoire pour tous les prêtres le serment à la Constitution, et la loi du 27 janvier 1791 considéra comme démissionnaires les prêtres qui n'auraient pas prêté ce serment et il serait pourvu à leur remplacement. Le serment devait être prêté dans la huitaine. Les ecclésiastiques insermentés, dont la présence pouvait nuire à la tranquillité publique étaient déportés (décret du 27 mai 1792) et le décret du 26 août 1792 prescrivait aux prêtres insermentés de sortir du royaume dans la quinzaine, sous peine

(1) Fondé en 1633, reconstruit en 1654, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n° 52; ainsi nommé parcequ'il recevait trente-trois écoliers; supprimé en 1792.

(2) Annales de la Société historique de Château-Thierry, 1897, p. 203.

de déportation (1). L'abbé Thirial s'étant absenté pour quelques jours, sa cure fut déclarée vacante. Ayant appris qu'on l'accusait d'avoir émigré, il revint aussitôt à Château-Thierry pour faire cesser ces bruits mensongers; mais à son retour il trouva la population soulevée contre lui et sa cure occupée par l'abbé Ravaut, assermenté, qui desservait la paroisse de Saint-Crépin, pendant l'absence de l'abbé Thirial, retenu à l'Assemblée nationale. L'abbé Baillot, assermenté, fut élu curé de Château-Thierry le 17 décembre 1792; c'est alors que l'abbé Thirial quitta définitivement Château-Thierry et se retira d'abord à Paris, puis à Versailles, où il mit en pratique ses connaissances médicales et se fit médecin. On n'exigeait pas alors de diplôme pour l'exercice de cette profession.

L'abbé Bodesson, vicaire, émigra. L'abbé Pierre, qui était curé d'Azy-Bonneil et vicaire de Saint-Crépin, fut arrêté le 6 juillet 1793 et traduit devant le tribunal criminel de Laon.

Dans son interrogatoire, il prétendit n'avoir pas quitté le territoire français, mais avoir résidé dans l'Aisne, dans la Marne, dans Seine-et-Marne. Le tribunal, s'appuyant sur l'article 80 de la loi du 28 mai, envoya l'affaire devant le Directoire pour qu'il fut statué sur l'émigration ou la non émigration et même sur la déportation. Ni l'abbé Pierre, ni son dossier ne sont revenus devant le tribunal criminel de Laon (2).

Dans la séance du 28 septembre 1793, le Conseil du

(1) Les abbés Fourneau, curé de Saint-Martin de Château-Thierry, Bodesson, vicaire, Garneau, curé de Pavant, May, curé de Chézy, Marin, curé de Vieils-Maisons, Petit, prieur, curé de Charly, émigrèrent. Les abbés Fayet, curé de Montreuil-aux-Lyons et Mignot, vicaire à Charly furent déportés. L'abbé David, ex-curé de Villers-aux-Pierres, fut massacré à Meaux le 4 septembre 1792. (Fleury, *Le clergé de l'Aisne pendant la Révolution*).

(2) Combiér, *La Justice Criminelle à Laon*, T. I. p. 273.

district de Château-Thierry, ayant constaté la fuite des abbés Thirial et Bodesson, prescrivit la vente de leurs biens, vente qui fut faite par Charles Henri Nérat et Lamy, huissier, le 3 octobre 1793. L'abbé Troisvallet, qui était régent au collège, prêta sans doute le serment, car il ne fut pas inquiété.

Un jour le 25 octobre 1793, l'abbé Thirial était dans un café du Palais-Royal, lorsqu'il y fut reconnu par trois individus du district de Château-Thierry, les nommés Thiébaud, Lemaistre et Gaudart. C'étaient trois membres exaltés du Conseil, le premier surtout. L'abbé Thirial causait avec Lemaistre, lorsque les deux autres sortirent et l'allèrent dénoncer. Thirial fut arrêté et livré au Comité de sûreté générale de la Convention. Le 21 brumaire an II (11 novembre 1793), il subit un interrogatoire que nous rapportons textuellement, d'après le procès-verbal, qui est aux Archives nationales. (W, 379, n° 873).

« Ce jourd'hui vingt-et-un de brumaire, l'an second de la République, dix heures du matin, nous Claude-Emmanuel Dobsen, juge au tribunal criminel révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, sans recours au tribunal de cassation et encore en vertu des pouvoirs délégués au tribunal par la loi du 5 avril de la même année, assisté de Jacques Goujon, commis greffier du tribunal, en l'une des salles de l'auditoire au Palais, en présence de l'accusateur public, avons fait amener de la maison d'arrêt de la conciergerie (un accusé) auquel nous avons demandé ses noms, âge, profession, pays et demeure, (lequel) a répondu se nommer Jean-François Thirial, âgé de quarante ans, natif de Compiègne, département de l'Oise, médecin, demeurant à Versailles lors de son arrestation, arrêté à Paris le 25 octobre 1793, (4 brumaire an II) vieux style, dans un café du Palais-Royal.

D. S'il n'était pas ci-devant curé de Saint-Crépin de Château-Thierry ?

R. Que oui.

D. S'il n'a pas été député à l'Assemblée Constituante ?

R. Que oui.

D. Pourquoi depuis que ses fonctions ont cessé à l'Assemblée Constituante, il n'a pas repris ses fonctions curiales ?

R. Que différents motifs l'y ont déterminé, d'abord l'esprit de paix et de conciliation, parcequ'il avait appris par différentes lettres que sa présence pourrait exciter du bruit, et aussi, croyant pouvoir profiter de la liberté accordée à tout le monde, il a cru pouvoir prendre un autre état, que c'est par ces motifs qu'il ne s'était par formellement opposé à son remplacement ordonné par le département.

D. Si depuis la cessation de ses fonctions à l'Assemblée Constituante il n'a pas quitté le territoire de France ?

R. Que non, qu'il a demeuré à Paris, rue de Tournon, grand hôtel de Suède, garni, jusqu'au 10 septembre 1792, qu'à cette époque il est allé demeurer à Versailles, en pension chez la veuve Maraine, rue Montboron, n° 19, où il est resté jusqu'à la fin de mars dernier, à laquelle époque il a pris domicile rue ci-devant Saint-Germain, actuellement Beaurepaire, n° 3, dans la même ville où il a exercé la médecine au su de toute la ville.

D. S'il a prêté son serment décrété par l'Assemblée Constituante ?

R. Que oui, qu'il l'avait prêté au sein même de l'Assemblée.

D. Pourquoi il s'était constamment refusé à recevoir pour vicaires les prêtres assermentés et à nommer aux places de vicaires des prêtres réfractaires à la loi ?

R. Qu'il n'avait nommé aucun vicaire, qu'il avait tâché de conserver en place ceux qui y étaient, avait refusé ceux qui y avaient été désignés par l'évêque du département, parcequ'il espérait toujours décider les anciens à se soumettre à la loi, que les délais fixés n'étaient pas expirés et



qu'en conséquence l'évêque du département n'avait pas eu le droit de les remplacer.

A lui observé que sa réponse n'est pas exacte et qu'il nous semble qu'elle n'est employée par lui que pour déguiser la vérité; que la preuve du contraire de ce qu'il avance est établie au procès et qu'il en résulte d'une part que différentes lettres par lui écrites à la municipalité, notamment une du 22 octobre 1791, il ne s'était soumis qu'extérieurement à la loi et qu'il s'explique d'une manière positive à cet égard et qu'il ne reste aucun doute d'après cette lettre qu'il a protesté et rétracté le serment par lui prêté à l'Assemblée constituante; qu'il en résulte encore que ce n'est qu'à la suite de cette protestation qu'il a constamment refusé de remplacer des vicaires en fonctions, non assermentés, par d'autres assermentés, et qu'il a protesté de nullité contre la nomination faite par l'évêque du département de l'Aisne qui n'avait fait cette nomination qu'après l'avoir mis en demeure de la faire, que sa désobéissance à la loi constatée tant par ses lettres que par ses protestations de nullité ne peuvent laisser de doute que le serment qu'il a prêté au milieu de l'Assemblée Constituante n'était qu'un serment hypocrite et faux dans tout son entier.

R. Que le serment qu'il a prêté n'était ni faux, ni hypocrite, mais une preuve de sincère soumission à la loi, puisque sans approuver tous les articles qui faisaient partie de la Constitution civile du clergé, il s'était de bonne foi engagé par serment à s'y soumettre, ce qu'il a fait tant qu'il a été en place et ce qu'il aurait continué de faire s'il y fut resté; que ce qu'il appelle dans sa lettre soumission extérieure n'est nullement incompatible avec la soumission sincère, et que c'était effectivement dans ce sens que l'Assemblée Constituante avait entendu le serment exigé.

D. S'il avait fait choix d'un Conseil ou défenseur officieux?

R. Qu'il n'en connaissait aucun.

Et en conséquence pour remplir la loi, nous lui avons nommé d'office le citoyen Chauveau-Lagarde.

« Lecture faite du présent interrogatoire, a dit que ses réponses en iceluy contiennent vérité, qu'il y persiste et a signé avec nous, l'accusateur public et le commis greffier.

Signé : A. Q. FOUQUIER, GOUJON, DOBSEN, THIRIAL.

Du 21 brumaire au II (2 novembre 1793), au 15 prairial au II (3 juin 1794), il n'est plus question de l'abbé Thirial, qui est détenu à la Conciergerie.

Le 14 prairial, le comité de sûreté générale de la convention déclara qu'il y « avait lieu à accusation ».

Le 15 prairial, il passe en jugement, et nous savons ce qu'étaient alors les jugements. Nous recopions textuellement les Archives judiciaire :

« Antoine Quentin Fouquier, accusateur public du tribunal révolutionnaire, établi à Paris, par décret de la Convention nationale du 10 mars 1793, l'an deuxième de la République, sans avoir recours au tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article deux d'un autre décret de la Convention du 5 avril suivant, portant : *Que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens.*

« Expose que par arrêté du comité révolutionnaire de la section du Montblanc du 27 floréal dernier (16 mai 1794).

*(Ici sont désignés sept accusés, 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, 6<sup>o</sup>, 7<sup>o</sup>.)*

« 8<sup>o</sup> Par arrêté du comité de sûreté générale de la Convention, Jean-François Thirial, âgé de 40 ans, né à Compiègne, département de l'Oise, médecin, demeurant à Versailles lors de son arrestation.

(Ici, deux autres accusés, 9<sup>o</sup> 10<sup>o</sup>).

« Ont été traduits au tribunal révolutionnaire comme prévenus de conspiration contre le peuple français, en entretenant des correspondances et intelligences avec les ennemis de la République et de manœuvres, écrits et discours contre-révolutionnaires ;

« Que, examen fait tant des pièces adressées à l'accusateur public que des interrogatoires subis par chacun des prévenus par devant le tribunal, il résulte que :

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

« Thirial, prêtre, ex-député constituant et curé à Château-Thierry, après avoir trahi les intérêts de ses commettants dans l'Assemblée Constituante, après avoir prêté serment à la Constitution Civile du ci-devant clergé au milieu même de l'Assemblée Constituante, a rétracté ce serment de toutes manières, et notamment dans une lettre du 22 octobre 1792, adressée par lui aux administrateurs du district de Château-Thierry, ainsi conçue : « J'ai fait, dit-il, ce serment au mois de Janvier avec réflexion, et depuis je n'ai pas varié dans mon avis. Je l'ai fait, après avoir clairement exposé le sens devant l'Assemblée nationale, qui a trouvé dans l'exposition de mes principes sur ce sujet une manière franche de concilier le respect et l'obéissance due aux lois civiles, avec la liberté des opinions religieuses qu'ils avaient solennellement consacrée. C'est en trouvant très mauvaise la Constitution donné au clergé que je me suis engagé à m'y soumettre extérieurement, soumission extérieure qui est la seule que la Constitution Civile et les lois puisse (sic) exiger. »

« Cette lettre contenait un mensonge évident, puisqu'il était absolument faux qu'en prêtant son serment à l'Assemblée Constituante, il eut fait aucune explication, mais

comme tout était imposture et hypocrisie chez ce prêtre, il cherchait tous les prétextes pour appuyer sa rétractation, aussi sa conduite a-t-elle été conforme et l'a-t-on vu refuser les vicaires désignés par l'évêque départemental et conserver les vicaires réfractaires, on l'a vu même protester de nullité contre la nomination faite par l'évêque du département de l'Aisne d'un vicaire assermenté, enfin ce prêtre s'est réuni à cette minorité contre-révolutionnaire, ressource du tyran et de la tyrannie, et a signé la protestation faite en 1792, contre l'acte constitutionnel, non pas parcequ'il violait et trahissait les intérêts du peuple, mais parce qu'il n'organisait pas le despotisme et la tyrannie comme il s'y attendait. Enfin ayant abandonné la cure dont il était pourvu, comme un ennemi de la Révolution, il paraît qu'il est émigré du territoire français pour conspirer contre la République et qu'il y est rentré pour manœuvrer dans l'intérieur.

« D'après l'exposé ci-dessus l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Leduc père, Leduc fils, Dufouleur, notaire, Meynard, Mareuil, Letemeur, Lorenzo, Bernard St-Michel, la femme Julien, et Thirial, curé ex-constituant, (etc), pour avoir conspiré contre le peuple français en entretenant des correspondances et intelligences avec les ennemis extérieurs et intérieurs de la République à l'effet de leur fournir des secours en hommes et en argent pour favoriser le succès des armées ennemies sur le territoire des français et en fabriquant à cet effet de faux actes comme aussi en provoquant l'avilissement et la dissolution de la Convention Nationale et en déchirant et outrageant la Cocarde Nationale.

« En conséquence l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte de la présente accusation, qu'il soit dit et ordonné qu'à sa diligence et par l'huissier porteur de l'ordonnance à intervenir, les dits prévenus seront pris au corps et écroués sur les registres de la maison d'arrêt où

ils sont détenus, pour y rester comme en maison de justice et que ladite ordonnance sera notifiée.

« Fait au cabinet de l'accusateur public le quinze prairial, l'an deux de la République une et indivisible.

Signé : A. Q. FOUQUIER. »

« Le tribunal, faisant droit sur la réquisition de l'accusateur public, lui donne acte de l'accusation par lui portée, en conséquence Ordonne qu'à sa diligence et par l'huissier du tribunal porteur de la présente ordonnance, les dits prévenus dénommés audit acte d'accusation, seront écroués sur les registres de la maison d'arrêt où ils seront détenus, pour y rester comme en maison de justice et que la présente ordonnance sera notifiée.

« Fait et jugé au tribunal le quinze prairial l'an deux de la République, une et indivisible par les citoyens juges soussignés :

« DOBSEN, COFFINHAL, BRAVES, NETTGÉ (?) »

Ce qu'on appelait alors la Justice, fonctionnait d'une façon expéditive, car le lendemain, 16 prairial, le tribunal révolutionnaire rendait le jugement suivant, dans lequel nous passons les co-accusés de l'abbé Thirial.

— « Thirial, prêtre ex-député constituant et curé à Château-Thierry, après avoir trahi les intérêts de ses commettants dans l'Assemblée Constituante, après avoir prêté serment à la Constitution Civile du ci-devant clergé, au milieu même de l'Assemblée Constituante, a rétracté ce serment de toute manière et notamment dans une lettre du 22 octobre 1792, adressée par lui aux administrateurs du district de Château-Thierry, ainsi conçue : « J'ai fait, dit-il, ce serment au mois de janvier avec réflexion, et depuis je n'ai point varié dans mon avis; je l'ai fait après

avoir clairement exposé le sens devant l'Assemblée Nationale qui a trouvé dans l'exposition de mes principes sur ce sujet une manière franche de concilier le respect et l'obéissance due aux lois civiles avec la liberté des opinions (1) (*Sic*) religieuses qu'ils avaient solennellement consacrée.... C'est en trouvant très mauvaise la Constitution donnée au clergé que je me suis engagé à m'y soumettre extérieurement, soumission extérieure qui est la seule que la Constitution Civile et les lois puissent exiger. »

« Cette lettre contenait un mensonge évident, puisqu'il était absolument faux qu'en prêtant son serment à l'Assemblée Constituante, il eut fait aucune explication, mais comme tout était imposture et hypocrisie chez ce prêtre, il cherchait tous les prétextes pour appuyer sa rétractation ; aussi sa conduite a-t-elle été conforme et l'a-t-on vu refuser les vicaires désignés par l'évêque départemental et conserver les vicaires réfractaires ; on l'a vu même protester de nullité contre la nomination faite par l'évêque du département de l'Aisne, d'un vicaire assermenté ; enfin ce prêtre s'est réuni à cette minorité contre-révolutionnaire, ressource du tyran et de la tyrannie, et a signé sa protestation faite en 1792 contre l'acte constitutionnel, non pas parce qu'il violait et trahissait les intérêts du peuple, mais bien parce qu'il n'organisait pas le despotisme et la tyrannie comme il s'y attendait ; enfin ayant abandonné la cure dont il était pourvu, comme un ennemi de la Révolution, il paraît qu'il est émigré du territoire français pour conspirer contre la République et qu'il y est rentré pour manœuvrer dans l'intérieur.

. . . . .

« Le tribunal après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loi, condamne.... Jean François Thirial

(1) Il y d'autres fautes d'ortographe analogues : je ne cite que celle-là.

à la peine de mort, conformément à l'article 4, titre I, section première de la deuxième partie du code pénal..... Déclare les biens desdits condamnés acquis à la République... Ordonne que le présent jugement sera à la diligence de l'accusateur public, mis à exécution dans les vingt quatre heures, sur la place publique de la Révolution de cette ville, imprimé, publié et affiché dans toute l'étendue de la République.

« Fait et prononcé à l'audience publique du tribunal révolutionnaire, à laquelle siégeaient les citoyens Pierre-André Coffinhal, vice-président ; Charles Harny, Etienne Masson, juges ; qui ont signé la présente minute avec le commis greffier.

« A Paris le seize prairial, l'an second de la République française, une et indivisible.

Signé ; HARNY, E. MASSON, COFFINHAL,  
J. DERBEZ, greffier. »

D'après le *Moniteur* il y eut ce jour-là seize condamnations à mort. (*Moniteur*, réimpr., T. XX, page 700). Parmi les condamnés se trouvait une femme âgée de 80 ans, Thérèse Thomas, veuve De Goursac, qui fut condamnée avec son fils et sa bru. La pauvre femme était presque aveugle. Son fils avait demandé qu'on ne lui liât pas les mains, afin de pouvoir la soutenir dans le trajet, ce qui fut refusé. « Laissez donc ces messieurs en repos, dit-elle, si je trébuche, il y aura bien parmi eux une âme charitable pour me crier : Casse-cou (1). »

L'abbé Poquet (2) et l'abbé Pécheur (3) ont un peu dramatisé la mort de l'abbé Thirial et ont commis tous les deux une erreur en fixant au 12 juin (24 prairial) le jour

(1) Sanson, *Mémoires*, T. V, p. 182.

(2) Poquet, *Histoire de Château-Thierry*, T. II, p. 303.

(3) Pécheur, *Annales du diocèse de Soissons*, T. IX, p. 233.

de son exécution. Sanson, fils, petit fils d'exécuteurs, auxquels il a succédé, a publié la liste exacte des exécutions de chaque jour et le nom des victimes. D'après lui, les seize condamnés du 16 prairial (4 juin) sont montés sur l'échafaud le jour même et l'abbé Thirial est du nombre (1).

Après les victimes, quelques-uns des bourreaux portèrent leur tête sur l'échafaud. Coffinhal est mort en 1794, et Fouquier-Thinville en 1795.

Jusqu'au 21 octobre 1796, d'après Sanson, 2,918 têtes, dont 319 d'ecclésiastiques et 370 de femmes, tombèrent à Paris sur l'échafaud révolutionnaire.

L'abbé Pierre, qui avait été incarcéré à Laon, comme insermenté, puis remis en liberté, devint curé d'Azy-Bonneil, puis directeur du séminaire de Soissons en 1814, et il mourut chanoine de la cathédrale.

Quant aux abbés Bodesson et Troisvallet, nous avons perdu leurs traces.

Les deux dénonciateurs, Lemaître et Gaudart ont dû faire amende honorable, car ils sont devenus, le premier, greffier du tribunal de Château-Thierry de 1801 à 1808; le second, juge de paix à Vieils-Maisons, alors chef-lieu de canton.

---

Quand on se reporte à ces temps néfastes, où ce qu'on appelait civisme était souvent une lâcheté, où les dénonciations étaient considérées comme un acte de patriotisme, où la sécurité était bannie du foyer, où la qualification de suspect était l'avant-coureur de la prison et de l'échafaud, où les titres de noble et de prêtre équivalaient au titre de suspect, où les têtes tombaient après un simulacre de jugement, on demeure étonné qu'un pareil régime ait duré si longtemps, qu'on ait profané ces mots de Liberté,

(1) Sanson, *Mémoires*, T. V, p. 181.



d'Égalité, de Fraternité, au nom desquels on envoyait à la mort. Après avoir lu l'interrogatoire de l'abbé Thirial, je cherche en vain les motifs sérieux d'une condamnation et je ne vois en lui qu'une des victimes innocentes fournies par le clergé de notre département.

Ah ! si l'on revisait tous les procès de la Terreur !...

A. CORLIEU.

---

## FRÉDÉRIC MOREAU

---

M. Frédéric Moreau, dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro, et dont les obsèques ont eu lieu hier lundi, était né le 1<sup>er</sup> juillet 1798.

Son nom est devenu célèbre dans le monde des savants grâce à ses fouilles archéologiques et la publication de l'album Caranda. Le goût de l'archéologie lui vint pourtant fort tard et dans les circonstances que voici :

Retiré des affaires après une vie très active, car il était grand travailleur, il ne s'occupait guère que de jardinage dans sa propriété de Fère, quand en construisant un chemin, un cantonnier mit à découvert quelques pierres de tombes et quelques ossements. L'agent-voyer en fit un rapport à la Société archéologique de Soissons qui alla pour son excursion annuelle au moulin de Caranda placé au confluent de l'Ourcq et du ru de Jehieux sur le terroir de Cierges, à quelques kilomètres de la propriété de M. Moreau.

Celui-ci fut invité à assister aux fouilles qui ne produisirent que des broutilles. Cela avait cependant intéressé M. Moreau qui y retourna avec son jardinier, remua le terrain et trouva un superbe dolmen. Il loua le terrain et fouilla systématiquement.

Or, il se trouva qu'il était tombé sur un coin du paradis

des archéologues. Il y avait, en ce lieu extraordinaire, du préhistorique d'abord, le dolmen, des objets en pierre polie, etc., puis un cimetière gaulois, puis un cimetière gallo-romain, puis un cimetière franck, tout cela autour de la butte du moulin de Caranda!

M. Frédéric Moreau, mis en appétit, étendit le cercle de ses recherches. Il s'attaqua au territoire de Fère, acheta le terrain qu'il avait sondé et trouva un cimetière gaulois et un autre gallo-romain.

Les objets précieux, racueillis par lui en grand nombre, furent réunis en une collection qu'il baptisa du nom de Caranda, du lieu de ses premières découvertes, et il envoya à tous les grands musées de France des spécimens des objets trouvés, parmi lesquels il en était de très curieux et de très nouveaux comme armes, fibules, boucles, verreries, colliers, poteries, etc., etc.

En même temps, ayant fait la connaissance de l'irréprochable dessinateur et de l'archéologue si compétent, M. Pillois, il commença avec lui la publication de l'Album Caranda qui ne comprend pas moins de 250 planches. Les reproductions sont exécutées avec une admirable fidélité, au moyen d'un procédé de chromo-autographie que M. Pillois a créé de toutes pièces et qui a été appliqué par M. Bourbier, lithographe à Saint-Quentin.

Le premier fascicule parut en 1877 et contenait le résultat des fouilles de 1873-74-75. Les autres se continuent jusqu'à nos jours.

De plus, le secrétaire de M. Frédéric Moreau a établi un *Journal des fouilles*, manuscrit qui comporte quinze gros volumes et contient de précieux renseignements.

M. Frédéric Moreau s'était gardé à ces occupations, vert, ingambe et actif jusqu'à l'âge le plus avancé. Depuis deux hivers cependant, il commençait à sentir le lourd poids des ans. Il aura succombé sans doute à la congestion pulmonaire qui l'avait menacé déjà.

Quand on arrive à ce grand âge on a vu disparaître beaucoup de monde autour de soi.

Le fils de M. Frédéric Moreau, président du tribunal de commerce de la Seine, est mort depuis longtemps, un de ses petits-fils est mort officier à Madagascar; un de ses neveux a été syndic des agents de change, un autre avait épousé Mlle Nélaton qui fut une des victimes de l'incendie du Bazar de la Charité...

M. Moreau avait été conseiller général de l'Aisne et maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

---

# LA FONTAINE

Aux Archives de Chantilly

---

Parler de La Fontaine n'est jamais un ennui, même quand on serait bien sûr de n'y rien apporter de nouveau. — SAINT-BEUVE. *Causerie* du lundi.

Autorisé, grâce à l'obligeance de M. Gustave Macon, aimable conservateur-adjoint du Musée Condé, à consulter à loisir les manuscrits renfermés dans les précieuses archives du château de Chantilly, nous avons pu relever, on pas des documents — notre découverte est trop modeste pour que nous nous permettions d'employer ce mot, — mais quelques notes, extraites des papiers des Condé, relatives à La Fontaine et à ses ouvrages.

Si peu importants que soient ces renseignements, encore sont-ils pas tous inconnus ! M. le Duc d'Aumale y a fait certaines allusions dans son *Histoire des Princes de Condé*. (1) Ils méritent néanmoins, pensons-nous, d'être publiés, non pour leur valeur intrinsèque, mais à raison de la personnalité du poète dans l'intimité duquel nous aimons pénétrer et dont on ne se lasse jamais de s'entretenir.

(1). *Histoire des Princes de Condé pendant les xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles*, Paris, Calmann-Lévy, 1896, T. VII, p. 191 et suiv.

I

LA FONTAINE A L'ACADÉMIE

L'abbé Michon, surnommé Bourdelot, écrit de Paris, le 16 novembre 1683, à Louis II de Bourbon, plus généralement appelé Monsieur le Prince ou le Grand Condé :

« L'académie a mis un académicien nouveau dans la place de déffunt M. de Colbert. Les prétendans estoient MM. de la Fontaine, faiseur de fables, et Despréaux. Le premier l'a emporté ; il a eu 23 voix, M. Despréaux n'en a eu que 16 ; mais à la première promotion la chose est infaillible pour luy. »

La lettre de Bourdelot, médecin et familier du Grand Condé, nous fait voir avec quelle rapidité ce dernier entendait être tenu par ses nombreux secrétaires au courant des nouvelles littéraires. Le vote de l'Académie avait eu lieu le 15 novembre ; dès le lendemain Monsieur le Prince en était averti. Mais nous nous apercevrons bientôt que ses renseignements étaient parfois plus prompts qu'exactes.

Les incidents de la nomination de La Fontaine à l'Académie française sont relatés par tous ses biographes. Le Père Nicéron, dans ses *Mémoires*, (1), dit que La Fontaine eut 16 voix contre 7 données à Boileau. Celui-ci n'avait entrepris aucune démarche, car il avait promis au fabuliste son ami, nous dit Louis Racine, (2) de ne pas lui faire concurrence. Aussi l'expression de « prétendant » employée par Bourdelot n'est-elle pas absolument juste. D'Olivet (3), d'Alembert, donnent les mêmes chiffres, re-

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres*, T. XVIII, p. 319 (Paris, chez Briasson, 1732).

(2) *Mémoires sur la vie de Jean Racine*.

(3) *Histoire de l'Académie*, édition Livet, T. II, p. 25,

produits sans hésitation par M. Paul Mesnard (1) et par M. Georges Lafenestre (2).

Ces renseignements ne concordant pas avec ceux donnés par Bourdelot, nous avons voulu remonter aux sources les plus officielles. Nous avons consulté *Les registres de l'Académie française de 1672 à 1793* (3), et voici ce que nous y avons relevé :

« Du lundy 15 novembre (1683). — Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée pour songer à remplir la place d'Académicien vacante par la mort de M. Colbert, on y a procédé selon la forme ordinaire (4), en commençant par tirer au

(1) Les Grands écrivains de la France, La Fontaine, T. I. Notice biographique, p. CXXV. (Paris, Hachette).

(2) Les Grands écrivains français, La Fontaine, p. 96 (Paris, Hachette).

(3) Paris, Firmin-Didot, 1895.

(4) Charles Perrault (Mémoires, livre III, p. 135) nous donne d'intéressants détails sur la manière dont il fit pratiquer les votes pour l'Élection : « Lorsque j'entrai dans l'Académie, l'élection des Académiciens se faisait de cette sorte. Un mois après la mort d'un Académicien, un de la Compagnie, après en avoir parlé avec quelques-uns de la Compagnie, disait : nous avons perdu M. tel, etc. ; je crois que nous ne saurions mieux faire que de jeter les yeux sur M. tel, pour remplir sa place ; vous connaissez son mérite, etc. Peu de temps après ma réception, je dis qu'il me semblait que Dieu avait bien assisté l'Académie dans le choix de ceux qu'elle avait reçus jusqu'alors, vu la manière dont elle les nommait ; mais que ce serait le tenter que de vouloir continuer à en user de la sorte ; que ma pensée était qu'il faudrait dorénavant élire par scrutins et par billets, afin que chacun fût dans une pleine liberté de nommer qui il lui plairait. On crut que cette pensée ne venait pas de moi seulement, mais qu'elle pouvait m'avoir été inspirée par M. Colbert, ou du moins qu'il l'avait approuvée, et l'on demeura d'accord de prendre cette voie à l'avenir : ce qui a été exécuté. »

En effet, le 21 novembre 1672, la délibération suivante a été prise.

Ce lundy 21<sup>e</sup> novembre (1672).., la Compagnie estant au nombre de dix-neuf, il a passé de toutes les voix, hormis une, qu'à l'advenir la proposition se feroit de cette sorte :

Scavoir : Que chacun apporteroit un billet cacheté dans lequel il y

sort celuy de Messieurs qui assisteroit à l'ouverture des billets avec Messieurs les officiers. Le sort estant tombé sur M. le marquis de Dangeau, et chacun de Messieurs ayant ensuite donné son billet contenant le nom de celuy auquel il donnoit sa voix, M. Doujat, Directeur, et M. l'abbé Regnier, Secretaire, sont passez dans la première chambre avec M. le marquis de Dangeau, où ils ont examiné les billets qui estoient au nombre de vingt-trois. Ils ont trouvé le nom de M. de La Fontaine escrit dans treize de ces billets, ils en ont fait rapport à la Compagnie qui a procédé sur luy au premier scrutin selon la forme ordinaire. Il y a esté admis par seize suffrages, ce qui estant suffisant, M. le directeur l'a déclaré admis à la proposition, et s'est chargé ensuite de sçavoir du Roy s'il aurait agreable que l'on procédast dans la huitaine au scrutin de l'Election. »

Signé : REGNIER DESMARAIS.

Ainsi donc, les chiffres donnés par Bourdelot sont inexacts; ils devaient au surplus paraître suspects, car,

aura autant de noms qu'il y aura de places vacantes qu'on voudra remplir; Que ces billets seront mis entre les mains du Directeur et officiers lesquels, avec l'un de la Compagnie qui sera tiré au sort, feront un extrait de ces noms et les escriront par colonnes sur un papier; Qu'ils déclareront à la Compagnie celuy ou ceux qui auront le plus de voix et qu'ils tiendront secrets tous les autres; Que pour estre proposé au premier scrutin il faudra avoir pour le moins huit voix, s'il n'y a qu'une place vacante, et du moins six s'il y en a plusieurs; Que lorsque les officiers auront déclaré celuy qui en aura le plus, avant que de le proposer, on demandera s'il y a quelcun de la Compagnie qui assure et responde qu'il le souhaite; Que lorsque quelcun en aura rendu un témoignage bien positif, on procedera au scrutin de la proposition à l'ordinaire; Que lorsque le premier proposé aura esté admis ou exclus, on procedera au scrutin du second proposé tout de mesme, et ainsy à celuy du troisième, et que le lundy suivant, on procedera au second scrutin pour la reception.

Signé : CONRART.



en additionnant les 23 voix qui auraient été données à La Fontaine avec les 16 attribuées à Boileau, on arrive au chiffre de 39. Or, n'est-il pas invraisemblable, — ceci soit dit sans malice —, qu'aucun des membres n'ait manqué à la réunion, le quarantième fauteuil étant celui qu'il y avait lieu de pourvoir d'un titulaire! Et encore faudrait-il supposer qu'il n'y avait d'autre vacance que celle du siège de Colbert, décédé le 6 septembre 1683.

Les autorités que je viens de citer nous ont donné de la séance académique un compte rendu plus curieux que la rédaction officielle du secrétaire, l'abbé Regnier Desmairis. Il paraît que l'académicien Rose, exploitant contre La Fontaine le scandale provoqué par ses *Contes*, en aurait jeté un volume sur la table des séances, en disant avec dépit : « Je vois bien qu'il vous faut un Marot. » Le mot ne trompa personne; Rose voulait évidemment parler d'un *maraud*; mais Bensserade lui répliqua : « Et à vous il faut une marotte. » Y eut-il, contre notre trop léger conteur, sept boules noires, comme le prétend d'Olivet? c'est bien possible. Ce qui n'est pas douteux, dans tous les cas, c'est l'hostilité de Louis XIV. Au récit qu'en font les auteurs, nous préférons le langage plus circonspect, plus réservé, mais en même temps beaucoup moins connu, des procès-verbaux suivants.

« Du samedi 20<sup>e</sup> Novembre. — M. Doujat, Directeur, a rapporté à la Compagnie qu'il avoit esté à Versailles pour rendre compte au Roy de ce qui s'estoit passé dans l'assemblée du 15, et pour sçavoir s'il agreoit que l'on procedast au second tour de scrutin sur M. de la Fontaine qui avoit esté admis au premier, sous le bon plaisir de Sa Majesté. Que Sa Majesté luy ayant fait l'honneur de l'entendre avec beaucoup de bonté, luy avoit dit ensuite qu'elle avoit appris qu'il y avoit eu du bruit et de la cabale dans l'Académie. Qu'il avoit respondu qu'il estoit vray que quelqu'un avoit tesmoigné publiquement n'agreer pas

le choix qui avoit esté fait de M. de la Fontaine à la pluralité des voix, et en avoit parlé avec un peu de chaleur, mais que du reste tout s'estoit passé avec tranquillité et dans les formes ordinaires. Que là dessus ayant voulu expliquer à Sa Majesté quelles estoient ces formes, elle l'avoit interrompu en luy disant qu'elle les savoit fort bien, mais que pour ce coup, elle n'estoit pas encore bien déterminée, et qu'elle feroit sçavoir ses intentions à l'Académie. »

Signé : REGNIER DESMARAIS

On connaît les causes, les principales tout au moins, de la résistance de Louis XIV. Il voulait que la nomination de Boileau, son historiographe et son protégé, fût assurée, et il était résolu à laisser en suspens la ratification de l'élection de La Fontaine jusqu'à ce que Boileau fût entré dans la Compagnie. Or quelques mois après la réponse du Roi, un autre académicien, M. de Bezons, mourait le 12 mars 1684, et l'Académie s'empressait de se réunir le lundi 17 avril suivant et d'acclamer la candidature de Boileau. On alla aussitôt avertir Louis XIV. Les registres de l'Académie contiennent de cette démarche l'analyse suivante :

« Du jeudy 20<sup>e</sup> Avril (1684). — M. l'abbé Testu, chancelier, a dit qu'il avoit rendu compte au Roy de ce qui s'estoit passé au premier scrutin sur le sujet de l'Election d'un Académicien pour remplir la place de M. de Bezons ; et qu'après avoir appris à Sa Majesté, que Despréaux avoit esté proposé tout d'une voix, il l'avoit suppliée de la part de l'Académie de vouloir bien luy donner ses ordres là dessus, à quoy Sa Majesté avoit respondu que ce choix, luy estoit très agreable et qu'il seroit généralement approuvé. Que profitant ensuite de cette occasion, il avoit marqué à Sa Majesté que les intentions de l'Académie

estoit toujours de faire de bons choix, et qu'elle s'estimeroit heureuse lorsqu'il luy arriveroit d'en faire qui fussent suivis non seulement du consentement mais de l'approbation de Sa Majesté. Que comme il alloit adjoûter encore quelque chose, elle l'interrompit en le chargeant de dire à l'Académie qu'elle travaillast incessamment à consommer l'Election de M. de la Fontaine qui jusques là avoit esté suspendue ; et que luy, après avoir tesmoigné à Sa Majesté la joye qu'il avoit d'estre chargé de cet ordre, il l'assura que l'Académie l'exécuteroit agreablement et promptement. »

Signé : REGNIER DESMARAIS.

Louis XIV a-t-il ajouté, comme le lui fait dire d'Olivet, « que La Fontaine avait promis d'être sage ? » Nous ne le savons pas, mais le mot est joli et mérite de lui être attribué. Dans tous les cas, la promesse avait bien été faite. Témoin une Ballade au Roi, publiée pour la première fois dans le *Mercure galant* de janvier 1684, p. 167, et précédée de cet avertissement : « Cette ballade est du fameux M. de la Fontaine, choisi par Messieurs de l'Académie française pour remplir la place que la mort de M. Colbert a laissée vacante dans la Compagnie. Comme il y a quelque sur-séance à sa réception, il prie le Roi d'avoir la bonté de la lever. C'est ce que vous remarquerez dans l'Envoi qui n'est fait que pour cela. »

C'est une glorification de toutes les grandes actions du règne de Louis XIV, avec ce refrain :

« L'événement n'en peut être qu'heureux », refrain dont l'adroit candidat tire agreablement parti dans son Envoi que voici :

Ce doux penser, depuis un mois ou deux,  
Console un peu mes Muses inquiètes.  
Quelques esprits ont blâmé certains jeux,  
Certains récits, qui ne sont que sornettes;

Si je défère aux leçons qu'ils m'ont faites,  
Que veut-on plus ? Soyez moins rigoureux,  
Plus indulgent, plus favorable qu'eux ;  
Prince, en un mot, soyez ce que vous êtes :  
L'événement ne peut *m'être* qu'heureux,

Présentée et adroitement commentée par Madame de Thianges, la Ballade avait contribué certainement à produire l'effet qu'on en attendait ; *l'heureux événement* l'a prouvé.

Plus expéditive qu'aujourd'hui, peut-être parce qu'elle était plus jeune, l'Académie se réunit le 24 avril, et, à la séance même, prend date pour la réception publique, qui est fixée au 2 mai suivant. Admirons en passant cette vigueur, cet entrain auxquels nous ne sommes plus habitués, et consultons les procès-verbaux de ces deux assemblées.

« Du lundy 24 Avril. — On a procédé au second scrutin pour remplir les places vacantes par la mort de M<sup>rs</sup> Colbert et de Bezons, et premièrement on a procédé au second scrutin sur M. de la Fontaine qui avoit été proposé à celle de M. Colbert, et les choses s'estant faites selon les formes ordinaires, toutes les ballottes ont esté à la réception, et M. le Directeur l'a déclaré élu et receu. Après cela on a procédé de mesme sur M. Despréaux, proposé à la place de M. de Bezons, et il a esté pareillement élu par tous les suffrages, ce que M. le Directeur a ensuite déclaré de la mesme sorte a la Compagnie. Cela fait on a parlé du jour de la réception publique des nouveaux Académiciens, sur quoy il a esté dit qu'à l'égard de M. de la Fontaine, M. le Directeur le reiglerait avec luy, et qu'à l'égard de M. Despréaux il falloit remettre à en parler lorsqu'il seroit de retour du voyage qu'il va faire à la suite du Roy par ordre de Sa Majesté. »

Signé : REGNIER DESMARAIS.

La séance du mardi 2 mai 1684 n'a donné lieu sur les Registres de l'Académie qu'à cette simple note non signée : « Ce jour la Compagnie a tenu une séance publique pour la réception de M. de la Fontaine qui a fait son compliment de remerciement à la Compagnie auquel M. l'abbé de la Chambre, Directeur, a répondu. »

\*

\*\*

La séance avait cependant été fort intéressante, par suite des promesses du récipiendaire qui, derechef et solennellement s'engageait à être sage ; à cause aussi de l'hostilité qui persistait à persécuter jusque dans son triomphe le pauvre fabuliste, lourdement morigéné par l'abbé de la Chambre. La Fontaine traitait ses propres « chansons » de « grossières » ; il disait à ses nouveaux collègues : « Vous savez également bien la langue des Dieux et celle des hommes. J'élèverais au dessus de toutes choses ces deux talents, sans un troisième qui les surpasse ; c'est le langage de la piété, qui, tout excellent qu'il est, ne laisse pas de vous être familier. Les deux autres langues ne devraient être que les servantes de celle-ci. Je devrais l'avoir apprise en vos compositions, où elle éclate avec tant de majesté et de grâces. Vous me l'enseignerez beaucoup mieux lorsque vous joindrez la conversation aux préceptes. »

Tant d'humilité, de contrition, de respect pour la piété, ne désarmait pas le courroux dévôt de l'abbé de la Chambre, qui lui répondit durement, en prenant acte de ses paroles : « Ne comptez pour rien tout ce que vous avez fait par le passé ! Le Louvre vous inspirera de plus belles choses, de plus nobles et de plus grandes idées, que n'aurait jamais fait le Parnasse. Songez jour et nuit que vous allez dorénavant travailler sous les yeux d'un Prince qui s'informerait du progrès que vous ferez dans le chemin de la

vertu, et qui ne vous considérera qu'autant que vous y aspirerez de la bonne sorte. Songez que ces mêmes paroles que vous venez de prononcer et que nous insérerons dans nos registres, plus vous avez pris peine à les polir et à les choisir, plus elles vous condamneraient un jour si vos actions se trouvaient contraires, si vous ne preniez à tâche de joindre la pureté des mœurs à la doctrine, la pureté du cœur et de l'esprit à la pureté du style et du langage, qui n'est rien, à le bien prendre sans l'autre. »

Quel coup de massue et quelles menaces ! Franchement, toutes ces avanies faisaient payer bien cher au bon La Fontaine ses erreurs passées... et futures. S'il avait pu prévoir de quel fiel serait empoisonnée sa gloire d'Académicien, il eût sans doute été moins désireux d'entrer dans la Compagnie, et je ne serais pas étonné qu'à sa joie de récipiendaire ne se fût mêlé quelque regret, quelque crainte aussi, sur le caractère de ses fréquentations avec ses nouveaux collègues.

Et cependant, La Fontaine ambitionnait cet honneur depuis un certain temps. Il paraît bien certain qu'il avait tenté de remplacer l'abbé Cotin, décédé en décembre 1681 ; car on lit dans les *Œuvres* de La Monnoye (t. III. p. 106) : « Quand vous me mandâtes que l'abbé Cotin était mort, je dis tant mieux pour l'Académie ; mais sur ce que vous ajoutiez que le célèbre M. La Fontaine postulait pour être reçu en sa place, et qu'on lui avait donné l'exclusion, je dis tant pis pour l'Académie. » Malheureusement les Registres des délibérations ont une lacune du 1<sup>er</sup> juillet 1681 au 31 juillet 1683, et on ne trouve que ceci dans le *Mercur galant*, volume de mars 1682 : « M. l'abbé Cotin étant mort, MM. de l'Académie française jetèrent les yeux sur M. l'abbé de Dangeau. » De La Fontaine, il n'est pas question.

Walckenaer (p. 24 de *l'Histoire de La Fontaine*) dit qu'en 1676, notre poète aspirait à une place à l'Académie.

Les Registres ne nous fournissent aucune donnée sur ce point, mais Furetière (second factum, p. 291), dit que le fabuliste « a brigué cet honneur pendant sept années. »

Faut-il enfin, comme nous le verrons tout à l'heure, croire que, dès 1674, il avait cherché à entrer à la Petite Académie? Tout cela au surplus, n'a qu'une influence bien secondaire sur la vie et les œuvres de La Fontaine; son génie indépendant, ses dons naturels n'avaient pas grand'chose, en effet, à gagner aux estampilles officielles et à la solennité des réunions académiques.

## II

### LA FONTAINE ET QUINAULT

Dans une lettre signée « Perro » (1), datée du 13 septembre 1674, et adressée de Paris au Grand Condé, nous lisons : « La Fontaine s'est rebuté; il a quitté son entreprise et laissé le champ de bataille à Quinault. »

A quelle rivalité est-il fait allusion?

Nous avons trouvé dans les archives du Musée de Chantilly une copie fragmentaire de la lettre de Perro, à la suite de laquelle M. le duc d'Aumale a écrit de sa main : « Quinault fut élu à l'Académie française en 1670, et à la

(1) De toute la correspondance adressée à Monsieur le Prince, la lettre du 13 septembre 1674 est la seule qui soit signée : Perro. Aux allusions qui y sont faites, on voit qu'elle émane d'un magistrat. A son ton familier, il semble qu'on reconnaisse Jean Perrault, président des comptes et chef du conseil du Grand Condé. L'écriture, il est vrai, diffère des manuscrits de Perrault, non moins que l'orthographe de la signature. Mais la lettre n'aurait-elle pas été dictée par Jean Perrault et écrite par un tiers qui n'aurait pas pris la peine de bien orthographier le nom de celui dont il tenait la plume?

Petite Académie en 1674. » On appelait ainsi, par opposition à son aînée l'Académie française fondée par Richelieu, la docte assemblée créée en 1663 par Colbert. Celle-ci prit en 1692 le nom d'Académie royale des Inscriptions et Médailles, et devint en 1716 notre Académie actuelle des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ainsi donc, dans la pensée de l'éminent possesseur des papiers des Condé, la lettre de Perro se référerait à la nomination de Quinault à la Petite Académie, et il faudrait en conclure, d'après M. le duc d'Aumale, que La Fontaine aurait brigué ce siège sans pouvoir l'obtenir.

Or, nous avons cherché vainement, tant dans les biographies de Quinault que dans celles de La Fontaine, quelque indice de cette concurrence. Vainement aussi nous avons consulté les ouvrages spéciaux à l'histoire de l'Institut et fait des démarches pour avoir communication des archives du palais Mazarin. Les registres de la Petite Académie n'ont été conservés qu'à partir de l'année 1694. Il est donc impossible de connaître la date exacte de la nomination de Philippe Quinault à la Petite Académie. Le seul renseignement que nous puissions apporter, c'est que Quinault (1) a succédé à Chapelain, dont le décès remonte, d'après le *Dictionnaire* de Moréri, au 22 février 1674.

L'hypothèse de M. le duc d'Aumale n'a rien d'invraisemblable. Est-elle fondée ? Ce n'est pas sûr.

Tout d'abord, aucun indice dans l'histoire de La Fontaine ni dans sa correspondance, ne permet de retrouver la trace de cette singulière ambition. De plus, il paraît surprenant que le siège de Chapelain soit resté vacant sept mois, alors qu'à cette époque les vides de l'Académie française se trouvaient comblés au bout de quelques semaines. Enfin et surtout, on se représente difficilement,

(1) Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles Lettres, (Paris, 1717, t. I, p. 4).



dès 1674, au lendemain de ses Contes les plus scabreux, La Fontaine candidat à une grave assemblée, vers laquelle ne semblaient guère le porter ses goûts fort peu solennels et sa fantaisiste indépendance.

\*  
\* \*

Nous connaissons d'ailleurs, en 1674, une autre victoire remportée sur La Fontaine par Quinault.

Pour ses débuts d'auteur dramatique, le fabuliste avait écrit un opéra, *Daphné*, auquel il fait allusion dans une lettre du 16 juin 1674. La musique en devait être composée par Lulli. Celui-ci, qui tenait le poème pour chose accessoire et de peu de valeur, voulait que l'écrivain se subordonnât entièrement à lui. Il n'agréa pas le livret de La Fontaine, et, dit Mathieu-Marais (1), « rebuta cet ouvrage comme malpropre à la musique ; il y avait des traits fins, délicats, naïfs, si vous voulez ; mais tout cela n'était pas pour le chant qui aime à perdre des paroles, et La Fontaine n'en savait point perdre. »

Quinault, au contraire, avait toutes les complaisances. Il soumettait son canevas à Lulli, intercalait docilement, aux endroits indiqués par le musicien, des divertissements, des danses, des chansonnettes, et acceptait la coupe des vers et la syllabation propres à mettre en valeur l'œuvre de son collaborateur.

Entre la souplesse facile du poète à tout faire et les résistances convaincues du véritable écrivain, Lulli n'hésita pas. Il garda pendant quatre mois l'opéra de *Daphné*, pour lasser la patience du poète, qui fut sa dupe, et qui reconnaît lui-même son infériorité en cette matière :

Je me sens né pour être en butte aux méchants tours ;  
Vienne encore un trompeur, je ne tarderai guère.

(*Le Florentin*, Epître, vers 20 et 21).

(1) *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, 1811, p. 65.

Puis, un beau jour, en avril 1674, on apprit qu'à *Daphné* Lulli aurait préféré un opéra de Quinault, soit *Proserpine*, soit *Alcide* ou *le Triomphe d'Alceste* (1).

La Fontaine a donc « laissé le champ de bataille à Quinault », mais ce n'est pas sans un violent dépit contre Lulli le Florentin. Au mois d'octobre, d'après une date qui se trouve sur un manuscrit de la Bibliothèque de l' Arsenal, il décharge sa bile dans une virulente Epître dont nous avons déjà parlé tout à l'heure. Elle commence ainsi :

(1) Ce serait *Proserpine*, d'après les notices biographiques en tête des éditions de Quinault : 1715, t. I. p. 49. Walckenaer partage la même opinion. Au contraire, dans les *Les grands écrivains de la France*, (La Fontaine, t. I, notice biographique, p. CXXXIX, t. VII, p. 187, et t. IX, p. 174), MM. Paul Mesnard et Henri Regnier disent que l'opéra de Quinault préféré à *Daphné* est *Alcide* ou *le Triomphe d'Alceste*. Nous n'avons pas à prendre parti dans cette contradiction des auteurs. La seule chose qui soit à retenir, c'est que *Daphné*, publiée en 1682 seulement, date de 1674. Or, dans une lettre à M. de Turenne, écrite au lendemain de la victoire de Sintzheim (16 juin 1674), La Fontaine félicite Turenne de son succès, que, selon le langage figuré alors en usage, il qualifie d' « opéra ».

Vous avez fait, Seigneur, un opéra.  
Nous en faisons un nouveau, mais je doute  
Qu'il soit si bon, quelque effort qu'il m'en coûte,

(Vers 22 à 24).

Si, dès le mois de juin ou juillet, il doute de la réussite de l'opéra auquel il travaille avec un collaborateur qu'il ne nomme pas, il ne peut faire a lusion, comme le dit M. Paul Mesnard (notice biographique, t. I, p. CXXXIX), qu'à *Daphné*, et non pas, comme l'a cru M. Henri Regnier (t. VII, p. 249) à *Galatée*; car La Fontaine nous dit lui-même dans une note qui précède la publication de ce fragment : « Je n'ai point commencé cet ouvrage dans le dessein d'en faire un opéra avec les accompagnements ordinaires qui sont le spectacle et les autres divertissements. Je n'ai eu pour but que de m'exercer dans ce genre de comédie ou de tragédie mêlé de chansons, qui me donnait alors du plaisir. »

Le Florentin  
Montre à la fin  
Ce qu'il sait faire.

Et en 1680, s'il faut en croire un éditeur de 1765, il compose encore une autre pièce de vers dans le même esprit, la *Ballade contre Lully*, dont voici l'envoi :

Je te souhaite un heur sans fin,  
Qui soit exempt de toute peine;  
Mais surtout, ami La Fontaine,  
Dieu te garde du Florentin.

Rapprochons les différentes dates que nous venons de citer. En juin, l'opéra de *Daphné* était déjà composé. Après quatre mois de difficultés et de tergiversations, en octobre, La Fontaine nous expose ses griefs contre Lulli. Pourquoi Perro n'aurait-il pas, dès le 13 septembre, connu et annoncé à Monsieur le Prince la victoire de Quinault et le découragement passager du Bonhomme ?

### III

#### A LA CHASSE

« M. de La Fontaine le poète supplie V. A. S. de luy  
« accorder une permission de chasse à Monluel. Si elle  
« veut luy faire cette grâce, elle la trouvera cy-joint. »  
Extrait d'une lettre de Gourville, en date du 26 avril 1686,  
à Monsieur le Prince.

A la précaution prise par Jean Hérault de Gourville de préparer d'avance la permission sollicitée par La Fontaine,

afin que le Grand Condé n'eût qu'à y apposer sa signature, nous voyons tout de suite que le fidèle intendant connaissait les bonnes dispositions de Monsieur le Prince à l'égard des hommes de lettres et ses sympathies spéciales pour le fabuliste. Pas plus que Gourville, nous ne doutons que le désir de La Fontaine n'ait été favorablement accueilli; mais nous nous demandons où était située cette chasse.

Monluel n'existe, en effet, ni dans les dictionnaires des communes ni dans ceux des postes. Il y a bien dans l'arrondissement de Trévoux un chef-lieu de canton appelé Montluel. Les Condé y avait-ils des propriétés, et, dans tous les cas, eussent-elles attiré si loin de Château-Thierry et de Paris un amateur qui ne devait pas être bien passionné, ou tout au moins qui manquait sans doute de persévérance, en cela comme en bien d'autres choses ! Je serais tenté de chercher moins loin, par exemple à trois lieues à peine de la patrie de La Fontaine, dans une petite commune boisée des environs de Condé-en-Brie, où il est probable que la famille des Bourbon possédait des terres, à Monthurel. Je sais bien que l'orthographe n'est pas la même, mais, comme beaucoup de noms propres, Monthurel s'est écrit successivement de diverses façons; en 1710, on disait Monturel (1); il en était encore de même en 1826 (2); pourquoi en 1686 n'aurait-on pas écrit Monluel ? Au surplus, au xvii<sup>e</sup> siècle, on mettait Chauleraut, Chaury, pour Châtelleraut, Château-Thierry; la Champmeslé s'orthographiait indifféremment Chammelay ou Chanmeslay. Personne alors ne se rendait esclave de l'orthographe, surtout pour les noms propres, Gourville pas plus que les autres et La Fontaine moins encore que bien d'autres, lui qui dans la seconde lettre adressée à sa femme pendant son voyage en Limousin, lui parle en ces termes de Mont-

(1) Dictionnaire topographique du département de l'Aisne par M. Auguste Matton, Paris, imprimerie nationale, 1871, p. 182.

(2) Dulaure, Histoire des environs de Paris.

léry : « Est-ce *Montléry* qu'il faut dire, ou *Montlehery*. C'est Montlehéry quand le vers est trop court, et Montléry quand il est trop long. Montléry ou Montlehéry comme vous voudrez... »

Monluel ou Monthurel comme nous voudrions, peu importe le nom de la chasse convoitée par le Bonhomme, peu importe qu'elle soit aux alentours de Trévoux, sur les bords riants du Surmelin ou ailleurs. Je vois parfaitement mon chasseur, comme un sage, « errant parmi les bois » (1), l'œil au guet, la perruque au vent, laissant échapper un timide lièvre

(2)                   « En son glte songeant.

pour courir après sa rime et observer surtout quelque trait nouveau de l'instinct des animaux ou du caractère de l'homme. La première idée qui se présente en effet à l'esprit, tant sont célèbres les distractions plus ou moins authentiques prêtées à La Fontaine, c'est de se le représenter comme un parfait maladroit. M. le duc d'Aumale, dans son *Histoire des Princes de Condé*, n'a pas manqué de sacrifier à cette tradition : Au point de vue de la chasse, il n'a pas meilleure opinion de La Fontaine que de Boileau, à propos de qui De La Rue, un des correspondants attitrés de Monsieur le Prince, écrivait de Chantilly le 24 septembre 1673 : « J'ai creu que le retour de M. Despréaux nous ruinerait tout le pays de gibier à la quantité de coups qu'il a tirés ; il m'en coûte un baril de poudre et beaucoup de plomb, Il n'a sceu tuer une seule pièce de gibier. »

Pour peu que l'atavisme et *l'habitus* professionnel aient agi sur la nature primesautière de La Fontaine, dont le père était capitaine des chasses au duché de Château-

(1)                   Errant parmi les bois,  
Il regarde à ses pieds les favoris des rois.  
*(Philémon et Baucis, vers 9 et 10).*

(2) *Le Lièvre et les Grenouilles*, fable XIV du livre II.

Thierry, et qui lui-même, jusqu'en 1672, avait été — oh ! si peu ! — maître des eaux et forêts (1), peut-être avait-il en somme quelque expérience de la chasse et se montrait-il moins emprunté que Boileau. Il avait, dans tous les cas, d'excellentes raisons pour n'être pas indifférent aux exercices cynégétiques, et en même temps pour ne pas faire grand mal au gibier : il aimait sincèrement la nature et raffolait des bêtes. La chasse était donc pour lui, si, selon toute vraisemblance, il a fait dans ses œuvres un peu d'autobiographie, un prétexte à la promenade, un aliment aux rêveries, un délassement à ses travaux (2).

Sans chercher tous les passages des œuvres de notre poète qui contiennent des allusions plus ou moins directes à la chasse, on peut faire, en tout cas, cette remarque que les termes de vénerie lui sont familiers, qu'il se les approprie sans effort.

Dans la fable XIV du livre X, intitulée : *Les Lapins* (3),

(1) Voir *Annales de la Société archéologique de Château-Thierry* 1880, p. 123.

(2) Voyez le vers 236 d'*Adonis* :

On lui dit que la chasse est un puissant remède.

Voyez encore dans *Les Filles de Minée* les vers 214 et suivants :

Voilà Céphale en peine ;  
Il renonce aux cités, s'en va dans les forêts,  
Conte aux vents, conte aux bois ses déplaisirs secrets,  
S' imagine en chassant dissiper son martyre...

Dans la fable XXV du livre XII, *Le juge arbitre, l'Hospitalier et le Solitaire*, le magistrat et le médecin,

Affligés, et contraints de quitter leur emploi,  
Vont confier leur peine au silence des bois.

(3) « On montre près Château-Thierry, non loin de la ferme de la Truéterie, qui appartenait à La Fontaine, l'endroit où il a conçu la fable XIV du livre X. » (Frédéric Henriot, *Les campagnes d'un paysagiste*, p. 137). — Voir sur la Truéterie une lettre de La Fontaine à son oncle Jannard, du 1<sup>er</sup> février 1659.

se trouve une définition exacte de l'heure la plus favorable à la poursuite du gibier, et, ce qui vaut mieux, une assimilation amusante des humains avec les lapins.

A l'heure de l'affût, soit lorsque la lumière  
Précipite ses traits dans l'humide séjour,  
Soit lorsque le soleil rentre dans sa carrière,  
Et que, n'étant plus nuit, il n'est pas encor jour,  
Au bord de quelque bois sur un arbre je grimpe,  
Et, nouveau Jupiter, du haut de cet Olympe,  
Je foudroie, à discrétion  
Un lapin qui n'y pensait guère.  
Je vois fuir aussitôt toute la nation  
Des lapins, qui, sur la bruyère,  
L'œil éveillé, l'oreille au guet,  
S'égayaient, et de thym parfumaient leur banquet.  
Le bruit du coup fait que la bande  
S'en va chercher sa sûreté  
Dans la souterraine cité.  
Mais le danger s'oublie et cette peur si grande  
S'évanouit bientôt; je revois les lapins,  
Plus gais qu'auparavant, revenir sous mes mains.  
Ne reconnaît-on pas en cela les humains ?

La citation est longue ; mais le moyen de n'aller pas jusqu'au bout de ce délicieux tableau ! Je saurais gré à qui m'indiquerait les vers qu'on en pourrait retrancher.

#### IV

#### VERS ADRESSÉS AU GRAND CONDÉ

M. de Mondion, membre du Conseil du Prince de Condé, lui écrit de Paris, à la date du 6 avril 1680.

« M. de La Fontaine m'a fait demander comment V. A. S. « avait trouvé les vers que je luy ay envoyé (*sic*) de luy à

« Saint-Germain dernièrement. Si V. A. S. vouloit bien  
« que j'en disse un petit mot de sa part audit sieur de La  
« Fontaine, cela lui feroit un grand plaisir et l'obligeroit  
« à me donner ce qu'il y aura de nouveau. »

Le 23 janvier 1685, un autre familier du Grand Condé, Deschamp, lui communique un conte. « Madame de La Fayette, lui dit-il, m'a chargé d'envoyer à V. A. S. un conte de La Fontaine qu'elle croit que vous n'aurez point veu. »

Au xvii<sup>e</sup> siècle, la propriété littéraire n'existait pas encore, et cependant il fallait bien que les hommes de lettres vécussent de leur plume. Il n'y avait là rien que de fort légitime et de très honorable pour eux. La Fontaine n'en rougissait pas, quand il disait :

Que Melpomène

Souvent sans déroger, trafique de sa peine.

(Fable XIV, livre I. *Simonide préservé par les Dieux*).

De cette nécessité naquit évidemment cette littérature qui adule les puissants, encense leurs prétendues vertus et chante leurs exploits en d'hyperboliques alexandrins. Quand il était satisfait de ses poètes courtisans, Louis XIV les remerciait en leur octroyant des sinécures dans l'administration, des fonctions à la Cour, ou en leur allouant des pensions. Les grands seigneurs, eux aussi, avaient, à l'imitation du Roi, leurs auteurs favoris, qu'ils savaient récompenser libéralement et avec délicatesse.

Certes, La Fontaine, par nature, était un indépendant. Quand il se sentait libre d'exprimer franchement sa pensée, lorsque, dans ses fables, par exemple il faisait parler ses animaux sans contrainte, il ne ménageait pas les épigrammes aux grands, dont il disait :

L'univers leur sait gré du mal qu'ils ne font pas.

(Livre XII, fable XII).



Tous les mangeurs de gens ne sont pas grands seigneurs (1).

(Livre II, fable XVI).

Toutefois, le poète avait besoin, comme ses confrères, de faire sa cour (2) à ceux qui dispensaient les faveurs, et il savait comment il les fallait flatter.

La louange chatouille et gagne les esprits.

(Livre I, fable XIV. *Simonide préservé par les Dieux*).

Amusez les rois par des songes,  
Flattez les, payez les d'agréables mensonges :  
Quelque indignation dont leur cœur soit rempli,  
Ils goberont l'appât, vous serez leur ami.

(Livre VIII, fable XIV. *Les obsèques de la lionne*).

Pour être l'ami des grands, Jean de La Fontaine, à l'affût de l'actualité, cherchait dans les événements contemporains, dans les fêtes de famille, naissances, mariages, etc..., un prétexte à rimer en l'honneur des personnages de marque des vers plus ou moins faciles, — car, en ce métier ingrat de louangeur officiel, l'effort et l'ennui se faisaient parfois sentir.

Dans ces pièces de circonstances, le ton, forcément changeait. Notre poète ne parlait plus des grands, il parlait aux grands; la nuance était importante à observer.

Le sage dit, selon les gens :  
Vive le Roi! vive la ligue.

(Livre II, fable c.)

(1) On pourrait multiplier ces exemples. Contentons-nous de renvoyer au début de *Philémon et Baucis*, aux *Nymphes de Vaux*, aux fables X et XIV du livre I, XIV du livre, VIII du livre XI, I du livre VII, VII du livre XII, et à toutes celles où lions et loups imposent tyranniquement leur autorité souveraine.

(2) « Le poète ne manquait aucune occasion de faire sa cour » *Histoire de la vie et des ouvrages de M. de La Fontaine*, par Mathieu-Marais, rédigée vers 1725, publiée seulement en 1811.

Or, La Fontaine était un sage, et il savait fort bien que

Le mensonge et les vers de tout temps sont amis.

(Livre II, fable I).

\*  
\* \*

Les vers qui nous occupent, ne sont pas de ceux dont La Fontaine disait, dans *Adonis* (vers 5) :

Ces sujets sont trop haut, et je manque de voix.

C'est simple un compliment galamment tourné, et d'un ordre tout intime. Il est facile, en effet, malgré l'indication très sommaire de Mondion, de découvrir dans les œuvres de La Fontaine la pièce qu'il avait envoyée à Saint-Germain à Monsieur le Prince au commencement de l'année 1680. C'est un épithalame on l'honneur du mariage du prince Louis Armand de Conti, neveu et filleul du Grand Condé, avec Marie Anne de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois, fille de Louis XIV et de Mademoiselle de La Vallière.

Couple heureux et parfait,  
Couple charmant, faites durer vos flammes  
Assez longtemps pour nous rendre jaloux :  
Soyez amants aussi longtemps qu'époux.  
Douce journée, et nuit plus douce encore !  
Heures, tardez, laissez au lit l'Aurore.  
Le temps s'envole ; il est cher aux amants ;  
Profitez donc de ses moindres moments,  
Jeune princesse, aimable autant que belle,  
Jeune héros, non moins aimable qu'elle,  
Le temps s'envole, il faut le ménager ;  
Plus il est doux, et plus il est léger.

Cette cérémonie est décrite dans toutes ses splendeurs par le *Mercur Galant* (p. 1 à 88, 2<sup>me</sup> partie, janvier 1680), par la *Gazette de France* (p. 33 à 35, janvier 1680) et dans une lettre de Madame de Sévigné à sa fille Madame de Grignan.

Nous savons que les fiançailles eurent lieu à Saint-Germain le lundi 15 janvier, et que le Grand Condé, tuteur du jeune époux, y assistait, ainsi qu'à la lecture du contrat et à la célébration du mariage, faite le mardi 16, dans la chapelle du château, par le cardinal de Bouillon.

L'épithalame de La Fontaine a circulé longtemps manuscrit avant d'être imprimé dans l'Épître à la Duchesse de Fontanges. Il n'avait pas encore été rendu public quand, le 6 avril 1680, M. de Mondion demandait à Monsieur le Prince « comment il avait trouvé les vers qu'il lui avait envoyés ». Nous n'avons pas la réponse du Grand Condé. Il est facile d'y suppléer; le compliment était trop bien tourné pour que le prince ne l'agréât pas avec sa bonne grâce coutumière.

\*  
\* \*

Quant au conte dont la lecture est recommandée par Madame de La Fayette, nous nous demanderons aussi : Quel est-il ?

Les recherches devront nécessairement se circonscrire dans la dernière série, postérieure aux quatre parties qui ont été l'objet d'une ordonnance de saisie rendue le 5 avril 1675 par le lieutenant de police La Reynie.

En tenant compte de l'esprit honnête et simple de Madame de La Fayette, et des sentiments de piété dans lesquels Louis II de Bourbon devait s'éteindre le 11 décembre 1686, il est évident que le récit de La Fontaine était de ceux dont il a dit lui-même :

Qui pense finement et s'exprime avec grâce  
Fait tout passer, car tout passe.

(Le Tableau, vers 23 et 24).

*La Clochette, le Fleuve, Scamandre, la Confidente sans le savoir, le Remède, les Aveux indiscrets*, ont été publiés au tome I des *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs*

de *Maucroix et de La Fontaine*, à Paris, chez Claude Barbin, 1685, in-12, avec privilège daté du 1<sup>er</sup> février 1685, et achevé d'imprimer du 28 juillet suivant. C'est une de ces cinq nouvelles, non encore imprimée, que la comtesse de La Fayette désignait à Monsieur le Prince.

La morale ne saurait s'alarmer d'aucun de ces petits contes; mais le premier en date, *la Clochette*, est celui qui a le plus de chances d'avoir trouvé grâce devant Madame de La Fayette, et dont la date concorde le mieux avec la lettre de Deschamps.

Son apparition, en effet, a dû suivre de très près la réception de *La Fontaine* à l'Académie. A la séance du 2 mai 1684, après les discours d'usage, analysés plus haut, le récipiendaire, en veine de *meâ culpâ* et de promesses, avait lu son *Discours à Madame de la Sablière*, dans lequel il déplore en ces termes les entraînements d'une existence étourdie :

..... Je n'ai pas vécu; j'ai servi deux tyrans.  
Un vain bruit et l'amour ont partagé mes ans.  
Qu'est-ce que vivre, Iris ? Vous pouvez nous l'apprendre.  
Votre réponse est prête; il me semble l'entendre ;  
C'est jouir des vrais biens avec tranquillité ;  
Faire usage du temps et de l'oisiveté ;  
S'acquitter des honneurs dûs à l'être suprême,  
Renoncer aux Philis en faveur de soi-même;  
Bannir le fol amour et les vœux impuissants,  
Comme hydres dans nos cœurs sans cesse renaissants.

Vains engagements! Quelques jours après cette solennelle abjuration, notre impénitent conteur commençait *la Clochette* par cet aveu :

Oh! combien l'homme est inconstant, divers,  
Faible, léger, tenant mal sa parole !  
J'avais juré hautement dans mes vers  
De renoncer à tout conte frivole :  
Et quand juré ? c'est ce qui me confond,  
Depuis deux jours j'ai fait cette promesse.

Donc *la Clochette* aurait été composée vers le mois de mai 1684. Il est très vraisemblable que le Grand Condé n'en ait pas eu encore connaissance en janvier 1685, au moment où Deschamps lui communiquait le « nouveau conte » recommandé par Madame de La Fayette.

V

LA FONTAINE TRADUCTEUR DE PLATON

‘ Tout le monde sait par cœur l'*Épithaphe d'un paresseux*, se vantant ingénument d'avoir fait deux parts de son temps, qu'il passe :

L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire

On connaît aussi les descriptions charmantes du sommeil, de l'oisiveté, et les invocations pieusement répétées de La Fontaine à tous les dieux du repos (1).

(1) Pour La Fontaine « le pays où les gens sont heureux », c'est « le pays où l'on dort. »

- « On y fait plus, on n'y fait nulle chose :
- « C'est un emploi que je cherche encor.

(*Le Diable de Papefiguière*).

Ne point souffrir,  
Ne point mourir,  
Et ne rien faire,  
Que peut-on souhaiter de mieux ?  
Ce qui fait le bonheur des dieux,  
C'est de n'avoir aucune affaire,  
Ne point souffrir,

Sans aller jusqu'à partager l'opinion de la servante du Bonhomme, qui le trouvait « plus bête que méchant », on pourrait se laisser influencer par les prétendus aveux du poète, et dire avec Sainte-Beuve : « Ce n'était pas à beaucoup près un travailleur opiniâtre ni un érudit que La Fontaine, ni encore moins un investigateur de manuscrits (1) ». Et cependant, voici qu'après plus de deux siècles, La Fontaine va nous apparaître tout-à-coup, grâce à la correspondance du Grand Condé, comme un érudit, ou, tout au moins, comme un humaniste assez laborieux, dans tous les cas, pour traduire, à l'exemple de ses contemporains Corneille, Molière, Racine, les œuvres d'un philosophe grec auquel il avait voué un culte particulier (2).

« J'envoie à V. A. S., écrit, à la date du 29 mai 1680, « M. de Mondion à Monsieur le Prince, une traduction

Ne point mourir,  
Et ne rien faire.

(Prologue de *Daphné*).

Voir encore la fable IV du livre XI, *Le songe d'un habitant du Mogol*, et, dans le *Songe de Vaux*, ce petit discours adressé au Sommeil :

« Toi que chacun réclame,  
Tu sais que j'ai toujours honoré tes autels;  
Je t'offre plus d'encens que pas un des mortels :  
Doux Sommeil, rends-toi donc à ma juste prière ».  
A ces mots, je lui vis entr'ouvrir la paupière;  
Et, refermant les yeux presque au même moment :  
« Con entez ce mortel, » dit-il languissamment.

Voir aussi la fable XII du livre VII, *L'homme qui court après la fortune et l'homme qui l'attend dans son lit*, et la deuxième lettre de La Fontaine à sa femme pendant son voyage à Limoges : « Moi qui suis enfant du sommeil et de la paresse... »

(1) *Portraits littéraires*. T. I, p. 494.

(2) « Ce philosophe (Platon) plaisait beaucoup à notre poète, et il lui a bien servi dans ses idées galantes et les descriptions gracieuses dont ses ouvrages sont ornés. » (Mathieu-Marais).

« que M. de La Fontaine a faite d'un dialogue de Platon.  
« Il m'a chargé de mander à V. A. S. que si elle croit qu'il  
« mérite d'être achevé, il y travaillera pour l'amour  
« d'elle... (1) M. de La Fontaine supplie V. A. S. d'avoir  
« la bonté de luy renvoyer ce dialogue quand elle l'aura  
« lu. »

Nous savions que, dans sa préface des *Fables*, Jean de La Fontaine avait analysé le *Phédon* et la *République*; que, dans *Psyché*, il avait fait allusion à l'*Ion* et au *Banquet*; qu'il avait vanté, dans l'*Epître dédicatoire* au Procureur Général Harlay « les douceurs de Platon..., le plus grand des amuseurs »; qu'enfin il s'écriait dans l'*Epître* à l'Evêque de Soissons :

Quand notre siècle aurait ses savant et ses sages,  
En trouverai-je un seul approchant de Platon.

De là à le traduire, convenons qu'il y a loin; et cependant la lettre de Mondion ne peut laisser aucun doute sur ce fait.

Dans l'édition en deux volumes in-12 imprimée à Paris, en 1685, sous le titre : *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroix et de La Fontaine*, se trouve une excellente traduction de trois dialogues de Platon : *Eutiphron*, *l'Hyppias le Beau* et *l'Euthidémus*. Présentée par La Fontaine dans un fort joli avertissement, cette œuvre a toujours été attribuée à Maucroix, et le préfacier est le premier

(1) En cet endroit, M. de Mondion ajoute : « C'est lui aussi qui m'a donné cet exemplaire de la comédie d'*Agamemnon* pour l'envoyer à V. A. S. L'auteur l'a supplié de l'excuser si ce livre n'est pas relié comme il devrait l'être. » Voir à propos de ce curieux passage, qui précise les rapports de cordialité et de confiance de La Fontaine avec le Grand Condé, les recherches très intéressantes de M. Gustave Macon, *Le Grand Condé et le Théâtre*, p. 10, extrait du *Bulletin du Bibliophile*, librairie Techener, Paris, 1899.

dédicace au Procureur Général Harlay, les traductions de mon ami, et au nom de leur auteur et au mien : car je à lui en faire honneur, « Je vous offre, dit-il dans une dispose de ce qui est à lui, comme s'il était à moi-même ». Sous la modestie de la forme il y a là un aveu. Notre poète paraît donc avoir eu sa part effective de collaboration dans ce travail ; car on ne supposera pas qu'il se soit indûment attribué auprès du Grand Condé l'œuvre d'autrui. L'indélicatesse et le plagiat n'ont jamais été « ses affaires », selon son expression de la fable IX du livre IV, *Le Geai paré des plumes de Paon*.

Il est assez de geais à deux pieds comme lui,  
Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui,  
Et que l'on nomme plagiaires.  
Je m'en tais, et ne veux leur causer nul ennui.  
Ce ne sont pas là mes affaires.

Quelque minime qu'ait été la contribution personnelle du fabuliste à la traduction de Platon publiée en 1685, c'est bien certainement déjà à cet ouvrage qu'il travaillait en 1680, quand il faisait demander à Monsieur le Prince si son dialogue méritait d'être achevé.

\*  
\* \*

Faut-il se hâter de faire de La Fontaine un helléniste éprouvé ? Ce serait aller imprudemment à l'encontre de la tradition, et sans doute aussi de la vérité.

Dans le *Mercure de France* du 17 septembre 1785, Grosley, associé de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dit (p. 183) que notre auteur « se pourvoyait de grec auprès de Racine. » Cette assertion est confirmée par Louis

(1) *Mémoire sur la vie de Jean Racine*. — Les Grands écrivains de la France, J. Racine. 2<sup>me</sup> édit. t. I, p. 334.



Racine, qui paraît bien avoir eu connaissance des travaux ou des essais de La Fontaine sur Platon. « Il voulait toujours, dit-il (1), parler de Platon, dont il avait fait une étude particulière dans une traduction latine. Il cherchait à connaître les anciens par la conversation, et mettait à profit celle de mon père, qui lui faisait lire quelquefois des morceaux d'Homère dans la traduction latine. »

D'Olivet prétend à son tour que La Fontaine (1) « étudia sous des maîtres de campagne, qui ne lui enseignèrent que le latin » (p. 321). Mais plus loin, et sans préciser s'il fait allusion à des textes grecs ou à des traductions, il ajoute (p. 325) : « Il faisait ses délices de Platon et de Plutarque. J'ai tenu les exemplaires qu'il en avait ; ils sont notés de sa main, à chaque page ; et j'ai pris garde que la plupart de ses notes étaient des maximes de morale ou de politique, qu'il a semées dans ses fables. »

Admettons donc que l'helléniste n'était peut-être pas très sûr de lui-même et recourait volontiers aux traductions. Il n'en est pas moins certain qu'il avait une connaissance très sérieuse, très littéraire, de ses auteurs grecs et qu'il savait puiser à propos dans leurs ouvrages cette grâce, cette variété, cette propriété d'expressions qui feront toujours notre admiration.

Les fabulistes des différents siècles, Babrius, Aphonius, Planude, Esope surtout, « lui qui enseignait la véritable sagesse, et qui l'enseignait avec bien plus d'art que ceux qui en donnent des définitions et des règles » (2), n'avaient pas de secrets pour le glorieux disciple qui les dépassa tous.

L'histoire du Roi Candaule, dans le conte VIII de la 4<sup>me</sup> partie, est tirée d'Hérodote. Théocrite et Callimaque ont inspiré de nombreux passages de *Galatée*. Les contes XI et XII de la 2<sup>me</sup> partie sont des imitations d'Anacréon.

(1) Histoire de l'Académie française, 3<sup>me</sup> édit. in-12, 1743, t. II.

(2) Vie d'Esope le Phrygien.

Plutarque, Socrate, Homère, Démosthène, Hésiode, Lucien, ont apporté leur contingent à notre poète, comme aussi, dans la littérature latine, Sénèque le philosophe, Juvénal, Phèdre, Pline le Jeune, Horace, etc.

Boileau a pu dire avec raison que La Fontaine était « orné au goût de Térence » (1). Le premier ouvrage imprimé par notre poète, en 1654, est en effet une adaptation en vers de l'*Eunuque*, et c'est à l'*Andrienne* (acte I<sup>er</sup>, scène I, vers 62).

Ne quid nimis,

qu'il a emprunté le titre et l'objet de sa fable XI du livre IX :  
*Rien de trop*.

Rien de trop est un point  
Dont on parle sans cesse, et qu'on n'observe point.

Rien de trop ! Tout le talent, tout l'esprit, toute la bonne humeur de La Fontaine tiennent dans cette règle de conduite que, littérairement du moins, il a toujours scrupuleusement observée.

Nous pourrions multiplier ces exemples à l'infini, car les productions de La Fontaine sont parfumées toutes des bonnes senteurs de l'antiquité. Tous les lieux communs sur l'inconstance de la fortune, la fragilité de notre existence et les douceurs de la retraite, n'ont-ils pas été exprimés avant lui par Virgile (2), par Ovide, Aulu-Gelle, Lucrèce, Pétrone, Cicéron, Tacite et Tite-Live, pour lequel notre auteur s'était pris un beau jour d'une passion si vive qu'il en avait oublié de dîner (3).

(1) Dissertation sur la Joconde. Edition Berriat St-Prix, t. 11, p. 16.

(2) « Térence et Virgile étaient ses poètes favoris; personne n'entendait si bien Virgile que lui et ne savait si bien profiter de certains tours fins que le collègue ne connaît pas » (Mathieu-Marais).

(3) « Je m'attachai tellement à la lecture de Tite-Live, qu'il se passa plus d'une bonne heure sans que je fisse réflexion sur mon appétit. » (Lettre de La Fontaine à sa femme pendant son voyage à Limoges).

Comme Molière, d'ailleurs, La Fontaine prend son bien où il le trouve, sans se mettre en peine de dissimuler la source à laquelle il a puisé, sans étaler non plus son érudition, car il apprécie médiocrement la pédanterie.

Un sot plein de savoir est plus sot qu'un autre homme.  
Je le fuirais jusques à Rome,

dit-il, et il donne aussitôt au poète ce conseil dont il a si bien profité lui-même :

Qu'il cache son savoir et montre son esprit (1).

Bref, dans son *Épître à l'Evêque de Soissons*, il s'explique très franchement sur la question de l'érudition.

Quelques imitateurs, sot bétail (2), je l'avoue,  
Suivent en vrais moutons le pasteur de Mantoue :  
J'en use d'autre sorte ; et, me laissant guider,  
Souvent à marcher seul j'ose me hasarder.  
On me verra toujours pratiquer cet usage :  
Je ne prends que l'idée, et les tours, et les lois  
Que nos maltres suivaient eux-mêmes autrefois.  
Si d'ailleurs quelqu'endroit plein chez eux d'excellence  
Peut entrer dans mes vers sans nulle violence,  
Je l'y transporte, et veux qu'il n'ait rien d'affecté,  
Tâchant de rendre mien cet air d'antiquité.

\*  
\*  
\*

S'il a le culte des anciens, La Fontaine conserve toujours ses coudées franches. Il dit à l'Evêque de Soissons :

Qui de vous aujourd'hui  
S'égale aux anciens ?

(1) Lettre à Racine.

(2) Là encore, nous trouvons une expression d'Horace : « *Imitatores, servum pecus.* »

## Il s'assimile très habilement

Des Grecs et des Latins les grâces infinies,

(Lettre à Racine)

mais il ne craint pas, dans son indépendance et son éclectisme, de glaner dans Machiavel, Boccace, l'Arioste, de prendre un trait à Clément Marot, une expression heureuse à Rabelais, une image à Malherbe. Il lit et relit les livres saints, Baruck (1), Lactance, traduit le psaume *Diligam te, Domine*, et paraphrase le *Dies iræ*.

« Si benefeceris, dit l'*Ecclésiastique*, verset 1, chapitre XII, scito cui feceris. »

Il est bon d'être charitable :

Mais envers qui ? c'est là le point.

(Fable XIII, livre VI, *Le villageois et le serpent*).

La Mythologie n'offre pas moins de ressources à La Fontaine, qui en connaît les arcanes et y puise ses allégories les plus galantes, par exemple dans le *Songe*, dédié à la princesse de Conti, fille de Mademoiselle de La Vallière et de Louis XIV.

Voilà la fille des Amours,

Elle en a la grâce et les charmes ;

On ne dira pas moins, en admirant son air :

C'est la fille de Jupiter.

(1) Ne trouve-t-on pas un écho de l'Épître de St-Paul aux Hébreux, de la prophétie de Baruck : « *Sensum enim non habent ipsi dii illorum* », et du psaume CXIII, verset 6 : « *Aures habent et non audient* », dans *L'homme et l'idole de bois* (livre IV, fable VII), dans *L'Oracle et l'impie* (livre IV, fable XIX), et dans les vers 43 à 46 de *Phlémon et Baucis* :

Saluez ces pénates d'argile :

Jamais le Ciel ne fut aux humains si facile

Que quand Jupiter même était de simple bois ;

Depuis qu'on l'a fait d'or, il est sourd à nos voix.

« J'ai toujours eu, écrit-il à la Duchesse de Bouillon, des correspondants à Paphos et à Cythère. » Et, en effet, il fait défiler sous nos yeux

Tout l'Olympe en pompe

dans la fable XV du livre XII, *Le corbeau, la gazelle, la tortue et le rat*, et, dans la fable précédente, *l'Amour et la folie*, il met en scène Vénus,

Et Jupiter et Némésis,  
Et les Juges d'Enfer, enfin toute la bande,

toute cette bande qui discute, qui raisonne, et prend en définitive une délibération dont le résultat

Fut de condamner la Folie  
A servir de guide à l'Amour.

\*  
\* \*

Tels sont, en résumé, les auteurs dont ce prétendu ignorant s'est intimement pénétré. Ne nous étonnons donc pas qu'il ait traduit un fragment de Platon sous l'empire de l'enthousiasme dont il se prit soudain pour l'incomparable philosophe. Il était coutumier d'ailleurs de ces entraînements souvent passagers. C'était en somme, quoiqu'il ait pu dire de lui-même, un faux paresseux. Travailleur irrégulier, intermittent, comme tous les rêveurs, il n'obéissait qu'à sa fantaisie; mais son cerveau était toujours en gésine d'idées, et il n'était jamais plus occupé que quand il semblait ne rien faire, ce qui explique ses légendaires distractions (1). Les petits tableaux qu'il composait sont

(1) Mathieu-Marais conclut ainsi sa préface de *l'Histoire de La Fontaine*: « Quand il ne paraissait occupé de rien, il étudiait la nature; ses distractions étaient bien philosophiques, et il nous préparait ces excellents ouvrages qui en sont le fruit. » Ce témoignage d'un contem-

d'ailleurs de ceux que le poète peut faire et parfaire au plein air des champs, dans les bois, au bord de l'eau, et le fin observateur qu'était La Fontaine enrichissait souvent ses apologues d'un trait malicieux cueilli au hasard de la promenade, qu'il n'eût peut-être pas trouvé dans le silence du cabinet.

## VI

### L'ÉPITRE AU CHEVALIER DE SILLERY

Je voudrais essayer de noter maintenant, en m'appuyant toujours sur des documents renfermés dans les archives de la bibliothèque de Chantilly, quelques indications sur la méthode de travail de La Fontaine et sur le souci qu'il prenait de la forme dans ses compositions.

porain est à retenir ici, ainsi que les vers suivants de l'abbé Vergier, antérieurs à 1720, et cités par le même Mathieu Marais :

Hé! qui pourrait être surpris  
Lorsque La Fontaine s'égare?  
Tout le cours de ses ans n'est qu'un tissu d'erreurs,  
Mais d'erreurs pleines de sagesse.  
Les plaisirs l'y suivent sans cesse  
Par des chemins semés de fleurs.  
Les soins de sa famille, et ceux de la fortune  
Ne causent jamais son réveil.  
Il laisse à son gré le soleil  
Quitter l'empire de Neptune,  
Et dort tant qu'il plaît au sommeil.  
Il se lève au matin, sans savoir pour quoi faire.  
Il se promène il va, sans dessein, sans sujet,  
Et se couche le soir, sans savoir d'ordinaire  
Ce que dans le jour il a fait.

On a coutume de vanter sa muse simple, sa grâce aimable et souriante, et les traits primesautiers qui lui échappent. Trompé par ce naturel exquis, on croit que le Bonhomme a écrit sans peine, parce qu'on le lit sans fatigue ; mais c'est précisément le comble de la perfection de savoir cacher toute trace d'effort. La Fontaine avait donc réuni les deux conditions qui, selon Joubert (1), consacrent le véritable écrivain : « facilité naturelle et difficulté acquise. » Sa facilité, nous la connaissons ; sa difficulté acquise va nous apparaître dans les corrections successives et constantes du poète, et dans sa recherche incessante et un peu inquiète du mieux.

Il existe au Musée Condé un autographe entièrement écrit par La Fontaine, et, chose rare, signé, par lui. Il est classé, on ne sait depuis quelle époque, probablement depuis qu'il est sorti des mains du poète, dans les papiers des Condé, série O, tome II, p. 856. Son authenticité ne peut être mise en doute, quand on la compare aux quelques écrits connus du poète, notamment à un engagement entièrement de sa main, conservé au greffe du Tribunal civil de Château-Thierry, dont un fac-similé se trouve exposé dans la salle des séances de la Société historique et archéologique de la même ville. C'est (2) une Epître

(1) *Pensées*, 7<sup>e</sup> édition. Paris, Didier et C<sup>ie</sup>, 1877. Tome II, p. 310.

(2) M. Marty-Laveaux (*Œuvres complètes de La Fontaine*), Paris, Daffis, 1877. T. V, p. 268) parle d'un « manuscrit d'Adonis, de 1658, qui appartenait en 1857, lorsque nous l'avons consulté, dit-il, au comte de La Bédoyère, et qui fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque de Mgr. le Duc d'Aumale. » — A son tour M. Henri Regnier (*La Fontaine*, T. VI, p. 215) donne une minutieuse description de ce magnifique volume « qui appartient aujourd'hui à Mgr. le duc d'Aumale. » — La même assertion se trouve à la p. 92 de l'édition de M. Paul Lacroix, *Œuvres inédites de La Fontaine*, Hachette, 1863.

Sur la foi de références aussi considérables, la première fois que je me suis présenté au Musée Condé, ce fut pour demander communication de cette pièce rare entre toutes. Elle n'y figure pas et n'y a

adressée à Carloman Philogène Bruslart de Sillery, appelé plus communément le Chevalier de Sillery. D'abord capitaine de vaisseau, puis colonel d'infanterie du régiment du prince de Conti, dont il était le premier écuyer, le Chevalier de Sillery assistait, le 3 août 1692, à la bataille de Steinkerque à côté du duc de Luxembourg, du prince de Conti, du duc de Chartres, du duc de Vendôme et de Louis III duc de Bourbon, fils de Henri-Jules de Bourbon et petit-fils du Grand Condé.

On connaît de cette *Épître* trois versions différentes, toutes publiées par M. Henri Regnier (t. IX, p. 465 et suiv.). L'une est conforme au manuscrit appartenant à l'Institut; elle est présentée comme une leçon trouvée dans les papiers de Walckenaer; une autre a été publiée dans les *Œuvres posthumes de La Fontaine*, et la troisième est tirée d'une *Collection de pièces en vers et en prose, manuscrites et imprimées, sur la politique et la littérature depuis 1690 jusques en 1723*. La lettre au Chevalier de Sillery, qui faisait partie de cette *Collection*, a appartenu au baron Benjamin Delessert; plus tard, elle a été en la possession de M. Renouard; puis M. Etienne Charavay, chargé de la vendre, la soumit en juin 1890 à l'examen de M. le duc d'Aumale, en en demandant 1000 francs; le duc ne l'acheta pas, mais il eut la précaution d'en faire prendre une copie en regard de son autographe.

jamais été le *Bulletin du Bibliophile* (1896, p. 513) nous apprend que, adjugé en 1862 pour le prix de 9.025 fr. à la vente La Bédoyère, le manuscrit d'*Adonis* fait partie de la collection de M. Dutuit, de Rouen (décédé depuis peu). Un ouvrage sur cette collection Dutuit doit paraître incessamment, à la librairie Damascène-Morgand, à Paris. Il décrit avec détails le manuscrit d'*Adonis*, d'après les bonnes feuilles que j'ai parcourues. — Je ne regrette pas trop l'erreur de MM. Paul Lacroix, Marty-Lavaux et Regnier; car en cherchant aux archives de Chantilly ce qui n'y était pas, j'ai trouvé les différents renseignements qui m'ont fourni le prétexte de la présente étude.



La confrontation des deux pièces et leur comparaison avec la version des *Œuvres posthumes* est intéressante. La copie présentée au duc d'Aumale, et dont la trace paraît actuellement perdue, contient plusieurs vers raturés, il est vrai, et qui, pour ce motif n'ont pas été reproduits par M. Regnier. Il est pourtant curieux de les publier, car ils décèlent les repentirs et les tâtonnements du poète à la recherche de l'expression définitive de sa pensée. N'est-il pas toujours instructif de suivre ses efforts, non pas seulement dans les œuvres de longue haleine, destinées à la postérité, mais dans les simples piécettes de circonstances qui pourraient passer pour des improvisations, et jusque dans les ratures de ces compositions éphémères ?

Pour les lecteurs curieux de ces menus détails, nous publierons en appendice à ce travail, en une sorte de tableau synoptique, les trois versions juxtaposées ; nous mettrons en petites capitales les passages raturés par l'auteur. C'est, croyons-nous, le meilleur moyen de rendre matériellement visibles les différentes leçons de l'*Épître au Chevalier de Sillery*. Qu'il nous suffise ici de faire remarquer que le poète a refait jusqu'à cinq fois certains vers, par exemple celui-ci :

Et moy de m'abstenir de ces desseins si hauts.  
Car je n'ose attenter sur des desseins si hauts.  
Je n'oserais prétendre à des desseins si hauts.  
Mon art est au dessous de ces projets si hauts.  
Mon art ne suffit pas pour de si hauts projets.

Le vers suivant a subi les quatre modifications que voici :

Les soins, dis-je, du Prince animant nos héros....  
Ce Prince par luy même animant nos héros....  
Les soins de ce monarque animant nos héros....  
Les soins, dis-je, du Prince animant ses sujets... .

D'autres variantes, moins importantes, existent encore,

même dans les parties de l'Épître écrite en prose, car, selon une coutume assez répandue à cette époque, les vers et la prose alternent dans la lettre au chevalier de Sillery, sans raison apparente, suivant la fantaisie de l'auteur.

Enfin, pour terminer sur ces minuties, dans la copie faisant partie de la *Collection* Delessert, on remarque un passage de sept vers, fortement biffés, et qu'il a été impossible de déchiffrer; et ce passage ne se trouve pas dans les autres versions.

\*  
\* \*

Si nous jetons un rapide coup d'œil sur les rares manuscrits de La Fontaine qui subsistent encore, nous ne serons pas étonnés d'y trouver, absolument comme dans l'*Épître à Sillery* des variantes, des ratures, des traces évidentes et matérielles enfin du désir que manifeste sans cesse le fabuliste de revoir et de perfectionner ses œuvres.

Il en est ainsi pour un manuscrit du prologue du conte intitulé *La coupe enchantée*, conservé à la Bibliothèque Sainte-Genève, et pour le manuscrit Trallage, à la Bibliothèque de l'Arsenal, du conte intitulé *les Troqueurs*. Nous citerons encore de nombreuses et importantes variantes entre le manuscrit d'*Adonis*, daté de 1658 (celui dont nous avons parlé plus haut), et la version définitive de 1669, postérieure à la disgrâce de Fouquet.

*Le Bibliophile belge* (Bruxelles, 1845, t. I, p. 303) et M. Edouard Fournier (*L'esprit des autres*, 6<sup>m</sup>e édition, p. 132) parlent de quelques corrections dans un manuscrit autographe de la fable XXII du livre I, *Le chène et le roseau*, possédé par un amateur de la Nièvre.

La fable XIII du livre XII, *Le renard, les mouches et le hérisson*, contient dans sa rédaction définitive deux vers seulement — et encore sont-ils simplement épisodiques, — d'un brouillon de La Fontaine, écrit de sa main et publié

pour la première fois par Walckenaer. M. Paul Lacroix signale des modifications de même importance entre deux versions d'une fable intitulée : « l'Aurore » ou « Flore et Zéphir (1) ». « J'ai refait *le Gland et la Citrouille*, écrit le fabuliste à son ami Maucroix, à qui il parle aussi plusieurs fois de « corrections » qu'il a faites. La fable XIV du livre V, *L'âne portant des reliques*, figure sur un manuscrit appartenant à M. le Comte de Lurde sous ce titre : *L'âne chargé de reliques*. La Bibliothèque nationale expose dans une de ses vitrines du département des manuscrits les deux premiers actes de la tragédie d'*Achille*, écrits par La Fontaine. On remarque sur ce précieux document beaucoup de vers raturés, et plusieurs passages refaits jusqu'à trois fois de suite.

Il n'y a pas que les œuvres principales de La Fontaine qui soient ainsi l'objet de ratures et de modifications. On conçoit le soin apporté par le poète au perfectionnement de ses fables, de ses contes et de ses poèmes, qui faisaient sa réputation et préparaient sa gloire future. Mais sa conscience et sa coquetterie d'artiste s'étendaient à ses productions les plus minimes. Les inscriptions murales de la galerie du château de Glatigny, composées péniblement sur commande, et qui certes n'étaient pas faites pour accroître le renom du poète, lui ont coûté plus de peine et de retouches que les pièces nées spontanément de sa libre inspiration. Telle phrase de la *Comparaison d'Alexandre, de César et de Monsieur le Prince*, a été à ce point surchargée sur le manuscrit qu'elle en est illisible. Enfin, même dans ses correspondances intimes, dans ses lettres à sa femme, on remarque en plusieurs passages des corrections de pur style, et nous voyons le pauvre La Fontaine, dans ses préfaces, plus préoccupé que de raison de quelques fautes d'impression échappées à son attention;

(1) Œuvres inédites de J. de La Fontaine, p. 7 et 9.

scrupule excessif, qui montre à quel point l'écrivain était sévère pour lui-même, et avait à cœur de fixer le mot juste et unique qui correspondait à sa pensée.

Un peu plus, un peu moins tous les auteurs corrigent et retouchent. On n'atteint pas toujours d'emblée la forme nette et définitive de l'idée. La Fontaine n'est donc pas le seul qui ait usé largement du droit de raturer. A des degrés divers, cette habitude dut être commune, notamment, à ses confrères du grand siècle, soucieux comme lui de la perfection.

Maintenant que j'ai extrait des archives de Chantilly tout ce qui concerne le fabuliste, je crains que le lecteur ne trouve la récolte maigre et bien long le grimoire. Espérons pourtant qu'il voudra bien m'être indulgent. J'ai, chemin faisant, beaucoup cité La Fontaine ; c'est toujours autant de gagné sur la prose de l'auteur.

---

# Pièce justificative

## Texte de la minute de la collection Renouard

A M. le chevalier de Sillery.

Jamais nos combatans n'ont esté si hardis.  
Les moindres fantassins sont autant d'Amadis.  
La présence d'un Roy, ses ordres, son exemple,  
Quel Roy ! c'est aux neuf sœurs de luy bastir un temple,  
ET MOY DE M'ABSTENIR DE CES DESSEINS SI HAUTS,  
CAR JE N'OSE ATTENDRE SUR DES DESSEINS SI HAUTS,  
Je n'oserois prétendre à des desseins si hauts,  
LES SOINS, DIS-JE, DU PRINCE ANIMANT NOS HÉROS,  
Ce Prince par luy même animant nos héros,  
TRENTÉ JOURS ONT FORCÉ LE REMPART DE LA FLANDRE,  
EN VINGT JOURS A  
Forcé en très peu de jours le rempart de la Flandre,  
Namur que d'autres Roys seroient dix ans à prendre.  
Un mois a veu finir ces glorieux travaux.  
D'invincibles murs, la saison conjurée,  
Cent états rien n'a pu prolonger leur durée.  
Les vaincus sont heureux; ces peuples dans leur cœur  
Souhaitent que Louis subjugué a contrée,  
Prince humain, sage maître, et modeste vainqueur.

Dans toutes ces relations qui nous sont venues du siège,  
M. le Duc a fait des choses extraordinaires. Il s'est trouvé  
à quatre attaques, trois où il estoit de jour, et une  
comme volontaire.

On scait que dédaignant une commune gloire  
Il s'est trouvé partout, et partout s'est signalé,  
Qu'à ses costez marchoient la Parque et la victoire,  
Et que l'élite enfin des nourrissons de Mars [ses grenadiers  
S'est avec moins d'ardeur exposée aux hazards.

[Ici se trouvent sept vers fortement biffés, qu'il est  
impossible de lire.]

Le Roy des animaux entouré de carnage  
Pardonne rarement au chasseur abbatu.  
Maître de son courroux Bourbon s'est toujours veu,  
Quoy qu'emporté par son courage.

## Texte de l'autographe de Chantilly

A M. le chevalier de Sillery.

Jamais nos combattants n'ont esté si hardis.  
Les moindres fantassins sont autant d'Amadis.  
La présence d'un Roy, ses ordres, son exemple,  
D'un Roy..... c'est aux neuf sœurs de lui bastir un temple,

Mon art est au dessous de ces projets si hauts,

Les soins de ce monarque animant nos héros,

Trente jours ont forcé le rempart de la Flandre,  
Namur que d'autres Roys seroient dix ans à prendre,  
Un mois a terminé ces glorieux travaux,  
D'invincibles murs, la saison conjurée,  
Cent états rien n'a osé prolonger leur durée.  
Les vaincus sont heureux; ces peuples dans leur cœur  
Souhaitent que Louis subjugué la contrée,  
Prince humain, sage maître, et modeste vainqueur.

Dans toutes ces relations du siège M. le Duc a fait des  
choses extraordinaires. Il a esté de quatre attaques, trois  
où il estoit de jour, et une comme volontaire.

On scait que dédaignant une commune gloire  
Il s'est trouvé partout, partout s'est signalé,  
Qu'à ses costez marchoient la Parque et la victoire,  
Et que l'élite enfin des nourrissons de Mars [ses grenadiers  
S'est avec moins d'ardeur exposée aux hazards.

Le Roy des animaux entouré de carnage  
N'épargne aucun chasseur abbatu sous ses coups;  
Bourbon maîtrise son courroux  
Quoy qu'emporté par son courage.

## Texte des Œuvres posthumes

A M. le chevalier de Sillery.

Ce 28<sup>e</sup> août 1692.

Jamais nos combattants n'ont été si hardis :  
Nos moindres fantassins sont autant d'Amadis.  
La présence du Roy, ses ordres, son exemple.....  
Quel Roy ! c'est aux neuf sœurs de lui bâtir un temple;

Mon art ne suffit pas pour de si hauts projets.

Les soins, dis-je, du Prince animant ses sujets,

On prend des murs. Quels murs ! vrais remparts de la  
Qu'un autre que Louis seroit dix ans à prendre. [Flandre,  
Ah ! si le Ciel vouloit que nous eussions le tout !  
Quel pays ! vous voyez ses défenseurs à bout.  
Je n'en dirai pas plus ; notre Roy n'aime guères  
Qu'on raisonne sur ces matières.

Voilà bien des *quels* entassés les uns sur les autres, et  
une figure bien répétée ; si faut-il pourtant l'employer  
encore sur ce qui regarde Monsieur le Duc.

Quel prince ! nous savons qu'il s'est trouvé partout ;  
Que, dédaignant le bruit d'une valeur commune,  
Que Francœur, Jolicœur, Jolibois, la Fortune,  
Grenadiers, gens sans peur, vrais suppôts de Césars,  
Avec moins de plaisir s'exposent aux hasards.

Tel on voit qu'un lion, roi de l'ardente plage,  
De sang et de meurtre altéré,  
Porte sur les chasseurs un regard assuré,  
Et se tient fier d'être entouré  
De mille marques de carnage.  
Je change en cet endroit de style et de langage ;  
Ne vous semble-t-il pas que je m'en suis tiré  
Ainsi qu'un voyageur en des bois égaré ?

Quel plaisir a celui duquel il tient le jour!

J'en tiens un beau présent, chacun m'en fait la cour;  
Il m'a déifié; ma gloire atteint le faîte;  
Je touche maintenant l'olimpe de la teste.  
Quel que soit ce présent, se faut-il étonner?  
Combien Condé sceut-il donner  
Dans le temps qu'il tint cour plénière  
Pour une chose feste singulière?  
Ce fut a Chantilli séjour délicieux,  
Il y rendit plus d'une Muse  
De ses bienfaits toute confuse.  
Chacun rapporte de ces lieux  
Force beaux dons, notables sommes,  
Condé payant comme les Dieux  
Ce que l'on fait comme des hommes.

Il n'est bruit icy que de ce qu'a fait vostre Prince au combat d'Enghien.

Enguien. C'est un beau sujet de poëme, s'il en fut un. Le caractère du héros, l'action et les circonstances, il n'y manque rien que quelque Virgile, quelque Homère si vous voulez; car pour vostre poëte, il ne s'y faut plus attendre. Je suis épuisé, usé, sans le moindre feu, et ne scais comme j'ay pu tirer de ma teste ces derniers vers. Quand je dis que je suis sans feu, c'est de celui qui a fait les fables et les contes que je veux parler. car d'ailleurs je ne suis pas avec moins d'ardeur que j'estois il y a dix ans vostre très humble et très obéissant serviteur et poëte de La Fontaine.

Je composay la plus grande partie de ces vers après la prise de Namur, et avant les dernières actions de M. le Duc au combat d'Enghien. On n'a pas si tost loué une chose qu'il en vient une autre. Dites à ce Prince qu'il nous donne quelque relasche; car de nous constituer sans cesse en de nouveaux frais par de nouveaux témoignages de la valeur, c'est avoir bien peu de considération pour la poésie et pour l'éloquence ny moy à l'âge de vingt-cinq ans, n'y teste d'homme n'y suffiroit.

Quelle joye a celui dont il receut le jour!

J'en tiens un beau présent; chacun m'en fait sa cour;  
Il m'a déifié; ma gloire atteint le faîte;  
Je touche maintenant l'olimpe de la teste.  
Quel que soit ce présent, se faut-il étonner?  
Combien Condé sceut-il donner  
Dans le temps qu'il tint cour plénière  
Pour une feste singulière?  
Ce fut a Chantilli séjour délicieux,  
Il y rendit plus d'une Muse  
De ses bienfaits toute confuse.  
Chacun rapporte de ces lieux  
Force beaux dons, notables sommes,  
Condé payant comme les Dieux  
Ce que l'on fait comme des hommes.

Il n'est bruit icy que de ce qu'a fait vostre Prince au combat d'Enghien. On nous mande qu'il a osté un drapeau a un officier, et qu'il s'en est ceint pour obliger nos troupes de tenir ferme. Un si grand exemple a contribué a rétablir les affaires en cet endroit-là; on n'a abandonné ny le Prince ny le drapeau. On nous mande aussi que dans ces moments on a cru revoir en sa personne le grand Conde; c'est une observation que les troupes ont faite, et qui mérite bien d'estre marquée. Ne trouvez-vous pas que ce soit un fort beau sujet de poëme? Le caractère du héros, l'action et les circonstances, il n'y manque rien que quelque Virgile, quelque Homère si vous voulez. A l'égard de vostre poëte il ne faut plus s'y attendre. Je suis épuisé, usé, et n'ay plus de feu. Je ne scais pas même comme j'ai pu tirer de ma teste ces derniers vers. Quand je dis que je suis sans feu, c'est de celui qui a fait les fables et les contes que j'entends parler, car d'ailleurs je ne suis pas avec moins d'ardeur que j'estois il y a dix ans votre très humble et très obéissant serviteur et poëte de La Fontaine.

Je fis la plus grande partie de ces vers incontinent après que Namur fut pris, et avant les dernières actions de M. le Duc au combat d'Enghien. On n'a pas si tost loué une chose qu'il en vient une autre, dites à ce Prince qu'il nous donne quelque relasche; car de nous constituer sans cesse en de nouveaux frais, par de nouveaux témoignages de la valeur, c'est n'avoir guere de considération pour la poésie et pour l'éloquence ny moy à l'âge de vingt-cinq ans, n'y teste d'homme n'y suffiroit.

Il faut reprendre nos brisées :  
Les Muses ne sont pas sur ce prince épuisées.

Quel plaisir pour celui dont il reçut le jour!  
Le bon sens et l'esprit, conducteurs du courage,  
Sont du sang des Condés l'ordinaire apanage.  
Moi, j'en tiens cent louis, chacun m'en fait la cour;  
Il a déifié ma veine.  
Mes soins en valaient-ils la peine?  
Il ne s'en faut point étonner.  
Que ne lui vit-on pas donner  
Dans le temps qu'il tint cour plénière  
Pour une fête singulière?  
Chantilly fut la scène, endroit délicieux.

Sans que tout fût parfait chacun fit de son mieux,  
Tous rapportèrent de ces lieux  
De grosses et notables sommes:  
Il a payé comme les Dieux  
Ce qu'ils ont fait comme des hommes.

Il n'est bruit ici que de votre prince. Tout le monde lui attribue l'avantage que nous avons remporté au combat de Steinkerque.

C'est là un fort beau sujet de poëme le caractère du héros, l'action et les circonstances, il n'y manque rien que le bon Homère, ou le bon Virgile, si vous voulez; car, pour votre poëte, il ne faut plus vous y attendre; je suis épuisé, usé, sans nul feu, et ne sais comme j'ai pu tirer de ma tête ces derniers vers. Quand je dis que je suis sans feu, c'est de celui qui a fait les Fables et les Contes que je veux parler; car d'ailleurs je ne suis pas avec moins d'ardeur que j'étais il y a dix ans, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur et poëte.

P. S. — Ces vers ont été commencés incontinent après la prise de Namur et avant les dernières actions de Monsieur le Duc à votre combat d'Enghien. On n'a pas sitôt loué une chose qu'il en vient une autre. Dites à ce prince qu'il nous donne quelque relasche, car il nous constitue toujours en de nouveaux frais par de nouveaux témoignages de sa valeur; ni moi à l'âge de vingt cinq ans, ni tête d'homme, n'y suffiroit.

**LA CLOCHE ITALIENNE**  
de l'Église de Charly-sur-Marne  
ET LES  
CLOCHES HOLLANDAISES  
de L'ÉGLISE DE SAULCHERY  
( A I S N E )

---

La cloche actuelle (1) de l'église de Charly-sur-Marne est une cloche italienne, achetée d'occasion vers 1811.

L'inscription qu'elle porte a été lue de la façon suivante par M. Amédée Varin :

† D CAROLO ALOVS TOMMASI PRIO CAROLVS  
NOBILIBVS OPÆ INPENSA OPVS JOSEPH PHI-  
LIPPI

† A.R.S. (2) MDCCLXXII BENEDICTE FVLGVRA  
ET NVBES DNO † S MARIA ORA PRO NOBIS (3).

Le 12 mai 1811, le Conseil municipal de Charly avait décidé l'acquisition — à un fondeur ou à un marchand —

(1) Sur les cloches de l'église de Charly, aujourd'hui disparues, qui avaient été fondues en 1580 et en 1766, — voir D' CORLIEU, *Histoire de Charly*, p. 192.

(2) A(nno) R(eparatæ) S(alutis).

(3) Communication de M. Adolphe Varin.

d'une cloche de cinq à six cent kilog. Les ressources destinées à faire cette acquisition consistaient en un don personnel du curé-doyen de Charly, une somme votée par la municipalité, les souscriptions volontaires des habitants et quatre anciennes petites cloches, dont le métal avait toujours une valeur (1).

D'après la tradition locale, cette cloche « provient des conquêtes faites en Italie » (2). — La chose est très vraisemblable. On sait, en effet, que la rafle des cloches était autrefois une des lois de la guerre.

\*  
\* \*

Charly n'est pas la seule localité qui possède ou ait possédé des cloches étrangères, ainsi achetées d'occasion à un marchand de métaux ou à un fondeur de cloches, après avoir été enlevées « par droit de conquête » :

A proximité de Charly, l'église de *Saulchery* fut pourvue — peut-être à la même époque et par le même fournisseur que Charly, — de trois cloches hollandaises, œuvres du célèbre fondeur « lorrain » Pierre Hémony, sur lesquelles nous allons revenir tout à l'heure ;

A *Vrécourt* (Vosges), les deux cloches qui furent refondues en novembre ou décembre 1875 par Rosier-Martin, fondeur au dit Vrécourt, et qui avaient été vendues à cette commune, vers la fin de 1818, par François Robert, fondeur à Urville (Vosges), « portaient le nom de la ville de Padoue (Vénétie) » (3).

Nous citerons comme autres exemples :

— A *La Lande-de-Cubzac* (Gironde), une cloche de l'année 1447, d'origine allemande sinon flamande (4) ;

(1) Archives municipales de Charly.

(2) Note de M. Amédée Varin.

(3) Communication de M. Girardin, maire de Vrécourt.

(4) *Bulletin monumental*, t. XXIV, p. 235, — etc.



— A *Saint-Pierre-le-Divion* (commune de *Thiepval*, Somme), une cloche de 1559, fondue par Jean Van den Ghein (1);

— A l'église Saint-Jean-Baptiste de *Chaumont* (Haute-Marne), une cloche signée : « Andreas van den Geyn me fudit Lovanii anno 1727 » ;

— A l'église Saint-Léonard de *Limoges* (Haute-Vienne), une cloche de 1763, portant également la signature d'André Van den Gheyn, de Louvain (2);

— A l'hospice de *Lailerie*, près Chaumont-en-Vexin (Oise), une cloche fondue en 1799, par D. C. Herbst, de Copenhague (3);

— A *Saint-Julien-d'Olargues* (Hérault), une cloche d'origine espagnole; — etc.

---

Il y a moins de quarante ans, la sonnerie de l'église de Saulchery se composait de trois cloches, de provenance étrangère, fondues par le « Lorrain » (4) PIERRE HÉMONY, — de Levécourt (Haute-Marne), — auquel la Belgique et la Hollande doivent de si remarquables carillons.

Deux de ces cloches (la moyenne et la petite) existent encore, et si l'on est quelque peu gymnaste (5), on peut y lire la signature :

(1) Nous devons la connaissance de cette cloche à l'obligeance de M. Tilloy, archiviste-adjoint du département de la Somme.

(2) Texier, *Manuel d'Épigraphie, suivi du Recueil des Inscriptions du Limousin* (Poitiers, 1851, in-8, extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest), p. 336-337; — Texier, *Dictionnaire d'Orfèvrerie*, col. 440.

(3) L. Régner et Le Bret, *Épigraphie du canton de Chaumont-en-Vexin* (Beauvais, 1896, in-8), p. 125.

(4) Beaucoup d'anciens fondeurs de cloches, dits *Lorrains*, étaient à proprement parler des *Champenois*.

(5) Les conditions absolument « difficiles », dans lesquelles est suspendue la sonnerie de Saulchery, m'ont empêché d'en relever les inscriptions *in-extenso*.

P. HEMONY ME FEC. A° 1660.

La grosse a été remplacée par le fondeur parisien DUBUISSON-GALLOIS :

*Cette cloche fondue en 1660 a été refondue en 1868 à l'aide d'une souscription des habitants de Saulchery.....*

Tous les fonds nécessaires à cette refonte ont été, en effet, recueillis par souscription. Le devis du fondeur, en date du 24 juillet 1866, fut accepté par le conseil municipal de Saulchery dans sa délibération en date du 28 du même mois (1).

\*  
\* \*

Le fondeur « PIERRE EMONY (dit M. Ferdinand Farnier dans sa *Notice historique sur les cloches*) travaillait à Amsterdam comme pensionnaire de l'État. Comme Mersenne, il avait observé que chaque cloche, touchée en plusieurs endroits, rendait partout un son différent. Après bien des essais, il parvint à faire donner à la cloche l'accord fondamental, qui, comme le plus fort, engloutit tous les autres et se trouve dans la zone de percussion. Il avait trouvé aussi la tierce, la quarte, la quinte, dans les flancs et les parties supérieures de la cloche ; il avait observé que chacun des tons dépend de la largeur du cercle, de l'épaisseur du métal et de la connexion entre les diverses parties, de même que dans une corde le ton résulte de la longueur, de la force et de la tension. Chaque partie harmonique d'une cloche peut donc être déterminée d'après des proportions

(1) Archives municipales de Saulchery. — Cf. la délibération du 15 février 1868.

parfaitement exactes, comme le prouve les tracés des plus célèbres fondeurs de nos jours.

« Avant Emony, on n'obtenait ces proportions qu'après de nombreux tâtonnements et de coûteux essais; ce fondeur devint très célèbre et amena la vogue de ces nombreux carillons qui égalaient encore la brumeuse atmosphère des Pays-Bas : pour sa part il en construisit 333 (1). Emony était arrivé à pouvoir fondre une cloche en harmonie parfaite dans toutes ses parties, et à retrouver le ton fondamental fixé d'avance dans ses calculs; de sorte que la cloche répondait aussitôt à chaque instrument bien accordé. On voit par ce qui précède qu'une bonne cloche n'est pas l'œuvre du hasard, mais le résultat de savantes combinaisons, et qu'un chef-d'œuvre campanaire est aussi précieux qu'un violon de Stradivarius ou qu'un orgue de Dom Bedos (2) ».

M. F. Farnier cite, en outre, le carillon de *Darmstadt*, fondu en 1670 par « Peter Emony » (3).

\*  
\* \*

— « Parmi les plus célèbres facteurs de carillons (écrit d'autre part M. Édouard G.-J. Grégoir, dans son étude sur *le Carillon dans l'ancien temps*), nous devons une première place aux frères François et Pierre Hemoni (4), de Lerecourt (France), qui ont fabriqué plus de trente carillons en Belgique en Hollande, instruments qui se distinguent par un timbre harmonieux et d'une égalité rare. Ces carillons ont été placés entre 1640 et 1676. Les frères Hemoni avaient leurs ateliers à Amsterdam et à Utrecht.

(1) Il y a certainement ici une faute d'impression : 333 au lieu de 33.

(2) F. Farnier, *Notice....* p. 19. — Cf. Billon, *Campanologie*, dans l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 33<sup>e</sup> année, 1867, p. 76-77.

(3) *Id.* p. 25.

(4) « Ce nom s'écrit souvent Hemony ».

« Après un séjour à Zutphen (1643-55), ils se fixèrent à Amsterdam, cité industrielle par excellence; en 1655, la ville accorda sans bail à F. Hemoni l'aîné, une maison pour un vaste atelier et le nomma fondeur de cloches et de canons de la ville, juste récompense pour l'homme de talent qui a pu donner aux cloches un son juste et pur, inconnu avant lui. Pendant un terme d'environ trente ans, les frères Hemoni placèrent des carillons, dont le ton harmonieux et l'achèvement faisaient l'admiration de tous les vrais connaisseurs (1) ».

« Leur premier carillon de grande échelle fut placé à *Deventher* en 1644, et il résulte des pièces de l'expertise que nous avons sous les yeux, que ce carillon a été construit dans la plus grande perfection (2).

« On leur doit le carillon actuel de la tour d'*Anvers*, inauguré en 1654, et pour lequel la ville s'est imposé d'énormes sacrifices ». — « L'autorisation des trésoriers de traiter avec F. Hemoni, date du 17 novembre 1654 » (3).

« En 1655, le même facteur de carillons fut chargé du placement d'un carillon à l'abbaye des Prémontrés [de la même ville d'*Anvers*], monastère situé dans la rue du Couvent. Il se composait de 31 cloches, et selon le dire des vieillards de cette ville, il était un des plus harmonieux du pays » (4).

\* \* \*

— Plus loin, Grégoir résume ainsi la biographie des deux frères :

(1) Édouard G.-J. Grégoir, *Bibliothèque musicale populaire*, second volume (Bruxelles. Anvers, Paris, Londres et Mayence, chez Schott frères, 1878, in-8°), — 2<sup>e</sup> partie, *le Carillon dans l'ancien temps*, p. 3.

(2) *Ibid.*

(3) *Id.* p. 3, 7, 9-10.

(4) *Id.* p. 10.

« HEMONI ou HEMONY (François), célèbre mécanicien et musicien de talent, né à Lerecourt (France), au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, s'établit d'abord en Allemagne et après un séjour de quelques années, s'établit à Amsterdam vers 1651-54, où il occupa (Keizersgracht) de vastes ateliers.

« En 1658, il fonda le carillon de la vieille église d'*Amsterdam*, composé de 35 cloches.

« Hemoni était l'un des plus habiles fabricants de carillons de l'Europe ; il avait le secret de donner aux cloches un son argentin et harmonieux, inconnu avant lui.

« Il est aussi l'inventeur d'un instrument : *Metaal-Harmonica*.

« Hemoni livra un grand nombre de cloches en Angleterre, et, en 1669, son frère fonda pour l'Hôtel-de-Ville de *Stirling* (Écosse), une belle cloche avec des ornements et les armes de la ville.

« Cet homme honorable mourut à Utrecht, à la maison de *Voorne*, en 1667.

« Le poète Van den Vondel a chanté son talent... (1).

« Sur les cloches fondues pour le carillon d'*Anvers*, on trouve :

*F: et P: Hemony, me Fec: Zutphanicæ anno Domini 1654.*

« HEMONI (Pierre), frère cadet du précédent, né vers 1620, probablement à Lerecourt, musicien habile, et grand artiste dans la fonte des cloches.

« Il a pris une part active à la fabrication des carillons de *Maestricht*, *Ostende*, *Hoorn*, *Hesse-Darmstadt*, *Diest*, *Eemane* (abbaye), *Anvers* et autres localités.

« Il cessa les affaires en 1678, à cause de graves indispositions et de la faiblesse de son état physique.

(1) Grégoir cite ici sept vers, en flamand, où l'origine lorraine (van Lotharingen) des Hemony est nettement indiquée.

« Pierre Hémoni, décéda à Amsterdam, le 17 février 1680. » (1)

Comme élèves des Hémony, Grégoir cite : — Albert DE GRAVE, d'Amsterdam (2), — Alexis JULIEN, d'Anvers (3), et Nicolas NOORDA (4).

Un autre successeur de Pierre Hémony à Amsterdam, fut Claude FREMI (5), un Lorrain, lui aussi.

\*  
\* \*

— Nous trouvons encore, dans Grégoir, divers détails sur les carillons fondus par les frères Hémony. (Nous citons en suivant l'ordre alphabétique des localités adopté par l'auteur).

« *Anvers*. On avait à Anvers au siècle dernier quatre carillons. Deux sur la tour de la cathédrale, un à la célèbre abbaye des Prémontrés de St-Michel, et un autre à la tour de la belle église St-Jacques.....

« Le second carillon de la cathédrale n'est plus en usage depuis longtemps. Celui qui fait le service des fêtes de la ville et de l'église sort des ateliers de Fr. Hémoni, où il fut fondu en 1655. Il comptait jadis parmi les meilleurs du pays, mais dans ce moment [1878] il subit de grandes réparations et la ville a chargé un artiste d'y adapter un nouveau système de clavier. En octobre 1877, le collège échevinal a chargé M. Smulders, de Maestricht, inventeur breveté d'un clavier spécialement applicable aux carillons,

(1) Grégoir, op. cit. p. 14-15

(2) *Id.* p. 12.

(3) *Id.* p. 15.

(4) *Id.* p. 16.

(5) *Id.* p. 14.

déjà adapté aux carillons de l'Hôtel-de-Ville et plus tard à celui de l'église St-Gervais à Maestricht. Le clavier à pieds et à poings sera remplacé par un clavier de piano à touches, qui permet de faire parler simultanément trois notes par la main droite et autant par la main gauche. Avec ce système de rapidité et d'égalité, on peut produire des effets que jusqu'ici on n'a pu atteindre. La ville alloua un crédit de 17,000 francs pour ce travail.

« Les deux carillons ont chacun 40 cloches. A celles de Hemoni, qui sont en grand nombre, on trouve : *F. et P. Hemony, Fec. Antv. Anno 1655*. D'autres datent de Zutphen de l'année 1654, et d'Amsterdam de 1658. — Pour plus de détails, consulter : *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, page 425.

« Le carillon du couvent des Prémontrés fut placé en 1655, par F. Hemoni et se composait de 31 tons. Il fut, paraît-il, très harmonieux » (1).

« *Averbode* (abbaye). Le célèbre Hemoni y plaça un carillon très harmonieux, détruit à la Révolution française. Il avait 43 cloches, et datait de 1662. — Feller, le savant français, en passant par les bois des environs de cette abbaye, fut surpris par le beau son des cloches et en fit de grands éloges dans ses ouvrages » (2).

« *Bruzelles*..... Le 28 février 1662, Fr. Hemoni, à Amsterdam, fut chargé d'un jeu de cloches de 38 tons, pesant 22 400 livres. — Hemoni plaça également un petit carillon fort estimé à l'église Madelaine » (3).

« *Diest*. Pierre Hemoni, le jeune, plaça en 1671 un carillon à la grande église, composé de 37 tons. Les habitants

(1) Grégoir, loc. cit. *Les différents Carillons de la Belgique*, p. 20-21.

(2) *Id.* p. 22.

(3) *Id.* p. 23.

de la ville ont fait une souscription pour les frais de ce jeu de cloches » (1).

*Ename* (au couvent). En 1679, Pierre Hemoni, l'excellent facteur de carillons, y plaça un jeu de cloches de 35 tons, qu'on cite parmi les plus harmonieux du pays. Il a été détruit à la Révolution française » (2).

« *Gand*..... En 1659, les frères Hemoni, réputés dans le monde entier pour leur timbre pur et harmonieux, alors installés à Amsterdam, placèrent sur le Beffroi un beau carillon, qui fit l'admiration de toute la ville et des environs » (3).

« *Malines*. Le carillon de Malines est un des plus beaux, sous le rapport du son, de la Belgique. Les cloches appartiennent à P. Hemoni, G. Waghevens, G. Du Mery, Adrien Steylaert et H. Waghevens. Pierre Hemoni y plaça en 1674, trente cloches d'un timbre remarquable. Le nombre de cloches est aujourd'hui porté à quarante-quatre. Il fut inauguré avec pompe, le 17 janvier 1681 » (4).

« *Ostende*. Le célèbre Hemoni y plaça vers 1670, un beau carillon de 32 cloches. Au bombardement de 1706, il a été détruit (5).

« *Tongerloo* (abbaye)..... Pierre Hemoni y plaça en 1657, un beau carillon d'environ 36 cloches, qui disparut à la Révolution française. Sur les cloches on trouvait : *P. Hemony me fecit* (6). »

(1) Gregoir, loc. cit., *les différents Carillons de la Belgique*, p. 24.

(2) *Ibid.*

(3) *Id.* p. 25.

(4) *Id.* p. 28.

(5) *Id.* p. 30.

(6) *Id.* p. 31.



\*  
\* \*

A l'aide de ces diverses indications, malheureusement d'une précision très relative et sur lesquelles il conviendrait de revenir avec attention, on peut provisoirement établir le tableau chronologique suivant, évidemment très incomplet :

**1° Les frères François et Pierre Hémony**  
(de 1644 à 1667) :

- 1644. — *Deventher*.
- 1654-1658. — *Anvers*, cathédrale, 40 (?) cloches.
- 1655. — *Anvers*, Prémontrés, 31 cloches.
- 1657. — *Tongerloo*, 36 (?) cloches.
- 1658. — *Amsterdam*, 35 cloches.
- 1659. — *Gand*.
- 1662. — *Averbode*, 43 cloches.
- 1662. — *Bruxelles*, 38 cloches.

**2° Pierre Hémony seul (de 1667 à 1679) :**

- 1669. — *Stirling* (Ecosse), 1 cloche.
- 1670. — *Darmstadt*.
- Vers 1670. — *Ostende*, 32 cloches.
- 1671. — *Diest*, 37 cloches.
- 1674. — *Malines*, 30 cloches.
- 1679. — *Eename*, 35 cloches.

\*  
\* \*

Nous ne pouvons rien ajouter — pour le moment, — à la biographie des Hémony : nous n'avons pu jusqu'ici, en effet, terminer le dépouillement des archives munic-

pales de Levécourt (1), si riches en renseignements sur les anciens fondeurs de cloches de ce village. Mais il n'y pas lieu de désespérer de l'avenir : à chaque année suffit sa moisson. En attendant que nous ayons le loisir de compléter à Levécourt les recherches qui ont déjà été si fructueuses à Breuvannes, à Doncourt, à Hâcourt, à Huilliécourt, à Romain-sur-Meuse, etc., nous sommes porté à considérer Pierre Hémony et son frère aîné François, comme se rattachant par des liens de parenté étroits au fondeur cloches *Blaise Hémonin*, (2) — beau-frère de *Mammès Brutel* et d'*Étienne Henry*, eux aussi fondeurs de cloches, — dont M. Jules Marchal a retrouvé les traces, à la date de 1620 et de 1634, dans les archives de Bourmont (3).

Jos. BERTHELÉ.

P.-S. — M. Jules Marchal, licencié en droit, ancien juge de paix à Bourmont (Haute-Marne), est mort le 15 octobre 1895 dans sa 77<sup>e</sup> année. Qu'il nous soit permis de rendre ici hommage à la mémoire de cet homme laborieux et désintéressé, dont nous avons pu apprécier personnellement (4) et le réel mérite scientifique et l'insigne bienveillance.

Jos. B.....

(1) *Levécourt* et non *Lerecourt*, comme à écrit Gregoir (op. cit., p. 3, 7, 14, et 15).

(2) Cette forme *Hémonin* au lieu de *Hemony* ou *Émony* n'a rien qui doive surprendre. La chute du *n* final, la réduction de *in* à *i* ou *y* est un phénomène philologique, dont les cas sont nombreux. C'est ainsi que l'on a, selon les régions : *Martin, Marty*, — *Robin, Roubin, Rouby*, — *Chauvin, Cauvin, Cauvy*, — *Bardin, Bardy*, — *Moulin, Mouly*, — *Godin, Gouin, Gouy*, etc.

(3) Cf. Jos. Berthélé, *Les Fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont du XVI au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après les recherches de M. Jules Marchal*, — dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1892, p. 129 ; — tirage à part, p. 10.

(4) Cf. les *Annales de la Société archéologique de Château-Thierry*, année 1891, p. 54-55.



# TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1898

## MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Composition du Bureau . . . . .	I
Membres honoraires. . . . .	II
— titulaires . . . . .	II
— correspondants. . . . .	III
Associés libres. . . . .	VII
Liste des membres décédés en 1898. . . . .	VII
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES . . . . .	VIII

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

	Pages
Séance de Janvier 1898. — Lettres de condoléances après la mort de M. Vérette, président, décédé en décembre 1897.	1
Notes par M. Moulin sur MM. Renaud, l'abbé Poquet, l'abbé Guilliot, décédés en 1897 . . . . .	2
Rapport sur les travaux de la Société en 1897, par M. Moulin	3
Séance de Février 1898. — Mort de MM. le docteur Jous- saume-Latour et Vielle, juge de paix . . . . .	7
Communication de documents sur l'Arquebuse de Château- Thierry, par M. Dupont . . . . .	8
Séance de mars 1898. — Autres documents communiqués sur l'Arquebuse. — Don de divers ouvrages à la Société par M. Marcel Vérette en souvenir de son père. . . . .	9 et 11

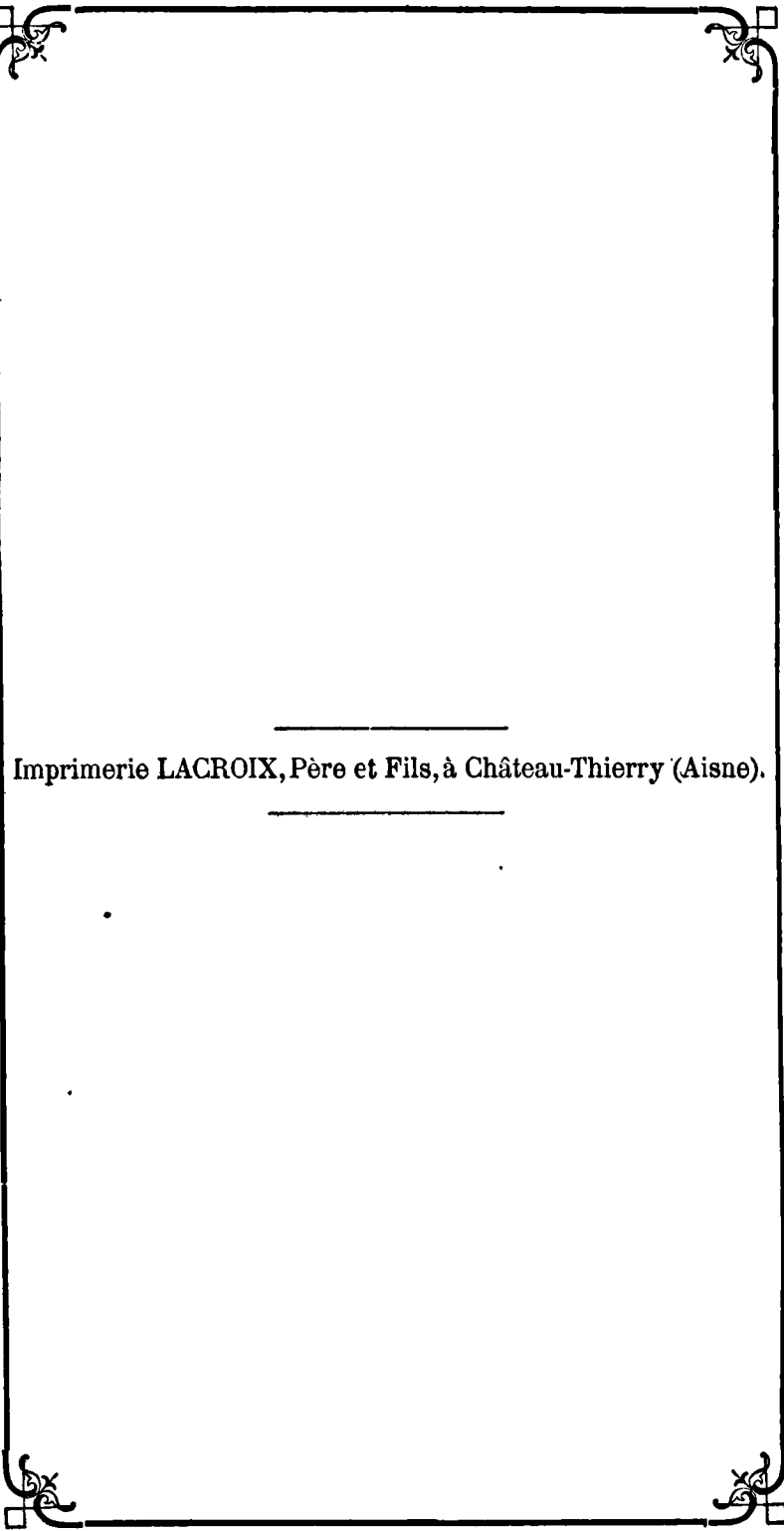
	Pages
Séance d'Avril 1898. — Note de M. Moulin sur un inventaire de monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Château-Thierry par M. Minouflet . . . . .	18
Séance de Mai 1898. — Analyse raisonnée d'un ouvrage de M. Larroumet sur Racine, par M. Maurice Henriet . . .	20
Donation par l'abbé Le Luc et sa sœur en 1773 en vue de fonder un Hôtel Dieu à Fère. Communication de M. Riomet.	21
Séance de Juin 1898. — Communication de M. Corlieu d'une expertise pour l'abbaye de Chézy en 1791. . . . .	27
Séance de Juillet 1898. — Compte rendu par M. Moulin des œuvres diverses de Mlle Sophie Manéglier, don de M. Raison. . . . .	30
Centenaire de M. Fr. Moreau, Président d'honneur de la Société. Notes de M. Moulin . . . . .	31
Mort de M. Dequin, ancien président du tribunal civil de Château-Thierry. . . . .	33
Séance d'Août 1898. — Dessins de l'abbaye d'Essômes et des Châteaux de Viels-Maisons et de Passy-sur-Marne envoyés par M. Pilloy . . . . .	34
Communication de M. Riomet de divers documents anciens concernant la commune de Villeneuve-sur-Fère. . . . .	35
Extraits d'un compte rendu par M. de Marsy, d'une excursion faite à Villers-Cotterêts et à la Ferté-Milon . . . .	37
Le Musée de Château-Thierry réorganisé. . . . .	38
Excursion à Senlis et Chantilly fixée au 13 août. . . . .	38
Séance de Septembre 1898 — Annonce de la réunion du 37 <sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes à Toulouse, pour la semaine de Pâques 1899 . . . . .	40
Remerciements de M <sup>g</sup> Deramecourt, évêque de Soissons élu membre d'honneur de la Société . . . . .	40
Don à la Société par M. le D <sup>r</sup> Vilcoq des croquis archéologiques et pittoresques de M. Truchy . . . . .	41
La reconstitution du Musée. Envoi de tableaux et gravures.	43
Excursion à Senlis et à Chantilly . . . . .	44
Décès de M. Morsaline et Blanc, membres de la Société.	46
Séance d'Octobre 1898. — Notes relatives à l'histoire de Charly, par M. Corlieu. . . . .	49
Le Congrès de Bourges . . . . .	49
Morts de MM. les abbés Emile Henriet et Pécheur. . . .	52
Séance de Novembre 1898. — Mort de M. Frédéric Moreau président d'honneur de la Société. . . . .	54

	Pages
Mort de M. Baudoin, membre de la Société et donateur de nombreux ouvrages . . . . .	55
La Fontaine aux archives de Chantilly: Mémoire de M. Maurice Henriet . . . . .	56
Procès, condamnation et mort de l'abbé Thirial ancien curé de Saint-Crépin, par M. le D <sup>r</sup> Corlieu. . . . .	57
Séance de décembre 1898. — Délégation pour le Congrès de Toulouse. — Guide de l'étranger à Château-Thierry par M. Minouflet. . . . .	62
Composition du Bureau de la Société pour l'année 1898. .	63

### TRAVAUX ET RAPPORTS

Rapport sur les Travaux de la Société en 1897, par M. MOULIN. . . . .	67
Mort du docteur JOUSSAUME-LATOUR. — Biographie de M. VÉRETTE, décédé, président de la Société, par M. MOULIN.	76
Notice sur l'Arquebuse de Château-Thierry par M. DUPONT.	82
Procès-verbal de la suspension provisoire des réunions de la Société de l'Arquebuse. . . . .	101
La Seigneurie de Saint-Leu, par M. TH. LHUILLIER, président de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne. .	103
M. l'abbé POQUET, par M. le chanoine PALANT. . . . .	107
Extrait de Vapereau, même sujet. . . . .	116
Extrait des légendes de la Pierre de Courmont par M. l'abbé POQUET. . . . .	117
Note de M. MOULIN sur une découverte à Anguicourt-le-Sart, le cartulaire de la cathédrale d'Amiens, la châtellenie de la Ferté-Milon, et Nicolas VITART, conseiller aux Aides à Château-Thierry en 1628. . . . .	122
L'ancienne église de Courmont et la nouvelle église. . . .	124
RACINE. — Analyse raisonnée de l'étude de M. Gustave LARROUMET, membre de l'Institut, par M. Maurice HENRIET. . . . .	127
Hôtel-Dieu de Fère-en-Tardenois, 19 avril 1773 — Documents fournis par M. RIOMET. . . . .	147
Souvenir d'une excursion archéologique à Villers-Cotterêts et à La Ferté-Milon, par M. le comte de MARSY. . . .	162
Un écho du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, par M. MINOUFLET . . . . .	

	Pages
La Fontaine et Racine à propos des œuvres de Mlle Sophie MANÉGLIER, par M. MOULIN. . . . .	176
Centenaire de M. Frédéric MOREAU : note par M. MOULIN.	185
Les dépendances de l'abbaye de Chézy en 1789, par M. le D <sup>r</sup> CORLIEU. . . . .	187
Excursion du 13 août 1898 à Senlis et Chantilly. — Compte rendu par M. MOULIN . . . . .	193
Note pour l'histoire du château de Château-Thierry, par le D <sup>r</sup> CORLIEU . . . . .	207
Le Congrès de Bourges, par M. Aug. DALLIGNY . . . . .	209
Contribution à l'histoire de Charly, par M. le D <sup>r</sup> CORLIEU.	226
Procès, condamnation et mort de l'abbé THIRIAL, curé de Saint-Crépin de Château-Thierry, sur l'échafaud révo- lutionnaire le 16 prairial an II (Histoire locale) par M. le D <sup>r</sup> CORLIEU. . . . .	229
M. Frédéric MOREAU. . . . .	243
La Fontaine aux arches de Chantilly . . . . .	246
La cloche italienne de l'église de Charly-sur-Marne et les cloches hollandaises de l'église de Saulchery (Aisne) par M. BERTHÉLÉ . . . . .	288



---

Imprimerie LACROIX, Père et Fils, à Château-Thierry (Aisne).

---